



ÉDITION 2008



# GUYANE





**INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC

SIEGE SOCIAL

---

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12



# Guyane

Rapport Annuel

---

2007

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

# SOMMAIRE

Pages

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>9</b>
<b>SYNTHESE</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE I – PANORAMA DE L'ECONOMIE GUYANAISE</b>	<b>15</b>
<b>SECTION 1 – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES</b>	<b>16</b>
§ 1. Géographie et climat	16
§ 2. La dynamique démographique	17
§ 3. Le cadre institutionnel	19
1. Dans le paysage administratif français	20
2. Dans le paysage communautaire	22
<b>SECTION 2 – LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>23</b>
§ 1. Les politiques publiques	23
Les documents de programmation	23
§ 2. Le système fiscal	25
1. Des mesures structurelles d'allègements fiscaux	26
2. Une fiscalité locale spécifique	26
3. Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	29
§ 3. Les finances publiques	33
1. Les finances publiques locales	33
2. Les finances publiques et la Guyane	42
<b>SECTION 3 – LES DYNAMIQUES CONJONCTURELLES</b>	<b>44</b>
§ 1. Les tendances macroéconomiques	44
1. Le poids économique et l'évolution des secteurs d'activité	44
2. Les comptes économiques	46
§ 2. Les indicateurs de conjoncture	49
1. L'emploi et le chômage	49
2. Les salaires et les revenus	56
<i>Le surendettement en Guyane</i>	62
3. L'inflation	63
<i>La régulation des prix</i>	65
<i>L'observatoire des prix</i>	65
4. Le commerce extérieur	67
<i>Les relations régionales</i>	70
<i>Les Accords de Partenariat Economique et les DROM</i>	72

<b>SECTION 1 – LE SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>76</b>
1. Le secteur primaire dans l'économie guyanaise	76
2. Le secteur primaire et le système bancaire	77
3. Panorama du secteur primaire	77
<b>SECTION 2 – LE SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>91</b>
§ 1. L'industrie et l'artisanat	91
1. Le secteur industriel dans l'économie guyanaise	91
2. Le secteur industriel et le système bancaire	93
3. Panorama du secteur industriel et artisanal	94
§ 2. L'énergie, l'eau et l'environnement	102
1. Le secteur de l'eau et de l'énergie dans l'économie guyanaise	102
2. Le secteur et le système bancaire	102
3. Panorama du secteur de l'eau, de l'énergie et de l'environnement	102
<i>La biodiversité</i>	<i>113</i>
§ 3. Le bâtiment et les travaux publics	117
1. Le secteur du BTP dans l'économie guyanaise	117
2. Le secteur du BTP et le système bancaire	119
3. Panorama du secteur du BTP	120
<b>SECTION 3 – LE SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>125</b>
§ 1. Les transports	125
1. Le secteur des transports dans l'économie guyanaise	125
2. Le secteur des transports et le système bancaire	126
3. Panorama du secteur des transports	127
§ 2. La distribution	134
1. Le secteur commercial dans l'économie guyanaise	134
2. Le secteur commercial et le système bancaire	138
3. Panorama du secteur commercial	139
§ 3. Les services marchands	144
1. Le secteur des services marchands dans l'économie guyanaise	144
2. Le secteur des services marchands et le système bancaire	146
3. Les nouvelles technologies en Guyane	146
§ 4. Le tourisme	152
1. Le secteur hôtelier dans l'économie guyanaise	152
2. Le secteur hôtelier et le système bancaire	152
3. Panorama du secteur touristique	153
§ 5. Les activités spatiales	159
1. L'activité du secteur	159
2. Les incidences sur l'économie de la Guyane	163
§ 6. L'éducation et la santé	165
1. Le secteur dans l'économie guyanaise	165
2. Le secteur et le système bancaire	165
3. Panorama du secteur de l'éducation et de la santé	166

<b>SECTION 0 – REMARQUES METHODOLOGIQUES</b>	174
<b>SECTION 1 – LA STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER</b>	175
1. Les faits marquants de l'exercice	175
2. Son organisation	178
3. Sa densité	183
4. Les moyens de paiement	186
<hr/>	
<b>SECTION 2 – L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	187
1. Les actifs financiers de la clientèle	187
2. Les concours à la clientèle	191
3. La position extérieure nette du système bancaire	196
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	197
<hr/>	
<b>SECTION 3 – LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE BANCAIRE</b>	200
1. Les taux d'intérêt	200
2. Les risques	204
3. La situation financière des banques locales	205
<hr/>	
<b>SECTION 4 – LA CIRCULATION FIDUCIAIRE</b>	207
1. Les billets	207
2. Les pièces	208
<hr/>	
<b>CONCLUSION</b>	209
<b>Chronologie 2007</b>	210
<b>Annexe1 : Les évolutions statutaires des Départements d'outre-mer</b>	212
<b>Liste des publications</b>	213



# Avant-propos

**L**e secteur spatial a encore montré son rôle moteur de l'activité économique guyanaise avec l'impact fort de la construction du site de lancement de Soyouz dont les effets, très nets en 2006, ont été également ressentis en 2007 plus particulièrement dans le secteur du BTP. Il faut cependant s'interroger sur les capacités des autres secteurs économiques à générer une dynamique constante et durable, permettant de prendre ainsi les relais nécessaires afin d'amplifier la croissance économique de la Guyane dont le retard de développement perdure en dépit de quelques signes positifs observés.

A quel niveau le taux de croissance doit-il se situer pour que l'appareil économique puisse combler ce retard ? Une croissance de l'ordre de 6,4 %, comme il ressort des premiers comptes économiques rapides établis par les partenaires du projet CEROM<sup>1</sup> pour la Guyane au titre de l'année 2006, n'apparaît pas suffisante en regard d'une démographie galopante à laquelle la Guyane doit faire face. En effet, avec un rythme de 3,5 % sur un an, la croissance démographique est aujourd'hui perçue davantage comme un handicap que comme un atout pour ce département, accentuant les difficultés à résoudre tant sur le plan social qu'économique.

L'impact des différentes actions, à plus ou moins long terme, mises en oeuvre dans le cadre défini par l'étape qualifiée d'Acte II de la décentralisation amorcée à compter de 2004 est certes réel mais ne semble pas suffisant eu égard à l'importance des besoins à satisfaire. De nouvelles initiatives sont donc nécessaires. Si certains projets comme les Accords de Partenariat Economique (APE) n'emportent pas la conviction des chefs d'entreprises sur les perspectives de développement que pourrait offrir le processus de libéralisation des échanges caractérisant ces accords, d'autres projets sont en revanche porteurs d'espoir. Il s'agit notamment des zones franches globales qui visent à accroître l'initiative privée mais aussi la rentabilité et la capacité à l'exportation des entreprises locales. C'est également le cas des pôles de compétence et de compétitivité, même si leurs délais de mise en oeuvre, reposant entre autres sur la valorisation des ressources naturelles notamment dans les secteurs de la santé ou de l'industrie cosmétique, ainsi que la disponibilité des financements associés seront déterminants.

**Max REMBLIN**  
Directeur de l'IEDOM en Guyane



---

<sup>1</sup> INSEE, AFD et IEDOM.

# Synthèse

L'activité économique de la Guyane est restée dynamique en 2007, malgré un ralentissement au troisième trimestre, portée par une demande intérieure soutenue, que ce soit la consommation des ménages ou l'investissement des agents économiques. La situation des filières traditionnelles est cependant plus contrastée. En l'absence de projets moteurs et structurants dans ces secteurs, l'activité repose en grande partie sur les secteurs du commerce, des services ou du BTP, toujours fortement stimulé par les retombées du projet Soyouz.

La **consommation des ménages** a maintenu une orientation favorable, en dépit de tensions sur les prix. Le crédit à la consommation des ménages, principalement destiné à l'achat d'automobiles, est resté soutenu toute l'année (+ 9,3 %) et les recettes d'octroi de mer ressortent en hausse de 11,2 % sur un an. La satisfaction des besoins se fait néanmoins au détriment de la trésorerie des ménages, les établissements de crédit observant une augmentation de l'encours de leurs comptes débiteurs et une progression modérée de leurs dépôts à vue.

Le regain d'**inflation**, entamé au second semestre 2006, a freiné la consommation : la hausse des prix à la consommation s'est établie à + 3,1 % en moyenne annuelle, les postes des services (+ 5,7 %) et de l'énergie (+ 5,2 %) étant les principaux contributeurs à cette hausse. La hausse des prix des carburants, due à plusieurs facteurs exogènes (changement de source d'approvisionnement et prix du « brent »), a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les comptes des entreprises des secteurs directement exposés. Le **marché de l'emploi** poursuit son embellie amorcée depuis mi-2005, le nombre de demandeurs d'emploi diminue de 8 % sur un an et l'indicateur de chômage (au sens du BIT), à 20,6 % de la population active, confirme la décrue du taux de chômage. Cette amélioration du marché de l'emploi participe à la bonne tenue de l'activité économique qui, selon les enquêtes de conjoncture, a bénéficié en 2007 de l'orientation positive des secteurs du **commerce** et des **services**. Le commerce a toutefois été, en fin d'année, sensible à la durée du temps de transit des marchandises sur le port qui a pénalisé l'approvisionnement du marché local.

L'**investissement des ménages** a renforcé son rythme de progression, avec un encours des crédits à l'habitat consentis par les établissements de crédit locaux qui s'est accru de plus de 20 % sur un an, un rythme nettement supérieur à celui de la métropole. L'**investissement des entreprises** semble, pour sa part, se maintenir. Les importations de biens d'équipement sont en progression de 17,5 %, dont 18,6 % pour les équipements mécaniques. Les importations de biens intermédiaires ressortent en baisse (- 6 %) après le pic enregistré en 2006. Les dirigeants d'entreprises confirment dans les dernières enquêtes de conjoncture un réel désir d'investir, soutenu en partie par le système bancaire local, les crédits à l'équipement augmentant de plus de 18 % en 2007.

Sur le plan sectoriel, l'activité **spatiale** s'est poursuivie à un rythme régulier depuis le début de l'année avec 6 lancements (contre 5 en 2006) et 12 satellites transportés (contre 11 en

2006). L'année 2007 a vu la poursuite de la construction des infrastructures du site de lancement de Soyouz et notamment la réalisation de la zone arrière composée du centre de lancement et des bâtiments de servitude (climatisation et énergie). Ce chantier représente environ 500 emplois dont 80 % sont locaux ; l'arrivée d'environ 300 ingénieurs et techniciens russes va maintenir un bon niveau d'activité sur le site. Par ailleurs, l'année 2007 a permis la qualification du moteur du futur lanceur Vega et surtout la préparation de l'ATV (Automated Transfer Vehicle), véritable vaisseau spatial, dont la mission est vitale pour le ravitaillement de la Station Spatiale Internationale (ISS).

Le secteur du **BTP** a également tiré parti d'autres chantiers comme la construction du pôle universitaire guyanais, un ensemble de bâtiments d'enseignement et d'amphithéâtres, ou la bonne tenue du marché immobilier. Les ventes de ciment restent en forte augmentation (+ 19 % sur un an). Cette tendance devrait se maintenir en 2008 avec la construction de lycées et la montée en puissance des projets d'infrastructures du Contrat de Plan Etat Région 2007-2013. La situation du logement reste toutefois critique, en raison des retards accumulés ; l'augmentation des livraisons de nouveaux logements sociaux (+ 8,4 %) demeure insuffisante en regard des besoins. La mise en place d'un nouveau dispositif de financement du logement social, une meilleure disponibilité du foncier aménagé et la concrétisation rapide des projets de rénovations urbaines seront déterminants.

Après un premier semestre difficile, le secteur du **tourisme** a connu un sursaut à partir du troisième trimestre avec une hausse du taux de fréquentation hôtelière, atteignant 53,7 % en moyenne sur l'année (+ 2 points sur un an). Le secteur a bénéficié d'une amélioration du tourisme d'affaires, liée en partie à l'activité spatiale. La fréquentation des sites des marais de Kaw et des Iles du Salut est en augmentation, alors que le tourisme vers les communes du fleuve ou de l'intérieur souffre de l'insécurité créée par les activités d'orpaillage clandestin. L'arrivée prévue d'une seconde compagnie aérienne, sur le tronçon Paris-Cayenne, offre de nouvelles perspectives de communication sur la destination, de disponibilité de places et de classes tarifaires pour les « tours operators ».

Le secteur **primaire**, et plus particulièrement la pêche et la riziculture, a connu de sérieuses difficultés. L'activité des crevettiers se détériore en raison d'une part, d'une concurrence accrue de la crevette d'élevage (argentine et brésilienne) sur les marchés récepteurs de l'hexagone et de l'Espagne qui se traduit par une forte baisse des cours. D'autre part, la hausse du carburant et le vieillissement de la flotte limitent les capacités d'adaptation du secteur. Le volume des prises de crevettes progresse de 6,3 %, malgré une chute en fin d'année. La pêche de vivaneaux est orientée plus favorablement avec une progression des prises (+10,4% sur un an). Les filières traditionnelles agricoles stagnent, avec une faible progression des abattages de bovins et de porcins. Le manque d'infrastructures de transformation et de commercialisation pèse sur leur développement. La production de riz peine à tirer avantage de la mise en œuvre d'un seul cycle sur l'année, s'inscrivant en baisse de 42,5 % sur un an. La production locale de rhum, concurrencée par le rhum martiniquais, est en diminution de 25,2% sur la campagne 2007-2006 par rapport à la campagne précédente.

Dans le secteur **secondaire**, la production officielle d'or ressort à près de 2,4 tonnes, soit une chute de 21,2 % par rapport à l'année dernière. L'or demeure le premier produit exporté (hors activité spatiale) devant les produits de la mer et le bois, mais le rejet du projet

Cambior incite la profession à s'interroger sur les perspectives d'avenir de l'activité aurifère, qui a besoin de certitudes pour investir sur le long terme.

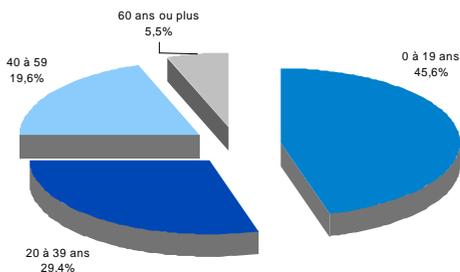
Concernant la sphère **financière**, les actifs financiers ont enregistré en 2007 une croissance plus faible qu'en 2006 (+ 4,4 % contre + 11,2 %). L'augmentation plus modérée des dépôts des sociétés non financières (+ 4,2 % sur un an) se conjugue avec une moindre croissance de l'épargne des ménages (+ 4,1 % contre + 8,5 % en 2006), au profit de la consommation. Les placements indexés sur les conditions de marché conservent une certaine attractivité (+ 7,2 %) dans un contexte de taux plus rémunérateur.

S'agissant de l'activité de distribution de crédits, l'année 2007 a de nouveau amplifié la tendance amorcée depuis 2005. En effet, les concours sains consentis par le secteur bancaire local progressent à un rythme soutenu de 16,9 % sur un an. Les ménages sont toujours aussi friands de crédits à l'habitat (+ 20,2 % contre + 19,1 % en 2006), dépassant nettement les taux de croissance métropolitains, alors que le niveau de progression des crédits à la consommation se maintient (+ 9,3 % contre + 10,2 %). Les concours accordés aux entreprises affichent également une nette reprise (+ 19,2 % pour l'encours sain, dont + 13,7 % pour les crédits d'investissement). Enfin, au 31 décembre 2007, les créances douteuses continuent leur dégrèvement, ne représentant plus que 10,9 % de l'encours global consenti localement, en baisse de 3,6 points sur un an, tandis que le taux de provisionnement atteint 84,6 %, en diminution de 1,3 point sur un an.

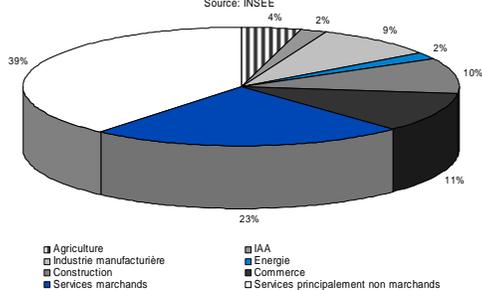
Ces différentes évolutions n'ont cependant pas eu un d'impact favorable sur les résultats bancaires, le PNB des banques installées localement ayant légèrement diminué de 1,5 % sur un an, en raison d'une croissance plus rapide des charges d'exploitation (+ 16,9 %) par rapport aux produits (+ 3,7 %).

### La Guyane en quelques graphiques ...

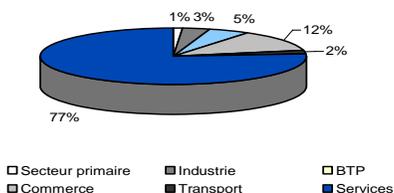
Structure de la population au 1er janvier 2005  
Source : INSEE



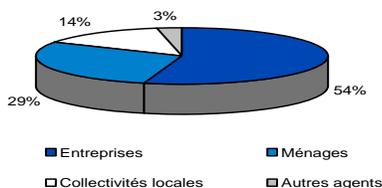
Structure de la valeur ajoutée en Guyane en 2004 (hors transport)  
Source : INSEE



Risques bancaires par secteur (hors secteur public)  
Source : IEDOM



Encours des crédits bruts par agent  
Source : IEDOM



## ... et quelques chiffres.

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
<b>Indicateurs sociaux</b>						
Population (2)	178 347	184 489	198 000	202 000	209 000	3,5%
Taux de natalité (pour 1000) (2)	30,6	28,4	30,3	30,5	nd	
Effectifs scolarisés	59 676	60 878	63 592	66 822	68 059	1,9%
Médecins	319	344	342	348	nd	
Allocataires du RMI	11 058	12 263	12 847	12 912	12 178	-5,7%
Dossiers de surendettement déposés	117	133	141	166	193	16,3%
<b>Environnement</b>						
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	84 000	84 000	84 000	84 000	84 000	
Surfaces cultivées (% surface totale)	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	
Zone forestière (% surface totale)	96 %	96 %	96 %	96 %	96 %	
Consommation électrique (KWh par habitant)	3 150	3 119	3 268	3 233	2 785	-13,8%
<b>Economie</b>						
Produit Intérieur Brut (1)	2 298	2 392	2 528	2 718	nd	
PIB / hab. (en €) (1)	12 887	12 965	12 769	13 800	nd	
Population active	54 793	55 584	56 677	62 323	62 207	-0,2%
Taux de chômage BIT (3)	23,1%	24,7%	23,7%	27,6%	20,6%	-7,0 pts
Nbre de chômeurs indemnisés	6 229	6 395	5 626	4 979	4 706	-5,5%
Accroissement moyen des prix (hors tabac)	2,0%	1,2%	1,6%	2,1%	3,1%	+ 1,0 pt
Importations (en millions d'€)	635,2	672,1	734,8	749,7	757,9 <sup>(p)</sup>	1,1 %
Exportations (en millions d'€)	111,0	90,5	93,7	122,7	94,2 <sup>(p)</sup>	-23,2 %
<b>Indicateurs sectoriels</b>						
Recettes d' octroi de mer (en millions d'€)	80,1	86,3	91,3	91,2	101,4	11,2%
Nombre de tirs d'Ariane	4	3	5	5	6	20,0%
Nbre de satellite lancés	8	9	9	11	12	9,1%
Production d'or (en kg bruts)	3 347	2 759	2 551	3 079	2 425 <sup>(p)</sup>	-21,2 %
Production de riz (en tonnes)	23 461	25 529	17 774	15 073	8 671	-42,5%
Grumes sorties de forêt (en milliers de m3)	67,3	66,7	62,6	57,0	55,9	-1,8%
Consommation de ciment (en tonnes)	67 776	72 756	60 091	72 905	86 730	19,0%
Fret maritime (en tonnes)	598 392	562 194	554 307	565 226	618 395	9,4%
Trafic aéroportuaire	384 583	400 921	375 844	374 394	386 979	3,4%
Taux d'occupation des hôtels	50,5%	46,6%	50,9%	51,7%	53,7%	+ 2,0 pts
<b>Indicateurs financiers</b>						
nombre d'habitants par guichet bancaire	2 561	2 403	2 416	2 590	2 645	2,1%
nombre d'habitants par guichet automatique	3 073	2 846	2 726	2 590	2 518	-2,8%
nombre de comptes bancaires par habitant	1,26	1,33	1,34	1,28	1,32	3,1%
Crédits bancaires des établissements locaux (en millions d'€)	527,9	524,1	572,7	726,3	815,1	12,2%
<i>Ménages</i>	238,4	245,2	280,2	377,6	441,0	16,8%
<i>Entreprises</i>	281,5	272,7	279,0	326,4	352,5	8,0%
<i>Autres agents</i>	4,1	4,9	12,6	19,9	16,9	-15,1%
Taux de créances douteuses brutes (en %)	28,2%	24,4%	18,9%	14,4%	10,9%	-3,6 pts
Actifs financiers des établissements locaux (en millions d'€)	788,1	834,5	902,3	1 072,0	1 119,4	4,4%
<i>Ménages</i>	591,2	629,7	674,4	800,7	833,9	4,1%
<i>Sociétés non financières</i>	176,3	189,2	203,5	245,0	255,3	4,2%
<i>Autres agents</i>	20,6	15,6	24,3	26,3	30,2	14,8%
Personnes physiques interdites bancaires	7 690	7 799	7 501	7 084	6 727	-5,0%
<b>Finances Publiques (en millions d'€)</b>						
Recettes de l'Etat	116,4	126,2	137,7	144,6	nd	
Dépenses de l'Etat	736,7	762,9	879,5	934,1	nd	

(1) estimations CEROM pour 2005, 2006 ; (2) provisoire à partir de 2004 ; (3) série révisée norme européenne (p) provisoire



# CHAPITRE I

## Panorama de l'économie guyanaise

# Section 1

## Les caractéristiques structurelles

---

### § 1. GEOGRAPHIE ET CLIMAT

---

A la différence des autres départements d'Outre-mer qui sont des îles, la Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain. Elle s'intègre dans le plateau des Guyanes qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 83 534 km<sup>2</sup>, la Guyane occupe seulement 4 % de la surface de cette région alors qu'elle forme le plus vaste des départements français d'outre-mer (16 % du territoire de l'Hexagone), équivalent à la surface du Portugal.

La Guyane est bordée au Nord par l'océan Atlantique sur 320 km environ. A l'Ouest, on trouve le Surinam (520 km de frontière commune) avec pour frontière le fleuve Maroni, et enfin au Sud et à l'Est, le Brésil avec lequel elle partage 580 km de frontière. La frontière Est avec le Brésil est constituée par le fleuve Oyapock. Le relief du département est peu marqué avec une zone de collines littorales et quelques points dépassant 600 m d'altitude dans le Sud, le plus haut culminant à 830 m.

La Guyane est recouverte à 94 % par la forêt amazonienne qui est sillonnée de rivières et de fleuves entrecoupés de rapides (le Maroni, la Mana, la Sinnamary, l'Approuague, l'Oyapock). La côte est constituée de mangrove sur plusieurs kilomètres. La bande côtière, qui a subi une forte déforestation, se présente sous forme de savane.

La Guyane bénéficie d'un climat de type équatorial humide. Sa position privilégiée proche de l'équateur, ainsi que sa façade océanique, lui confère une grande stabilité climatique, marquée notamment par la faiblesse des vents et la faible amplitude des températures. En revanche, les précipitations connaissent des variations annuelles conséquentes et déterminent le rythme des saisons.

L'année est marquée par une saison humide qui s'étale de décembre à juillet, entrecoupée par une petite saison sèche en mars et une plus longue d'août à novembre. La pluviométrie annuelle varie de 1 700 mm dans le Nord-ouest à 3 800 mm dans la région de Régina-Cacao. Elle est de 3 000 mm en moyenne sur la bande côtière de Kourou à Cayenne et un peu moindre dans les régions de l'intérieur (2 500 mm).

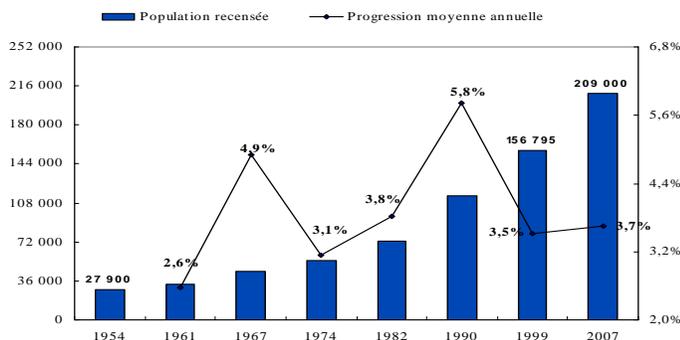
L'humidité relative moyenne est élevée, entre 80 et 90 %, selon la saison. Malgré tout, la Guyane dispose d'un ensoleillement important, avec en moyenne 2 200 heures d'insolation annuelle, les maxima étant situés sur la bande côtière.

## § 2 LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

La population guyanaise se distingue par sa pluralité culturelle liée à la diversité de ses origines. Elle est composée de personnes d'origine créole, amérindienne, antillaise (originaires principalement des Antilles françaises), bushinengue<sup>1</sup>, métropolitaine, hmong (regroupées essentiellement dans les villages de Cacao et Javouhey), chinoise (présentes dans le commerce de proximité) et également d'immigrés (essentiellement originaires d'Haïti, du Surinam et du Brésil).

La Guyane, qui comptait une population d'environ 27 000 habitants au milieu des années 50, a connu entre cette date et 1982 une croissance annuelle moyenne de 4 %. Celle-ci s'est ensuite accélérée à + 5,8 %, avec l'apport migratoire impulsé par l'essor économique au cours de la décennie 80, pour revenir à + 3,5 % en moyenne pendant la décennie 90, puis +3,7 % de 1999 à 2007.

La répartition de la population sur le sol guyanais est très inégale. La densité moyenne n'est que de 2 habitants au km<sup>2</sup> (contre 248 habitants au km<sup>2</sup> en Guadeloupe, 339 en Martinique et 108 en Métropole) car une grande partie du territoire n'est pas habitée, l'essentiel de la population étant concentrée sur le littoral et le long des grands fleuves frontaliers.



Les polarités territoriales établies par le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) distinguent les polarités principales (Cayenne et Kourou), les polarités transfrontalières Ouest et Est, les communes du Maroni et les communes isolées. Les polarités principales concentrent près de 73 % de la population et la quasi-totalité du tissu économique sur seulement 14 % du territoire. Il s'ensuit des problèmes de saturation des infrastructures par rapport à leurs potentialités initiales, une pénurie de foncier et des tensions sur le marché du logement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la population du département était estimée par l'INSEE à 209 000 habitants (chiffre établi sur la base des résultats du recensement rénové<sup>2</sup>), contre 202 000 début 2006. La croissance annuelle moyenne sur la période 2000-2007 se situe à un rythme supérieur à celui de la décennie 90 (3,7 % contre 3,5 %). Il demeure très élevé, comparé aux

<sup>1</sup> Descendants d'esclaves du Suriname, appelés également noirs marrons.

<sup>2</sup> A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Cette nouvelle méthode permet de disposer chaque année d'informations récentes et d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins des habitants.

autres régions françaises (taux de croissance de 0,6 %), et se classe parmi les premiers mondiaux.

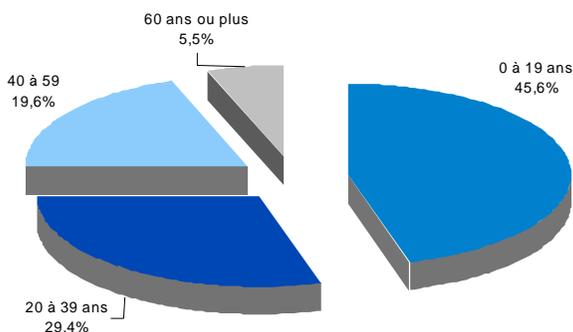
#### Indicateurs démographiques

	1990	2004(p)	2005(p)	2006(p)	2007 (p)
Population (estimations au 01/01)	113 351	184 489	198 000	202 000	209 000
Naissances	3 606	5 312	5 998	6 276	
Décès	594	719	705	711	
<b>Solde naturel</b>	<b>3 012</b>	<b>4 593</b>	<b>5 293</b>	<b>5 565</b>	
Taux brut de natalité (1)	31,3	28,4	30,3	30,5	
Taux brut de mortalité (1)	5,2	4,0	3,6	3,5	
Indicateur conjoncturel de fécondité (2)	nc	4,0	3,8	3,9	
Espérance de vie des hommes (3)	66,6	72,2	73,2	74,0	
Espérance de vie des femmes (3)	76,1	79,1	79,2	79,7	

Source : INSEE, estimations provisoires (p), (1) pour 1000 personnes, (2) par femme, (3) en année

Les trois-quarts de l'évolution démographique sont dus au solde naturel (excédent des naissances sur les décès) favorisé par la très forte natalité, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteint 3,9 enfants par femme. En comparaison, cet indice se maintient à 2 enfants par femme pour la France entière qui est déjà l'un des pays les plus féconds d'Europe. En 2006, le niveau record de 6 276 naissances a été atteint dans le département. Le nombre de décès ayant faiblement augmenté, il conduit à un excédent naturel de 5 565 personnes, en hausse de 5,1 % sur un an.

Structure de la population au 1er janvier 2005



La pyramide des âges établie au 1<sup>er</sup> janvier 2005, indique que les moins de 20 ans représentent 45,6 % des habitants, contre un quart de la population pour la France entière. En revanche, la tranche des 60 ans et plus, est plus importante sur la France à 20,3 % de la population totale, contre seulement 5,5 % en Guyane.

Par rapport à 1999, la pyramide des âges a peu évolué. Les trois quarts de la population ont moins de 40 ans, la tranche des moins de 20 ans enregistre même une légère progression (+1,8 point).

La population de Guyane se distingue de celle de la France entière par une proportion de femmes moins élevée (50,5 % contre 51,7 %), un célibat<sup>1</sup> deux fois plus répandu (représentant 70 % des plus de 15 ans) et un plus grand nombre d'habitants nés à l'étranger (32,7 % contre 10,7 %). En outre, 86 % des habitants de Guyane en 2005, étaient déjà présents sur le territoire en 1999, cette proportion étant de 92 % pour le territoire national. La taille des

<sup>1</sup> Toute personne qui n'est ni mariée, veuve ou divorcée.

ménages continue de progresser passant de 3,3 à 3,6 personnes en moyenne par ménage, alors qu'elle baisse aux Antilles (-10 %) et en France entière (-4 %) selon le phénomène de décohabitation.

Selon les projections réalisées par l'INSEE, la population guyanaise atteindrait 425 520 habitants à l'horizon 2030 (hypothèse du scénario central). Elle devrait rester relativement jeune avec cependant une amplification du vieillissement de la population, les plus de 60 ans connaîtraient un quasi doublement. Entre le scénario le plus restrictif qui intègre une baisse progressive du taux de fécondité et le scénario le plus expansif qui repose sur l'allongement de la période de référence de migration (1982-1999 au lieu de 1990-1999), les projections de population à l'horizon 2030 oscillent entre 394 898 et 589 532 habitants.

**Projection de population (scénario central)**

	2000	2010	2020	2030
Population	161 561	222 093	307 238	425 520
Moins de 15 ans (%)	35,6	34,0	33,7	34,0
Entre 15 et 60 ans (%)	58,7	58,8	57,0	55,1
Plus de 60 ans (%)	5,7	7,2	9,3	10,9

Source : INSEE

---

### § 3. LE CADRE INSTITUTIONNEL

---

Le cadre constitutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des collectivités d'outre-mer sont désormais nommément citées dans le texte de la Constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et Régions d'Outre-Mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'Outre-Mer) régie par l'article 74 de la Constitution<sup>2</sup>.

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable en Guyane, qui relève des départements et régions d'outre-mer, au même titre que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

## 1.1 Un Département et une Région

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des **départements français**. Grâce à la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des **Régions**, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est **monodépartementale** et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « **Départements et Régions d'Outre-Mer** » (DROM).

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du **transfert de nouvelles compétences** et de moyens de l'Etat, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005<sup>1</sup>. A l'exception de la formation professionnelle entièrement transférée aux Régions, les collectivités interviennent, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, la Région est coordinatrice du développement économique.

## 1.2 Une organisation institutionnelle propre

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une **collectivité unique** se substituant au département et à la région, ou une **assemblée délibérante unique** pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités. L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) par le référendum du 7 décembre 2003<sup>2</sup>. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un **congrès des élus** (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

---

<sup>1</sup> Suite à la loi du 13 août 2004.

<sup>2</sup> A l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint Martin et Saint Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région de la Guadeloupe.

### 1.3 Le droit applicable et ses adaptations

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le **principe de l'identité législative**. Néanmoins des **adaptations** aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- **le droit domanial** : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « **des cinquante pas géométriques** » ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.
- **la fiscalité**<sup>1</sup> : alors que les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, **la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %)** ; l'**impôt sur le revenu** est **réduit** de 30 % dans les trois premiers départements cités et **de 40 % en Guyane**. Il existe, par contre, un impôt supplémentaire : l'**octroi de mer** dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de **défiscalisation** ont été prévues depuis vingt ans par tous les gouvernements successifs, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DOM-ROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.
- **le droit de la fonction publique** : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées, pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à **fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire**, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le gouvernement.

### 1.4 Des compétences accrues en matière de coopération régionale

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer<sup>2</sup> dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

---

<sup>1</sup> Cf Section 2 - § 2. *Le système fiscal*

<sup>2</sup> Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

## 2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des **régions ultrapériphériques**<sup>1</sup> (RUP) qui concerne les **départements et régions d’outre-mer**. Le second régime est celui des **pays et territoires d’outre-mer** (P.T.O.M.) qui s’applique aux collectivités d’outre-mer visées à l’article 74 de la Constitution ainsi qu’à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit **l’applicabilité de principe de l’ensemble du droit communautaire**. A l’instar du droit français, certaines **adaptations** au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « *caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques* ». Ainsi, l’UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l’octroi de mer, le maintien de zones franches et d’entrepôts francs en matière de pêche, des aides d’Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d’outre-mer **bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l’UE** et de son objectif « convergence » qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées<sup>2</sup> de l’Union. Les DOM vont ainsi bénéficier au titre de ce nouvel objectif d’une enveloppe de 2 696 millions d’€ à laquelle s’ajoutent 482 millions de fonds RUP<sup>3</sup> soit un total de **3 178 millions d’€ sur la période 2007- 2013** (contre 2 885 millions d’€ pour la période 2000-2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l’application du droit communautaire peut en revanche créer des **distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins** (notamment par l’application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique.

---

<sup>1</sup> Le traité d’Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l’identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L’ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

<sup>2</sup> Les régions éligibles à l’« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

<sup>3</sup> En complément des fonds structurels, l’UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

## Section 2

# Les politiques et finances publiques

### § 1. LES POLITIQUES PUBLIQUES

#### LES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION

Afin d'accélérer le processus de développement économique et social des départements français d'outre-mer et rattraper ainsi leur retard au niveau communautaire, d'importants moyens financiers sont mis en place dans le cadre des deux principaux instruments de programmation pluriannuelle que sont le contrat de projets Etat-Région-Département (CPER) et les Programmes Opérationnels (PO) qui ont succédé au Document Unique de Programmation (DOCUP) en 2007. L'ensemble des financements dépasse 1 milliard d'€ pour la période 2007-2013, dont environ 500 millions d'€ de l'Union européenne.

#### 1.1 Les documents de cadrage communautaires

Le DOCUP rassemblait les engagements de financement de l'Union européenne pour la période de 2000 à 2006. Sur cette période, la Guyane a bénéficié de près de 389,6 millions d'€ de crédits répartis entre les fonds<sup>1</sup> du FEDER, FSE, FEOGA et IFOP, auxquels s'ajoutait 12 millions d'€ issus du programme INTERREG.

La Guyane, restant éligible à l'objectif de convergence de l'Union européenne, bénéficiera d'un effort d'accompagnement accru pour la période 2007-2013, s'élevant pour l'UE à 498,8 millions d'€ répartis entre les PO FEDER, FSE, FEP et Amazonie et le PDR FEADER. Le PO Amazonie constitue le volet transfrontalier de ce programme.

Répartition du DOCUP et des PO	en millions d'€		
	DOCUP 2000-2006	PO 2007-2013	variation
FEDER puis PO FEDER	238,2	305,2	28%
FSE puis PO FSE	79,9	100,0	25%
FEOGA puis PDR FEADER	66,1	74,5	13%
IFOP puis PO FEP	5,4	6,1	13%
INTERREG puis PO Amazonie	12	13	8%
<b>total</b>	<b>401,6</b>	<b>498,8</b>	<b>24%</b>

Sources : DIACT, Préfecture de Guyane SGAR

<sup>1</sup> FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), FSE (Fonds Social Européen), FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), FEP (Fonds Européen pour la Pêche et l'aquaculture), PDR (Programme de Développement Rural)

Les fonds européens sont mis en œuvre dans le cadre des **Orientations Stratégiques Communautaires** (OSC) de l'UE. Elles s'articulent autour de trois grandes priorités :

- améliorer l'attractivité des Etats membres, des régions et des villes en améliorant l'accessibilité, en garantissant une qualité et un niveau de services adéquats, en préservant l'environnement ;
- améliorer la connaissance et l'innovation pour la croissance ;
- créer davantage d'emplois et de meilleure qualité.

Ces OSC ont permis de définir le **cadre de référence national** pour l'intervention des Fonds Structurels (FEDER et FSE). Pour le FEDER, quatre priorités ont été retenues :

- la promotion de la compétitivité et de l'attractivité des territoires ;
- la préservation de l'environnement pour un développement durable ;
- la promotion de la cohésion sociale et territoriale ;
- la compensation des contraintes particulières des régions d'Outre-Mer.

Pour le FSE :

- adapter les travailleurs et les entreprises ;
- prévenir le chômage ;
- favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations ;
- promouvoir le partenariat et la mise en réseau en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale ;
- investir dans le capital humain ;
- renforcer les capacités institutionnelles et administratives ;
- développer des actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale.

L'ampleur des besoins recensés par le diagnostic territorial rend nécessaire l'adoption d'une stratégie commune dans la mise en œuvre des PO et du CPER. Les programmes opérationnels européens viennent ainsi soutenir les investissements prévus au titre du CPER qui constitue une large part des contreparties nationales apportées aux PO.

## 1.2 Le contrat de plan Etat-Région-Département

Le CPER est un document national qui contractualise pour sept ans les engagements de l'Etat et de la Région, auxquels peuvent s'ajouter ceux d'autres partenaires, comme le Département.

Sur la période 2000-2006, le CPER, contractualisé pour un montant de 196 millions d'€ avait un champ d'actions assez vaste mais a principalement permis de réaliser des infrastructures. Sur la nouvelle période 2007-2013, le CPER ambitionne de poursuivre l'effort de construction d'infrastructures, tout en préparant mieux la Guyane à l'avenir. La situation particulière de la Guyane a nécessité l'éligibilité du CPER à d'autres champs que ceux prévus initialement de même que l'accroissement du volume financier.

Au final, le CPER a identifié 15 projets regroupant 42 opérations, financés par :

- 134,9 millions d'€ de crédits d'Etat,

- 28,2 millions d'€contractualisés avec la Région,
- 6,2 millions d'€contractualisés avec le Département.

Le montant du CPER, moins élevé que pour la période précédente, s'explique par les engagements de l'Etat au titre du « plan écoles » et du parc amazonien. Hors CPER, l'Etat s'engage en effet, à participer au financement de constructions de lycées, collèges et écoles (programme associé au FEDER) pour un montant total de 135 millions d'€ Il participe par ailleurs au plan d'accompagnement du parc amazonien pour un montant de 49,9 millions d'€

Les projets identifiés par le CPER pour la période 2007-2013 sont les suivants :

- Favoriser le désenclavement maritime de la Guyane,
- Favoriser le désenclavement de la Guyane par les fleuves (nouveau projet),
- Favoriser le désenclavement de la Guyane par voies aériennes,
- Aménager l'espace urbain,
- Mettre en place le plan local de biodiversité,
- Gérer durablement l'agriculture, la forêt et la pêche
- Contribuer à la gestion des déchets,
- Développer les énergies renouvelables et les biocarburants,
- Adapter et améliorer les capacités du travail humain,
- Développer l'effort de recherche et les structures éducatives,
- Favoriser le développement du sport de haut niveau,
- Contribuer à la mise en œuvre du patrimoine guyanais,
- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées,
- Développer les technologies de l'information et de la communication (nouveau projet),
- Développer le tourisme en Guyane (nouveau projet).

Le CPER fait généralement l'objet de deux avenants prévoyant, sur la même période, des financements complémentaires apportés par le Centre spatial guyanais et par EDF. Les financements prévus dans la convention passée avec le CNES s'élèvent à 26,7 millions d'€et concernent en priorité les projets créateurs d'emplois.

---

## § 2. LE SYSTEME FISCAL

---

La fiscalité applicable dans les économies domiennes se distingue par ses mesures propres dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- des **mesures structurelles d'allègements fiscaux** qui tiennent compte des différences de niveau de vie entre la métropole et ces départements ;
- une **fiscalité locale spécifique**, héritée de l'histoire particulière de ces régions ;
- des **mesures incitatives relevant de politiques spécifiques** poursuivant un objectif de développement économique local.

## 1. DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Les allègements fiscaux concernent :

- **l'abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane<sup>1</sup> qui peut se conjuguer avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les particuliers ;
- **l'abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises** (art. 217 bis du CGI).

Ces dérogations visent à reconnaître la nécessité de procéder au rattrapage du pouvoir d'achat et de compenser globalement les surcoûts générés par les handicaps structurels permanents de ces régions, dotées d'un niveau de PIB/habitant inférieur au seuil des 75 % de la moyenne communautaire à 25 et de taux de chômage encore deux fois et demi plus élevés qu'en métropole.

## 2. UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun<sup>2</sup>, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer, caractérisée par des produits d'impôts au profit des seules collectivités domiennes.

### 2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

S'agissant des produits pétroliers, en lieu et place de la taxe de consommation applicable en métropole (TIPP), une taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue par les Conseils régionaux de chacun des DROM qui en inscrivent le produit fiscal à leur budget. Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales, dont les taux et éventuellement les exonérations sont fixés par eux. Cette taxe fait l'objet d'une affectation tout à fait particulière en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier géré par les collectivités.

Enfin, le tabac destiné à être consommé dans les DOM est passible d'un droit de consommation. Le taux et l'assiette de ce droit sont fixés par délibération des conseils généraux. Le montant du droit de consommation est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine et son produit est affecté au budget départemental.

### 2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer constitue un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer.

---

<sup>1</sup> Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

<sup>2</sup> Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement

Aujourd'hui, ce dispositif est toujours en vigueur après plusieurs réformes successives qui ont tenu compte d'une part, des exigences communautaires et d'autre part, des nouvelles compétences attribuées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation.

En respect du traité communautaire instaurant la mise en place du marché intérieur le 1<sup>er</sup> janvier 1993<sup>1</sup>, l'application de cet impôt indirect à la consommation<sup>2</sup> s'est élargie aux produits fabriqués localement. Toutefois, reconnaissant la persistance des handicaps structurels de ces régions,<sup>3</sup> l'Union européenne autorise un dispositif dérogatoire **d'exonérations totales<sup>4</sup> ou partielles de l'octroi de mer en faveur d'une liste limitative de produits fabriqués localement** pour lesquels un surcoût de fabrication, résultant des handicaps de l'ultrapériphéricité, peut être identifié<sup>5</sup>. En effet, en raison de l'éloignement et du coût élevé d'approvisionnement qui en résulte, les produits des DROM sont le plus souvent peu compétitifs à l'égard des produits venant de l'extérieur (et en particulier de la France métropolitaine et des autres Etats membres de la Communauté).

Ce dispositif est défini par la loi du 2 juillet 2004 et applicable pour une durée de dix ans. Des différentiels de taux entre les importations et la production locale ont été fixés par le Conseil européen sur la base d'une **analyse de la situation concurrentielle** des productions locales par rapport aux importations. Les produits sont classés en trois catégories correspondant aux parties **A** (produits de base), **B** (produits nécessitant des investissements lourds influant sur les prix de revient des biens fabriqués localement) et **C** (produits fabriqués par des entreprises de grande taille et produits d'une très grande vulnérabilité par rapport aux importations en provenance des pays voisins des DOM). L'écart maximal de taxation relève respectivement de 10, 20, et 30 points de pourcentage.

Ce différentiel de traitement est destiné à **encourager l'activité industrielle productive locale** et à maintenir un certain niveau de compétitivité face aux produits provenant de l'extérieur. Au sein de ce dispositif, les conseils régionaux fixent les taux d'octroi et peuvent en exonérer l'importation de marchandises dans le cadre de cinq opérations précisées dans la loi (matériels d'équipement destinés à l'industrie hôtelière, matières premières destinées aux activités locales de production, équipements destinés aux missions régaliennes de l'Etat, équipements sanitaires, biens réimportés). En outre, ils peuvent bénéficier d'une recette issue d'une taxe additionnelle, dénommée octroi de mer régional, applicable à tous les produits (à l'exception de ceux qui bénéficient des exonérations obligatoires) et dont le taux ne peut excéder 2,5 %.

---

<sup>1</sup> En principe, le traité ne permet pas d'appliquer une fiscalité différente pour les produits locaux et les produits importés de France métropolitaine ou des autres Etats membres.

<sup>2</sup> L'assiette de l'octroi de mer est soit la valeur en douanes des marchandises pour les opérations d'importation, soit les prix hors TVA pour les livraisons de biens produits localement.

<sup>3</sup> Les spécificités des régions ultrapériphériques sont reconnus dans l'article 299§2 du traité CE (éloignement, insularité, faible superficie, relief et climat difficiles, dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits).

<sup>4</sup> Sont obligatoirement exonérés de l'octroi de mer les livraisons de biens d'exportation des entreprises locales et les livraisons des entreprises locales dont le CA annuel est inférieur à 550 000 €

<sup>5</sup> La liste des produits est précisée pour chaque département en annexe de la décision du Conseil du 10 février 2004 relative au régime de l'octroi de mer dans les départements français d'outre-mer.

Face à une extension de leurs compétences, à la faiblesse du potentiel fiscal de ces économies et au faible niveau des revenus, **l'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer**, en particulier au plan communal.

Perçus par les douanes et distribués par la Trésorerie Générale, les produits fiscaux de cette taxe sont affectés selon le circuit de distribution suivant :

- le produit de l'octroi de mer fait l'objet d'une affectation annuelle à une dotation globale garantie (DGC) répartie entre les communes en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion, et entre le département et les communes en Guyane ;
- s'il existe un solde entre le produit global de l'octroi de mer et le montant de la dotation globale garantie, celui-ci est alors affecté au *fonds régional pour le développement et l'emploi* (FRDE)<sup>1</sup> créé à cette occasion. En Guyane, le département reçoit 35 % de la DGC ;
- les recettes du *fonds* font l'objet d'une inscription spécifique au budget régional.

**L'imposition sur la consommation est donc une combinaison du système de l'octroi de mer et de taxes sur la valeur ajoutée à taux réduits.**

Les marchés uniques antillais et antillo-guyanais constituent une application spécifique de la fiscalité indirecte dans les DROM.

#### ▪ **Le marché unique antillais**

Les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment, au regard de l'octroi de mer mais aussi de la TVA et des accises, un territoire fiscal unique. Les marchandises qui ont été mises à la consommation ou produites dans l'une de ces régions circulent librement dans l'autre. Elles supportent donc la taxation de la région d'origine et non plus de destination. De même, le principe d'origine prévaut en matière d'octroi de mer sur les échanges de productions locales entre les régions des DFA. En revanche, au regard de la TVA, les départements de la Réunion et de la Guyane constituent un territoire d'exportation entre eux et par rapport aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

#### ▪ **Le marché unique antillo-guyanais**

Les régions de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique constituent un «marché unique» au regard de l'octroi de mer et de l'octroi de mer régional, mais uniquement pour les échanges de productions locales. En conséquence, les livraisons de productions locales faites par des producteurs établis en Guyane à destination des régions de Guadeloupe ou de Martinique sont imposables en Guyane. De même, les livraisons de productions locales faites par des producteurs établis en Guadeloupe ou en Martinique à destination de la Guyane sont imposables en Guadeloupe ou en Martinique.

---

<sup>1</sup> Ce fonds a pour mandat de subventionner des investissements publics contribuant au développement économique.

### 3. DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

#### 3.1 La défiscalisation des investissements (productifs et logements)

Cet important dispositif qui date de 1952 concerne la **réduction du coût du capital** ainsi que la **construction de logements locatifs et en accession à la propriété**. Le dispositif actuellement en vigueur est celui défini par la loi de programme du 21 juillet 2003 pour l'outre-mer, dite loi Girardin et approuvé par décision de la Commission européenne (N/B/2003) du 11 novembre 2003. Il répond à un objectif d'aide au financement de l'investissement, tandis que les dispositifs précédents constituaient plutôt une aide fiscale à la réalisation de l'investissement par l'entreprise exploitante.

En 2005, la dépense fiscale afférente à la défiscalisation s'est élevée à 690 M€ soit un doublement de la dépense depuis 2003 (340 M€). Applicable jusqu'au 31 décembre 2017, ce dispositif contient les caractéristiques suivantes :

- **tous les secteurs sont éligibles** sauf ceux expressément exclus par la loi<sup>1</sup> ;
- pour les secteurs productifs, les **taux de réduction d'impôt sur le revenu sont fixés à 50 %** et peuvent être majorés pour les secteurs dits « sensibles » (majoration de 10 points pour les projets de production d'énergies renouvelables, de 20 points pour les travaux de rénovation ou de réhabilitation hôtelière et pour la location de bateaux de plaisance, notamment) ;
- s'agissant du **logement**, les particuliers qui investissent dans du logement locatif « libre » bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 40 % (contre 25 % précédemment) réparti sur 5 ans, et pour le locatif intermédiaire le taux de réduction est de 50 % (contre 40 % dans l'ancien dispositif) plafonnés à 1 750 €/m<sup>2</sup> (contre 1 525 €/m<sup>2</sup> dans le dispositif précédent) ;
- la défiscalisation s'effectue soit de plein droit (secteurs non sensibles d'un montant n'excédant pas 1 million d'€ par exemple), soit sur agrément ou accord préalable auprès de l'administration fiscale.

Les **principaux impacts** de ce dispositif auraient été les suivants<sup>2</sup> :

- la modernisation de l'appareil productif généré par la défiscalisation a été faiblement créatrice d'emplois ;
- le secteur de l'énergie peut être cité comme un des fleurons de la défiscalisation, notamment dans le domaine des chauffe-eau solaires, qui a suscité une nouvelle filière industrielle ;
- les petits investissements productifs ont été très dynamiques ;
- le secteur du BTP a été dynamisé par la construction de logements, mais la pression sur le foncier a été accentuée ; les tensions sur le logement social, non concerné par la défiscalisation, n'ont pas été atténuées.

---

<sup>1</sup> Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne (commerce, activités financières, ...).

<sup>2</sup> cf. Rapport sur l'évaluation de l'impact socio-économique du dispositif de défiscalisation des investissements Outre-mer, IGF / IGA, juillet 2006.

### 3.2. L'allègement du coût du travail

Un régime spécifique d'exonérations de charges sociales a été introduit en 1995. Le dispositif actuel est régi par la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer (LOPOM) et reconnu compatible par la Commission européenne.

L'objectif visé est d'encourager la création d'emplois, afin que les économies ultramarines soient en mesure d'offrir, notamment aux jeunes, de vrais emplois durables. Dans la continuité de l'effort engagé depuis 1994, il est proposé un allègement renforcé des charges sociales pour les entreprises qui subissent plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est particulièrement bas.

Le dispositif spécifique à l'outre-mer n'est cumulable avec aucune autre exonération totale ou partielle de cotisations patronales de Sécurité Sociale. Mais les entreprises d'outre-mer qui ne seraient pas éligibles peuvent, en revanche, bénéficier des dispositifs d'allègements généraux valant en métropole. Par ailleurs, les exonérations issues de la LOPOM peuvent se cumuler avec d'autres dispositifs d'aide à l'emploi, ne faisant pas appel à des exonérations de charges sociales comme par exemple le congé solidarité propre aux DOM qui permet de substituer un jeune à un salarié âgé.

Par comparaison avec les autres dispositifs d'allègements généraux de cotisations sociales, le dispositif spécifique à l'outre-mer se caractérise par :

- l'éligibilité de tous les salaires, sans condition de plafond ;
- l'application d'une exonération à hauteur de 100% des cotisations patronales, ramenée à 50 % pour les employeurs du BTP de plus de 50 salariés, jusqu'à concurrence d'un montant pris par référence au SMIC, sans calcul dégressif ;
- la limitation de l'éligibilité aux entreprises de moins de 11 salariés ou à certains secteurs d'activité.

Le rapport de l'impact socioéconomique des exonérations de charges sociales spécifiques à l'outre-mer<sup>1</sup> a soulevé les résultats suivants :

- des montants croissants d'exonérations : ils auraient augmenté de 54,7 % entre 2001 et 2005 ;
- cette progression du montant des exonérations a été plus rapide que celle des effectifs employés ;
- l'exonération a été très large puisqu'elle a concerné, au seul titre de la LOPOM, les trois-quarts des établissements hors administrations et couvre, avec la liste des secteurs ciblés et le champ des entreprises de moins de 11 salariés, une très grande partie de l'économie.

Par ailleurs, divers dispositifs portent sur la diminution du coût du travail, venant conforter les exonérations de charges sociales introduites en 1995, ou accompagnent la diversification économique et la création d'emplois ; il s'agit principalement de la **réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises** et, de façon plus sélective sur agrément,

---

<sup>1</sup> Mission d'audit de modernisation de l'IGF et l'IGAS, juin 2006.

**l'exonération de l'impôt sur les sociétés** pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles.

### **3.3 L'application de la TVA comme soutien à l'économie**

#### **◆ Les particularités de la TVA outre-mer**

Excepté la Guyane, la TVA est appliquée dans les trois autres départements d'outre-mer. La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ont **des taux spécifiques**<sup>1</sup> : taux normal à 8,5 % et taux réduit, essentiellement à 2,1 % (article 296 CGI). La dépense fiscale liée au différentiel de taux de TVA avec la métropole est évaluée à 990 millions d'€ en 2007, dans le programme 123 « conditions de vie outre-mer ».

**Le régime de la TVA est assorti de plusieurs dispositifs d'exonération.** L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion; les importations de riz et de pain dans les trois départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

La dépense fiscale liée à ces exonérations est chiffrée à 120 millions d'€ dans le projet de loi de finances pour 2006 (programme 123 précité).

**En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union Européenne.** Les DOM ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la 6<sup>ème</sup> directive TVA). Le régime de la TVA est régi exclusivement par la législation nationale. Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (*idem* dans l'autre sens).

Qu'il s'agisse d'exonérations de certains produits importés ou de la réduction des taux, **ces dispositifs assurent une neutralité fiscale pour les importations et les productions locales** dans un système d'équilibre avec l'octroi de mer.

#### **◆ Le mécanisme d'exonération de TVA est complété par le système original de la TVA non perçue récupérable.**

Adossée aux exonérations de TVA de l'article 295-1-5 en vigueur sur les importations et les fabrications locales dans les trois DOM, **ce dispositif consiste, pour les entreprises**

---

<sup>1</sup> Taux zéro provisoire en Guyane.

**assujetties à la TVA, à déduire de la TVA collectée, le montant de la TVA qu'elles n'ont pas payé correspondant à l'achat des biens exonérés.** C'est pourquoi la TVA NPR est parfois aussi désignée sous le vocable de « TVA fictive ».

La production d'un bien ou d'un service vendu TTC peut incorporer des biens exonérés de TVA en application de l'article 295-1-5° du CGI, ce qui se traduit, compte tenu des mécanismes de la TVA, par une TVA collectée sur l'ensemble, y compris sur les biens exonérés. En l'absence d'un dispositif correctif, l'avantage financier de l'exonération serait donc annihilé pour le client final. Aussi, pour éviter cela, l'entreprise assujettie à la TVA qui réalise des opérations taxables peut déduire de la TVA collectée, le montant de TVA qu'elle n'a pas payée correspondant aux biens exonérés. Cette TVA déduite est dite « non perçue récupérable ». Dans ce cas, l'exonération de TVA vaut paiement, en application de l'instruction n° 168 B 2/1 du 30 juin 1954<sup>5</sup>.

L'objectif est donc de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, au bénéfice des entreprises et consommateurs locaux.

Par ailleurs, la TVA NPR prend la forme d'une « **quasi subvention** » **perçue par l'entreprise qu'elle est censée répercuter au client par une réduction de son prix de vente.** C'est l'opérateur économique qui bénéficie de la TVA NPR, mais il est censé transférer le montant correspondant à son client : il est attendu de l'entreprise qu'elle neutralise la subvention qu'elle reçoit par une réduction de prix. Tout se passe comme si l'Etat confiait à l'entreprise le mandat de subventionner le client (*via* une réduction du prix de vente), la TVA NPR constituant la contrepartie de ce mandat. La TVA NPR fonctionne donc bien comme une subvention, acquise définitivement par l'entreprise et comptabilisée comme une subvention d'exploitation dans ses comptes.

♦ **Un dispositif coûteux qui n'aurait pas les effets escomptés sur les prix à la consommation<sup>1</sup>.**

Difficile à évaluer, le coût élevé du dispositif est estimé à plus de 200 millions d'€ par an, au titre du projet de loi de finances pour 2007. L'objectif initial de la TVA NPR de répercussions de l'avantage sur le prix de vente final n'aurait pas été atteint et l'aide, initialement destinée à bénéficier au consommateur, est donc devenue peu à peu une aide aux entreprises.

L'évolution, envisagée pour ce dispositif à partir de l'année 2008, est de le restreindre aux **seuls investissements productifs neufs, exonérés de la TVA.** Sa finalité serait alors, non plus un effet prix direct, mais la compensation partielle des surcoûts liés à la situation des DOM ce qui, à l'issue du cycle de production, pourrait aussi se traduire dans le prix de vente. La mesure proposée devrait permettre d'économiser la moitié environ du coût de **la dépense fiscale actuelle, soit une centaine de millions d'€**

---

<sup>1</sup> Cf. Rapport sur la TVA NPR de l'IGF et l'IGA, mai 2007.

## § 3. LES FINANCES PUBLIQUES

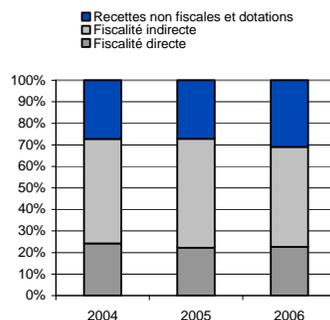
### 1. LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

#### 1.1 Aperçu général

Le total des recettes de fonctionnement perçues par les collectivités locales guyanaises<sup>1</sup> s'est élevé en 2006 à 496,8 millions d'€ dont 69 % d'origine fiscale. La part de la fiscalité indirecte est la plus importante à 46 %, suivie des recettes non fiscales et dotations (31 %) ainsi que de la fiscalité directe<sup>2</sup> (23 %). Le total des recettes connaît une augmentation moins marquée que la moyenne nationale (+ 3,2 % contre + 5,1%). La fiscalité directe progresse nettement (+ 5,4 %) alors que la fiscalité indirecte diminue (- 5,4 %). La taxe professionnelle, qui demeure la ressource fiscale majeure de l'ensemble des recettes fiscales directes, augmente moins rapidement que les autres taxes (foncière, habitation et TEOM). La fiscalité indirecte connaît un fléchissement, après les fortes augmentations des années précédentes, en raison de la chute des autres recettes fiscales indirectes<sup>3</sup>. Les produits de l'octroi de mer sont pour leur part en légère hausse (+1,1 %), après la baisse de ces dernières années ; ils représentent une ressource importante pour les communes (54 millions d'€).

	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Recettes fiscales</b>	<b>273,3</b>	<b>308,2</b>	<b>350,8</b>	<b>343,4</b>	<b>-2,1%</b>
Fiscalité directe	99,8	103,0	106,8	112,5	5,4%
<i>Taxe professionnelle</i>	46,9	46,8	47,8	49,0	2,5%
<i>Taxe d'habitation</i>	10,7	11,7	12,3	13,5	10,4%
<i>Taxe foncière</i>	35,8	37,5	39,4	41,7	5,9%
<i>Taxe sur les ordures ménagères</i>	6,4	6,9	7,4	8,3	13,1%
Fiscalité indirecte	173,4	205,2	244,0	230,9	-5,4%
<i>Octroi de mer et droits additionnels</i>	104,1	100,5	99,7	100,7	1,1%
<i>Autres recettes fiscales indirectes</i>	69,4	104,7	144,4	130,2	-9,8%
<b>Recettes non fiscales et dotations</b>	<b>118,1</b>	<b>115,7</b>	<b>130,8</b>	<b>153,4</b>	<b>17,3%</b>
Dotations de l'Etat	72,5	84,1	92,7	97,2	4,8%
Autres subventions et produits divers	45,6	31,6	38,1	56,2	47,5%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>391,4</b>	<b>423,8</b>	<b>481,6</b>	<b>496,8</b>	<b>3,2%</b>

Sources : Trésorerie générale, douane et services fiscaux



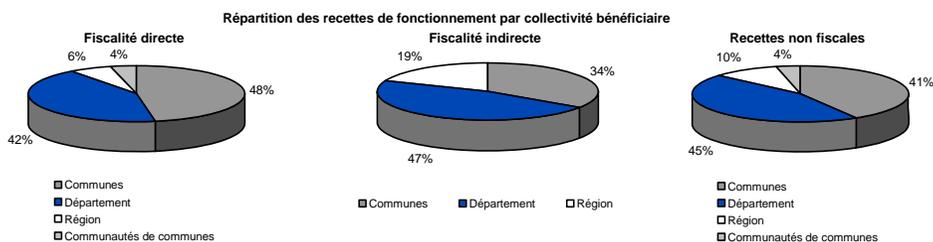
Les dotations de l'Etat, attribuées au titre de l'année 2006, poursuivent leur progression (+ 4,8 %) mais à un rythme plus faible que les années précédentes où elles avaient tiré profit de la mise en place du critère superficiaire pour les collectivités. Ce critère avait procuré des ressources supplémentaires à certaines collectivités de Guyane peu peuplées mais très étendues.

<sup>1</sup> Région, Département, Communes et Communautés de communes.

<sup>2</sup> La Guyane se démarque des autres DOM, par un produit de la fiscalité directe plus faible en raison de la faiblesse des bases fiscales que compense difficilement une politique de taux plus soutenue.

<sup>3</sup> Droits sur les carburants, les tabacs, droits de port, droits et taxes annexes, taxe différentielle sur les véhicules.

La répartition des recettes de fonctionnement par collectivité bénéficiaire montre la prédominance du Département (entre 42 % et 47 %) et des communes (entre 34 % et 48 %). Les recettes de la Région sont principalement alimentées par la fiscalité indirecte, avec notamment les droits sur les carburants et le droit additionnel à l'octroi de mer. Enfin, la part qui revient aux communautés de communes reste marginale, quel que soit le type de recette.



**Dépenses de fonctionnement des collectivités locales en 2006**

en millions d'€

	Communes	Communautés de communes	Département	Région	Total
Personnel	105,0	1,6	62,0	9,0	177,5
Achats et charges externes	43,2	4,1	22,6	7,2	77,0
Charges financières	3,3	0,3	2,9	2,4	8,9
Subventions et contingents	25,2	0,2	114,9	31,4	171,6
Autres	10,8	2,6	0,0	0,0	13,4
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>187,4</b>	<b>8,7</b>	<b>202,3</b>	<b>50,0</b>	<b>448,4</b>
<i>Part des recettes de fonctionnement absorbée</i>	96%	87%	90%	76%	90%

Source : Trésorerie générale

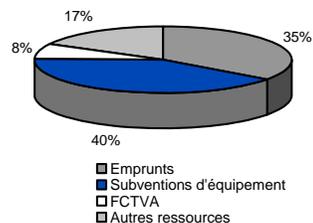
En 2006, les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes (+5,8 % contre + 3,2 %). En moyenne, 90 % des recettes de fonctionnement des collectivités locales ont été absorbées par les dépenses de fonctionnement (contre 88 % en 2005). Cette évolution est principalement due à la Région où la quotité passe de 58 % à 76 % sur un an. Elle reste à un niveau élevé pour les communes et le Département en raison, pour ce dernier, des besoins toujours croissants suscités par le dispositif de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la gestion du Revenu Minimum d'Insertion.

Globalement les dépenses de fonctionnement sont constituées des frais de personnel (40 % du total pour toutes les collectivités confondues mais environ 56 % dans les communes), de subventions et contingents (38 % du total) et d'achats externes (17 %). La part relative aux charges financières reste limitée à 2 %. Les dépenses de personnel progressent de 5,1 % en 2006, à un niveau proche de la moyenne nationale (+5,5 %).

La part des recettes de fonctionnement non consommées par les dépenses de même nature permet de financer les investissements des collectivités, en complément des recettes d'investissement qui se sont élevées en 2006 à 154,7 millions d'€ Celles-ci diminuent nettement (- 14,5 %), en raison de la baisse concomitante des subventions d'équipement et du recours à l'emprunt qui a triplé les trois années précédentes.

Recettes d'investissement des collectivités locales					en millions d'€
	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Emprunts	30,5	45,8	66,2	54,1	-18,3%
Subventions d'équipement	62,3	72,3	73,0	62,3	-14,7%
FCTVA	11,1	8,5	10,9	11,9	8,7%
Autres ressources	41,9	33,1	30,9	26,6	-14,2%
<b>Total</b>	<b>145,8</b>	<b>159,7</b>	<b>181,1</b>	<b>154,7</b>	<b>-14,5%</b>

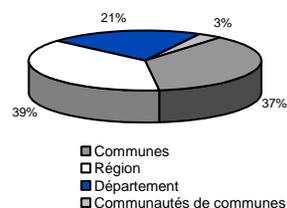
Source : Trésorerie générale



Les dépenses d'investissement des collectivités locales ont atteint 147,6 millions d'€ en 2006. Seules les dépenses du Département sont en augmentation (+ 3,5 %), les dépenses d'investissement de la Région diminuent fortement (-24,2 %), en raison d'une baisse simultanée des dépenses d'équipement (-27 %), des subventions d'équipement versées (-13 %) et des remboursements d'emprunt (-23 %).

Dépenses d'investissement des collectivités locales					en millions d'€
	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Communes	70,2	63,5	57,8	54,6	-5,5%
Région	49,5	71,1	74,6	56,6	-24,2%
Département	42,4	43,0	30,4	31,5	3,5%
Communautés de communes	9,7	11,2	6,5	5,0	-22,9%
<b>Total</b>	<b>171,8</b>	<b>188,7</b>	<b>169,2</b>	<b>147,6</b>	<b>-12,8%</b>

Source : Trésorerie générale



Au final, le total des recettes des collectivités locales a atteint 652 millions d'€ en 2006 (- 1,6 % sur un an) contre 596 millions d'€ pour les dépenses (+ 0,5 %). Ce montant correspond à une dépense moyenne de 2 950 € par habitant. Sur la période 2002-2006, les dépenses du secteur public local ont progressé de 32,4 %, soit un rythme plus rapide que celui de la population recensée par l'INSEE (+ 17,2 %).

## 1.2 La Région

Les recettes totales de fonctionnement du compte administratif 2006 s'établissent à 65,7 millions d'€ en baisse de 22 % sur un an. Cette diminution est principalement due à la forte diminution de la fiscalité indirecte (- 29 % sur un an) alors que la fiscalité directe progresse légèrement (+ 1,4 %). Les dotations accordées à la Région sont en forte progression (+ 67 %).

**Produits de fonctionnement totaux**

en millions d'€

	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Recettes fiscales	52,6	39,8	68,1	50,5	-25,9%
<i>Fiscalité directe</i>	7,7	7,8	7,0	7,1	1,4%
<i>Fiscalité indirecte</i>	44,8	32,0	61,1	43,4	-29,0%
Dotation globale de fonctionnement		3,9	3,9	4,6	15,9%
Dotation générale de décentralisation			0,1	2,1	ns
Autres recettes	15,7	7,8	11,9	8,5	-28,6%
<b>Total</b>	<b>68,3</b>	<b>51,5</b>	<b>84,1</b>	<b>65,7</b>	<b>-21,8%</b>

Source : Trésorerie Générale

L'octroi de mer se maintient à 19,6 millions d'€ les autres recettes fiscales indirectes ne représentant plus que 23,7 millions d'€(- 43 % sur un an).

**Charges de fonctionnement totales**

en millions d'€

	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Frais de personnel	5,6	6,5	7,9	9,0	14,2%
Achats et charges externes	5,3	5,7	6,8	7,2	5,3%
Subventions et contingents	30,0	31,6	32,3	31,4	-2,9%
Charges financières	2,3	3,1	1,7	2,4	44,3%
<b>Total</b>	<b>43,2</b>	<b>47,0</b>	<b>48,9</b>	<b>50,0</b>	<b>2,3%</b>

Source : Trésorerie Générale

Sur la période, les charges de fonctionnement ont été contenues à + 2,3 % ce qui contraste avec la forte augmentation constatée au niveau national (+ 12,3 %) due en partie aux transferts de compétence sur les personnels TOS<sup>1</sup>. La plus forte croissance des charges de fonctionnement (+ 21 %) revient aux charges financières (+ 44 %) suivies des frais de personnel (+ 14,2 %).

**Résultat comptable**

en millions d'€

	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Produits de fonctionnement	68,3	51,5	84,1	65,7	-21,8%
(-) Charges de fonctionnement	43,2	47,0	48,9	50,0	2,3%
<b>= Résultat comptable</b>	<b>25,0</b>	<b>4,5</b>	<b>35,2</b>	<b>15,7</b>	<b>ns</b>

Source : Trésorerie Générale

La forte diminution des produits de fonctionnement (- 21,8 % sur un an), conjuguée à une hausse modérée des charges de même nature, a permis de générer une épargne brute de 15,7 millions d'€. L'épargne nette (épargne brute – remboursement en capital d'emprunts) n'atteint plus que 9,9 millions d'€

Pour financer son programme d'investissement, la Région a bénéficié de dotations en provenance de l'Etat ou de fonds structurels européens pour un montant de 16,1 millions d'€

<sup>1</sup> Techniciens et ouvriers de services.

**Ressources d'investissement réelles**

en millions d'€

	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Nouveaux emprunts souscrits	6,8	23,0	24,5	22,6	-7,8%
Transferts, dotations et subventions reçues	17,5	26,2	23,9	16,1	-32,4%
Divers	2,1	0,5	0,2	6,1	ns
<b>Total</b>	<b>26,3</b>	<b>49,8</b>	<b>48,6</b>	<b>44,9</b>	<b>-7,7%</b>

Source : Trésorerie Générale

La diminution des ressources s'est traduite par une baisse des dépenses d'investissements (- 24,2 % sur un an).

**Dépenses d'investissement réelles**

en millions d'€

	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Remboursement en capital d'emprunts	7,0	12,3	7,6	5,8	-23,4%
Dépenses d'équipements directes	25,8	37,7	44,8	32,5	-27,4%
Subventions d'équipement versées	15,2	17,6	20,5	17,8	-13,0%
Divers	1,5	3,5	1,7	0,4	-77,4%
<b>Total</b>	<b>49,5</b>	<b>71,1</b>	<b>74,6</b>	<b>56,6</b>	<b>-24,2%</b>

Source : Trésorerie Générale

L'endettement de la collectivité au 31 décembre 2006 s'élevait à 85,5 millions d'€ soit une augmentation de 24,5 % sur un an. Le montant de la dette par habitant atteint 423 € contre 349 € en 2005.

En 2007, les dépenses inscrites au budget primitif ont concerné notamment :

- l'aménagement du territoire pour 24 millions d'€ dont la poursuite du chantier de la liaison St-Laurent-Apatou et la compensation du coût du transport aérien sur les liaisons de l'intérieur,
- l'éducation et l'enseignement supérieur pour 16,5 millions d'€ (poursuite de la construction du lycée de Kourou, réhabilitations et extensions de lycées),
- la formation professionnelle pour 15 millions d'€
- le développement économique pour 7,1 millions d'€ (soutien aux secteurs primaire, industriel et touristique),
- le soutien aux agences de la Région pour 8,7 millions d'€ (compétences déléguées dans les domaines socio-économiques),
- la cohésion sociale pour 6,2 millions d'€ (aides au logement et développement urbain).

La construction de trois nouveaux lycées<sup>1</sup> polyvalents, en un temps très court, constitue un défi technique et financier pour la Région. Le choix de la procédure de financement s'est porté sur le bail emphytéotique administratif décidé le 30 mars 2007. Dans ce cadre, la collectivité passe un contrat avec un partenaire privé qui conçoit, finance et réalise l'équipement pour ensuite le louer une durée minimale de 18 ans et maximale de 99 ans. L'avantage pour la Région est de pouvoir répondre ainsi à la mobilisation d'importantes ressources (80 millions d'€ pour trois lycées). Le coût des constructions est fixé à la signature des baux, tout dérapage budgétaire serait ainsi évité.

<sup>1</sup> A Remire-Montjoly, Mana et St Laurent du Maroni.

### 1.3 Le Département<sup>1</sup>

Les recettes de fonctionnement du Département se sont établies en 2006 à 225 millions d'€ enregistrant une hausse de 8,4 % sur un an. Elles sont composées principalement des recettes fiscales (69 % du total), la fiscalité indirecte représentant 48 % du total et la fiscalité directe 21 %. Les recettes de fiscalité indirecte stagnent en 2006 après les fortes progressions des années précédentes<sup>2</sup>. Les recettes d'octroi de mer se maintiennent à 27 millions d'€ alors que le produit de la fiscalité directe augmente nettement à 47,8 millions d'€ (+ 7,4 %).

Produits de fonctionnement totaux	en millions d'€				
	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Recettes fiscales	93,3	146,6	153,3	155,8	1,7%
<i>Fiscalité directe</i>	43,9	44,6	44,5	47,8	7,4%
<i>Fiscalité indirecte</i>	49,4	102,1	108,7	108,0	-0,7%
Dotation globale de fonctionnement	13,9	39,2	41,1	41,8	1,8%
Dotation générale de décentralisation	19,3	1,7	1,6	1,7	3,7%
Autres recettes	17,1	8,8	11,5	25,7	123,1%
<b>Total</b>	<b>143,6</b>	<b>196,4</b>	<b>207,5</b>	<b>225,0</b>	<b>8,4%</b>

Source : Trésorerie Générale

Les charges de fonctionnement progressent nettement à 202 millions d'euros (+ 7,6 %). Les achats et charges externes régressent (- 5,9 % sur un an) alors que les frais de personnel progressent de près de 3,9 %. Les subventions et contingents versés sont en forte augmentation (+17 %) en raison de la hausse des aides à la personne (RMI, APA). Comme pour la Région, les charges financières sont en forte augmentation.

Charges de fonctionnement totales	en millions d'€				
	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Frais de personnel	50,6	57,2	59,7	62,0	3,9%
Achats et charges externes	12,3	24,1	24,0	22,6	-5,9%
Subventions et contingents	55,9	101,5	96,9	113,4	17,0%
Charges financières	2,8	2,1	1,9	2,9	53,2%
Autres dépenses	2,8	3,7	5,5	1,5	-72,9%
<b>Total</b>	<b>124,5</b>	<b>188,6</b>	<b>188,0</b>	<b>202,3</b>	<b>7,6%</b>

Source : Trésorerie Générale

L'épargne brute de la collectivité reste bien orientée à 22,7 millions d'€ (+16,3 %). La capacité d'autofinancement nette (épargne brute – remboursements de la dette en capital) ressort ainsi à 18,6 millions d'€

<sup>1</sup> NB : Le mouvement de rénovation de la comptabilité publique, qui a débuté en 1997 par l'entrée en vigueur de l'instruction comptable M14 généralisée aux communes, s'est poursuivi avec la généralisation aux départements d'une nouvelle instruction M52 le 1er janvier 2004. La mise en place de cette nouvelle instruction a notamment modifié la procédure comptable de rattachement des charges et des produits.

<sup>2</sup> Elles avaient pratiquement doublé en 2004, en raison du reversement par l'Etat aux départements d'une partie des recettes de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) pour financer le transfert de la gestion du RMI.

Pour financer son programme d'investissement, le Département a bénéficié de dotations en provenance de l'Etat ou de fonds structurels européens pour un montant de 13,7 millions d'€ (+17 % sur un an), il a diminué son recours à l'emprunt qui a atteint 10 millions d'€ (- 47 %) Les emplois d'investissements ressortent ainsi en augmentation de 3,5 % sur un an.

L'endettement au 31 décembre 2006 s'élevait à 61,6 millions d'€ la dette par habitant s'établissait ainsi à 305 € contre 281 € en 2005. Le taux d'endettement, mesuré par le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement, se situait à fin décembre 2006 à 27,4 % (contre 26,8 % fin 2005).

L'**éducation** constitue l'une des premières priorités du département qui doit faire face à la forte croissance des effectifs scolarisés, notamment dans les collèges. Sur la période 2000-2006, l'effort budgétaire a permis la construction de 8 nouveaux collèges en 4 ans et la rénovation ou l'extension de 16 collèges sur 23. Sur la période 2007-2013, le département prévoit de construire 8 nouveaux collèges, les travaux de construction des collèges de Régina et Camopi ont débuté (livraisons prévues des premières tranches début 2008).

L'**emploi, l'insertion et action sociale** représente également une importante priorité pour le département. Les dépenses liées au RMI, s'élèvent au tiers environ du budget de fonctionnement. Les sommes versées en 2007 s'élevaient à 68,8 millions d'€ (- 0,3 % sur un an) alors que, contrairement aux années précédentes, le nombre de bénéficiaires diminue nettement (- 5,7 %). Le Conseil Général a mis en place un dispositif de contrôle du RMI et de renforcement de la lutte contre la fraude.

En matière sociale, des projets de construction de pôles médico-sociaux ont été engagés à Saint-Laurent, Kourou et Matoury. Les moyens ont été accrus par le renforcement du service départemental de l'aide sociale et le doublement des capacités d'accueil des maisons d'enfants à caractère social. Le Conseil Général a ainsi décidé la mise en oeuvre d'un foyer de 92 places, pour mineurs et jeunes majeurs à Cayenne.

Concernant les personnes âgées, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), concernait 454 allocataires en 2006 (contre 317 en 2004). L'équipe médico-sociale affectée à l'APA a été renforcée, permettant ainsi de réduire le délai moyen de traitement des demandes à 2,5 mois, la durée légale étant fixée à 4 mois. Une maison départementale des personnes handicapées a été financée à hauteur de 0,5 million d'€ par le département, dans le cadre du CPER 2007-2011, pour une livraison prévue en 2008.

## 1.4 Les Communes

Le total des recettes de fonctionnement des communes de Guyane s'est élevé en 2006 à 196,1 millions d'€, en hausse de 7,9 % sur un an. Les recettes fiscales directes (taxe professionnelle, taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxes d'habitation) progressent nettement (+ 6,3 % sur un an).

La dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, connaît une hausse plus mesurée qu'en 2005 (+ 3 % contre + 16,7 %), année où la réforme de la DGF qui favorise les communes à grande superficie (comme Mana, Maripasoula, Apatou, Grand Santi ou Iracoubo) a été mise en application.

<b>Recettes de fonctionnement</b>				en millions d'€
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>Var 06/05</b>
Recettes fiscales	119,6	124,3	132,6	6,7%
<i>Fiscalité directe</i>	48,1	50,1	53,2	6,3%
<i>Autres impôts et taxes</i>	71,5	74,2	79,4	6,9%
Dotation globale de fonctionnement	37,1	43,3	44,6	3,0%
Divers	12,7	14,2	19,0	33,7%
<b>Total</b>	<b>169,4</b>	<b>181,8</b>	<b>196,1</b>	<b>7,9%</b>

Source : Trésorerie générale

Parallèlement, les charges de fonctionnement augmentent de 3,9 % pour atteindre 187,4 millions d'€ un rythme nettement plus faible qu'en 2005 (+ 8,1 %). Les frais de personnel, qui en représentent plus de la moitié, ont progressé nettement (+ 7,2 %) alors que les achats et charges externes (- 1,5 %) de même que les frais financiers (- 8 %) ont été maîtrisés. La croissance des charges est supérieure à la moyenne nationale (+ 2,4 %).

<b>Charges de fonctionnement</b>				en millions d'€
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>Var 06/05</b>
Charges de personnel	87,8	97,9	105,0	7,2%
Achats et charges externes	43,2	43,8	43,2	-1,5%
Charges financières	3,9	3,6	3,3	-8,0%
Contingents	11,7	13,1	13,5	3,0%
Subventions versées	10,8	10,8	11,7	8,5%
Autres charges	9,4	11,1	10,8	-2,6%
<b>Total</b>	<b>166,7</b>	<b>180,3</b>	<b>187,4</b>	<b>3,9%</b>

Source : Trésorerie générale

La capacité d'autofinancement ressort à 8,7 millions d'€ contre 1,5 million d'€ en 2005. Les ressources d'investissement diminuent de 12,9 %, contrairement à la croissance continue constatée au niveau national (+12,2 %)

Les communes de moins de 10 000 habitants financent principalement leurs investissements au moyen de subventions qui représentent 68% des ressources. Les communes de plus de 10 000 habitants ont quant à elles plutôt recours à l'emprunt.

<b>Investissement</b>		en millions d'€		
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>Var 06/05</b>
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>55,4</b>	<b>71,2</b>	<b>62,0</b>	<b>-12,9%</b>
communes -10 000 hab	27,5	25,4	21,2	-16,5%
communes +10 000 hab	27,9	45,7	40,8	-10,9%
<i>dont subventions d'équipement</i>	<i>30,6</i>	<i>33,6</i>	<i>29,3</i>	<i>-12,7%</i>
<i>communes -10 000 hab</i>	<i>15,9</i>	<i>16,9</i>	<i>14,5</i>	<i>-13,7%</i>
<i>communes +10 000 hab</i>	<i>14,7</i>	<i>16,7</i>	<i>14,8</i>	<i>-11,7%</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>63,5</b>	<b>57,8</b>	<b>54,6</b>	<b>-5,5%</b>
communes -10 000 hab	25,5	23,5	20,5	-12,8%
communes +10 000 hab	38,0	34,2	34,1	-0,5%
<b>Encours de la dette</b>	<b>66,2</b>	<b>74,8</b>	<b>74,3</b>	<b>-0,7%</b>
communes -10 000 hab	9,8	11,1	8,4	-24,5%
communes +10 000 hab	56,4	63,7	65,9	3,4%

Source : Trésorerie générale

L'encours de la dette des communes de Guyane est resté stable en 2006 (- 0,7 %) alors que les dépenses d'investissement s'affichent de nouveau en baisse (- 5,5 %).

### 1.5 Les Communautés de communes

Le total des recettes des communautés de communes de Guyane s'est élevé en 2006 à 17,2 millions d'€ en hausse de 1,4 % sur un an. Les recettes de fonctionnement progressent rapidement de 20,4 %, malgré la nette baisse des recettes de fiscalité directe. Les recettes d'investissement chutent de 16,8 %, en raison d'une diminution équivalente des subventions d'équipement.

<b>Recettes</b>		en millions d'€		
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>Var 06/05</b>	
Fonctionnement	8,3	10,0	20,4%	
<i>Fiscalité directe</i>	<i>4,8</i>	<i>4,4</i>	<i>-9,2%</i>	
Investissement	8,6	7,2	-16,8%	
<i>Emprunts</i>	<i>1,2</i>	<i>2,1</i>	<i>82,8%</i>	
<i>Subventions d'équipement</i>	<i>4,2</i>	<i>3,6</i>	<i>-16,0%</i>	
<b>Total</b>	<b>17,0</b>	<b>17,2</b>	<b>1,4%</b>	

Source : Trésorerie générale

Le total des dépenses des communautés de communes de Guyane reste stable à 13,7 millions d'€ Les dépenses de fonctionnement progressent fortement en 2006 (+ 19,5 %) rythme plus élevé que celui rencontré au niveau national (+ 8,9 %). C'est le poste « achats et charges externes » qui augmente le plus alors que les charges de personnel sont maîtrisées (- 0,6 %).

Les communautés de communes se sont désendettées en 2006 disposant en conséquences de plus de marges de manœuvre pour relancer les dépenses d'équipement qui progressent de 13,4 %.

Dépenses	en millions d'€		
	2005	2006	Var 06/05
Fonctionnement	7,3	8,7	19,5%
<i>Achats et charges externes</i>	3,0	4,1	34,3%
<i>Charges financières</i>	0,4	0,3	-22,8%
<i>Subventions versées</i>	1,4	0,2	-87,9%
Investissement	6,4	5,0	-22,7%
<i>Dépenses d'équipement</i>	4,0	4,5	13,4%
<i>Remboursement en capital</i>	2,4	0,4	-82,3%
<b>Total</b>	<b>13,7</b>	<b>13,7</b>	<b>-0,3%</b>

Source : Trésorerie générale

## 2. LES FINANCES PUBLIQUES ET LA GUYANE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la loi organique relative aux lois de finances (la LOLF) est le nouveau cadre de gestion pour l'ensemble des administrations de l'Etat. Les dépenses de l'Etat des exercices précédents ont donc été retraitées pour permettre une meilleure lisibilité.

Une estimation des flux financiers entre l'économie guyanaise et la sphère publique est établie comme suit :

Les finances publiques	en millions d'€			
	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Dépenses de l'Etat</b>	<b>763</b>	<b>879</b>	<b>934</b>	<b>6,2%</b>
<i>fonctionnement</i>	480	586	576	-1,8%
<i>investissement</i>	35	42	55	33,3%
<i>interventions</i>	124	128	133	3,3%
<i>comptes spéciaux (avances aux Collectivités)</i>	119	123	171	38,2%
<b>Recettes de l'Etat</b>	<b>126</b>	<b>138</b>	<b>145</b>	<b>5,0%</b>
<i>fiscales</i>	104	116	112	-3,5%
<b>Dotations de l'Etat aux collectivités</b>	<b>84</b>	<b>93</b>	<b>97</b>	<b>4,9%</b>
<b>Dépenses des collectivités locales</b>	<b>595</b>	<b>593</b>	<b>596</b>	<b>0,5%</b>
<b>Recettes des collectivités locales</b>	<b>584</b>	<b>663</b>	<b>652</b>	<b>-1,6%</b>
<b>Budgets des établissements publics nationaux (1)</b>	<b>264</b>	<b>261</b>	<b>342</b>	<b>31,0%</b>
<b>Dépenses liquidées au titre des fonds européens</b>	<b>65</b>	<b>53</b>	<b>33</b>	<b>-36,9%</b>
<b>Contribution de la Guyane au budget européen</b>	<b>2,9</b>	<b>3,4</b>	<b>3,3</b>	<b>-5,5%</b>

Sources : Trésorerie générale (1) CSG, CCIG, EPAG, ONF, CA

En 2006, l'Etat a perçu près de 145 millions d'€ de recettes non fiscales et fiscales. Les recettes fiscales représentent 77,5 % du total des recettes. L'impôt sur le revenu constitue la recette fiscale majeure, avec 65,5 millions d'€ soit 58 % des rentrées fiscales contre 23 % pour l'impôt sur les sociétés (25,6 millions d'€). En 2006, les recettes de ces impôts ont connu un léger tassement, progressant d'environ 2 % alors que l'augmentation avait été forte depuis

2002 (+ 39 % pour l'impôt sur le revenu et + 47 % pour l'impôt sur les sociétés). Cette faible augmentation est à mettre en relation avec la réduction du nombre de foyers imposables (-1,5 % sur un an).

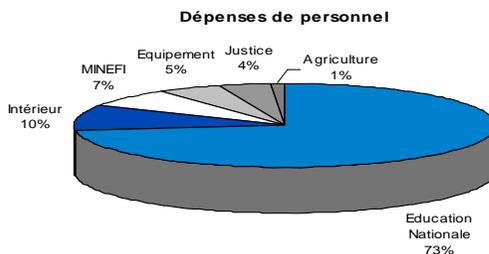
L'Etat a versé directement à l'économie guyanaise près de 934 millions d'€ en 2006<sup>1</sup>. Ces dépenses sont néanmoins en ralentissement par rapport aux années précédentes (+ 6,2 % contre +15 % en 2005), la dépense moyenne par habitant ressort à 4 624 €. Les dépenses d'investissements directs s'élèvent à 55 millions d'€ progressant fortement (+ 33,3 % sur un an). Le poste interventions<sup>2</sup>, qui regroupe des subventions d'investissement et de fonctionnement, se situe à 138 millions d'€ (+3,3 %). Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 575,5 millions d'€ (-1,8 %), ce recul s'expliquant en partie par les nouvelles modalités de la LOLF. Les dépenses de personnel représentent 77,5% des dépenses de fonctionnement. L'Education Nationale en mobilise 73 %, suivie du Ministère de l'Intérieur (9,5 %) et du MINEFI (7 %).

Parallèlement, l'Etat a attribué environ 159 millions d'€ aux collectivités locales sous forme principalement de subventions d'équipement (62 millions d'€) ou de dotations de fonctionnement (97 millions d'€).

Les collectivités locales ont perçu 652 millions d'€ dont 344 millions d'€ de recettes fiscales directes ou indirectes. Le total de leurs dépenses s'est élevé, en 2006, à 596 millions d'€ dont 448 millions au titre de dépenses de fonctionnement.

De son côté, l'Union européenne a versé à la Guyane plus de 33 millions d'€ en provenance des fonds structurels par l'intermédiaire de l'Etat. En contrepartie, la Guyane a contribué au budget européen à hauteur de 3,2 millions d'€ au titre des DTSI (Droits d'importations reversés à l'UE). Les transferts d'origine européenne sont en net retrait en 2006 (-37 % sur un an), en raison de la fin des programmations au titre du DOCUP 2000-2006.

Enfin, l'économie guyanaise aurait bénéficié de près de 690 millions d'€ versés par les organismes sociaux tels que l'Assedic, la Caisse d'allocations familiales ou la Sécurité Sociale, le montant des cotisations s'élèverait, quant à lui, à 320 millions d'€.



<sup>1</sup> Dépenses stricto sensu, hors dépenses des personnels militaires, les dotations aux collectivités locales, les dépenses du secteur social et hospitalier.

<sup>2</sup> Les dépenses d'intervention « Etat » sont des versements sans contrepartie motivés par la mission de l'Etat en tant que régulateur économique. Il intègre les versements des fonds européens, issus du DOCUP.

<sup>3</sup> Estimations.

# Section 3

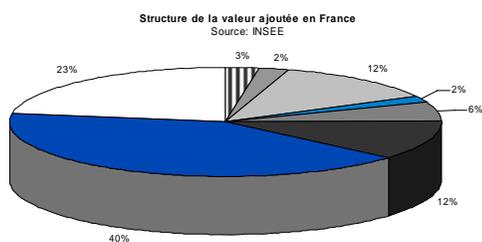
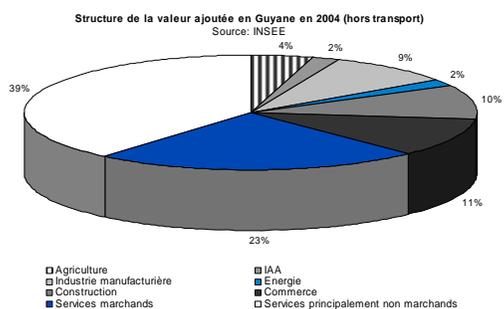
## Les dynamiques conjoncturelles

### § 1. LES TENDANCES MACROECONOMIQUES

Les départements d’outre-mer disposent d’un système statistique développé, quand on les compare aux collectivités métropolitaines correspondantes, avec notamment des comptes économiques régionaux détaillés. Néanmoins, les comptes économiques définitifs des DOM, sont diffusés avec un décalage de trois ans, voire quatre ans pour la Guyane. Afin de réduire ce délai, un partenariat entre l’INSEE, l’IEDOM et l’AFD lancé en 2003 permet de publier des estimations des principaux agrégats économiques pour l’année N-1. En Guyane, ces comptes économiques rapides pour l’outre-mer ont été diffusés pour la première fois en septembre 2007.

#### 1. LE POIDS ECONOMIQUE ET L'EVOLUTION DES SECTEURS D'ACTIVITE

L’économie guyanaise est dominée par le secteur tertiaire, tant en termes de création de richesses qu’en termes d’emplois. Il contribue pour 78 % à la valeur ajoutée totale<sup>1</sup> et représente 84 % des emplois salariés<sup>2</sup>. Le solde se répartit dans entre le secteur secondaire (19% de la VA et 14% des emplois) et le secteur primaire (4 % de la VA et 2 % des emplois). Au sein du secteur tertiaire, la part des services non marchands est prédominante par rapport aux services marchands pour l’emploi salarié (52 % contre 23 %) et pour la Valeur ajoutée (39 % et 23 % respectivement).



<sup>1</sup> La valeur ajoutée brute est la différence entre la valeur des biens ou services produits par une entreprise ou une branche et celle des biens et services utilisés pour la production, dite des « consommations intermédiaires ». L’analyse est effectuée hors branche Transports, celle-ci fluctuant en fonction de l’activité spatiale.

<sup>2</sup> Estimation INSEE 2006, TER Guyane.

La structure de l'économie guyanaise diffère sensiblement de celle observée dans la France hexagonale. Le secteur des services non marchands occupe une place plus importante en Guyane, aux dépens essentiellement des services marchands et de l'industrie, en revanche, le poids des secteurs primaire et de la construction est un peu plus important. En comparaison des autres DOM, le poids du secteur tertiaire est plus faible (78 % contre 82 % aux Antilles et 88 % à la Réunion), l'industrie et le secteur primaire ayant à l'inverse un poids plus élevé dans la valeur ajoutée du département.

La filière spatiale tient une place importante dans l'économie guyanaise, concernant aussi bien les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises que du transport. Sa part dans la création de richesse est quantifiable par ses effets directs, indirects et induits qui irriguent l'économie du département<sup>1</sup> dans son ensemble. A titre d'illustration son impact direct sur l'emploi salarié était estimé en 2005, à environ 4 000 emplois sur la base de la dernière enquête de sous-traitance menée par l'INSEE, dont 1 500 au Centre spatial guyanais et 2 500 chez les sous-traitants. D'autres secteurs pour lesquels la Guyane dispose d'un potentiel économique n'apparaissent pas non plus clairement dans ces répartitions. Tel est le cas de la filière pêche ou de la filière bois qui concernent à la fois le secteur primaire mais aussi l'industrie. S'agissant enfin de l'activité aurifère, son poids dans la valeur ajoutée totale est estimé à environ 3 %.

#### Valeur ajoutée par branche à prix courants

	2002	2003	2004	Var. 04/03
<b>Primaire</b>	<b>91</b>	<b>95</b>	<b>93</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Secondaire</b>	<b>415</b>	<b>421</b>	<b>431</b>	<b>2,3%</b>
Industries agricoles et alimentaires	30	39	38	-1,4%
Industrie manufacturière	191	180	189	4,6%
<i>Industries des biens de consommation</i>	13	13	16	22,5%
<i>Industries des biens d'équipement</i>	69	72	71	-1,3%
<i>Industries des biens intermédiaires</i>	108	96	65	-32,4%
Energie	37	40	41	1,9%
Construction	156	163	201	23,8%
<b>Tertiaire</b>	<b>1 626</b>	<b>1 564</b>	<b>1 715</b>	<b>9,6%</b>
Commerce	219	223	231	3,4%
Transports	15	-85	100	ns
Services	1 392	1 426	1 388	-2,7%
<i>Education, santé, action sociale</i>	467	501	510	1,8%
<b>-SIFIM</b>	<b>-44</b>	<b>-42</b>	<b>-42</b>	<b>ns</b>
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>2 088</b>	<b>2 038</b>	<b>2 197</b>	<b>7,8%</b>

Source : INSEE      SIFIM=Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

L'analyse de l'évolution des poids des secteurs dans la valeur ajoutée totale sur une période de 6 ans (1998-2004), fait ressortir les transformations économiques ayant eu cours dans le département. Les évolutions les plus significatives concernent : le renforcement du poids du secteur tertiaire (+ 1,1 point) en liaison avec la diminution du poids du secteur primaire (- 1,8 point) et la quasi-stagnation du secteur secondaire.

<sup>1</sup> Le secteur du spatial représentait 16,2 % du PIB en 2002 dont 10,3% d'effets indirects et 1,9 % d'effets induits (cf. Section Les activités spatiales)

## 2. LES COMPTES ECONOMIQUES

L'INSEE élabore les comptes économiques des départements d'outre-mer, selon les définitions et les concepts du système élargi de la comptabilité nationale. Onze années de comptes définitifs sont ainsi disponibles sur la période 1993-2004. Le projet CEROM a permis de faire des estimations sur les années 2005 et 2006.

### 2.1 Le Produit Intérieur Brut

Le Produit intérieur brut (PIB)<sup>1</sup> des quatre départements d'outre-mer (DOM) représente environ 1,7 % du PIB français, et celui des seuls départements français d'Amérique (DFA) 1,0 %. Au sein des DFA, le PIB guyanais (évalué à 2 805 millions d'€ en 2006) représenterait environ 9 % du total des quatre DOM (contre 9,6 % en 1993). La croissance du PIB de Guyane, entre 1993 et 2006, est estimée à 91 %, soit un rythme proche de celui des Antilles, mais qui reste très inférieur à celui de la Réunion (+ 120 %), même si une amélioration est perceptible en fin de période. D'après les premières estimations de CEROM, l'année 2006 s'est caractérisée par une croissance de l'économie guyanaise estimée à 6,4 % en volume, après + 3,6 % en 2005. Ce résultat situe 2006 à 4,4 points au-dessus de la croissance nationale (+ 2,0 %).

Produit Intérieur Brut	prix courants, en millions d'€				
	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Réunion	France
1 993	1 471	3 992	4 112	5 792	1 115 389
2006 (*)	2 805	7 750	7 648	12 720	1 791 956
variation 1993-2006	91%	94%	86%	120%	61%
PIB par habitant (2006)	13 886	17 338	19 168	16 199	28 356
% du PIB par hab. France	49%	61%	68%	57%	100%

Sources : INSEE (\*) CEROM

Le PIB courant par habitant des quatre DOM est structurellement inférieur à celui observé en métropole, le plus gros écart étant constaté en Guyane et le plus faible à la Martinique. Le PIB par habitant en Guyane s'établit autour de 49 % du niveau national, sa croissance étant en grande partie absorbée par la croissance démographique.

---

<sup>1</sup> Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentées des impôts grévants les produits, moins les subventions sur les produits. Il mesure la création de richesse sur une période d'un an par les agents économiques résidant sur le territoire d'un pays.

### Les comptes économiques rapides

Les **comptes économiques rapides pour l'outre-mer** (CEROM) sont produits en partenariat par l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD. Ils reposent sur une modélisation macroéconomique alimentée par les premières informations disponibles de l'année écoulée : il ne s'agit donc pas de comptes définitifs. Les estimations présentées feront l'objet de révisions successives, en fonction de l'avancement de la collecte des données portant sur 2006. Le modèle **TABLO-Guyane** utilisé pour ces estimations, est un modèle macro-économique de type keynésien dit « quasi-comptable ». Il permet de projeter les comptes économiques d'une année donnée à partir d'hypothèses d'évolutions de l'offre et de la demande de biens et services. En Guyane, ce modèle est construit avec 25 branches et 25 produits. Il est basé sur le TES (Tableau des Entrées-Sorties) de la comptabilité nationale. Ces relations comptables permettent d'assurer la cohérence du modèle en décrivant les équilibres nécessaires entre les ressources et les emplois pour chaque opération. La projection du compte se fait selon la méthode de Léontieff, fondée sur les interactions entre branches et celle de Keynes, fondée sur l'interaction revenu-consommation.

## 2.2 Ressources et emplois de l'économie guyanaise

En structure, la formation du PIB en Guyane diffère sensiblement de celle de la métropole. La consommation finale absorbe la quasi-totalité des ressources produites de l'année, contre un peu moins de 80 % en France. Par ailleurs, le commerce extérieur structurellement déficitaire, fait apparaître des niveaux d'importations et d'exportations comparés au PIB très élevés par rapport à ce qui est observé en métropole, en raison de la filière spatiale qui est à la fois un gros importateur et un gros exportateur. Le niveau du commerce extérieur a d'ailleurs été fortement impacté en 2003 par la chute du nombre deancements. Pour sa part, la FBCF (Formation Brute de Capital Fixe) affiche un poids voisin de ce qui est observé en métropole (20 % environ).

Ressources et emplois de l'économie guyanaise					en millions d'€
	1993	2002	2003	2004	Var. moy, 1993-2004
<b>Ressources</b>	<b>2 555</b>	<b>3 757</b>	<b>3 254</b>	<b>3 274</b>	
<b>Produit Intérieur Brut</b>	<b>1 471</b>	<b>2 113</b>	<b>2 298</b>	<b>2 392</b>	<b>4,5%</b>
<b>Importations</b>	<b>1 084</b>	<b>1 644</b>	<b>956</b>	<b>882</b>	<b>-1,9%</b>
<b>Emplois</b>	<b>2 555</b>	<b>3 757</b>	<b>3 254</b>	<b>3 274</b>	
<b>Consommation finale</b>	<b>1 355</b>	<b>2 183</b>	<b>2 293</b>	<b>2 439</b>	<b>5,5%</b>
Consommation des ménages	738	1 133	1 139	1 192	4,5%
Consommation des APU (1) et ISBL (2)	616	1 050	1 154	1 247	6,6%
<b>Formation brute de capital</b>	<b>423</b>	<b>503</b>	<b>493</b>	<b>485</b>	<b>1,2%</b>
<b>Exportations</b>	<b>766</b>	<b>1 092</b>	<b>498</b>	<b>379</b>	<i>ns</i>

Source : INSEE

(1) Administrations publiques

(2) Institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, syndicats, clubs sportifs, etc)

Entre 1993 et 2004, la croissance du PIB (+ 4,5 % en moyenne) est soutenue par la consommation finale, la consommation des ménages progressant cependant à un rythme plus faible que celle des administrations publiques et des institutions sans but lucratif (+ 4,5 % contre + 6,6 % en moyenne par an). Si l'évolution de la consommation finale est proche de celui des autres DOM, démontrant son rôle traditionnel de levier de croissance de l'économie,

il n'en est pas de même de l'investissement<sup>1</sup> qui participe peu à la croissance, comme l'indique la faible évolution de la FBCF sur cette période (+ 1,2 % en moyenne).

Selon les premières estimations des compte rapides, le taux de croissance du PIB s'est élevé à + 6,4 % en volume en 2006 (après +3,6 % en 2005). Contrairement à la décennie 1993-2003, cette évolution s'explique en partie par le niveau des investissements, l'investissement spatial ayant été multiplié par trois dans le cadre des travaux d'infrastructures du projet Soyouz. La reprise de la commande publique et la bonne orientation de l'investissement privé contribuent également à amplifier cette dynamique permettant à la FBCF de progresser de 27,7 % en volume (contre + 5,4 % en 2005). Les dépenses de consommation des ménages sont en revanche restées mesurées (+ 2,8 % en 2006), en raison d'une progression modérée des revenus et d'une tension sur les prix devenue plus vive.

---

<sup>1</sup> Sur la même période, la FBCF progresse de 7,1% en moyenne par an à la Réunion.

---

## § 2. LES INDICATEURS DE CONJONCTURE

---

### 1. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

Les statistiques relatives à l'emploi en Guyane doivent être analysées avec prudence. Elles ne représentent en effet que le marché "légal" de l'emploi tel qu'il est suivi par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP). En 2002, l'INSEE estimait que 10,8 % des emplois étaient non déclarés en Guyane. L'enquête emploi de l'INSEE permet également de mesurer le taux de chômage au sens du BIT<sup>1</sup>.

#### Quelques définitions...

- **Population active au sens du recensement** : personnes qui déclarent avoir un emploi, être au chômage, être inactif mais en recherche d'emploi, et les militaires.
- **Population active au sens du BIT** : Chômeurs et population active occupée (salariés et non salariés). La notion d'activité concerne les personnes de 15 ans ou plus.
- **Taux de chômage au sens du BIT** : nombre de chômeurs (personnes de plus de 15 ans qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui sont disponibles et qui ont entrepris des démarches de recherche d'emploi ou qui ont trouvé un emploi commençant plus tard) rapporté à la population active totale. Ces personnes ne sont pas nécessairement inscrites à l'ANPE, notamment les jeunes. A l'inverse, certaines personnes inscrites à l'ANPE ne sont pas systématiquement considérées comme des chômeurs au sens du BIT, si par exemple elles ont eu une « activité réduite » ou qu'elles ne sont pas immédiatement disponibles en raison d'une formation.
- **Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale des 15 ans ou plus.
- **Taux d'emploi** : rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population totale des 15 ans ou plus.

#### L'INSEE adopte la nouvelle définition européenne du chômage BIT

Afin de faciliter les comparaisons internationales, les chiffres du chômage ont été révisés au plan national avec l'adoption d'une méthode de calcul harmonisée au niveau européen. En Guyane, ces changements concernent d'abord le critère de recherche d'emploi. Ainsi, les réinscriptions automatiques à l'ANPE ne sont plus considérées comme une recherche d'emploi. Par ailleurs, les estimations de population les plus récentes ont été intégrées. Ce changement de méthode n'a essentiellement d'effet que sur le taux de chômage d'une même année. L'évolution du chômage est moins impactée, le nombre de chômeurs passant dans la catégorie des inactifs étant proche d'une année sur l'autre.

### 1.1 Structure et répartition de la population active

Sur le plan historique, la très forte croissance de la population entre 1982 et 1999 (+ 115 %) a eu un impact très important sur le marché du travail. Malgré un tassement du taux d'activité de plus de 5 points lié essentiellement à l'allongement des études des 15 – 25 ans, la population active a quasiment doublé sur la période. Cette croissance n'a pu être absorbée par le marché du travail, la population active occupée par un emploi n'ayant augmenté que de 63 %. Sa structure a toutefois évolué puisque la part des employeurs a gagné plus de 20 points, aux dépens essentiellement des travailleurs indépendants (– 16,5 points).

---

<sup>1</sup> Bureau International du Travail.

<b>Population active 1982 - 1999</b>				
	<b>1982</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>	<b>Var. 1990/1999</b>
<i>Salariés du secteur privé</i>	11 050	17 479	17 508	0,2%
<i>Salariés de l'Etat et des collectivités locales</i>	9 616	11 842	18 037	52,3%
<i>Salariés des ent. publiques et de SS</i>	nd	852	1 274	49,5%
Total salariés	20 666	30 173	36 819	22,0%
<i>Travailleurs indépendants</i>	4 689	4 109	4 078	-0,8%
<i>Employeurs</i>	313	1 069	1 693	58,4%
<i>Aides familiaux</i>	1 004	1 233	853	-30,8%
Total non salariés	6 006	6 411	6 624	3,3%
<b>Total population active ayant un emploi</b>	<b>26 672</b>	<b>36 584</b>	<b>43 443</b>	<b>18,7%</b>
<b>Chômeurs</b>	<b>4 808</b>	<b>11 812</b>	<b>18 783</b>	<b>59,0%</b>
<b>Population active</b>	<b>31 480</b>	<b>48 396</b>	<b>62 226</b>	<b>28,6%</b>
<b>Population inactive</b>	<b>16 443</b>	<b>27 694</b>	<b>40 883</b>	<b>47,6%</b>
<b>Population totale (pm)</b>	<b>73 012</b>	<b>114 808</b>	<b>156 790</b>	<b>36,6%</b>
Taux de chômage (au sens du recensement)	15,3%	24,4%	30,2%	+5,8pts
Taux d'activité	65,7%	63,6%	60,3%	-3,3pts

Source : INSEE - recensements 1982, 1990 et 1999

La période 1982 – 1999 a vu le chômage croître à un rythme très rapide puisque le nombre de chômeurs a augmenté de 291 %, faisant doubler le taux de chômage au sens du recensement<sup>1</sup> (30,2 % en 1999 contre 15,3 % en 1982). La plus forte contribution à la création d'emplois revient au salariat (+ 78 % entre 1982 et 1999) alors que l'emploi non salarié est resté stable sur toute la période.

L'emploi salarié représentait ainsi 85 % de l'emploi total en 1999 contre 77,5 % en 1982. Au sein de celui-ci, la dynamique la plus forte s'observe dans le secteur public, dont les effectifs ont augmenté de 72 %, contre + 58 % dans le secteur privé. Le profil de ces deux hausses est sensiblement différent puisque sur la période 1982 – 1990, caractérisée par une croissance économique soutenue, le moteur de l'emploi était le secteur privé (+ 58 %), devant le secteur public (+ 42 %). En revanche, au cours de la décennie 1990-99, marquée par une crise économique majeure suivie d'une reprise modérée, le dynamisme se retrouve uniquement dans le secteur public (+ 21 %) alors que les effectifs du secteur privé n'ont pas changé au cours de cette période.

Selon la dernière enquête CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) menée par l'INSEE<sup>2</sup>, 44 % des salariés relèvent actuellement de la fonction publique. La sphère publique (fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière) verserait la moitié de la masse salariale de Guyane (contre 21 % en France). C'est dans la zone d'emploi de Kourou que la sphère productive<sup>3</sup> pèserait le plus avec 37 % des emplois et 47 % de la masse salariale, en raison du poids du secteur spatial.

<sup>1</sup> La valeur de ce taux de chômage est différente de celle présentée par la suite, dans la mesure où celui-ci dit "au sens du recensement" adopte une définition différente du chômage dit "au sens du BIT".

<sup>2</sup> AntianEchos n°4, janvier 2008.

<sup>3</sup> Dans l'enquête CLAP, la sphère productive regroupe essentiellement l'industrie, l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises et le commerce de gros).

L'enquête emploi 2007 menée par l'INSEE met en évidence une hausse importante de l'inactivité (+ 9 %). Cette évolution serait due à l'accroissement de la part des inactifs (4 700 inactifs supplémentaires). Ceux-ci sont soit des individus qui se disent disponibles pour travailler tout en ne cherchant pas de travail, soit des personnes qui chercheraient du travail tout en étant indisponibles, soit des individus ne souhaitant pas du tout travailler. Une certaine proportion de chômeurs de longue durée serait également passée dans la catégorie des inactifs. Le nombre d'actifs se stabilise autour de 62 200 individus. Le taux d'activité baisse ainsi de 2,2 points à 52,3 %, après une hausse de 1,1 point en 2006.

Le taux d'activité des femmes baisse de 2,5 points pour s'établir à 44,4 %. Leur taux d'emploi reste stable autour de 33 %. Chez les hommes, le taux d'activité baisse de 2 points et s'établit à 60,5 %, en revanche leur taux d'emploi atteint 50,4 %, augmentant de 2 points. Ce sont donc essentiellement les hommes qui ont bénéficié de l'augmentation du taux d'emploi.

**Résultats des Enquêtes Emploi (données révisées selon la nouvelle méthode européenne)**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 2007/ 2006
<b>Population active</b>	<b>55 162</b>	<b>54 793</b>	<b>55 584</b>	<b>56 677</b>	<b>62 323</b>	<b>62 207</b>	<b>-0,2%</b>
dont population active occupée	43 249	42 142	41 881	43 226	45 140	49 388	9,4%
<b>Population inactive</b>	<b>42 940</b>	<b>46 675</b>	<b>48 584</b>	<b>50 890</b>	<b>51 954</b>	<b>56 728</b>	<b>9,2%</b>
<b>Total population + 15 ans</b>	<b>98 102</b>	<b>101 468</b>	<b>104 168</b>	<b>107 567</b>	<b>114 277</b>	<b>118 935</b>	<b>4,1%</b>
Taux d'activité	56,2%	54,0%	53,4%	52,7%	54,5%	52,3%	-2,2 pts
Taux d'emploi	44,1%	41,5%	40,2%	40,2%	39,5%	41,5%	+ 2 pts

Source : INSEE- Enquêtes Emploi

## 1.2 Evolution de l'emploi

Selon l'estimation provisoire de l'INSEE, en 2006 la population active occupée est composée à 87 % de salariés et 13 % de non salariés (entrepreneurs individuels et chefs d'entreprises, professions libérales, etc). Le secteur tertiaire regrouperait 83 % des salariés. A l'inverse, le secteur primaire mobiliserait 30 % des non salariés.

La dernière enquête menée par les ASSEDIC sur l'évolution de l'emploi salarié dans l'économie marchande<sup>1</sup> laisse apparaître une croissance dynamique de celui-ci avec 21 % d'augmentation par rapport à 2000. La Guyane connaît ainsi treize années consécutives de progression de l'emploi salarié. En 2006, la hausse de l'emploi salarié en Guyane atteint + 5,2 % (contre + 6,3 % un an auparavant), un rythme légèrement inférieur à celui des autres DOM (+ 6,4 % à la Réunion, + 5,9 % en Guadeloupe, + 5,5 % en Martinique). Cette progression est toutefois plus nette que l'évolution globale de l'emploi salarié en France (+ 1,5 %).

<sup>1</sup> Près de la moitié des salariés ne sont pas affiliés à l'assurance chômage (salariés de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics pratiquant l'auto assurance, salariés affiliés à la caisse sociale de mutualité agricole ou à la caisse centrale des VRP), le solde constituant le "champ ASSEDIC" qui concerne pour l'essentiel l'économie marchande.

La croissance de l'emploi salarié est essentiellement imputable au secteur secondaire qui connaît la plus forte hausse (+ 9,9 %) et emploie désormais 26 % des salariés (+ 1 point). Le secteur tertiaire observe également un accroissement de son effectif (+ 3,8 %) et emploie désormais 71 % des salariés. En revanche, depuis 2002, le secteur primaire continue de voir son effectif diminuer et n'occupe plus que 2,9 % des salariés<sup>1</sup>.

La progression significative du secteur secondaire s'explique par l'évolution de l'emploi salarié dans le BTP (+ 17,9 %) qui bénéficie d'une conjoncture favorable et, sans doute, d'un recul du travail illégal. Cette progression se retrouve dans les industries des biens d'équipements liées au BTP. En métropole, le secteur de la construction a aussi connu une hausse de son effectif (+ 4,6 %), celle-ci compensant le recul de l'emploi salarié dans l'industrie automobile.

#### L'emploi salarié en Guyane

Secteurs d'activité	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 2006/ 2005
<b>SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>740</b>	<b>743</b>	<b>800</b>	<b>785</b>	<b>671</b>	<b>645</b>	<b>643</b>	<b>-0,3%</b>
<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>4 760</b>	<b>4 832</b>	<b>4 961</b>	<b>5 060</b>	<b>5 056</b>	<b>5 268</b>	<b>5 787</b>	<b>9,9%</b>
Industries agricoles et alimentaires	392	403	406	405	449	484	500	3,3%
Industries des biens de consommation	226	243	231	215	228	230	237	3,0%
Industries de biens d'équipement	587	581	515	577	554	617	638	3,4%
Industries des biens intermédiaires	1 334	1 454	1 364	1 309	1 245	1 354	1 400	3,4%
Energie	114	121	165	161	134	143	136	-4,9%
Construction	2 107	2 030	2 280	2 393	2 446	2 440	2 876	17,9%
<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>12 937</b>	<b>13 290</b>	<b>13 707</b>	<b>14 112</b>	<b>14 253</b>	<b>15 326</b>	<b>15 910</b>	<b>3,8%</b>
Commerce	3 481	3 653	3 852	3 972	3 855	4 116	4 181	1,6%
Transports	1 153	1 090	1 148	1 142	1 158	1 269	1 249	-1,6%
Activités financières	288	383	370	370	376	395	415	5,1%
Activités immobilières	267	302	270	277	288	284	307	8,1%
Services aux entreprises	3 191	3 123	3 112	3 228	3 499	3 823	4 012	4,9%
Services aux particuliers	1 779	1 775	1 749	1 800	1 776	1 725	1 748	1,3%
Education, santé, action sociale	1 449	1 607	1 749	1 892	2 046	2 411	2 710	12,4%
Administration	1 329	1 357	1 457	1 431	1 255	1 303	1 288	-1,2%
<b>Total</b>	<b>18 437</b>	<b>18 865</b>	<b>19 468</b>	<b>19 957</b>	<b>19 980</b>	<b>21 239</b>	<b>22 340</b>	<b>5,2%</b>

Source : ASSEDIC

Dans le tertiaire, tous les secteurs, hormis les transports et l'administration, ont connu une croissance de l'emploi salarié. Cette progression globale (+ 3,8 % contre + 7,5 % un an auparavant) repose essentiellement sur les secteurs de l'éducation, la santé et l'action sociale (+ 299 emplois) et les services aux entreprises (+ 189 emplois). L'évolution positive de l'emploi dans le tertiaire demeure conforme à la tendance observée en métropole où les services constituent le premier gisement d'emplois.

Sur les 1 100 emplois salariés supplémentaires dénombrés fin 2006, le bassin d'emploi de Kourou en représente 623 et se révèle être le bassin le plus productif en la matière (+ 15,9 % pour 4547 emplois salariés). Le bassin de Cayenne s'accroît de 518 salariés (+ 3,3 %) et regroupe près de 73 % de l'ensemble des salariés, soit 16 235 emplois. Seul le

<sup>1</sup> Cette donnée est cependant à relativiser puisqu'issue de l'enquête menée par l'ASSEDIC qui observe l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur privé non agricole.

bassin d'emploi de Saint Laurent observe un recul de l'emploi salarié avec une perte de 41 unités pour 1 558 salariés (- 2,6 %).

Les DOM disposent d'outils spécifiques pour l'emploi et ont davantage recours aux contrats aidés que les départements métropolitains (taux d'accès aux contrats aidés de 5,7 pour les DOM contre 2,3 pour la métropole en 2004<sup>1</sup>). En janvier 2005, les pouvoirs publics ont mis en place de nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi, dans le cadre du Plan de cohésion sociale, qui s'ajoutent aux trois lois existantes<sup>2</sup> destinées à soutenir l'emploi en Outre-mer.

#### **Contrats d'aide à l'emploi créés dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (18 janvier 2005)**

- **Contrat initiative emploi (CIE)**

Le public éligible au titre du CIE est défini au niveau régional. Ce contrat est un CDI ou CDD de 24 mois maximum (durée hebdomadaire de travail d'au moins 20 heures pour un temps partiel). L'aide mensuelle de l'Etat est fixée par arrêté préfectoral et limitée à 47 % du SMIC. Sous ce type de contrat, le cumul reste possible avec certains dispositifs d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.

L'employeur bénéficie d'une aide mensuelle de l'Etat fixée par arrêté préfectoral et limitée à 95 % du SMIC ainsi que de diverses exonérations (cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite d'un SMIC, taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage et de la participation à l'effort de construction).

- **Contrat insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA)**

Il s'agit d'un CDI, CDD ou CTT (Contrat de travail temporaire) de 6 mois minimum renouvelable deux fois et qui s'adresse aux bénéficiaires du RMI, de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique), de l'API (Allocation parent isolé) ou AAH (Allocation adultes handicapés). Ce contrat peut concerner un temps partiel ou un temps complet (durée hebdomadaire de travail d'au moins 20 heures pour un temps partiel). L'avantage pour l'employeur est de bénéficier d'une aide forfaitaire égale au montant du RMI garanti à une personne isolée. Le cumul est également possible avec certains dispositifs d'exonération de cotisations patronales.

- **Contrat d'avenir (CA)**

Le CA vise le secteur non marchand et les bénéficiaires du RMI, de l'ASS, de l'API ou AAH. C'est un CDD de 24 mois, renouvelable dans la limite de 36 mois, voire 60 mois pour les plus de 50 ans et les travailleurs handicapés (des dérogations sont possibles pour fixer une durée comprise entre 6 et 24 mois). La durée hebdomadaire de travail est fixée à 26 heures (elle peut être comprise entre 20 et 26 heures pour une embauche par atelier ou chantier d'insertion ou par une entreprise ou association de services à la personne). L'employeur bénéficie d'une aide forfaitaire égale au montant du RMI et d'une aide de l'Etat dégressive égale à la différence entre le montant de la rémunération versée au salarié et le montant de l'aide à l'embauche. L'employeur est également exonéré de cotisations et de contributions patronales. De plus, un accompagnement et une formation sont organisés. Une aide supplémentaire de 1500 € est versée en cas d'embauche en CDI, avant la fin du contrat.

- **Contrat d'accompagnement dans l'emploi**

Ce contrat s'adresse au secteur non marchand. Les publics sont définis au niveau régional (CDD à temps partiel ou complet renouvelable dans la limite de 24 mois).

<sup>1</sup> Source : DARES. Le taux d'accès est défini comme le ratio entre les flux d'entrées en contrat de cette population au cours de l'année n et les effectifs de la population correspondante au 31 décembre de l'année n-1. Ainsi, 5,7 personnes sur 100 en âge de travailler ont accédé à un emploi aidé en 2004 dans les DOM.

<sup>2</sup> Loi Perben (25 juillet 1994), LOOM (13 décembre 2000), LOPOM (21 juillet 2003).

Dans le secteur non marchand, le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat d'avenir (CA) ont progressivement remplacé les contrats emploi-solidarité (CES) et contrats emploi-consolidé (CEC). En revanche, chaque type de contrat a connu un recul du nombre d'embauches dans ce secteur en 2007. Les contrats aidés dans le secteur marchand sont nettement moins nombreux que dans le secteur non marchand. Ils sont essentiellement constitués des contrats en alternance qui enregistrent une hausse de 26 %. Les contrats d'accès à l'emploi<sup>1</sup> connaissent également une progression notable (+ 20 %).

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) enregistre une baisse significative (- 48 % sur un an). Ce contrat, qui a remplacé les « emplois jeunes », a été créé par le décret n°2003-644 du 11 juillet 2003. Il permet à des jeunes de moins de 25 ans de bénéficier d'un contrat respectant les minima légaux dans un organisme de droit privé à but non lucratif comme par exemple une association ou un syndicat. Sa durée est de trois ans maximum.

	Les politiques pour l'emploi, l'insertion et la création d'activité					en nombre
	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
<b>Secteur non marchand</b>						
Contrats d'accompagnement dans l'emploi				2 531	2 080	-17,8%
Contrat d'Avenir				518	249	-51,9%
Contrats d'insertion par l'activité (CIA)	945	953	795	464	366	-21,1%
<b>Secteur marchand</b>						
Contrats accès à l'emploi (CAE DOM)	184	198	198	nd	246	nd
Contrats en alternance	300	268	235	332	nd	nd
CI RMA				14	11	-21,4%
Contrats "jeune en entreprise"	24	8	14	27	93	244,4%
<b>Aides à la création</b>						
PIJ création d'entreprises	33	51	43	43	62	44,2%
ACCRES (entreprise créée)				63	79	25,4%
ACCRES (exonération accordée)				87	89	2,3%
<b>Formation et insertion</b>						
CIVIS		2 127	5 175	1 756	904	-48,5%
PIJ mobilité				317	328	3,5%
FIM				145	151	4,1%
VAE				87	82	-5,7%

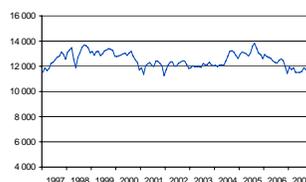
Source : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

## 1.3 Le Chômage

### 1.3.1 L'évolution du taux et de la structure du chômage

Après une baisse de 9,3 % en 2006, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (DEFM1)<sup>2</sup> a reculé de 5,5 % en 2007 pour s'établir à 10 806 à fin décembre. Il suit la même tendance que celle observée en métropole où le nombre de DEFM1 s'est établi à environ 1,9 million (- 9,4 % sur un an). L'indicateur de chômage publié par le ministère du Travail et des Affaires sociales s'établit par ailleurs à 17,3 %, en baisse

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (DEFM cat 1)



Source : Direction du travail et de la formation professionnelle

<sup>1</sup> Créés dans le cadre de la loi Perben.

<sup>2</sup> DEFM Catégorie 1 : Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, inscrites à l'ANPE et qui recherchent un contrat à durée indéterminée et à temps plein. Cela signifie que le champ considéré est différent de celui pris en compte par le BIT. En effet, il apparaît qu'un chômeur sur quatre au sens du BIT n'est pas inscrit à l'ANPE et que, parmi les inscrits, 5 % recherchent un emploi à temps partiel, ce qui les exclut du concept de chômage au sens DEFM1.

d'un point sur un an.

Le recul du nombre de demandes d'emploi de catégorie 1 a encore cette année surtout profité aux hommes. Il connaît une baisse de 9,6 % (contre -13,3 % en 2006), leur part dans le total passant de 44 % en 2006 à 42 % en 2007. Chez les femmes, cet indicateur n'a connu qu'une baisse de - 2,3 % (après - 5,8 % en 2006). Les principaux bénéficiaires de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 sont les moins de 25 ans (-7,6 %). Des disparités existent parmi les chômeurs de longue durée. Ainsi, les chômeurs de très longue durée (2 ans et plus) ont vu leur nombre croître de 3,5 % alors que le nombre de chômeurs de longue durée (1 à 2 ans) a baissé de 9,3 %.

#### Situation du chômage

en nombre

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
<b>Demandes d'emploi non satisfaites</b>							
<b>en fin d'année (1)</b>	<b>11 830</b>	<b>12 042</b>	<b>12 618</b>	<b>12 610</b>	<b>11 438</b>	<b>10 806</b>	<b>-5,5%</b>
<i>dont : hommes</i>	5 569	5 528	5 698	5 819	5 043	4 561	-9,6%
<i>femmes</i>	6 261	6 514	6 920	6 791	6 395	6 245	-2,3%
<i>jeunes de moins de 25 ans</i>	1 650	1 727	2 039	1 966	1 728	1 596	-7,6%
<i>inscriptions supérieures à 1 an</i>	4 204	4 020	4 100	4 375	4 242	4 112	-3,1%
<b>Taux de chômage (au sens du BIT) (2)</b>	<b>23,4%</b>	<b>24,5%</b>	<b>26,3%</b>	<b>26,5%</b>	<b>29,1%</b>	<b>24,1%</b>	<b>-5 pts</b>
<b>Série révisée selon la nouvelle définition européenne</b>	<b>21,6%</b>	<b>23,1%</b>	<b>24,7%</b>	<b>23,7%</b>	<b>27,6%</b>	<b>20,6%</b>	<b>-7 pts</b>

Sources : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et INSEE

(1) Catégorie I.

(2) établi par l'INSEE à partir de l'enquête emploi. Données au 30/06 de chaque année.

A fin juin 2007, le taux de chômage au sens du BIT calculé par l'INSEE, selon la nouvelle méthode harmonisée au niveau européen, s'affiche en baisse de 7 points par rapport à 2006 et s'établit à 20,6 % (soit 12 800 chômeurs)<sup>1</sup>. Cette baisse du taux de chômage en 2007 apparaît comme le résultat mécanique d'une nette poussée de l'emploi (+ 9 %) et de la hausse de l'inactivité (+ 9 %). La croissance de l'emploi s'explique par un contexte économique mieux orienté à partir du second semestre 2006 (effet Soyouz, reprise de la commande publique) ainsi que par d'autres facteurs : la part d'emplois non déclarés passe de 9 à 7 % (nombreuses régularisations dans le BTP), les emplois occasionnels passent de 10 à 7 % et la part du temps partiel subi passe de 70 % à 65 % dans l'emploi à temps partiel (environ 10 %).

Le chômage des femmes (25,8 %) est toujours beaucoup plus élevé que celui des hommes (16,7 %) alors que les plus touchés restent les jeunes actifs (41,3 % des moins de 25 ans sont au chômage). La part du chômage de moins d'un an s'accroît et celle du chômage de longue durée baisse (50 % des chômeurs guyanais le sont depuis plus de 3 ans contre 53 % l'année dernière). Il en résulte une légère baisse de la durée moyenne d'ancienneté dans le chômage à 41 mois (contre 42 mois en 2006).

<sup>1</sup> Pour l'ensemble France métropolitaine et DOM, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 7,8 % au quatrième trimestre 2007, en baisse d'1 point par rapport au quatrième trimestre 2006.

## 1.3.2 L'assurance chômage

Après une diminution de 11,5 % du nombre d'allocataires de l'ASSEDIC en 2006, la baisse s'est poursuivie en 2007 (- 5,5 %). Le montant des prestations versées suit la même tendance (- 4,2 %).

### Bilan de l'assurance chômage

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Nombre de bénéficiaires en fin d'année	5 862	6 229	6 395	5 626	4 979	4 706	-5,5%
<i>dont bénéficiaires en suspens fin mois (1)</i>	438	390	566	113	168	133	-20,8%
Prestations versées (en millions d'€) (2)	43,1	48,2	50,5	50,7	47,8	45,8	-4,2%

Source : ASSEDIC de Guyane

(1) Nombre d'allocataires qui font l'objet d'une suspension de paiement par absence de décision ou pour pointage non parvenu (motif le plus fréquent)

(2) Régime assurance chômage (RAC) + Etat

## 1.3.3 Les conflits sociaux

L'année 2007 a été particulièrement marquée par une dégradation du climat social avec 14 conflits du travail enregistrés contre seulement 5 en 2006.

Bilan des conflits sociaux	nombre			
	2004	2005	2006	2007
Conflits du travail	18	10	5	14
Journées individuelles non travaillées	2 802	nd	nd	nd

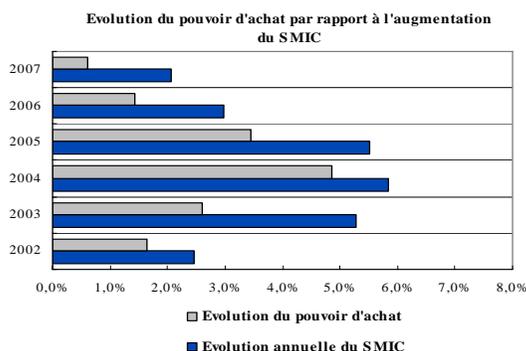
Source : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

## 2. LES SALAIRES ET LES REVENUS

### 2.1 Les salaires

#### 2.1.1 L'évolution du SMIC

Au 1<sup>er</sup> juillet 2007, le SMIC horaire a été revalorisé de 2,1 %, soit un taux horaire de 8,44 € représentant un salaire mensuel brut de 1 280,09 € pour 151,67 heures. Compte tenu de cette évolution et de la hausse des prix à la consommation (+ 3,4 % en moyenne sur un an), le pouvoir d'achat du SMIC



horaire progresse de 0,6 %<sup>1</sup> en 2007 (1,4 % en 2006).

Evolution du SMIC horaire

Années	Salaires horaires	Evolution annuelle du SMIC
2002	6,83	2,5%
2003	7,19	5,3%
2004	7,61	5,8%
2005	8,03	5,5%
2006	8,27	3,0%
2007	8,44	2,1%

Source : DDTEFP

## 2.1.2 L'évolution des principaux salaires

Au 1<sup>er</sup> février 2007, la valeur mensuelle du point d'indice majoré permettant le calcul des traitements bruts de la fonction publique a été revalorisée de 0,8 %. Par ailleurs, l'indice minimum a été relevé de 3 points au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Il passe ainsi de 280 à 283 points (Décret n° 2007-1 054 du 28 juin 2007).

Evolution des principaux salaires minima en fin d'année

en €

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
SMIC (taux horaire)	7,19	7,61	8,03	8,27	8,44	2,1%
BTP (taux horaire) (1)						
- ouvrier hautement qualifié	7,90	7,90	8,60	8,80	8,80	0,0%
- chef d'équipe	8,90	8,90	9,75	10,05	10,05	0,0%
Fonction publique (2)	1 598,43	1 606,41	1 723,23	1 763,33	1 796,48	1,9%

Sources : DDTEFP, Syndicat du BTP, Décret d'application

(1) Salaire horaire applicable aux entreprises qui modulent sur la base d'un horaire moyen de 35 heures par semaine.

(2) Traitement mensuel brut minimal majoré - indice 283 à partir au 1er juillet (majoré de 40 % pour les départements d'outre mer)

Ces évolutions ont permis d'aligner la revalorisation du traitement des fonctionnaires sur l'évolution de l'inflation qui s'est élevée à 2,6 % en France en 2007. A fin décembre 2007, le traitement minimum mensuel brut (hors primes et avantages familiaux) d'un fonctionnaire s'élève désormais à 1 283,20 € contre 1 259,52 € à fin décembre 2006, soit une progression de 1,9 % sur un an.

Dans le secteur du BTP, la grille de salaires des ouvriers du bâtiment, des travaux publics et des industries connexes du département de la Guyane n'a pas été modifiée en 2007. Les professionnels continuent d'appliquer la grille des salaires ouvriers adoptée le 1<sup>er</sup> juillet 2006.

<sup>1</sup> Le pouvoir d'achat est obtenu en déflétant la progression annuelle du Smic par la moyenne sur un an de l'indice des prix à la consommation.

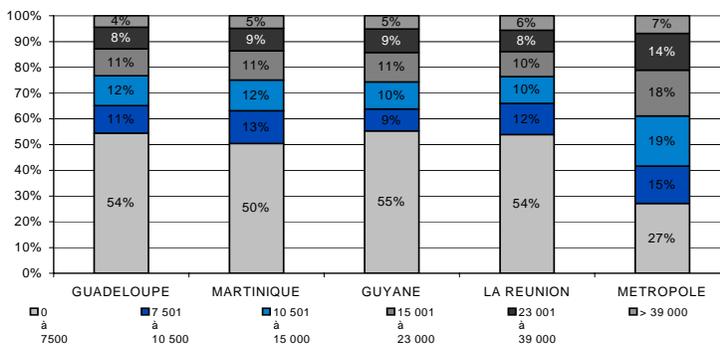
Selon l'INSEE<sup>1</sup>, les salariés à temps complet du secteur privé guyanais ont perçu en 2005 un salaire net annuel moyen de 23 415 € (+ 14,2 % par rapport à 2000). Celui-ci est légèrement supérieur au revenu salarial annuel moyen de la métropole (22 882 € + 12 % par rapport à 2000) et nettement supérieur à ceux observés à la Martinique (20 998 €), en Guadeloupe (20 504 €) et à la Réunion (19 812 €). Cet écart en faveur de la Guyane par rapport à la métropole est plus particulièrement marqué chez les employés (+ 25 %) et les professions intermédiaires (+ 10 %) que chez les cadres (+ 5 %). L'origine de cet écart provient en partie du poids plus important de la fonction publique en Guyane qui bénéficie d'une surrémunération de 40 %. En revanche, les ouvriers guyanais connaissent un niveau de rémunération inférieur de 5 % à celui de métropole.

## 2.2 Les revenus

### 2.2.1 La répartition des foyers fiscaux

Similaire à celle des autres DOM, la répartition par tranches de revenus des foyers guyanais apparaît en revanche très différente de celle relevée au niveau national. En effet dans les DOM, plus de la moitié des foyers fiscaux disposent d'un revenu inférieur à 7 500 € contre seulement 27 % en métropole.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranches de revenu fiscal de référence au 31/12/06 (revenus de 2005)



Source : Ministère des Finances

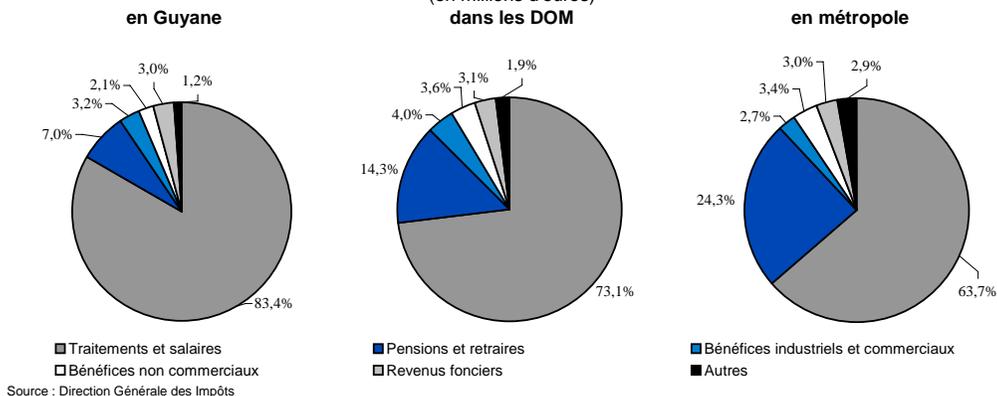
### 2.2.2 L'évolution des différentes catégories de revenus

Les revenus proviennent essentiellement de sept grandes catégories soumises à des règles d'imposition particulières : les traitements et salaires (TS), les pensions et rentes (PR), les bénéfices agricoles (BA), les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les bénéfices des professions non commerciales (BNC), les revenus des capitaux mobiliers (RCM) et les revenus fonciers (RF).

<sup>1</sup> « Les salaires en France », Edition 2007.

En Guyane, la structure des revenus diffère sensiblement de celle de l'ensemble des DOM ou de la métropole. Ainsi, le poids des traitements et salaires est nettement plus élevé en Guyane (83 % contre 73 % dans les DOM et 64 % en métropole), aux dépens essentiellement des pensions et retraites (7 % contre 14 % dans les DOM et 24 % en métropole).

### Répartition des revenus 2005 par catégories (en millions d'euros)



Cette répartition tient essentiellement à la structure de la population, la Guyane comptant en effet 46 % de personnes de moins de 20 ans et seulement 6 % de plus de 60 ans. Enfin, la part des autres revenus est relativement similaire à celle observée dans l'ensemble des DOM et en métropole.

### Evolution des revenus catégoriels

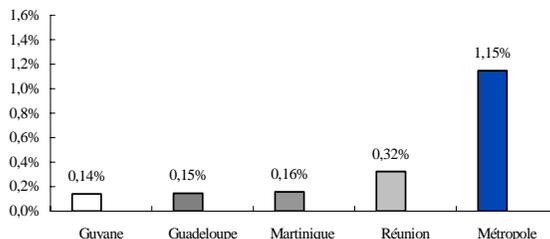
en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Traitements et salaires	907	957	998	1 040	4,2%
Pensions et retraites	69	74	80	87	8,3%
Bénéfices agricoles	2	3	2	2	1,1%
Bénéfices industriels et commerciaux	39	41	43	40	-7,0%
Bénéfices non commerciaux	17	21	23	26	10,7%
Revenus des capitaux mobiliers	12	10	15	11	-26,7%
Revenus fonciers	31	34	36	38	4,3%
Autres	1	1	2	2	25,4%
<b>TOTAL</b>	<b>1079</b>	<b>1 141</b>	<b>1 200</b>	<b>1 246</b>	<b>3,9%</b>

Source : Direction générale des impôts

Le montant des revenus catégoriels déclarés en 2005 s'est élevé à 1 246 millions d'€ soit une progression de 3,9 % sur un an. Cette évolution est imputable à l'ensemble des catégories à l'exception des bénéfices industriels et commerciaux et des revenus des capitaux mobiliers en baisse respective de 7 % et 26,7 % sur un an. En comparaison, les

### Parts des foyers fiscaux soumis à l'ISF en 2006



revenus déclarés pour l'ensemble des DOM se sont élevés à 15 011 millions d'€(+ 5,5 % par rapport à l'année 2004) et en métropole à 822 894 millions d'€(+ 2,7 % sur un an).

Enfin, 112 foyers fiscaux étaient soumis en 2006 à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Guyane, soit 0,14 % du nombre des foyers fiscaux enregistrés dans le département. Cela demeure le plus bas taux observé dans les DOM. Au total, 2 049 foyers sont soumis à l'ISF dans les DOM (0,22 % des foyers fiscaux) et 392 469 pour la métropole (1,15 % des foyers fiscaux).

### 2.2.3 Le revenu minimum d'insertion

Le revenu minimum d'insertion (RMI) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge, une allocation de ressources<sup>1</sup> dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'alignement avec la métropole de l'allocation de revenu minimum d'insertion, dont le principe avait été fixé par la Loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, est effectif. Par ailleurs, le décret n° 2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. La gestion ainsi que le financement du RMI et du RSO (Revenu de Solidarité) sont du ressort du Conseil Général et les versements sont effectués par la Caisse d'allocations familiales (CAF). La "prime de Noël", versée depuis plusieurs années aux allocataires, demeure pour sa part, du ressort de l'Etat.

Foyer	2005	2006	2007	2008
Personne seule	425,40	433,06	440,86	447,91
Personne seule avec une personne à charge	638,10	649,59	661,29	671,87
Personne seule avec deux personnes à charge ou couple avec une personne à charge	765,72	779,51	793,55	806,24
Couple avec deux personnes à charge	893,34	909,43	925,81	940,61
Par personne supplémentaire à charge	170,16	173,22	176,34	179,16

Source : Caisse d'allocations familiales

Le montant mensuel du RMI pour un allocataire seul a été porté à 447,91 € au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (décret n° 2008-52 du 16 janvier 2008), soit une augmentation de 1,6 %. Par ailleurs, le montant du revenu de solidarité a été fixé à 464,05 € à cette même date contre 456,74 € en 2007. Ce revenu social, créé par l'article 27 de la loi d'orientation pour l'Outre-Mer, s'adresse aux bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans et âgés d'au moins 50 ans qui souhaitent sortir du dispositif<sup>2</sup>. Fin 2007, 808 bénéficiaires du revenu de solidarité, étaient enregistrés dans le département contre 602 au 31 décembre 2006, soit une hausse de 34 % sur an (+ 13 % en 2006).

<sup>1</sup> Ce dispositif prévoit le versement d'une allocation mensuelle, calculée par différence entre les ressources dont dispose la personne ou le foyer et le minimum garanti. Il ouvre droit, de façon automatique, à une assurance sociale personnelle et gratuite (couverture maladie universelle).

<sup>2</sup> L'allocataire doit renoncer volontairement au RMI et s'engager à n'exercer aucune activité professionnelle rémunérée pendant la durée du versement du RSO jusqu'à l'attribution de sa retraite.

Au 31 décembre 2007, 12 178<sup>1</sup> allocataires bénéficiaient du RMI, en baisse de 5,7 % sur un an (+ 0,5 % en 2006). La part des bénéficiaires du RMI représente 5,8 % de la population totale de la Guyane, contre environ 1,7 % pour la France entière. Sur dix ans, le nombre d'allocataires s'est accru de 61 % avec un taux de croissance annuel moyen de 4,5 %. La Caisse d'allocations familiales (CAF) estime par ailleurs la population concernée directement ou indirectement par le RMI à 32 953 personnes (- 4,3 % sur un an), soit 16 % de la population du département. Parmi les bénéficiaires de l'allocation, 4 451 personnes n'avaient comme seule ressource que le RMI alors que 7 727 personnes bénéficiaient d'autres prestations (allocations familiales et logement notamment).

#### Bilan du RMI au 31 décembre

	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Sommes versées (millions d'€) (1)	56,2	63,4	69,0	68,8	-0,3%
Nombre de bénéficiaires du RMI (2)	12 263	12 847	12 912	12 178	-5,7%
Allocation mensuelle moyenne	394	418	427	434	1,6%

Source : Caisse d'allocations familiales

(1) Cumul des droits payés sur 12 mois

(2) Non compris les suspens

La CAF, qui assure le paiement du RMI, a versé 68,8 millions d'€ en 2007<sup>2</sup>, soit un recul de 0,3 % sur un an. Le montant moyen de l'allocation mensuelle attribuée en 2007 a progressé de 1,6 % par rapport à celui de 2006, soit un montant de 434 €

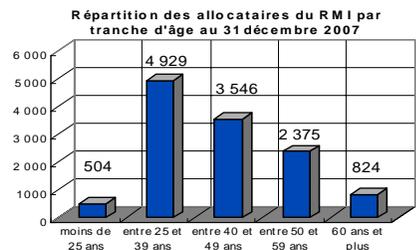
#### Composition des foyers bénéficiaires

	2004	2005	2006	2007	nombre
<b>Personnes seules</b>	<b>10 524</b>	<b>11 037</b>	<b>11 148</b>	<b>10 524</b>	<b>86,4%</b>
sans personne à charge	4 964	5 254	5 127	4 771	39,2%
avec personnes à charge	5 560	5 783	6 021	5 753	47,2%
<b>Couples</b>	<b>1 739</b>	<b>1 810</b>	<b>1 764</b>	<b>1 654</b>	<b>13,6%</b>
sans personne à charge	262	273	273	259	2,1%
avec personnes à charge	1 477	1 537	1 491	1 395	11,5%
<b>Total</b>	<b>12 263</b>	<b>12 847</b>	<b>12 912</b>	<b>12 178</b>	<b>100,0%</b>

Source : Caisse d'allocations familiales

Par ailleurs, les allocataires du RMI ont bénéficié en 2007 de la "prime exceptionnelle de Noël". Le montant de cette aide est de 152,45 € pour une personne, majorée de 50 % lorsque le foyer se compose de deux personnes et de 30 % pour chaque personne supplémentaire présente au foyer (conjoints ou à charge). Si le foyer compte plus de 2 enfants à charge, la majoration est portée à 40 % à partir du troisième enfant.

La part des personnes seules, avec ou sans personne à charge, représente 86 % des bénéficiaires en 2007. Les hommes seuls constituent 37 % des allocataires. La proportion de couples, avec ou sans personne à charge, est restée stable par rapport à l'année précédente.



<sup>1</sup> Non compris les suspens.

<sup>2</sup> Prime de l'Etat exclue.

Les allocataires de 25 à 39 ans sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 40,5 % des bénéficiaires du RMI, suivis des allocataires âgés de 40 à 49 ans et de ceux âgés de 50 à 59 ans (respectivement 29,1 % et 19,5 %). La proportion des jeunes de moins de 25 ans est évaluée à seulement 4,1 % du total, derrière les personnes âgées de 60 ans et plus (6,8 %).

### Le surendettement en Guyane

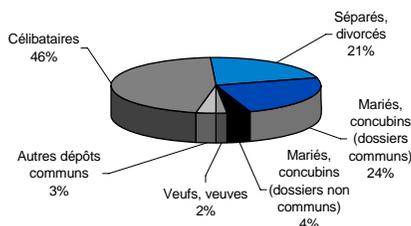
Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement de la Guyane. 131 plans conventionnels ont été conclus en 2007, ce qui représente une hausse moyenne de 18,6 % par an depuis 2001.

En 2007, l'IEDOM a également mené une enquête sur le déroulement des plans conventionnels mis en place entre 2002 et 2005 par la Commission du surendettement. Cette étude a porté sur un échantillon de 191 dossiers traités pour lesquels 40 créanciers (établissements de crédit, sociétés immobilières, Trésor Public...) ont été interrogés. Elle a notamment permis d'analyser les caractéristiques du surendettement en Guyane :

#### Statut matrimonial des surendettés

Alors qu'en métropole 64 % des surendettés sont des personnes sans conjoint, cette proportion atteint 73 % en Guyane (célibataires, séparés, divorcés...).

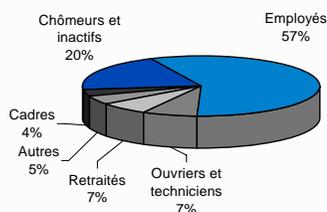
Situation familiale des surendettés de Guyane



#### Nombre de personnes à charge

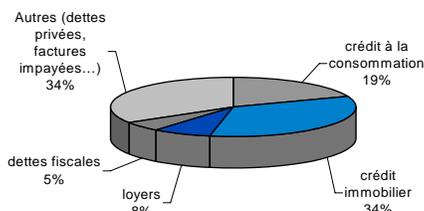
62 % des surendettés de Guyane ont au moins un enfant à charge. Cette proportion est supérieure de 10 points à celle de la métropole.

#### Catégorie socioprofessionnelle des surendettés



En volume, la proportion de chômeurs et d'inactifs dans la population surendettée est plus faible en Guyane, représentant 20 % alors qu'en métropole elle atteint 34 %. En revanche, celle des employés est plus élevée (57 % contre 33 % en métropole), ce qui pourrait s'expliquer par le poids important du secteur tertiaire dans le département (71 % des effectifs salariés). Par ailleurs, 42 % des surendettés de Guyane ont une **capacité de remboursement** négative ou inférieure au RMI contre 74 % en métropole.

#### Structure de la dette globale des surendettés



L'endettement des surendettés de Guyane est principalement composé de crédits immobiliers. Ces créances sont les moins nombreuses mais aux montants les plus élevés. Les autres dettes (dettes privées, factures impayées...), de plus faibles montants mais très nombreuses, prennent aussi une part importante dans l'endettement global (34 %). On note également la place relativement importante prise par les crédits à la consommation (19 %). En revanche, le surendettement des particuliers semble moins provenir de loyers impayés et de dettes fiscales (8 % et 5 % respectivement).

#### Caractéristiques des surendettés ayant respecté ou non le plan conventionnel mis en place

	Structure d'endettement	Niveau moyen d'endettement	Capacité moyenne de remboursement	Statut matrimonial	Nombre moyen d'enfants à charge
Surendettés ayant respecté l'intégralité des échéances prévues par le plan	Crédit immobilier (43 %)	40 320 €	1 892 €	Sans conjoint (63 %)	1
Surendettés n'ayant pas respecté l'intégralité des échéances prévues par le plan	Dettes fiscales et locatives (17%)	37 106 €	1 809 €	Sans conjoint (80 %)	2

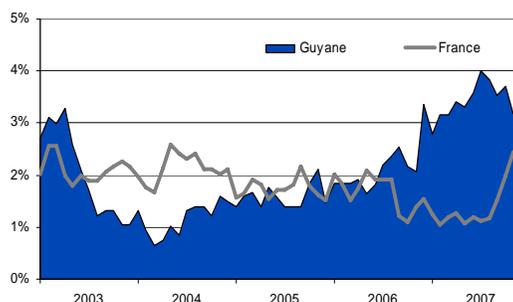
Source : IEDOM

Le dispositif d'insertion (institué par la loi PERBEN du 25 juillet 1994), est géré depuis 1996 par l'Agence Départementale d'Insertion (ADI), devenue établissement local à caractère administratif en 1999. Elle dispose de quatre antennes situées dans les communes de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni, Matoury et d'une permanence à Maripasoula rattachée à l'antenne de Saint-Laurent. L'ADI élabore et met en œuvre le Programme Départemental d'Insertion (PDI). Celui-ci comporte les mesures d'insertion dans les domaines de la santé, du logement, de l'insertion professionnelle, de la création d'activité, de l'insertion en milieu rural, mais également de l'emploi avec le Programme Annuel de Tâches d'Utilité Sociale (PATUS). Pour l'année 2007, l'ADI a disposé d'un budget d'insertion de 7,1 millions d'€(- 14 % sur un an), dont 4,8 millions d'€ apportés par le Conseil Général et 2,3 millions d'€ financés par l'Etat au titre du PATUS. En 2007, 4 983 bénéficiaires du RMI ont ainsi pu signer un contrat d'insertion (soit un taux de contractualisation de 41 %).

### 3. L'INFLATION

A fin décembre 2007, l'indice général des prix à la consommation s'est établi en Guyane à 117,6, contre 114,2 fin 2006, soit une variation en glissement annuel de 3,0 %. Le profil de la hausse s'est caractérisé par une progression régulière au 1<sup>er</sup> semestre 2007 passant de 2,8 % à 3,6 % pour atteindre un pic de 4,0 % en juillet, puis par une hausse plus modérée au second semestre. Pour l'ensemble de la France, l'inflation a également accéléré pour atteindre + 2,6 % au 31 décembre 2007 contre +1,5 % fin 2006.

Evolution des prix en glissement annuel

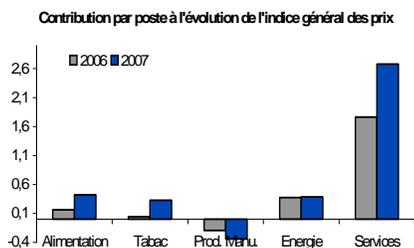


En moyenne annuelle<sup>1</sup>, la hausse des prix à la consommation en Guyane reste également soutenue et s'établit à + 3,4 % (contre + 2,1 % en 2006) et à + 3,1 % pour l'indice hors tabac (contre + 2,1 %).

Les prix des services ont crû en moyenne de 5,7 %, soit un rythme de progression supérieur à celui observé l'année précédente (+ 3,8 %). Cette hausse résulte essentiellement de celle des loyers et services rattachés (+ 7,9 % contre + 4,2 % en 2006). Parallèlement, bien que son impact dans la hausse des prix soit modéré, les services de santé affichent une croissance de 14,9 % (contre + 4,1 %) notamment sous l'effet de l'augmentation des tarifs des consultations médicales décidée par le Ministère de la Santé. En 2007, le poste des services contribue ainsi fortement à hauteur de 2,7 points à la hausse générale des prix à la consommation (contre 1,8 point en 2006).

<sup>1</sup> L'évolution moyenne des prix est obtenue en calculant la variation sur un an de la moyenne sur douze mois de l'indice des prix.

L'appréciation du prix du tabac (+ 24,2 %) illustre la volonté du gouvernement de lutter contre le tabagisme dans le cadre de la politique de santé publique, la dernière hausse générale des prix remontant à janvier 2004. Cet accroissement qui participe à hauteur de 0,3 point à la hausse des prix, se traduit principalement par une augmentation de la fiscalité et, dans une moindre mesure, par les relèvements des tarifs par les fabricants.



En moyenne annuelle, le prix de l'énergie a progressé de 5,2 % en 2007, soit une croissance supérieure à celle observée un an plus tôt (+ 4,8 %). Ce poste contribue à hauteur de 0,4 point à la hausse générale des prix. Cette flambée des prix de l'énergie observée pour la Guyane provient des produits pétroliers (+ 6,3 % contre + 4,3 % en 2006) et du renchérissement de l'électricité (+ 4 % en glissement annuel), le gaz enregistrant un repli de 0,3 %.

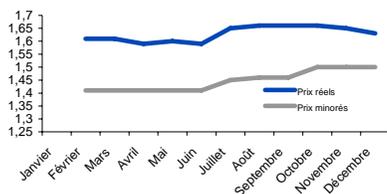
#### Moyenne des Indices des prix (base 100 en 1998)

	Pond. 2007	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05	2007	Var. 07/06
<b>Alimentation (hors tabac)</b>	<b>2 112</b>	110,0	110,5	111,2	112,1	<b>0,8%</b>	114,3	<b>2,0%</b>
<i>dont - Produits frais</i>	<b>458</b>	111,7	114,1	118,6	121,7	<b>2,6%</b>	123,5	<b>1,4%</b>
<i>dont - Poisson</i>	<b>231</b>	115,4	118,4	119,3	118,7	<b>-0,5%</b>	118,8	<b>0,1%</b>
- Légumes	<b>292</b>	113,5	114,5	118,8	123,6	<b>4,0%</b>	127,3	<b>3,0%</b>
- Fruits	<b>85</b>	100,7	98,6	103,3	101,8	<b>-1,5%</b>	102,2	<b>0,4%</b>
<b>Tabac</b>	<b>134</b>	196,7	227,0	237,3	244,5	<b>3,0%</b>	303,6	<b>24,2%</b>
<b>Produits manufacturés</b>	<b>2 285</b>	99,2	98,6	98,1	97,3	<b>-0,8%</b>	95,8	<b>-1,5%</b>
<b>Energie</b>	<b>744</b>	113,3	115,5	124,6	130,7	<b>4,8%</b>	137,5	<b>5,2%</b>
<b>Services</b>	<b>4 725</b>	106,7	108,9	111,0	115,3	<b>3,8%</b>	121,9	<b>5,7%</b>
- Loyers et services rattachés	<b>1 847</b>	104,9	106,2	108,3	112,8	<b>4,2%</b>	121,7	<b>7,9%</b>
- Services de santé	<b>238</b>	103,9	105,2	106,1	110,5	<b>4,1%</b>	126,9	<b>14,9%</b>
- Transport et communication	<b>380</b>	98,2	98,9	102,0	107,1	<b>5,1%</b>	113,0	<b>5,5%</b>
- Autres services	<b>2 260</b>	109,3	112,3	114,5	118,3	<b>3,4%</b>	122,0	<b>3,0%</b>
<i>dont - Services de restauration</i>	<b>657</b>	110,5	113,0	114,1	115,6	<b>1,3%</b>	118,9	<b>2,9%</b>
- Services d'hébergement	<b>121</b>	104,3	105,0	105,3	106,1	<b>0,7%</b>	107,6	<b>1,4%</b>
<b>Alimentation y c tabac</b>	<b>2 246</b>	112,8	114,3	115,3	117,7	<b>2,1%</b>	120,1	<b>2,1%</b>
<b>Produits manufacturés y c énergie</b>	<b>3 029</b>	102,3	102,2	103,7	102,9	<b>-0,8%</b>	104,4	<b>1,5%</b>
<b>Manuf. hors hab. et chaussures</b>	<b>1 732</b>	101,6	101,7	101,4	101,1	<b>-0,3%</b>	101,5	<b>0,3%</b>
<b>Ens hors prod frais</b>	<b>9 542</b>	106,7	107,9	109,4	111,7	<b>2,1%</b>	115,6	<b>3,5%</b>
<b>Ens hors énergie</b>	<b>9 256</b>	106,4	107,6	108,8	110,8	<b>1,9%</b>	114,4	<b>3,2%</b>
<b>Ensemble hors tabac</b>	<b>9 866</b>	106,1	107,1	108,7	111,0	<b>2,1%</b>	114,5	<b>3,1%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10 000</b>	106,9	108,1	109,9	112,2	<b>2,1%</b>	116,0	<b>3,4%</b>

Source : INSEE

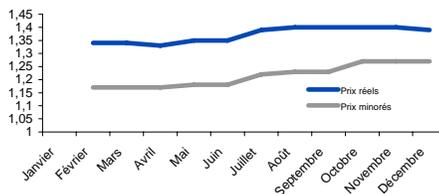
La hausse des produits pétroliers s'explique par un surcoût lié au changement de source d'approvisionnement<sup>1</sup> d'une part, par les augmentations du prix moyen du Brent (+ 11,2 %, à 72,4 USD en 2007) et de la taxe spéciale sur les carburants (+ 9,2 % pour l'essence et + 18,4 % pour le diesel), d'autre part. Toutefois, afin d'éviter une hausse du prix trop brutale pour le consommateur, la DGCCRF<sup>2</sup>, en accord avec les importateurs, a mis en place sur une période relativement longue, un dispositif permettant une absorption progressive du choc tarifaire entraîné par le passage aux nouvelles normes (cf. graphiques de lissage).

Lissage des prix du Super à compter du 1er février 2007



Source: DGCCRF

Lissage des prix du Gasole à compter du 1er février 2007



Source: DGCCRF

## La régulation des prix

La régulation des prix est une spécificité des DROM. Les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1 046 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants :

- les produits pétroliers, et le gaz domestique,
- le ciment,
- la farine, le riz, les livres, les médicaments,
- les maisons de retraite non conventionnées, les taxis, les communications téléphoniques, les cantines scolaires publiques, de la pension et de la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- les transports publics urbains de voyageurs,
- le remorquage dans les ports maritimes, des outillages dans les ports maritimes et fluviaux, de la manutention portuaire et enfin des consignataires de navire.

Concernant les produits pétroliers, les prix plafonds sont fixés par le préfet tous les trois mois à la Réunion sur recommandation de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et chaque mois en Guadeloupe, Guyane et Martinique (les 1<sup>er</sup>, 11 ou 21 de chaque mois en fonction des dates d'approvisionnement de la SARA (Société Anonyme de Raffinerie des Antilles)). Les taxes intérieures qui s'y appliquent sont décidées par le Conseil régional.

Par ailleurs, les DROM bénéficient du mécanisme de la **contribution au service public de l'électricité** (CSPE), amendé par l'arrêté du 23 mars 2006. Ce mécanisme consiste notamment à racheter l'électricité d'origine renouvelable à un tarif réglementé par le Ministère de l'Industrie. Dans ce cadre, des contrats sont signés entre EDF et des producteurs privés sur la base de ces tarifs de rachat<sup>3</sup>.

Avec une contribution de 0,4 point à la hausse des prix, l'indice pour l'alimentation enregistre une progression de 2,0 % en moyenne sur un an. Les hausses des prix du poisson

<sup>1</sup>L'approvisionnement en produits pétroliers, déjà raffinés, était assuré par la raffinerie de Trinidad. L'obligation de mise aux normes européennes des carburants vendus en Guyane (diminution du taux de soufre), s'est traduite par un changement de source d'approvisionnement à partir de février 2007.

<sup>2</sup> Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes

<sup>3</sup> cf. « L'énergie en Guyane » et « L'énergie électrique dans les DCOM », Notes de l'Institut d'Emission, décembre 2006.

(+ 0,1 %) et des fruits (+ 0,4 %) contribuent à la croissance du poste alimentation (hors tabac) alors qu'ils étaient en terrain négatif l'année précédente. Hors produit frais, l'indice pour l'alimentation affiche un rythme de progression annuelle plus vif qu'en 2006 (+ 2,1 % contre + 0,2 %).

Enfin, les prix des produits manufacturés poursuivent leur recul engagé depuis 2001 à - 1,5 %, d'où une contribution négative de 0,3 point à l'inflation liée à la production de plus en plus fréquente de ces produits dans des pays à faibles coûts, notamment de main d'œuvre.

### L'Observatoire des prix

L'article 75 de la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 prévoyait la création d'un décret application créant dans chacun des départements et régions d'outre-mer, un observatoire sur les prix et les revenus. Le 2 mai 2007, le décret d'application a vu le jour et concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Défini dans son article 1, la mission de ces observatoires « **est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution** ».

Ces observatoires offrent l'occasion d'un échange et de dialogues entre plusieurs acteurs aux intérêts parfois contradictoires, en vue de disposer d'une information reconnue et débattue par l'ensemble des acteurs locaux sur la question sensible de la détermination du pouvoir d'achat et de la spécificité ultramarine. En outre, les prérogatives attribuées à ces observatoires leurs permettent de disposer de toutes informations et études produites par les administrations et les établissements publics de l'Etat (article 6).

La composition de ces observatoires, dont la présidence est dévolue au Préfet, comprend en effet une diversité d'acteurs locaux (représentants de l'Etat, d'élus locaux, de l'administration, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires). Les observatoires doivent se réunir au moins une fois par an et remettre un rapport annuel au ministre chargé de l'outre-mer, au ministre chargé de l'économie et des finances, et au ministre chargé de l'emploi. Cet exercice vise à proposer au gouvernement des recommandations pour la conduite de la politique économique et de cohésion sociale (article 2), dans un contexte d'évaluations généralisées des politiques publiques. L'observatoire des prix de la Guyane a été mis en place le 9 août 2007.

## 4. LE COMMERCE EXTERIEUR

Les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières<sup>1</sup>. Ils ne portent que sur les échanges de marchandises, excluant de ce fait les échanges de services et, par conséquent, les activités de transport spatial qui correspondent à des services rendus aux pays propriétaires des satellites. Pour une analyse plus globale du commerce extérieur, il convient de se référer au paragraphe relatif aux comptes économiques (Chapitre I, Section 3, § 1).

### 4.1 Les Importations

Les importations en valeur de l'année 2007 se sont élevées à 757,9 millions d'€ en hausse de 1,1 % sur un an. La structure des importations a évolué en fonction de la progression des importations de biens d'équipement et de carburants. Les biens d'équipement deviennent le premier poste d'importation (21,4 % du total) devant les produits agro-alimentaires (17,9 %), les biens intermédiaires (16,3 %), les biens de consommation (15,4 %), les combustibles et carburants (14,8 %) et les automobiles (12,9 %).

Importations en valeur	en millions d'€						
	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06	% 2007
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	8,9	8,4	8,8	9,5	8,7	-8,5%	1,1%
<b>Produits des industries agricoles et alimentaires</b>	135,7	132,8	147,3	143,8	135,4	-5,8%	17,9%
<b>Biens de consommation</b>	116,2	120,8	131,9	131,7	116,7	-11,4%	15,4%
Habillement, cuir	21,5	20,3	21,9	24,4	22,0	-10,0%	2,9%
Edition, imprimerie, reproduction	10,0	8,9	11,0	9,6	9,1	-5,9%	1,2%
Pharmacie, parfumerie et entretien	42,4	46,0	50,6	50,5	45,2	-10,6%	6,0%
Biens d'équipements du foyer	42,4	45,7	48,4	47,1	40,5	-14,1%	5,3%
<b>Automobile</b>	89,9	104,7	103,0	100,8	97,8	-2,9%	12,9%
<b>Biens d'équipement</b>	106,0	118,4	125,5	138,4	162,6	17,5%	21,4%
Bateaux, avions, trains	9,4	7,1	10,1	7,4	26,3	255,4%	3,5%
Equipements mécaniques	54,6	58,3	65,7	70,1	83,2	18,6%	11,0%
Equipements électriques et électroniques	42,0	53,0	49,7	60,8	53,1	-12,8%	7,0%
<b>Biens intermédiaires</b>	113,0	119,7	121,9	131,5	123,6	-6,0%	16,3%
Produits minéraux	12,5	13,3	13,4	14,6	12,6	-13,6%	1,7%
Textile	6,1	6,4	5,8	6,3	5,1	-19,3%	ns
Industries du bois et du papier	13,1	13,4	14,7	14,1	16,1	13,7%	2,1%
Chimie, caoutchouc, plastiques	40,3	40,7	42,2	40,7	37,0	-9,1%	4,9%
Métaux et transformation des métaux	25,3	27,0	25,5	31,5	30,8	-2,2%	4,1%
Composants électriques et électroniques	15,7	18,8	20,3	24,2	22,0	-9,0%	2,9%
<b>Combustibles et carburants</b>	64,3	66,5	94,9	92,8	112,4	21,1%	14,8%
<b>Produits divers</b>	1,1	0,8	1,4	1,3	0,6	-53,4%	ns
<b>TOTAL</b>	635,2	672,1	734,8	749,7	757,9	1,1%	

Source : Douanes

Le poste combustibles et carburants et les biens d'équipement sont en forte progression (respectivement + 21,1 % et + 17,5 %), traduisant à la fois une augmentation des investissements des entreprises, la hausse des prix des matières premières et des besoins énergétiques alors que des baisses significatives sont constatées sur les produits de

<sup>1</sup> NB : La mise en place d'un nouveau dispositif de dédouanement automatisé a profondément modifié depuis la fin de l'année 2007 le circuit de l'information intégrée dans les bases de données du commerce extérieur des DOM. Des données statistiques peuvent demeurer en attente de prise en compte.

consommation courante : les produits des industries agricoles et alimentaires (- 5,8 %) et surtout les biens de consommation (- 11,4 %) sont en repli.

En valeur, la France reste le premier fournisseur de la Guyane avec une part de marché de 46,7 % en 2007, en progression de 4,9 points sur un an, due principalement au changement de source d'approvisionnement des produits pétroliers (en provenance des Antilles). Inversement, la part de l'Amérique latine (dont Trinidad) régresse de 3,8 points à 9,3 % alors que celle de l'Union européenne reste stable.

#### Importations en valeur

	2003	2004	2005	2006	2007
France	49,9%	49,5%	44,5%	41,8%	46,7%
<i>dont Antilles françaises</i>	2,7%	2,3%	2,2%	2,1%	10,9%
Union européenne	11,4%	10,8%	10,4%	10,4%	10,5%
Amérique latine	10,8%	10,6%	13,8%	13,1%	9,3%
<i>dont Trinidad</i>	9,6%	9,4%	12,5%	12,0%	5,7%
Asie	4,9%	5,5%	5,7%	5,6%	4,9%
Reste du Monde	23,0%	23,6%	25,5%	29,2%	28,5%

Source : Douanes

## 4.2 Les exportations

Après l'embellie de 2006, les exportations en valeur se contractent en 2007, retrouvant un niveau proche de 2005 à 94,2 millions d'€ (-23,2 % sur un an).

#### Exportations en valeur

	2003	2004	2005	2006	2007	en millions d'€	
						Var.	% 2007
						07/06	
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>1,2</b>	<b>0,6</b>	<b>-50,5%</b>	<b>ns</b>
<b>Produits des industries agricoles et alimentaires</b>	<b>19,8</b>	<b>13,4</b>	<b>13,2</b>	<b>12,9</b>	<b>13,4</b>	<b>4,1%</b>	<b>14,2%</b>
<i>dont crevettes</i>	13,0	10,3	9,7	9,3	9,8	5,4%	10,4%
<i>dont poissons</i>	3,3	1,3	1,7	2,4	2,2	-6,5%	2,3%
<i>dont riz</i>	3,2	1,7	2,0	2,2	1,5	-30,4%	1,6%
<b>Biens de consommation</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>2,4</b>	<b>136,5%</b>	<b>2,5%</b>
Habillement, cuir	0,7	0,5	0,5	0,4	0,2	ns	ns
Édition, imprimerie, reproduction	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	ns	ns
Pharmacie, parfumerie et entretien	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	ns	ns
Biens d'équipements du foyer	1,7	1,8	0,7	0,5	1,5	ns	1,6%
<b>Automobile</b>	<b>2,7</b>	<b>5,5</b>	<b>11,2</b>	<b>19,7</b>	<b>20,8</b>	<b>5,9%</b>	<b>22,1%</b>
<b>Biens d'équipement</b>	<b>24,3</b>	<b>14,3</b>	<b>20,6</b>	<b>28,9</b>	<b>20,0</b>	<b>-31,0%</b>	<b>21,2%</b>
Bateaux, avions, trains	9,9	3,8	6,3	11,5	1,8	ns	1,9%
Équipements mécaniques	4,5	2,4	4,1	6,3	1,4	ns	1,5%
Équipements électriques et électroniques	9,9	8,0	10,3	11,1	16,8	ns	17,9%
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>61,4</b>	<b>54,5</b>	<b>46,8</b>	<b>58,8</b>	<b>36,7</b>	<b>-37,7%</b>	<b>38,9%</b>
Produits minéraux	1,5	0,1	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Textile	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Industries du bois et du papier	2,5	2,7	2,4	2,7	2,2	-21,0%	2,3%
Chimie, caoutchouc, plastiques	2,3	2,3	0,3	0,5	0,2	-50,3%	ns
Métaux et transformation des métaux	54,7	48,9	43,8	55,0	33,9	-38,3%	36,0%
<i>dont Or</i>	54,0	45,3	42,9	53,0	33,1	-37,5%	35,2%
Composants électriques et électroniques	0,3	0,4	0,3	0,6	0,3	ns	ns
<b>Combustibles et carburants</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>Produits divers</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>TOTAL</b>	<b>111,0</b>	<b>90,5</b>	<b>93,7</b>	<b>122,7</b>	<b>94,2</b>	<b>-23,2%</b>	

Source : Douanes

Cette diminution est en partie liée à celles des sorties de biens d'équipement (-31 %) non produits localement, les exportations d'or participent à cette tendance avec une chute de 37,5 % sur un an. Les exportations de produits agro-alimentaires se redressent (+4,1%) en raison d'une reprise des exportations de crevettes (+5,4 %)

La France demeure le principal marché récepteur des exportations guyanaises avec 58 % du total en valeur, cette part diminue cependant sur un an (-5,6 points), contrebalancée par une progression sensible de la part des exportations à destination de l'espace européen : autres pays de l'Union européenne (+ 4,3 points) et autres pays d'Europe (+ 2,5 points).

#### Exportation en valeur

	2003	2004	2005	2006	2007
France	79,4%	71,2%	70,6%	63,7%	58,1%
<i>dont Antilles françaises</i>	9,4%	9,2%	7,0%	5,6%	6,1%
Union européenne	2,7%	6,2%	13,7%	15,3%	19,6%
Autres pays d'Europe	10,8%	17,2%	11,6%	15,0%	17,5%
Amérique latine	5,7%	3,1%	3,1%	3,5%	2,3%
Reste du Monde	1,4%	2,2%	1,0%	2,5%	2,5%

Source : Douanes

### 4.3 La balance commerciale

Le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens (non compris les échanges de services) s'est accru en 2007 de 5,8 %, à - 663,7 millions d'€ en raison d'un recul prononcé des exportations. Le taux de couverture s'est ainsi dégradé de 4 points à 12,4 %.

#### Balance commerciale

en millions d'€

	2003	2004	2005	2006	2007
Importations	635,2	672,1	734,8	749,7	757,9
Exportations	111,0	90,5	93,7	122,7	94,2
<b>Balance commerciale</b>	<b>-524,1</b>	<b>-581,6</b>	<b>-641,1</b>	<b>-627,1</b>	<b>-663,7</b>
<i>Variations annuelles</i>	3,7%	11,0%	10,2%	-2,2%	5,8%
Taux de couverture (importations / exportations)	17,5%	13,5%	12,7%	16,4%	12,4%

Source : Douanes

#### Balance commerciale

en millions d'€

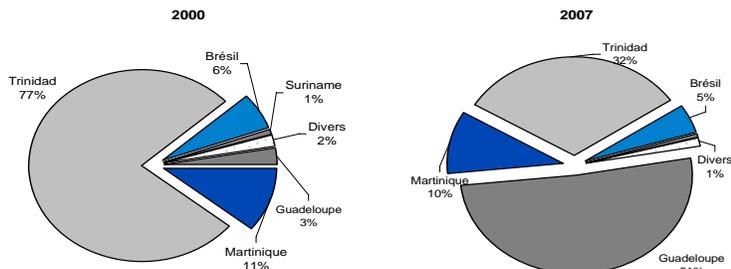
	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	<b>-8,5</b>	<b>-7,9</b>	<b>-8,2</b>	<b>-8,3</b>	<b>-8,1</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Produits des industries agro-alimentaires</b>	<b>-115,9</b>	<b>-119,4</b>	<b>-134,1</b>	<b>-130,9</b>	<b>-122,0</b>	<b>-6,8%</b>
<b>Biens de consommation</b>	<b>-113,8</b>	<b>-118,4</b>	<b>-130,6</b>	<b>-130,7</b>	<b>-114,3</b>	<b>-12,5%</b>
Habillement, cuir	-20,8	-19,8	-21,4	-24,0	-21,7	-9,4%
Édition, imprimerie, reproduction	-10,0	-8,8	-10,9	-9,6	-8,8	-7,8%
Pharmacie, parfumerie et entretien	-42,3	-45,9	-50,6	-50,5	-44,8	-11,2%
Biens d'équipements du foyer	-40,7	-43,9	-47,7	-46,6	-38,9	-16,5%
<b>Automobile</b>	<b>-87,2</b>	<b>-99,2</b>	<b>-91,9</b>	<b>-81,1</b>	<b>-77,0</b>	<b>-5,0%</b>
<b>Biens d'équipement</b>	<b>-81,8</b>	<b>-104,1</b>	<b>-104,9</b>	<b>-109,4</b>	<b>-142,6</b>	<b>30,3%</b>
Bateaux, avions, trains	0,5	-3,3	-3,8	4,1	-24,6	-701,9%
Equipements mécaniques	-50,2	-55,8	-61,6	-63,8	-81,8	28,1%
Equipements électriques et électroniques	-32,1	-45,0	-39,4	-49,7	-36,3	-27,0%
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>-51,6</b>	<b>-65,2</b>	<b>-75,1</b>	<b>-72,6</b>	<b>-87,0</b>	<b>19,8%</b>
Produits minéraux	-11,1	-13,1	-13,3	-14,6	-12,6	-13,6%
Textile	-6,0	-6,3	-5,8	-6,3	-5,1	-19,1%
Industries du bois et du papier	-10,5	-10,8	-12,3	-11,4	-13,9	22,1%
Chimie, caoutchouc, plastiques	-38,0	-38,4	-41,9	-40,2	-36,8	-8,6%
Métaux et transformation des métaux	29,3	21,8	18,2	23,5	3,1	-86,7%
Composants électriques et électroniques	-15,3	-18,4	-20,0	-23,5	-21,7	-7,9%
<b>Combustibles et carburants</b>	<b>-64,3</b>	<b>-66,5</b>	<b>-94,9</b>	<b>-92,7</b>	<b>-112,0</b>	<b>20,9%</b>
<b>Produits divers</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,3</b>	<b>-0,6</b>	<b>-52,6%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-524,1</b>	<b>-581,6</b>	<b>-641,1</b>	<b>-627,1</b>	<b>-663,7</b>	<b>5,8%</b>

Source : Douanes

## LES RELATIONS REGIONALES

### Les échanges

Répartition par pays des importations en valeur



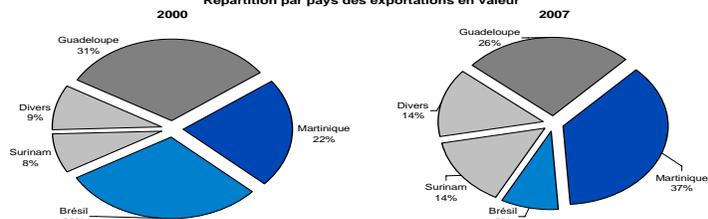
Importations régionales	milliers d'€				Var. 07/06
	2004	2005	2006	2007	
<b>Guadeloupe</b>	<b>2 483</b>	<b>2 215</b>	<b>2 444</b>	<b>68 683</b>	<i>ns</i>
Hydrocarbures				65 840	<i>ns</i>
Eaux minérales	1 030	834	929	872	-6,1%
Farine	411	208	151	126	-16,4%
Aliments du bétail	252	216	207	187	-10,0%
Sucre de canne	148	161	119	140	17,6%
<b>Martinique</b>	<b>12 443</b>	<b>13 636</b>	<b>13 654</b>	<b>13 824</b>	<b>1,2%</b>
Eaux minérales	4 982	5 243	5 756	4 576	-20,5%
Boissons alcoolisées	1 577	1 680	1 905	1 439	-24,5%
Glaces	1 091	1 063	1 013	658	-35,1%
Peintures et vernis	695	997	840	758	-9,7%
Papier, ouate de cellulose	658	633	761	2 263	197,4%
<b>Autres caraïbes</b>	<b>1 019</b>	<b>721</b>	<b>508</b>	<b>675</b>	<b>32,9%</b>
<b>TOTAL CARAIBES</b>	<b>15 945</b>	<b>16 571</b>	<b>16 606</b>	<b>83 182</b>	<b>400,9%</b>
TOTAL (hors prod. pétroliers)	15 945	16 571	16 606	17 342	4,4%
<b>Trinidad</b>	<b>63 050</b>	<b>91 696</b>	<b>90 036</b>	<b>42 821</b>	<b>-52,4%</b>
Hydrocarbures	60 655	87 764	87 158	40 339	-53,7%
Gaz naturel	2 019	2 920	2 399	2 124	-11,5%
<b>Brésil</b>	<b>5 579</b>	<b>7 929</b>	<b>6 922</b>	<b>6 404</b>	<b>-7,5%</b>
Meubles	1 825	1 706	1 054	551	-47,8%
Clinker				696	<i>ns</i>
Bois contre-plaqué	454	540	417	0	<i>ns</i>
Chaussures	446	549	414	515	24,6%
Pompes	189	127	0	486	<i>ns</i>
Sièges	445	569	159	0	<i>ns</i>
Équipements aurifères	123	779	353	608	72,2%
Viande	0	257	106	0	<i>ns</i>
Jus de fruits	123	113	0	0	<i>ns</i>
<b>Suriname</b>	<b>1 301</b>	<b>715</b>	<b>471</b>	<b>521</b>	<b>10,6%</b>
Bateaux de pêche	554	0	0	0	<i>ns</i>
Riz	147	101	0	119	<i>ns</i>
<b>Autres Am. Latine</b>	<b>1 548</b>	<b>1 345</b>	<b>823</b>	<b>1 919</b>	<i>ns</i>
<b>TOTAL AM. LATINE</b>	<b>71 477</b>	<b>101 685</b>	<b>98 253</b>	<b>51 664</b>	<b>-47,4%</b>
TOTAL (hors prod. pétroliers)	8 804	11 001	8 696	9 201	5,8%

Source : Douanes

Les importations de biens en provenance de l'environnement régional représentent en 2007 un total de 135 millions d'€, dont 106 millions d'€ (soit 79 %) sont constitués d'hydrocarbures et de gaz naturel en provenance de Trinidad et de Guadeloupe. La forte augmentation des importations en provenance de Guadeloupe est due au changement de fournisseur pour les approvisionnements en carburants. Sur le plan régional, la Guadeloupe devient ainsi le premier partenaire commercial, pour les importations à la place de Trinidad. Hors produits pétroliers, de 2000 à 2007, la répartition par pays de provenance est restée stable. Les principaux partenaires commerciaux demeurent la Martinique (43 % : eaux minérales et rhum, papiers, peintures et vernis), le Brésil (meubles et contreplaqués, équipements aurifères, chaussures, produits agroalimentaires) et la Guadeloupe (31 % : eaux minérales, farines, aliments du bétail).

Entre 2000 et 2007, les importations en provenance des Caraïbes, hors produits pétroliers, se sont accrues de 37 % alors que celles en provenance d'Amérique latine, ont progressé plus modérément de 23 %. Sur un an, les importations en provenance de Martinique progressent faiblement (+1,2 %), celles en provenance du Brésil se sont détériorées (-7,5 %).

Répartition par pays des exportations en valeur



Exportations régionales	milliers d'€				Var 07/06
	2004	2005	2006	2007	
<b>Guadeloupe</b>	<b>3 040</b>	<b>2 698</b>	<b>2 547</b>	<b>2 394</b>	<b>-6,0%</b>
Poissons	668	575	817	924	13,1%
Crevettes	290	157	136		ns
Riz	122	124			ns
Bois scié	594	552	734	107	-85,4%
Or	333	356	239	375	56,6%
Ouvrages en plastique	159				ns
<b>Martinique</b>	<b>5 284</b>	<b>3 883</b>	<b>4 357</b>	<b>3 372</b>	<b>-22,6%</b>
Ouvrages en plastique	501				ns
Bois scié	1 819	1 403	1 638		ns
Crevettes	1 021	984	327	163	-50,1%
Poissons	302	643	1 531	1 275	-16,7%
Agrumes					ns
<b>Haiti</b>	<b>946</b>	<b>369</b>	<b>100</b>	<b>119</b>	<b>19,1%</b>
Riz	917	339			ns
Autres caraïbes					ns
<b>TOTAL CARAIBES</b>	<b>9 270</b>	<b>6 950</b>	<b>7 003</b>	<b>5 885</b>	<b>-16,0%</b>
<b>Trinidad</b>	<b>72</b>	<b>30</b>	<b>987</b>	<b>1 172</b>	<b>18,7%</b>
Citernes			960	823	-14,3%
<b>Brésil</b>	<b>877</b>	<b>2 865</b>	<b>622</b>	<b>814</b>	<b>30,8%</b>
Riz	294	0	0	0	ns
Or	542	2 238	456	482	5,7%
<b>Suriname</b>	<b>395</b>	<b>68</b>	<b>3 532</b>	<b>1 328</b>	<b>-62,4%</b>
Bateaux de pêche	0	0	754		ns
Matériel TP		0	1 669	0	ns
Crevettes			0	1 170	17,4%
Autres Am. Latine	1 559	0	124	0	ns
<b>TOTAL AMERIQUE LATINE</b>	<b>2 903</b>	<b>2 963</b>	<b>5 265</b>	<b>3 313</b>	<b>-37,1%</b>

Source : Douanes

Les exportations à destination des pays de la région (Caraïbes et Amérique latine) totalisent en 2007, 9,2 millions d'€, soit 10 % du total des exportations guyanaises. Elles ont diminué en un an de 24 % (après + 25 % en 2006 et - 19 % en 2005), en raison notamment d'exportations exceptionnelles au Suriname (matériels TP, bateaux,...) en 2006 qui ne se sont pas renouvelées en 2007. Les principaux partenaires à l'export de la Guyane sont les Antilles françaises (poissons, bois sciés, agrumes), le Suriname (crevettes) et le Brésil, essentiellement pour l'or. Les exportations régionales n'ont cessé de décroître en valeur depuis le pic enregistré en 2002 (-52%). Cette évolution peut s'expliquer en partie par la forte baisse d'exportation officielle d'or vers le Brésil et le renchérissement du prix des produits exportés, rendant les produits guyanais moins attractifs sur le marché des pays voisins.

#### Le cadre institutionnel

L'accord de coopération signé le 28 mai 1996 entre le Brésil et la France vise à favoriser, à travers son 6<sup>ème</sup> article, la coopération transfrontalière de part et d'autre de l'Oyapock. Les consultations ont abouti à la décision de construction du pont sur l'Oyapock dont les travaux devraient commencer en 2008, la maîtrise d'œuvre du chantier étant brésilienne. Concernant les relations avec le Suriname, la France coopère sur la base d'un document cadre de partenariat (DCP). Plusieurs projets sont en cours (réhabilitation de la route Paramaribo-Albina, interconnexion électrique entre les deux pays, développement économique et social de la zone frontalière), avec l'intervention de l'AFD, sous forme de prêts. Le montant total des engagements sur la période 2007-2009 est de 50 millions d'€. De son côté, l'Union européenne a accordé à l'Amérique Latine un programme d'aide financière de 2,7 milliards d'€ pour la période de 2007-2013. Ces aides devront promouvoir l'intégration régionale et l'interconnexion entre les pays de la région. Au niveau européen, la Guyane et le Suriname sont également soumis à la négociation d'accords de partenariat économique (APE). Un premier accord a été signé dans la zone Caraïbe, le 16 décembre 2007, il prévoit l'accès libre des produits ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) au marché européen, à l'exception du riz et du sucre pendant une période transitoire, en échange d'une ouverture progressive de leurs marchés aux produits européens.

#### Les moyens

Au niveau régional, la Guyane dispose de moyens juridiques au travers des articles 42 et 43 de la LOOM, et de plusieurs outils financiers pour mettre en place des projets de coopération régionale. L'axe 3 du DOCUP "Promouvoir la coopération régionale comme facteur de croissance" a permis de programmer plus de 4 millions d'€ de fonds européens. Pour la prochaine période de programmation 2007-2013, le programme opérationnel transfrontalier est doté de 12,8 millions d'€. En complément et afin soutenir les exportations, la nouvelle loi programme de l'Outre-Mer prévoit un mécanisme de prise en charge des coûts du fret pour les marchandises.

#### Les opportunités

La construction du pont sur l'Oyapock constitue une importante opportunité de développement des échanges économiques entre la Guyane et l'Amapa. Côté guyanais, la mise à niveau des infrastructures de la commune de St Georges qui devrait voir sa population doubler, voire même tripler en cinq ans, la création d'une zone artisanale et d'une zone franche industrielle d'exportation constituent des priorités. Du côté brésilien, la ville de Macapa souhaite attirer les investisseurs français au Brésil, en proposant des conditions fiscales attractives en leur faisant bénéficier de la qualité des infrastructures portuaires. Du côté Surinamais, l'amélioration de la route Paramaribo-Albina et l'exploitation d'un nouveau bac sur le Maroni, permettraient de faciliter les échanges commerciaux avec le Suriname qui connaît une croissance économique satisfaisante.

## Les Accords de Partenariat Economique et les Départements et Régions d'outre-mer

Situées dans l'arc des Petites Antilles, dans les océans Indien et Pacifique, les économies ultramarines sont les régions françaises les plus directement concernées par la réforme des accords commerciaux négociée entre l'Union européenne et les six régions des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

### Un bref rappel sur les APE

L'accord de coopération commerciale signé à Cotonou en juin 2000, succédant aux Accords de Lomé de 1975, prévoyait la conclusion d'ici le 31 décembre 2007 d'Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et les six unions régionales composant les pays de la zone Afrique Caraïbes et Pacifique<sup>1</sup>. Ces accords visent à contractualiser l'engagement réciproque de chaque partie à supprimer leurs restrictions aux importations en provenance de l'autre partie. La clause de la **préférence commerciale non réciproque au profit des pays ACP**<sup>2</sup> qui existait jusqu'alors sera supprimée de façon progressive d'ici 2020, et à des rythmes différents selon les types de produits<sup>3</sup>. A terme, se profile la libéralisation généralisée des échanges.

### Une intégration régionale renforcée

Les APE constituent ainsi une opportunité de développer les échanges commerciaux avec les Etats géographiquement proches des DROM qui à ce jour demeuraient très marginaux. L'ouverture réciproque des marchés pourrait avoir un impact positif en matière de baisse des coûts du fret maritime, le niveau particulièrement élevé de ces derniers représentant un facteur majeur des surcoûts supportés par les économies des DROM. En outre, en se spécialisant dans les productions pour lesquelles elles disposent d'un avantage comparatif (les services notamment), les économies domiennes gagneraient à commercer avec leurs Etats voisins. Par ailleurs, encouragées à la fois, pour un certain nombre d'entreprises, par la sous-utilisation de leurs appareils de production – acquis grâce aux aides du FEDER et de la défiscalisation – et par l'étroitesse du marché insulaire, les tentatives d'exportation des chefs d'entreprises domiens se heurtaient fréquemment à des droits de douanes dissuasifs dans les pays de leur zone. La mise en place de ces nouveaux accords commerciaux, offriraient de nouveaux débouchés pour les biens et services des DROM (« effets d'échelle »).

### La défense des intérêts des économies domiennes

Associés aux négociations des Accords dans le cadre de la consultation des acteurs non étatiques, les DROM ont été consultés en qualité de régions ultrapériphériques, afin que ces derniers puissent faire valoir les secteurs d'activité pour lesquels une ouverture de leurs marchés serait dommageable à leur compétitivité voire à leur pérennité. Dans son approche **offensive**, qui consiste à mettre en place une stratégie d'exportation de services basées sur le développement des services traditionnels et nouveaux, la France a remis à la Commission européenne une liste de produits dits « offensifs » relevant des secteurs à forte valeur ajoutée (par exemple la communication, les industries agroalimentaires, les transports, les énergies renouvelables ou la santé) et pour lesquels une libéralisation des marchés des pays ACP a été demandée.

---

<sup>1</sup> La négociation de ces accords s'effectuant de manière bilatérale entre l'UE et les six régions des pays ACP (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, région Afrique du Sud, Afrique australe, Caraïbes et Pacifique).

<sup>2</sup> Cette clause permettait aux pays ACP d'une part, d'avoir un accès préférentiel aux marchés européens, et d'autre part, de maintenir des restrictions aux importations en provenance des pays de l'Union européenne.

<sup>3</sup> Trois paniers de produits sont déterminés au sein de chaque accords : 1) ceux à libéralisation immédiate, 2) les produits à libéraliser sur une période de 10 ans, 3) les produits bénéficiant de protection douanière sans limite dans le temps. Un traitement spécifique est cependant accordé pour les Pays les Moins Avancés (PMA) qui, n'étant pas tenus d'adopter le principe de réciprocité, peuvent conserver leurs préférences.

Dans son approche **défensive**, et compte tenu de la vulnérabilité économique et des spécificités des économies dominiennes, un certain nombre d'exemptions et d'aménagements ont été âprement négociés. Les exemptions qui ont été obtenues au sein des APE ont été les suivantes :

- sur les marchés locaux :

- l'exclusion de l'entrée libre de droit de la banane et du sucre des pays ACP sur les marchés des DFA et uniquement le sucre pour la Réunion, pour une période de 10 ans renouvelable une fois (les droits de douane actuels sont donc maintenus) ;
- **une clause de sauvegarde régionalisée** applicable à tous les produits, permet le rétablissement de droits de douanes pour une période limitée en cas de déséquilibre de la concurrence avec les pays ACP) ;

- sur le marché européen :

- un régime transitoire est prévu pour le sucre et le riz, ainsi que des mécanismes de sauvegarde et de surveillance applicables après la fin des régimes transitoires. Concernant le riz, sa libéralisation complète sera effective à partir du 1er janvier 2010, à l'exception du riz en paille (riz paddy) dont la libre circulation intervient dès le 1er janvier 2008 ; dans l'intervalle, un contingent tarifaire à droit nul sera ouvert à hauteur de 187 000 tonnes en 2008 et de 250 000 tonnes en 2009. S'agissant du sucre, et jusqu'en 2012, le prix du sucre ACP ne pourra être vendu à un prix inférieur à 90 % d'un prix de référence (prix défini dans le cadre de l'OCM sucre).

Toutefois, la demande du maintien des droits de douanes au bénéfice d'une liste de 40 produits présentés comme sensibles, notamment en raison d'une forte concurrence potentielle des Etats voisins<sup>1</sup> (principalement les fruits et légumes, la viande) a été refusée. L'octroi de mer, n'étant pas considéré comme un droit de douane mais comme un impôt indirect local au regard du droit communautaire, son principe et son dispositif n'ont pas été remis en cause.

### **Le point sur la négociation des APE (mars 2008)**

La conclusion historique, le 16 décembre 2007 à Bridgetown, du premier Accord de Partenariat Economique complet (qui comprend notamment les règles régissant les biens, les services et les investissements) entre les Etats de la zone Caraïbes et l'UE, ouvre la voie à une nouvelle configuration des échanges commerciaux régionaux.

Les APE avec les autres unions régionales, parafés en décembre 2007, sont pour le moment provisoires (ils concernent les règles régissant uniquement les échanges de biens). La Commission européenne fait pression pour que leur transformation en APE complets soit réalisée d'ici la fin de l'année 2008. Dans l'intervalle, les règles d'échanges et d'accès aux marchés (autre que les marchandises) sont régies par un règlement communautaire<sup>2</sup> spécialement créé le 20 décembre 2007 afin que soit comblé le vide juridique laissé par l'arrêt de l'application des Accords de Cotonou, arrivés à expiration le 31 décembre 2007.

---

<sup>1</sup> Ex : la filière de la viande (porc, poulet...) congelée en provenance de l'Afrique du sud sur le marché réunionnais.

<sup>2</sup> Règlement n°1528-2007 du Conseil européen.



## CHAPITRE II

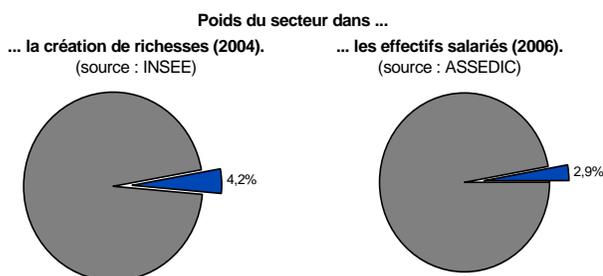
### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Le secteur primaire

### 1. LE SECTEUR PRIMAIRE DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

En 2004, la branche des produits primaires a généré 4,2 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise, ce qui la place loin derrière les principales sources de création de richesse. Elle occupe toutefois une place plus importante qu'aux Antilles où la valeur ajoutée issue de ces produits représente moins de 4 % de la valeur ajoutée totale. Depuis 1993, la part de la branche primaire s'est progressivement contractée puisqu'elle atteignait à cette date environ 6,2 % du total de la valeur ajoutée et 8,8 % du total hors les services non marchands.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux.

Néanmoins, ce chiffre ne représente pas le poids total du secteur en terme d'emploi puisqu'il exclut par définition les chefs d'exploitation. De plus, on estime que les exploitations, généralement familiales, emploient environ 20 000 personnes mais peu de salariés (environ 500 permanents).

Au sein de la branche primaire, le poids de la branche agricole est prépondérant. Fluctuant autour des 85 % depuis 1993, suite à la forte baisse de la valeur ajoutée provenant des produits de la pêche dont le poids par rapport au total de la branche primaire a été divisé par 2,4 entre 1993 et 2001.

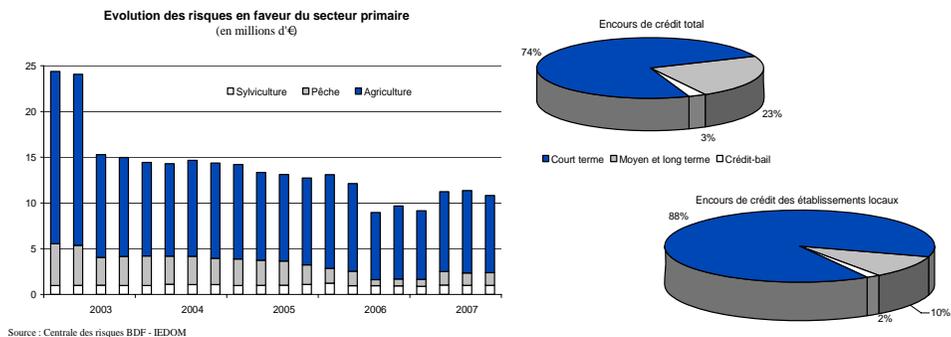
Le poids du secteur dans les effectifs salariés s'établit à 2,9 %.

### 2. LE SECTEUR PRIMAIRE ET LE SYSTEME BANCAIRE

En décembre 2007, l'encours total de crédit porté par le système bancaire<sup>1</sup> sur le secteur primaire guyanais s'élevait à 10 millions d'€ Cette augmentation de 22 % sur un an, contraste avec la baisse continue observée depuis 2002. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) atteignent un encours de 0,8 million d'€

<sup>1</sup> La Centrale des risques de la banque de France ne recense que les risques bancaires d'un montant total supérieur ou égal à 25 000 euros. Ce seuil a pour effet de sous-évaluer les engagements bancaires réels en faveur des entreprises, tout particulièrement dans des secteurs d'activité présentant un grand nombre de petites structures comme l'agriculture. Aussi, pour ces secteurs, plus que le niveau en valeur absolue, il convient de prendre en compte l'évolution entre deux dates.

La part de l'encours des établissements de crédit locaux représentait 82 % du total, en baisse de 1,6 point sur un an. L'endettement à court terme représentait 74 % de l'encours bancaire total, essentiellement détenu par les établissements de crédit locaux (à 98 %). En revanche, 64 % de l'encours à moyen et long terme provenait de banques situées hors du département.



### 3. PANORAMA DU SECTEUR PRIMAIRE

#### 3.1 L'agriculture

##### ◆ Panorama général

L'agriculture en Guyane se caractérise par la coexistence d'une agriculture traditionnelle manuelle, très largement répandue sur le territoire (plus de 80 % des exploitants la pratiqueraient, sur un tiers de la Surface Agricole Utilisée), et d'une agriculture mécanisée à vocation marchande essentiellement située sur la bande littorale. Le système de production des exploitations traditionnelles, localisées dans les communes de l'intérieur et du centre littoral, repose sur la pratique de l'abattis brûlis<sup>1</sup> de parcelles forestières. La production y est essentiellement de nature vivrière, basée en grande partie sur la culture de tubercules et, plus marginalement, de légumes et de plantations fruitières semi permanentes. Ce système de production itinérant laisse progressivement place, sur le littoral, à un système de production plus sédentaire.

En 2006, la Surface Agricole Utilisée du département s'établit à 23 600 ha et gagne 120 ha par rapport à 2005. Elle est composée à 57 % de terres arables occupées très majoritairement par des cultures légumières (48,5 % des terres arables) et des céréales (38 %).

<sup>1</sup> Espaces forestiers abattus puis mis en culture après brûlis pour 2 à 3 ans, qui seront ensuite restitués à la forêt au profit d'autres zones à déboiser.

Par ailleurs, en 2005, seules 6,6 % des exploitations disposaient d'une surface de plus de 20 ha et mobilisaient 70,6 % de la SAU<sup>1</sup>. A l'inverse, 68 % des exploitations disposaient d'une superficie inférieure à 5 ha et n'exerçaient que sur 12 % de la SAU.

Selon la dernière enquête<sup>2</sup> sur les structures des exploitations agricoles en 2005, 46 % des exploitations de la zone littorale de Guyane satisfont aux critères des exploitations professionnelles (contre 7 sur 10 à la Réunion). La superficie des exploitations reste stable et la main d'œuvre familiale est prédominante dans les exploitations (80 % des actifs contre 56 % pour l'ensemble des DOM). Le nombre de salariés permanents a diminué ainsi que le nombre d'employeurs, cette tendance se retrouve également dans les autres DOM.

Catégories	2005		2006	
	Surface	%	Surface	%
Terres arables	13 225	56%	13 280	57%
Cultures fruitières permanentes	3 245	14%	3 275	14%
agrumes	1 460	6%	1 460	6%
autres fruits frais	1 763	8%	1 790	8%
fruits secs	20	0%	25	0%
Herbage/élevage	6 940	30%	6 970	30%
Divers	70	0%	75	0%
<b>Surface agricole utilisée</b>	<b>23 480</b>		<b>23 600</b>	

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt

Les difficultés d'accès au foncier constituent un handicap pour les agriculteurs compte tenu du fait que 90 % du territoire relève du domaine privé de l'Etat. Ainsi, le recensement de 2000 estimait à 70 %, la proportion d'agriculteurs installés, exerçant sans titre. Les conditions d'accès aux titres se sont cependant assouplies ces dernières années : l'ordonnance du 2 septembre 1998 a confié la mission de régularisation foncière au Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA). 385 000 € lui ont été alloués dans le cadre du PDDAG pour cette mission qui a pris fin en 2006. Elle a permis la régularisation de 3 448 ha entre 2003 et 2006 (dont 2 020 ha cédés gratuitement) pour 667 bénéficiaires. D'autre part, l'Etablissement Public d'Aménagement de la Guyane (EPAG) a réalisé l'aménagement de 4 475 ha (voirie, eau, électricité) attribués ensuite en cession onéreuse à 142 bénéficiaires (des nouveaux exploitants dans 85 % des cas). La poursuite de la mission de l'EPAG est actuellement conditionnée au renouvellement de son financement (FEOGA et PDDAG) et il n'y a pas eu d'attributions nouvelles en 2007.

#### ◆ La production agricole

La production agricole est estimée à 103 millions d'€ en 2006, en baisse de 1,2 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est imputable à la production de fruits (- 3,6 % sur un an) et de céréales (- 14,8 % sur un an).

Avec une valeur de 88,9 millions d'€ en 2006, la production végétale représente 86 % de la production agricole. L'essentiel de cette production repose sur les légumes (52 % de la production totale), les fruits (22 %) et le riz (9 %). La production de fruits et légumes provient essentiellement des cultures de la communauté Hmong qui approvisionnent le marché local. Elle couvre en quasi-totalité les besoins locaux. La prospection de marchés à l'exportation ou la mise en place d'unités de transformation se heurtent à une organisation de la filière encore

<sup>1</sup> 5 318 exploitations étaient recensées en 2000 avec une taille moyenne de 4,4 ha par exploitation.

<sup>2</sup> Agreste DOM (octobre 2006)

difficilement maîtrisée. Plusieurs démarches ont été engagées pour initier une structuration de la profession, avec notamment la création de la coopérative Saveurs d'Amazonie en mai 2005.

Le poids de la production animale reste limité. En 2006, les productions animales ne représentaient que 14 % de la production agricole, pour un montant de 14,3 millions d'€ La production animale est concentrée autour des filières bovine (30 %), porcine (26 %), avicole (23 %) et de production d'œufs (21 %).

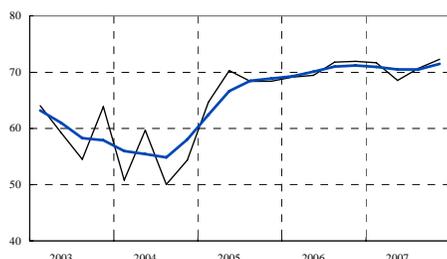
Production et consommation de viandes					tonnes
	2004	2005	2006	2007	Var 2007/2006
Production de bovins	215	272	282	283	0,4%
Importations	1 388	1 526	1 721	1 411	-18,0%
<b>Total consommation</b>	<b>1 604</b>	<b>1 798</b>	<b>2 003</b>	<b>1 694</b>	<b>-15,4%</b>
<b>taux d'autosuffisance</b>	<b>13,4%</b>	<b>15,1%</b>	<b>14,1%</b>	<b>16,7%</b>	<b>18,7%</b>
Production de porcins	381	423	453	449	-0,9%
Importations	1 320	1 331	1 448	1 411	-2,6%
<b>Total consommation</b>	<b>1 701</b>	<b>1 754</b>	<b>1 901</b>	<b>1 860</b>	<b>-2,2%</b>
<b>taux d'autosuffisance</b>	<b>22,4%</b>	<b>24,1%</b>	<b>23,8%</b>	<b>24,1%</b>	<b>1,3%</b>
Production avicole	316	460	458	nd	
Importations	6 249	6 707	7 061	6 729	-4,7%
<b>Total consommation</b>	<b>6 565</b>	<b>7 167</b>	<b>7 519</b>	<b>nd</b>	
<b>taux d'autosuffisance</b>	<b>4,8%</b>	<b>6,4%</b>	<b>6,1%</b>	<b>nd</b>	
Importations d'œufs <sup>1</sup>	3 857	2 206	135	44	-67,4%

Sources : Direction de l'Agriculture et de la Forêt et Direction des douanes

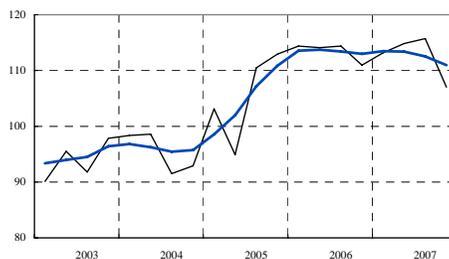
<sup>1</sup> en milliers d'unités

En 2007, la production locale n'assure environ que 24 % des besoins pour la filière porcine<sup>1</sup> et 17 % pour la filière bovine. L'abattoir fonctionne au maximum de sa capacité, entraînant une stagnation de la production. L'absence de structure d'abattage adaptée pénalise la production de viande de volailles.

Abattages de viande bovine  
(en tonnes)



Abattages de viande porcine  
(en tonnes)



Source : DAF (Données trimestrielles et données corrigées des variations saisonnières)

La chute des importations d'œufs enregistrée à partir de 2006 était liée à la mise en place d'une nouvelle réglementation en mai 2005, sur les œufs réfrigérés. 84 000 poules pondeuses (élevage intensif) étaient déclarées dans le département, en 2006, pour une production annuelle de 17,5 millions d'œufs. Fin 2007, la filière était en proie à une crise de

<sup>1</sup> 40 à 50 % en tenant compte des abattages non contrôlés.

sous production que la coopérative avicole prévoyait de pallier par l'accroissement de son cheptel.

Le renforcement et la structuration des filières animales constituent un enjeu important pour le développement de l'agriculture guyanaise. Les pouvoirs publics apportent donc leur soutien aux coopératives agricoles locales. L'objectif de ces dernières est d'améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale dont le développement passe notamment par la fourniture à moindre coût d'aliments pour bétail. Soutenues par une demande locale importante de viande fraîche et reposant sur un bon niveau de structuration, les filières bovine et porcine subissent en revanche la concurrence des produits surgelés importés de l'Union européenne et l'absence d'infrastructures de transformation. Les structures coopératives tentent donc de répondre au double défi que constituent l'accroissement nécessaire de la production en amont (nécessitant des appuis techniques et des aides à l'importation d'intrants) et l'accès à de nouveaux débouchés en aval (transformation et commercialisation), aujourd'hui concurrencés par les produits importés de l'UE.

#### ♦ Structuration, production et commercialisation de la riziculture

La Guyane est le seul département d'outre-mer à cultiver le riz. Cette culture s'est développée à partir de 1982 avec l'installation d'exploitants privés qui ont importé du Suriname des techniques de poldérisation. Elle s'exerce sur un périmètre irrigué de 5 800 ha sur la rive droite de la Mana, créé en 1993 avec le soutien des pouvoirs publics. La filière est composée de 4 sociétés d'exploitation (CAMA et CROG, à capitaux majoritairement espagnols, SAM, SOMAG), de 2 sociétés de commercialisation (CIMARIZ et SOS AG, à capitaux majoritairement espagnols) et de 2 structures d'encadrement (l'ASAH en charge de la réalisation et de l'entretien des aménagements hydrauliques, la COCEROG, société coopérative qui fournit notamment les semences de base aux exploitants).

La filière rizicole fournit depuis la fin des années 80 l'une des principales productions végétales du département. Jusqu'en 2006, deux cycles de production étaient réalisés sur le polder. A la suite d'une demande de la profession, un cycle unique de production a été instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Chaque parcelle n'est ainsi enssemencée qu'une seule fois au lieu de deux. Cette réforme de la méthode de production sur le polder était attendue afin d'améliorer les rendements par un recours automatique à la jachère et par des économies d'eau et de produits phytosanitaires. Cependant, les effets positifs de cette réforme ne se sont pas encore perceptibles puisque, malgré une nette amélioration des rendements, la production a chuté à 8 671 tonnes en 2007 (- 42,5 % après une baisse de 15,2 % en 2006). La filière demeure en proie à des attaques phytosanitaires (les produits auparavant utilisés ont été interdits suivant l'application de normes environnementales européennes) et à l'invasion d'eau de mer dans certaines parcelles.

#### Production et exportation

	2005	2006	2007	Var 07/06
Production (tonnes)	17 774	15 073	8 671	-42,5%
Surface semé (ha)	8 930	8 838	3 763	-57,4%
Rendement (tonnes/ha)	2,0	1,7	2,3	34,5%
Tonnage de riz embarqué au port de Dégrad-des-Cannes	5 256	7 640	7 476	-2,1%

Source: Direction de l'Agriculture et de la Forêt, CCIG

Les exportations de riz via le port de Dégrad-des-Cannes se sont contractées de 2,1 % en volume. Selon les douanes, l'Espagne a été en 2007 le principal destinataire des exportations en volume, avec 4 800 tonnes de riz.

## ◆ Les aides publiques

Le secteur agricole bénéficie de soutiens financiers que l'on peut distinguer entre les aides directes aux agriculteurs, les aides aux filières agricoles et le soutien au développement rural. Ces financements proviennent du Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), des fonds structurels européens au titre du DOCUP, du POSEI IV<sup>1</sup>, du PDDAG<sup>2</sup> et des aides nationales ODEADOM<sup>3</sup> pour les programmes sectoriels.

Les aides directes aux agriculteurs relevant de la PAC ont atteint un montant total de primes de 6,6 millions d'€ en 2007. Les aides aux filières animales sont à 80 % composées d'aides au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA). Viennent ensuite les primes à l'abattage (10 %). Les 10 % restants sont composés de la prime pour les petits ruminants, de l'indemnité compensatoire de handicap naturel et de la prime herbagère agro-environnementale. Les aides aux filières végétales sont à 98 % composées d'« aides compensatoires surface » attribuées aux riziculteurs. Le solde est constitué d'indemnités compensatoires de handicaps naturels versées aux arboriculteurs.

Aides PAC	en milliers d'€		
	2005	2006	2007
Productions animales	2 160	1 896	1 962
Productions végétales	5 339	5 490	4 593
<i>dont aides surface riz</i>	<i>5 176</i>	<i>5 396</i>	<i>4 512</i>
<b>Total</b>	<b>7 499</b>	<b>7 386</b>	<b>6 555</b>

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Au titre des aides aux filières, 1,5 million d'€ ont été versés en 2007 dans le cadre du POSEI. Dans ce total, 1,2 million d'€ ont visé à aider l'importation d'intrants (essentiellement des céréales et produits pour l'alimentation animale) et 0,3 million d'€ sont venus en soutien à la commercialisation de productions végétales, à la structuration des élevages et à l'importation d'animaux reproducteurs.

Le PDDAG s'est achevé en 2007. En cinq ans, 81 conventions auront été signées et 16 millions d'€ auront été engagés dans les domaines du foncier (régularisations et aménagements) et de l'appui à des structures d'encadrement.

Les aides ODEADOM sont des aides destinées à soutenir l'encadrement des structures collectives agricoles. Elles ont représenté un montant de 0,3 million d'€ en 2007.

Les mesures de soutien au développement rural sont essentiellement constituées d'aides à l'investissement et à la modernisation des exploitations. A ce titre, 43 dossiers sur 46 ont reçu un avis favorable en CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture) en 2007. Cela représente un total d'investissements de 1,7 million d'€ avec un taux d'intervention moyen de 58 % (crédits de l'Etat et de l'UE). Des dotations aux jeunes agriculteurs d'un montant moyen de 23 000 € ont également été versées à 7 candidats à l'installation. En termes

<sup>1</sup> Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité. Ce dispositif permet de soutenir les filières agricoles et de réduire les coûts d'approvisionnement. Il a été approuvé le 16 octobre 2006 pour un montant de 84,7 millions d'€ par an attribué aux départements d'outre-mer pour la période 2007-2013.

<sup>2</sup> Programme de Développement Durable de l'Agriculture Guyanaise instauré en 2002 en complément du programme DOCUP 2002-2007 cofinancé par l'Etat et la Région pour un montant de 41 millions d'€

<sup>3</sup> Office de Développement de l'Economie Agricole des DOM.

de mesures agro-environnementales (MAE), les derniers Contrats d'Agriculture Durable (CAD) (d'un montant moyen de 12 166 € par contrat) s'achèveront en 2010. Dans la nouvelle programmation (2007-2013), les MAE permettant la conversion vers l'agriculture biologique ou la moindre utilisation de pesticides, devraient mobiliser la plus grande part des enveloppes.

Le Programme de Développement Rural de la Guyane 2007-2013 a été validé par la Commission Européenne en décembre 2007. Dans ce cadre, la Guyane sera dotée de 74,4 millions d'€ financés par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Ces fonds seront répartis selon 4 axes principaux d'intervention : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier, amélioration de l'environnement et de l'espace rural, amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale, et enfin, cohérence des projets de territoire.

### 3.2 La pêche

#### ◆ Panorama général

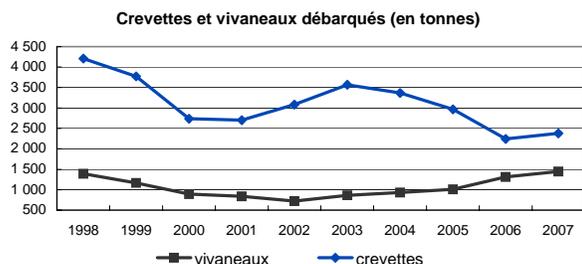
Le secteur de la pêche représente le premier poste d'exportation du secteur primaire de la Guyane. Le département dispose d'une façade maritime de 350 km et, depuis 1977, d'une zone économique exclusive (ZEE) d'une superficie d'environ 130 000 km<sup>2</sup>, dont 40 000 km<sup>2</sup> de plateau continental. La France a par ailleurs entamé une démarche auprès de l'Organisation Internationale (OMI) pour obtenir l'extension de sa zone économique exclusive au large de la Guyane (projet EXTRAPLAC).

Trois ressources sont principalement exploitées dans les eaux de Guyane : la crevette, le vivaneau et le poisson blanc. En 2007, la production totale de la filière pêche s'est élevée à 6 200 tonnes de produits de la mer. Contrairement à la métropole, et hormis le vivaneau, la Guyane dispose de ressources abondantes et de stocks non surexploités. Sur les 200 espèces de poissons répertoriés, 50 font l'objet d'une exploitation essentiellement artisanale à l'intérieur de la bande côtière. La pêche de poissons est répartie en pêche de vivaneaux, de requins et en pêche artisanale de poissons blancs. Le vivaneau, présent sur les fonds rocheux du plateau continental, est exploité par des ligneurs vénézuéliens sous licence de l'Union Européenne<sup>1</sup>. Il en est de même pour le requin. Ce dispositif est complété par une licence nationale délivrée annuellement par le Préfet aux navires crevettiers et par un système de licence régionale délivrée par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Annuellement, l'Union européenne accorde à certains pays une autorisation de pêche dans la zone économique exclusive au large de la Guyane française. Cette licence impose aux ligneurs le débarquement de 75 % de leurs captures de vivaneaux et de 50 % de leurs captures de requins en Guyane auprès d'ateliers de transformation.

<sup>2</sup> Ce dispositif, mis en place depuis 1995, n'était plus utilisé depuis 2004. Il a été remis en vigueur en 2007 par le CRPMEM et la DRAM Guyane.



Source : IFREMER

Environ 184 navires de pêche en activité ont été recensés dans le département. Sur ce total, environ 94 sont enregistrés pour la pêche artisanale, 46 pour la pêche de crevettes, 41 pour la pêche aux vivaneaux et 3 pour la capture de requins. Le secteur de la pêche emploie environ 600 marins actifs affiliés à l’Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM). Ces marins sont à 80 % étrangers, principalement guyaniens et brésiliens. Parmi eux, 267 travaillent au sein de la flotte crevetteière (pêche au large), 337 travaillent dans la pêche artisanale (pêche côtière et petite pêche) et on dénombre une centaine de salariés à terre.

### ◆ La pêche crevetteière

Depuis 1977, un régime de conservation et de gestion des ressources a été mis en place par l’Union européenne dans les ZEE des Etats membres. Le régime communautaire en vigueur fixe en particulier des mesures techniques (maillage des filets, zones de chalutage interdites) et définit des quotas d’espèces pour les producteurs français. Afin de garantir le renouvellement des espèces, un total admissible de capture (TAC) de crevettes est déterminé annuellement depuis 1985 pour les seules espèces du plateau continental. Fixé à 4 000 tonnes depuis 1991, le TAC est passé à 4 108 tonnes en 2007<sup>1</sup>.

Sur les 49 licences de pêche disponibles, 39 ont été délivrées au 31 décembre 2007. Ce plafond du nombre de licence devrait être renouvelé en 2008. Sa réduction répond au souci d’assurer une meilleure adéquation entre le nombre maximum de chalutiers susceptibles de prendre la mer et l’objectif de préservation de la ressource. L’écart entre le nombre de licences attribuées et le nombre de bateaux en activité résulte des difficultés rencontrées par certaines sociétés de la filière. Ainsi, les 15 navires de la Compagnie de pêche Balupi (rachetés en octobre 2005 à la société CFPN mise en liquidation judiciaire en décembre 2005) n’ont pris la mer que pour quelques campagnes en 2007 avant d’être arrêtés en août 2007, en raison de difficultés de commercialisation. Fin 2007, cette société a pris la décision de licencier ses 53 marins et la moitié de son personnel à terre (8 sur 15). 2 navires seraient en cours de vente. Par ailleurs, les six navires rachetés au début de l’année 2006 par la société Guyana Tropical Shrimps<sup>2</sup>, suite à la liquidation judiciaire de la SFAL-SEMDEPAC<sup>1</sup>, ne sont toujours pas en exploitation.

<sup>1</sup> Le dernier règlement CE du 21 décembre 2006, supprime en effet les possibilités de licences dans les eaux au large de Guyane par des pays tiers (sauf pour le Venezuela). Le quota français a donc été augmenté de 108 tonnes qui étaient réservées à ces Etats.

<sup>2</sup> Société de droit français à capitaux surinamais.

Deux espèces de crevette sont principalement exploitées en raison de leur abondance sur le plateau continental : la crevette brune dit « subtilus » et la crevette royale rose dite « brasiliensis ». Les prises de crevettes sont essentiellement destinées à l'exportation.

En 2007, 2 362 tonnes de crevettes sous TAC ont été pêchées. Le volume des prises de crevettes s'inscrit ainsi en légère hausse (+ 6,3 %), pour la première fois depuis 2004. Le volume des prises de crevettes hors TAC s'est quant à lui élevé à 16,7 tonnes. Toutes les captures sont congelées à bord des navires. A l'exception de la société UNIFIPECHE, les entreprises effectuent localement un calibrage et le conditionnement des produits en usine.

#### Activités de la pêche crevettière

en nombre et en tonnes

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Nombre de licences attribuables	63	63	63	63	63	49	-22,2%
Nombre moyen de navires en activité/mois	54	54	53	36	24	28	16,7%
Prises de crevettes sous TAC (1)	3 042	3 565	3 325	2 943	2 223	2 362	6,3%
Captures autorisées (pm)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 108	2,7%
Prises de crevettes hors TAC	40	0	39	21	16	17	1,4%
<b>Prises totales</b>	<b>3 082</b>	<b>3 565</b>	<b>3 364</b>	<b>2 964</b>	<b>2 239</b>	<b>2 379</b>	<b>6,3%</b>
Prises moyenne par bateau	57	66	64	82	93	85	-8,9%
Nombre moyen de jours de mer/bateau	246	238	238	227	255	263	3,1%
Rendement moyen par jour de mer (kg)	232	278	267	318	364	320	-12,1%

Source : Direction départementale des affaires maritimes

(1) Crevettes de plateau faisant l'objet d'un règlement TAC (Total admissible capturable).

D'après les douanes les exportations de crevettes ont chuté de 11,7 % en volume en 2007 (après - 20,5 % en 2006). Elles se sont en revanche accrues de 5,4 % en valeur (- 3,6 % en 2006). La métropole reste le principal débouché de la crevette guyanaise avec 85 % du volume exporté. Les expéditions vers le marché antillais ne représentent plus que 2 % du total, en baisse de 5 points par rapport à l'année 2006. En revanche, les exportations hors Union européenne (Suriname), se sont accrues de 4,7 %.

#### Répartition géographique des exportations

	2004		2005		2006		2007		Var. 07/06	
	Qté	Val.	Qté	Val.	Qté	Val.	Qté	Val	Qté	Val.
Métropole	1 554	8 623	1 665	8 518	1 233	7 783	1 142	8 470	-7,3%	8,8%
Antilles	191	1 312	252	1 141	108	463	22	176	-79,9%	-62,0%
dont : Guadeloupe	35	290	31	157	30	136	1	13	-95,3%	-90,3%
Martinique	156	1 021	221	984	79	327	20	163	-74,1%	-50,1%
Union européenne	49	356	-	-	10	69	-	-	-	-
dont : Espagne	49	356	-	-	10	69	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	173	997	181	1 170	4,7%	17,4%
<b>Total</b>	<b>1 794</b>	<b>10 291</b>	<b>1 917</b>	<b>9 659</b>	<b>1 524</b>	<b>9 311</b>	<b>1 345</b>	<b>9 816</b>	<b>-11,7%</b>	<b>5,4%</b>

Source : Douane

Ces dernières années, les entreprises guyanaises sont confrontées à des difficultés financières liées à la chute des prix de la crevette à l'exportation, en dépit du soutien des pouvoirs publics via le POSEIDOM. Les cours mondiaux imposent aux producteurs guyanais de réduire leurs marges en raison notamment de la concurrence en provenance d'Amérique latine (Brésil, premier exportateur en volume et Argentine) et de Madagascar (premier

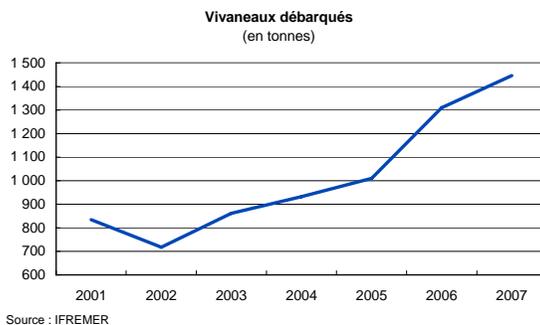
<sup>1</sup> La Société d'économie mixte de développement de la pêche artisanale crevettière (SEMDEPAC) a été créée en 1996 dans le cadre de la Convention "Pêche crevettière guyanaise" (plan de désendettement de la filière).

exportateur en valeur) et d'une production de crevettes d'élevage estimée à environ 800 000 tonnes. La forte hausse des cours du pétrole et du gazole affecte également les comptes de l'ensemble des armateurs qui ne bénéficie plus du Fonds de prévention des aléas à la pêche (FPAP)<sup>1</sup>.

La Commission européenne a accepté la proposition de la France de proroger, jusqu'à la fin du mois d'octobre 2007, l'application du régime d'aide en faveur des flottes de pêche dans les régions ultrapériphériques afin de tenir compte de leur situation économique. Cette dérogation, incluse dans le Plan de développement de la pêche dans les DOM<sup>2</sup>, concerne principalement les conditions d'introduction de navires de pêche dans la flotte et les aides en vue du renouvellement de la flotte et de sa modernisation.

#### ◆ La pêche de vivaneaux

La pêche de vivaneaux est opérée sous deux formes : la pêcherie vénézuélienne, dont la particularité consiste en une pêche à la ligne et l'obligation de débarquer 75 % des prises en Guyane, et la pêcherie antillaise à la nasse qui ne fait l'objet d'aucune réglementation et d'aucun débarquement en Guyane.



Depuis 1992, 41 licences européennes sont attribuées à des bateaux vénézuéliens. En revanche, en 2007, le nombre moyen de bateaux ayant exercé une activité réelle dans le mois s'élève à seulement 21.

Deux espèces de poissons sont exploitées : le vivaneau rouge et le vivaneau ti-yeux. Cette ressource est essentiellement destinée aux exportations vers l'Europe et les Antilles. Au la fin de l'année 2007, les prises de vivaneaux conservent une hausse sensible pour la cinquième année consécutive, soit + 10,4 % pour 1 446 tonnes capturées. Leur commercialisation sous la forme congelée s'est imposée puisque l'exportation de produits frais rencontre des problèmes de surcoût aérien et de logistique (difficulté de se procurer des emballages appropriés et absence d'une chambre froide à l'aéroport de Rochambeau). Deux mareyeurs transformateurs sont présents sur ce marché (ABCHEE et COGUMER qui remplacent la CODEPEG).

#### ◆ La pêche aux requins

Quatre licences européennes sont attribuées à des bateaux vénézuéliens pour la capture de requins. Ceux-ci ont l'obligation de débarquer 50 % de leurs prises dans le département. Cette ressource, qui peine à se positionner sur le marché local, est essentiellement destinée à

<sup>1</sup>Ce dispositif mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en 2004, afin d'indemniser les professionnels de la pêche insuffisamment dotés pour faire face à ces hausses successives, a pris fin au 31 décembre 2006.

<sup>2</sup> Ce plan, présenté par la France et accepté par la Commission Européenne, élève les plafonds de flotte et permet à la flotte de pêche des DOM d'obtenir un gain en puissance de 63 % et de 23 % pour la jauge.

l'exportation vers les Antilles. En 2007, trois débarquements ont été enregistrés au port contre un seul en 2006. 2,5 tonnes de production ont ainsi pu être débarquées, soit deux fois plus qu'en 2006. Les transformateurs locaux n'ont pas souhaité réceptionner davantage de poissons de cette espèce du fait d'une grande difficulté à écouler ce produit sur le marché local.

#### ◆ La pêche artisanale de poissons

La pêche artisanale côtière est constituée de pêcheurs artisanaux peu organisés sur un marché étroit et exposé à une activité informelle et à une concurrence illégale très développées. En effet, des intrusions régulières de navires de pêche étrangers en infraction gênent leur activité. Dans les eaux de Guyane, la ressource en poissons blancs est abondante et de qualité. Les stocks ne sont pas surexploités alors que les poissons blancs sont en diminution dans les eaux communautaires ainsi dans les pays voisins<sup>1</sup>.

En 2007, environ 120 navires de pêche artisanale actifs ont été recensés dans le département pour 207 marins inscrits. Cependant, les licences de pêche de poissons n'étaient plus délivrées par le CRPMEM depuis plusieurs années. La réactivation de ce système de licence régionale, depuis 2007, a permis l'attribution de 47 licences. Le nombre de marins exerçant dans le domaine de la pêche artisanale est en hausse avec environ 337 marins. L'IFREMER a recensé 3 451 débarquements en 2007, représentant un total de captures d'environ 2 478 tonnes (contre 1 438 tonnes en 2006). L'acoupa a représenté 55 % des captures et le machoiran 18 %.

Les exportations de poissons ont représenté 450,4 tonnes (contre 464,2 tonnes en 2006), soit une baisse de 3 % sur un an, pour une valeur de 2,2 millions d'€(contre 2,4 millions d'€en 2006). Les exportations sont constituées essentiellement de vivaneaux, à destination de la Martinique (58 % du total) et de la Guadeloupe (42 %). Le marché antillais demeure le principal débouché de la production guyanaise, mais la concurrence des produits en provenance des pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) y est de plus en plus forte.

A Cayenne, la filière pêche artisanale dispose d'un marché d'intérêt régional (MIR) mis en service en avril 2003. L'espoir de structuration de la filière que laissait présager l'ouverture du MIR n'a pas encore porté ses fruits en raison du manque d'attractivité de cette structure pour les professionnels et de la poursuite des ventes informelles des produits de la mer. Le port de pêche de Sinnamary mis en construction en 2004, a été inauguré en juin 2006.

#### ◆ Les aides publiques

Le développement et le renforcement du secteur de la pêche constituaient des objectifs prioritaires du Contrat de plan Etat-Région (CPER) et du Document unique de programmation (DOCUP) pour la période 2000-2006. Environ 20,9 millions d'€(dont 5,4 millions d'€de crédits européens) avaient été programmés dans ce cadre. Fin 2007, le niveau d'engagement sur l'Instrument Financier Européen d'Orientation des Pêches (IFOP) a atteint 96 % pour 120 opérations subventionnées dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

---

<sup>1</sup> Au Brésil, 80% des stocks de poissons seraient menacés en raison de leur surexploitation, selon le Ministère brésilien de l'Environnement. Le problème toucherait également le Suriname.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'IFOP est remplacé par le fonds européen pour la pêche (FEP) avec de nouvelles règles d'éligibilité et des taux modifiés. La principale modification par rapport au régime précédent réside notamment dans ses modalités de gestion car le FEP, mis en place au cours du premier trimestre 2007, est un fonds national géré par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (Ministère de l'Agriculture et de la pêche). A ce titre, des délégations seront accordées au Préfet. Les décisions d'octroi des aides sont prises collégialement dans le cadre des futures Commissions régionales pour la modernisation de la pêche et de l'aquaculture marine (COREPAM). Par ailleurs, la construction de navires neufs n'est plus subventionnée afin d'éviter la surexploitation des stocks halieutiques. La modernisation des navires existants reste cependant possible, à condition qu'il n'y ait pas d'augmentation de la capacité de pêche du navire.

Ainsi, 6,2 millions d'€ sont ainsi mis à disposition par l'Union européenne, afin d'accompagner les aides nationales prévues dans le cadre du nouveau CPER 2007-2013 (2,9 millions d'€ de l'Etat, 1,5 million d'€ de la Région, 0,7 million d'€ du CNES et 2,9 millions d'€ provenant d'autres sources de financement). Les opérations prévues dans le cadre du nouveau CPER sont essentiellement axées sur le développement et la modernisation des navires de pêche artisanale, des infrastructures de transformation et de commercialisation et des installations portuaires. Des actions de promotion et de conquête de nouveaux marchés (Antilles et métropole pour le poisson blanc, Europe et Asie pour la crevette) sont également prévues.

Les entreprises du secteur bénéficieront également pour la période 2007-2013 du nouveau régime POSEIDOM. Les aides seront versées à la structure exportatrice sur la base des volumes exportés vers l'Union Européenne (Antilles comprises). Ce dispositif, toujours en cours de mise en place, devait être opérationnel début 2008 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il prévoit une aide pour la crevette de 1 385 €/tonne pour un volume maximal annuel de 2 250 tonnes ainsi qu'une aide pour le poisson blanc, en distinguant le frais (2 027 €/tonne dans une limite de 45 tonnes par an) et le congelé (800 €/tonne pour 120 tonnes par an). Le vivaneau pourra également être primé sous certaines conditions.

**Aides à la production crevettière (POSEIDOM)**

	2003	2004	2005	2006	2007
Aides à la tonne (en euros)	1 100	1 100	1 100	1 100	1 385
Plafond de production primable (tonnes)	3 300	3 300	3 300	3 300	2 250
Production primée (tonnes)	3 300	3 215	2 854	2 140	nd
Aide versée (millions d'euros)	3,6	3,5	3,1	2,4	nd

Source : Direction départementale des affaires maritimes

Enfin, l'ensemble des pêcheurs français bénéficiera de 310 millions d'€ sur 3 ans prévus dans le cadre du plan national annoncé à la suite des mouvements sociaux qui ont touché les ports métropolitains fin 2007 pour protester contre la hausse continue du prix des carburants. Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a ainsi annoncé début 2008 un dispositif financier permettant d'alléger les charges sociales des marins, la création d'un dispositif de taxe sur les ventes de poissons qui serait reversée aux producteurs, ainsi qu'une enveloppe d'aides financières devant permettre l'adaptation de la flotte pour réaliser des économies d'énergie (changement de moteurs, utilisation de carburants alternatifs, changements de techniques de pêche...).

### 3.3 Les activités forestières

La forêt guyanaise couvre 96 % du territoire guyanais, soit environ 8 millions d'hectares. Composée de trois ensembles distincts, elle comprend de façon majoritaire la grande forêt primaire, établie sur le socle précambrien de l'intérieur qui rassemble plus de 1 200 espèces d'arbres. On y trouve également une étroite frange littorale ainsi que les forêts de terre basse (dites "savane mouillée"). La France est le seul pays européen à gérer une forêt équatoriale qu'elle s'est engagée à aménager et à exploiter dans le respect des principes de la conférence de Rio.

#### ◆ Panorama général

La quasi-totalité du massif forestier relève du domaine privé de l'Etat dont la gestion est confiée à l'Office National des Forêts (soit 7,5 millions d'hectares). Cette particularité découle de l'absence de grands propriétaires fonciers, à la différence des autres départements d'Outre-Mer. Dans le cadre d'une gestion patrimoniale et durable, l'Office National des Forêts (ONF) et la Direction régionale de l'environnement ont mis en place un réseau d'espaces naturels protégés qui couvre actuellement 13 % de la superficie du département<sup>1</sup>.

Parallèlement à cette activité de protection, l'ONF assure l'aménagement de forêts afin de répondre aux attentes de la société : production de bois et autres produits, préservation de la biodiversité, protection générale du milieu au regard notamment des ressources en eau, accueil du public. L'objectif de production de bois vise à garantir la biodiversité des parcelles après la mise en exploitation de leur capital productif. Le schéma de desserte est adapté afin de distinguer les parcelles qui passeront en coupe sélective et celles qui seront classées en séries d'intérêt écologique<sup>2</sup>. Pour fournir 70 000 m<sup>3</sup> de bois par an, 12 000 hectares de forêt sont nécessaires ainsi que la création de 50 km de pistes nouvelles. Les aménagements et l'ouverture des pistes de desserte ont un coût que l'ONF estime en moyenne à environ 48 € par m<sup>3</sup> de grumes à exploiter pour un prix moyen du bois payé par les acheteurs locaux de 13,50 € par m<sup>3</sup>. Souhaitant limiter le déséquilibre financier, l'ONF s'est engagé dans une démarche de revalorisation du prix du bois sur pied.

Malgré sa richesse écologique, la forêt guyanaise reste difficile à exploiter en raison des difficultés d'accès à la ressource et de la faible densité des essences recherchées. Sur les 90 essences inventoriées, cinq représentent plus de 85 % du marché (Angélique, Gonfolo, Grignon franc, Amarante et Balata). Le prélèvement par hectare reste faible, de l'ordre de 6,5 m<sup>3</sup> / ha (à comparer à des prélèvements en forêt tropicale de l'ordre de 15 m<sup>3</sup> / ha en Afrique et de

---

<sup>1</sup> On compte cinq réserves naturelles (293 352 ha), une réserve biologique domaniale (110 300 ha), quatre sites inscrits et plusieurs domaines faisant l'objet d'arrêtés préfectoraux de conservation de biotopes (91 882 ha). Un parc naturel régional a également été créé en 2001.

<sup>2</sup> Parcelles volontairement non desservies par pistes et maintenues hors exploitation. Ces réserves sont choisies en raison de leur intérêt écologique, ou comme habitat représentatif de chaque écosystème identifié dans la forêt.

<sup>3</sup> 10 € par m<sup>3</sup> pour l'aménagement de la forêt, la programmation des travaux et l'évaluation de la ressource à exploiter, 33 € par m<sup>3</sup> pour la construction des pistes et 5 euros par m<sup>3</sup> pour l'organisation des ventes et le contrôle des exploitations, sur la base d'un prélèvement de 6,5 m<sup>3</sup>/ha.

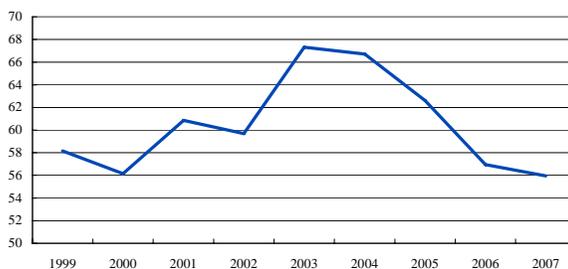
50 m<sup>3</sup> / ha en Asie<sup>1</sup>) mais en augmentation sur ces dernières années. La valorisation des essences moins recherchées apparaît ainsi comme l'une des conditions d'amélioration de la rentabilité du secteur. Elle permettrait de limiter l'impact sur l'environnement des surfaces exploitées et de réduire les coûts d'aménagement, de gestion et de création de pistes d'accès à la ressource. Par ailleurs, la majorité des bois guyanais sont des bois lourds intransportables par voie fluviale, ce qui induit des coûts d'acheminement élevés par voie routière.

#### ◆ Production et commercialisation du bois

Selon la DAF, l'ensemble de la filière compte environ 200 entreprises qui emploieraient environ 670 personnes. Le secteur de la première transformation se compose de 7 scieries sciant plus de 4000 m<sup>3</sup> de grumes par an et d'une dizaine d'autres entreprises plus petites pour un nombre d'employés estimé à 170 salariés. La seconde transformation regroupe 185 entreprises employant environ 500 personnes<sup>2</sup> (fabrication de meubles, de menuiseries, de charpentes ou d'objets divers en bois). La production de bois est étroitement liée au marché de la construction puisque le secteur du BTP représente 70 % des débouchés locaux, dont la moitié est utilisée pour la réalisation de charpente.

En 2007, les quantités de grumes sorties de forêt se sont stabilisées. Le total passe ainsi de 56 959 m<sup>3</sup> à 55 946 m<sup>3</sup>, soit une diminution de 1,8 % sur un an contre - 9 % en 2006. Cette production répond principalement à la demande locale. Le volume de bois embarqué au port de Dégrad-des-Cannes s'est quant à lui contracté de 9 %.

Grumes sorties de forêt  
(en milliers de m<sup>3</sup>)



Source : ONF

BOIS (Trafic portuaire)	2005	2006	2007	Var07/06
marchandises embarquées (en tonnes)	4 385	6 560	5 970	-9,0%

Source : CCIG

Par ailleurs, la Guyane importe du bois de seconde transformation qui n'est pas ou peu produit localement. Ainsi, en 2007, les importations de bois ont concerné principalement des meubles (57 %), des sièges (13 %) et des ouvrages de menuiserie et de charpente (13 %). La métropole est la première source d'importation avec une part de marché de 52 %. Le Brésil

<sup>1</sup> La surexploitation de la forêt tropicale (Afrique, Indonésie et Brésil) est cependant une problématique majeure pour l'environnement mondial. La déforestation annuelle atteindrait la surface d'un pays comme le Panama. L'ONU a lancé un programme de plantation d'un milliard d'hectares dans le monde.

<sup>2</sup> La seconde transformation est très artisanale. Sur environ 185 entreprises recensées, 113 n'ont pas de salariés, 46 emploient entre 1 et 2 personnes et 4 seulement comptent plus de 20 salariés.

représente la seconde source d'importation (29 %). Les importations de bois ont diminué de 15,8 % en valeur, et de 32 % en volume. Cette baisse semble essentiellement imputable à l'absence d'importations de contreplaqué en 2007.

Importations de bois	tonnes, milliers d'euros					
	2003	2004	2005	2006	2007	Var 2007/2006
valeur	9 088	11 164	10 300	10 030	8 440	-15,8%
volume	5 091	5 837	5 386	5 061	3 437	-32,1%

Source : Douanes

Afin de développer la filière bois en Guyane, un Plan de Développement Concerté (PDC) a été signé en mars 2003 pour une durée de cinq ans entre l'Etat, la Région et les Chambres consulaires de Guyane. Cette convention a pour objectif de développer une démarche marketing pour rapprocher les entreprises des marchés, de favoriser l'innovation technologique et la conception de nouveaux produits, de favoriser le développement à l'export et enfin, d'adapter la formation aux besoins des professions de la filière. La mise en place de ces actions a été estimée à environ 1,8 million d'€ Les premières actions prévues dans le cadre du PDC ont été initiées en 2007 avec la mise en place du marquage CE (Communauté Européenne) dans les scieries et des formations dispensées à cet égard aux entreprises.

Suite au Grenelle de l'environnement et dans une perspective d'écocertification (certificat de gestion durable) qui devrait devenir obligatoire en 2010, 8 entreprises ont d'ores et déjà commencé à adopter de nouvelles techniques de production pour limiter les dégâts sur les forêts. Dans ce cadre, l'ONF a procédé en 2007 aux inventaires préalables à l'exploitation avec désignation et localisation au GPS des arbres. La mise en œuvre de techniques d'exploitation à faible impact par les entreprises devrait ainsi être facilitée alors que jusqu'à présent, un simple recensement était effectué.

# Section 2

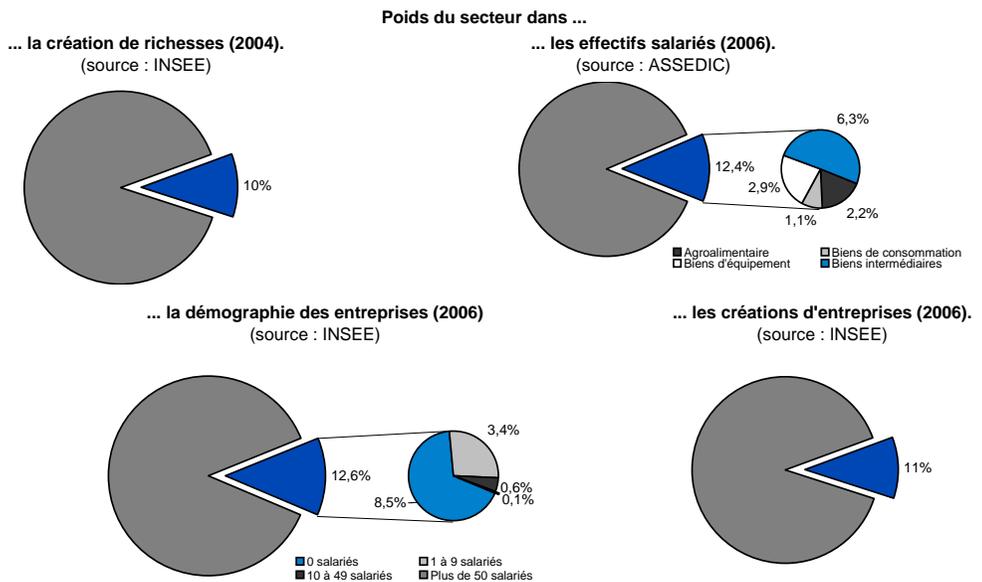
## Le secteur secondaire

### § 1. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

#### 1. LE SECTEUR INDUSTRIEL DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

##### 1.1 Quelques données structurelles

En 2004, la branche industrielle représentait 10 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane et 17 % en excluant les branches "Administration" et "Santé, action sociale". Elle se place ainsi en deuxième position en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande, au même niveau que la branche du commerce, mais derrière celles des services (36 %).



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

La Guyane se singularise par un poids de l'industrie plus important que dans les deux autres DFA (5,5 % de la VA totale à la Guadeloupe et 5,8 % à la Martinique). Le secteur emploie 12,4 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 11 % aux

créations d'entreprises et rassemble 12,6 % du total des établissements guyanais, au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié (67 %).

La dernière enquête annuelle sur l'industrie (hors énergie) de l'INSEE, portant sur l'exercice 2005, compte pour la Guyane 71 entreprises<sup>2</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 224,6 millions d'€ et employant 1 223 personnes. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 60,7 millions d'€ et leur taux de marge<sup>1</sup> atteint 25,7 %, en dessous des taux constatés en Guadeloupe et à la Martinique (respectivement 30,2 % et 33,3 %).

L'analyse des informations issues de cette enquête montre que les entreprises de l'échantillon sont d'une taille plus réduite en Guyane que dans les deux autres départements français d'Amérique. Ainsi, l'effectif moyen s'établit en Guyane à 17,2 (tous sous-secteurs confondus) contre 21,3 à la Guadeloupe et 23,1 à la Martinique. Par ailleurs, la répartition en sous-secteur diffère très nettement en Guyane. Les industries de biens intermédiaires, avec l'activité aurifère, présentent un poids nettement plus élevé (73 % de la valeur ajoutée du secteur) qu'en Guadeloupe (42 %) et à la Martinique (32 %).

## 1.2 Analyse comparative du secteur productif

L'IEDOM réalise annuellement une étude comparative sur la situation du secteur productif dans les départements d'outre-mer. La dernière étude a été réalisée, pour la Guyane, à partir d'un échantillon d'entreprises<sup>2</sup> disposant de documents comptables sur les exercices 2003 et 2004.

Ratios et indicateurs moyens du secteur productif

		2004					
		Guy.	Guad.	Mart.	Réu.	Métr.	
<b>Taux de croissance</b>	valeur ajoutée	(%)	0,3	5,9	6,3	4,1	5,1
	effectifs	(%)	-1,9	0,8	0,4	2,1	-0,8
	équipement par salarié	(%)	7,3	5,2	5,5	-1,8	4,7
<b>Niveau d'équipement</b>	équipement par salarié	(en milliers d'€)	65,0	78,0	79,8	79,4	70,1
	rendement de la main-d'œuvre	(en milliers d'€)	62,7	73,6	71,4	73,5	64,1
<b>Indicateurs de gestion</b>	poids des bfre	jrs	67,3	70,0	85,8	88,7	48,9
	crédit clients	jrs	89,9	88,2	87,3	68,6	61,2
	crédit fournisseurs	jrs	100,7	68,0	77,8	64,0	62,4
<b>Résultats</b>	taux de marge brute d'exploitation	(%)	8,8	10,3	11,2	9,2	6,6
	taux de rentabilité brute globale	(%)	14,3	11,8	10,9	11,5	11,5
<b>Répartition de la VA</b>	charges de personnel/revenus	(%)	59,7	57,0	54,1	45,7	67,8
	impôts sur le bénéfice/revenus	(%)	9,8	10,8	10,7	28,6	10,6
<b>Financement</b>	poids des intérêts	(%)	8,6	5,3	8,3	8,6	11,5
	taux d'endettement financier	(%)	43,2	16,0	39,7	50,2	67,2
	part des banques dans l'endettement	(%)	32,8	59,1	48,1	76,5	52,9
	couverture des capitaux investis	(%)	147,1	178,4	150,3	147,2	137,6

Source : FIBEN - IEDOM et BDF

bfre = besoin en fonds de roulement d'exploitation

Le secteur productif a connu une croissance de son activité en 2004, le chiffre d'affaires ayant progressé de 4,2 %. En revanche, une hausse plus forte des consommations intermédiaires a limité la progression de la valeur ajoutée (+0,3 %). Cette moindre performance s'accompagne d'une diminution des effectifs (-1,9 %) et d'une hausse de l'équipement par salarié (+7,3 %). En terme de gestion, le poids du BFRE (67,3 jours) est le

<sup>1</sup>Le taux de marge est défini par l'INSEE comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation sur la valeur ajoutée.

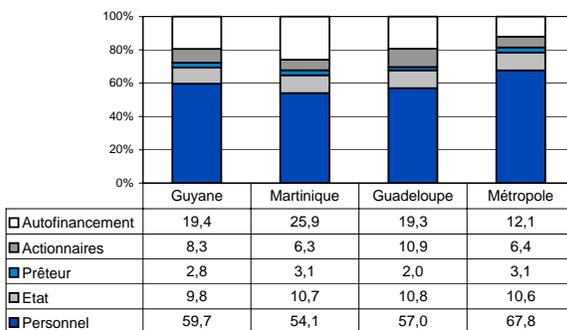
<sup>2</sup>Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 € ou qui présentent un encours de risque supérieur ou égal à 380 000 €

plus faible des DOM mais reste plus élevé qu'en métropole. Concernant le financement des entreprises, le poids des intérêts versés a progressé de 2,5 points en liaison avec une hausse du taux d'endettement financier de plus de 2,6 points. Il convient de souligner que la part des banques dans l'endettement financier s'inscrit en baisse de 7,8 points par rapport à l'année précédente.

La comparaison avec les données des autres DOM montre que le taux de rentabilité brute globale en Guyane se situe au niveau le plus élevé (14,3 %). S'agissant de l'endettement, le système productif guyanais se caractérise en 2006 par une hausse du poids des intérêts (+ 2,5 points), une forte capacité d'endettement et une part des banques dans l'endettement financier plus faible.

Enfin, l'analyse de la répartition du revenu global montre que la part revenant aux salariés, même si elle est inférieure à celle de métropole, est plus élevée en Guyane que dans les autres DFA. La part du revenu servi à l'Etat est par ailleurs la plus faible, alors que celle réinvestie dans l'entreprise représente un poids important dans la répartition du revenu global.

Répartition du revenu global dans le secteur productif (%)

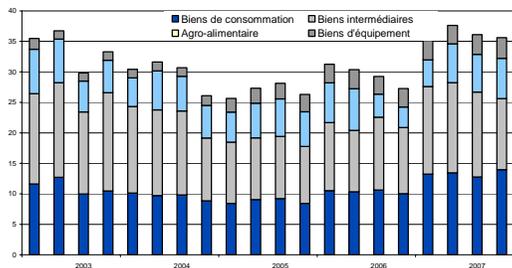


## 2. LE SECTEUR INDUSTRIEL ET LE SYSTEME BANCAIRE

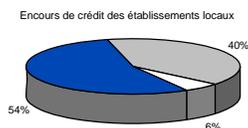
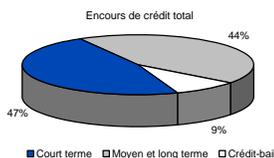
En décembre 2007, l'encours total de crédit porté par le système bancaire sur le secteur de l'industrie de la Guyane s'élevait à 28 millions d'€ en augmentation de 42,1 % sur un an. Cette tendance à la hausse s'explique principalement par celle de l'industrie agroalimentaire (+ 81,5 %) et des biens de consommation (+5,6 %). Ce sont les crédits à court terme et à moyen long terme qui ont enregistré les plus fortes évolutions (+ 42 % et + 58 % respectivement). Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) atteignent un encours de 7,6 millions d'€

L'endettement contracté auprès des établissements de crédit locaux représentait 84,8 % du total, en hausse de 4,4 points sur un an. La part de marché des établissements de crédit locaux était la plus élevée pour l'encours à court terme (97,5 %), suivie des crédits à moyen et long terme (77,9 %) et du crédit bail (52,5 %).

Evolution des risques en faveur du secteur industriel  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques BDF - IEDOM



### 3. PANORAMA DU SECTEUR INDUSTRIEL ET ARTISANAL

#### 3.1 Les industries agroalimentaires

La transformation agroalimentaire est peu présente dans le département. Seules quelques unités artisanales transforment et conditionnent les produits locaux (jus, pâtes de fruits et confitures). La rhumerie Saint-Maurice est l'unique distillerie qui produit du rhum agricole en Guyane, contre 17 au début du siècle dernier. Située dans la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, l'exploitation cultive environ 90 hectares de cannes à sucre et commercialise pour l'essentiel trois marques de rhum agricole (« la Cayennaise », « la Belle Cabresse » et « le Cœur de Chauffe »).

La production de rhum de la campagne 2006-2007 (- 25 % sur un an) continue de diminuer en raison de l'incendie survenu au cours de l'année 2006 ayant dévasté environ 55 hectares de cannes à sucre, soit plus de la moitié de la surface d'exploitation. Dans ce contexte, le tonnage de cannes manipulées affiche une baisse de 21 % par rapport à la campagne précédente qui réduit le rendement déjà limité par l'arrivée à terme du cycle de vie des cultures de cannes à sucre.

Production de rhum

Campagnes	Cannes manipulées (tonnes)	Rhum produit (en hap)
2003-2004	7 034	3 193
2004-2005	8 794	4 249
2005-2006	8 096	3 966
2006-2007	6 359	2 965

Source : Direction régionale des douanes

Pour la campagne 2006- 2007, le rendement de production était de 93 litres de rhum par tonne de cannes manipulées, inférieur au rendement de 110 litres par tonne pouvant être obtenu avec une bonne production.

Par ailleurs, l'aide à la transformation de la canne à sucre en rhum pour une année civile a été réévaluée de 32 %, à 2 524 HAP depuis l'entrée en vigueur du POSEI IV en octobre 2006.

**Commercialisation du rhum**

en hectolitres d'alcool pur

	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Consommation de rhum local	2 611	2 230	3 000	2 730	-9,0%
Importations	2 667	2 088	2 528	2 179	-13,8%
Exportations	150	150	295	157	-46,7%

Source : Direction régionale des douanes et droits indirects

En 2007, la consommation de rhum guyanais s'est inscrite en repli de 9,0 % (contre + 16,3 % en 2006) alors que le volume des importations diminue sur un an (- 13,8 % contre - 8 % en 2006). Par ailleurs, la Guyane a obtenu une augmentation du contingent d'alcool pur à l'export qui s'élève désormais à 450 hl (contre 150 hl). Cette disposition permet à l'acheteur de bénéficier d'un taux réduit sur la taxe applicable à la vente d'alcool. Au-delà de ce quota, la taxe est doublée. En 2007, les exportations de rhum se sont limitées à 157 hl d'alcool s'inscrivant en forte diminution par rapport à 2006 (- 46,7 %).

L'arrêté préfectoral n° 913 du 16 mai 2006 a suspendu l'activité de la société Saint-Maurice pour une mise en conformité immédiate de l'usine de production de rhum au titre de la sécurité et de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement notamment. Les travaux de mise en œuvre des prescriptions sont en cours de réalisation par l'exploitant et devraient s'achever à la fin de mars 2008.

Le processus de mise en place d'unités de production d'eau de source en Guyane connaît en 2007 une avancée importante. Le projet d'embouteillage d'eau de source mené par la société Dilo a obtenu une autorisation d'exploitation de la ressource délivrée par la DSDS (Direction de la Santé et du Développement Social). Le forage réalisé à plus de 120 mètres de profondeur a permis de déterminer une capacité d'exploitation de 4 m<sup>3</sup> d'eau par heure. Le coût total de l'investissement s'élève à 6,5 millions d'€. Parallèlement, Dilo a également créé une unité complémentaire d'exploitation d'eau de source à Macouria et était toujours dans l'attente d'un agrément. A terme, la société espère couvrir l'essentiel du marché guyanais.

Premier poste d'importation en valeur dans les échanges régionaux (hors produits pétroliers), les importations d'eau enregistrent un repli de 9,3 % pour atteindre un montant de 16,2 millions d'€. Avec 33 % des importations (contre 37 % en 2006), les Antilles françaises font partie des principaux fournisseurs d'eau de la Guyane au côté de la France métropolitaine qui représente environ 34 % du total (contre 33 % l'année dernière).

### 3.2 Les industries extractives

#### ◆ Cadre législatif et administratif

Le code minier qui régit la recherche et l'exploitation des substances minérales a été adapté aux conditions particulières des départements d'Outre-Mer en vertu de la loi n° 98-297 du 21 avril 1998. Ainsi, en complément des titres miniers existants que sont le permis de recherche exclusif (PER) et la concession, cette réglementation a mis en place deux nouvelles catégories de titres conçues pour répondre aux spécificités de l'exploitation locale :

- l'autorisation d'exploitation (AEX), délivrée par arrêté préfectoral, a pour objectif la réglementation du cadre d'exercice des artisans mineurs. Ce titre minier concerne les gisements d'une surface maximale de 1 km<sup>2</sup> pour une période de quatre ans offrant toutefois la possibilité d'un unique renouvellement ;

- le permis d'exploitation (PEX), accordé par arrêté ministériel, est essentiellement destiné aux PMI. Il porte sur une durée de validité de cinq ans et peut faire l'objet de deux reconductions. L'octroi de ce titre est conditionné à une enquête publique et une mise en concurrence. Une dérogation peut toutefois être concédée si la demande s'inscrit dans la continuité d'un PER ou si elle couvre une superficie de gisement n'excédant pas 50 km<sup>2</sup>.

Cette même loi a aussi prévu la superposition de titres miniers permettant, par exemple, l'attribution d'une AEX dans le périmètre d'autres titres (PEX, PER ou concessions) sous réserve de l'autorisation préalable du titulaire initial du titre. Elle a également supprimé la concession perpétuelle en ramenant sa durée de validité au 31 décembre 2018.

L'instruction des demandes d'autorisation relatives aux mines est gérée par la DRIRE (Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement) et s'exerce dans le cadre d'une réglementation définie par le Ministère chargé de l'industrie. La DRIRE joue également le rôle de police et d'inspection des mines et carrières en veillant notamment à l'application des règles juridiques, d'environnement et de sécurité des exploitations.

Par ailleurs, en application de l'article 68.19 du Code minier et dans le but d'assurer une meilleure transparence dans le processus d'attribution des titres miniers, une commission départementale consultative des mines a été mise en place par l'arrêté préfectoral n° 1499 du 23 août 2001. Cette commission émet un avis concernant les demandes relatives aux titres miniers (octroi, mutation, renouvellement, retrait, etc...), dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

#### ◆ **L'inventaire des richesses minières de la Guyane**

Réalisé par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) entre 1975 et 1995, l'Inventaire Minier de la Guyane a porté sur 48 000 km<sup>2</sup>, soit plus de la moitié du territoire du département, pour un montant de 36,5 millions d'€ Il a confirmé que, parmi les minerais recensés, l'or primaire (or profond, enraciné) est le seul qui permette d'espérer un développement industriel local.

#### ◆ **L'activité minière aurifère**

L'activité minière aurifère comporte deux étapes : une phase préalable d'exploration puis une phase d'exploitation. S'agissant de l'extraction d'or primaire, la première est primordiale et les procédures de prospection à engager sont relativement longues selon le projet. Cette phase d'exploration nécessite d'importants investissements qui sont graduels en fonction de chaque étape de la recherche. Aussi, la décision de mise en exploitation industrielle d'or primaire dépendra du potentiel de gisement, des coûts d'exploitation et du cours de l'once d'or. Par conséquent, l'exploration aurifère et la création d'une exploitation industrielle exigent une technicité et des capitaux de haut niveau.

**Evolution des budgets consacrés à la recherche d'or primaire**

en millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (1)
Investissements	3	4	7	5	5	3,6

Source : DRIRE

(1) : données provisoires

Près de 106 millions d'€ ont été investis par l'ensemble de ces sociétés dans la recherche de l'or primaire depuis 1994. En 2007, les deux sociétés internationales<sup>1</sup> présentes dans le département déployaient une activité de prospection. Les dépenses consacrées à la recherche d'or primaire en Guyane ont été de l'ordre de 3,6 millions d'€ dont la quasi totalité étaient attribuables à Euroressources, Golden Star et Iamgold. Ce dernier avait bénéficié d'une concession minière de 30 km<sup>2</sup> sur une période de 25 ans octroyée par le Ministère de l'industrie à la fin du mois de novembre 2004. Cette concession minière était la première attribuée depuis 70 ans en Guyane (plus de 34 tonnes d'or exploitables identifiées pour le projet Camp Caïman).

Toutefois, par décision du Président de la République du 30 janvier 2007, Iamgold à travers le projet « Camp Caïman » n'a pas obtenu l'autorisation nécessaire au démarrage de sa phase d'exploitation sur la montagne de Kaw à Roura<sup>2</sup>. La décision a été prise en raison du caractère exceptionnel du site et du manque de certitude sur la protection de la montagne de Kaw en termes de préservation de la biodiversité. Dans ce contexte, l'activité d'exploitation d'or primaire reste principalement menée par deux sociétés locales, Compagnie Minière Espérance et Auplata. Cette dernière a été introduite en bourse sur le marché libre d'Euronext Paris, avec appel public à l'épargne, au mois de décembre 2006.

Selon les types de gisements exploités, les acteurs de la filière ne sont pas les mêmes. Les multinationales concentrent leur activité sur l'extraction d'or primaire<sup>3</sup>, certaines PME se tournent à la fois vers l'extraction d'or primaire et le « repassage » sur des sites d'or alluvionnaire<sup>4</sup> alors que les plus petits exploitants se limitent uniquement à l'exploitation de l'or alluvionnaire nécessitant moins d'ingénierie. Si la phase d'exploration de ce type de gisement est relativement rapide, certains opérateurs miniers ne maîtrisent pas totalement la technique du cubage, méthode qui consiste à évaluer la quantité d'or contenue dans le périmètre du titre octroyé.

Les autres sites principaux de prospection identifiés sont Yaou et Dorlin (Auplata SA), St-Elie (Société des mines de St-Elie, filiale de la Compagnie minière Espérance), Paul Isnard (Golden Star au travers de sa filiale Euroressources, filiale de Sotrapmag), Bon espoir (Golden Star, filiale de Golden Star Ressources Minières), Maripa, Changement, Tortue, Sainte Marie les Mines, Crique Véoux (Iamgold). Les projets de Yaou (52 km<sup>2</sup>) et de Dorlin (84 km<sup>2</sup>) ont obtenu des permis de recherche en 2001. Sur ces sites, le potentiel d'extraction est estimé à 58 tonnes d'or. La rentabilité de l'exploitation des sites qui nécessite des investissements

---

<sup>1</sup> Iamgold et Golden Star Minière.

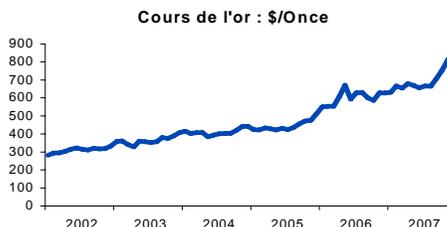
<sup>2</sup> Le gisement se situe sur la montagne de Kaw, sur le littoral de la Guyane, dans un écosystème classé en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1, dans le parc naturel régional.

<sup>3</sup> Minerai originel n'ayant pas subi les effets d'une altération postérieure à son dépôt.

<sup>4</sup> Minerai formé lors de l'altération d'une roche dite primaire.

importants, exige un niveau minimum du cours de l'once d'or estimé entre 280 et 325 USD l'once. Ce cours était compris entre 632 et 812 USD l'once en 2007.

Le niveau moyen de l'once d'or en 2007 s'est établi à 697,10 USD, soit 16 % au dessus du niveau moyen de 2006 et 57 % au dessus de celui de 2005.



Source : AFD

## ◆ La production d'or

Une fois le gisement délimité, la deuxième phase ne peut être amorcée qu'après l'obtention des autorisations d'exploitation. Le dispositif réglementaire actuellement en vigueur définit plusieurs catégories de titres miniers.

Titres miniers valides au 31 décembre

	2004	2005	2006	2007 (1)
Autorisations d'exploitation (AEX)	87	82	66	65
Permis de recherche	22	23	20	20
Permis d'exploitation et concessions	35	35	35	35
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>140</b>	<b>121</b>	<b>120</b>

Source : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)

(1) : données provisoires

En 2007, le nombre de permis de recherche reste constant. Le nombre d'autorisations d'exploitation reste également quasi stable et s'établit à 65 (soit une autorisation de moins que l'année dernière). Cette évolution s'explique par l'exigence des critères d'appréciation requis pour les demandes d'autorisations. Par conséquent, les demandes de titres miniers se contractent. Le département recense trois catégories d'opérateurs miniers : les filiales des groupes miniers internationaux, les PMI locales et les artisans mineurs.

## Evolution de la production d'or

	2005	2006	2007 (1)	kg bruts Var 2007/2006
Exploitations PMI	1 454	1 933	1 788	-7,5%
Artisans mineurs	1 097	1 146	637	-44,4%
<b>Total</b>	<b>2 551</b>	<b>3 079</b>	<b>2 425</b>	<b>-21,2%</b>
Exportations en volume (tonnes)	4,1	5,0	2,7	-46,0%
Exportations en valeur (milliers d'€)	42 889	53 009	33 132	-37,5%

Source : DRIRE et direction régionale des douanes

(1) Données provisoires

Selon les données provisoires collectées par la DRIRE, 2,4 tonnes d'or ont été extraites en 2007. Ces chiffres font apparaître un recul de la production déclarée d'environ 0,6 tonne. Les éléments relatifs à l'année 2007 sont toutefois provisoires, toutes les déclarations n'étant pas encore parvenues à la DRIRE.

En 2007, l'or demeure le premier produit exporté (hors activité spatiale) devant les produits de la mer et le bois. Toutefois, les exportations en volume<sup>1</sup> se sont inscrites en repli de 46,0 % pour s'établir à 2,7 tonnes contre 5,0 tonnes l'année dernière. En valeur, les exportations ont également diminué en 2007 (- 37,5 %, à 33,1 millions d'€). Cette chute s'explique par la fermeture de comptoirs d'or suite aux régularisations imposées à ces derniers par la DRIRE au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'écart entre la production et les exportations est ainsi plus faible que les années précédentes. Il s'explique par l'utilisation de l'or comme moyen de paiement direct de certaines prestations (rémunération du personnel employé sur les placers et achat de matériel d'exploitation) et l'orpaillage clandestin. Si la production des sociétés minières est achetée par l'intermédiaire des comptoirs d'or et soumise à déclarations (DRIRE, exonération d'octroi de mer), la production clandestine échappe pour sa part à toute traçabilité. En sortie du département, les flux d'exportations sont toutefois, normalement soumis à déclaration en douanes, quelle que soit l'origine de la production initiale.

Les opérations Anaconda visant à lutter contre l'orpaillage clandestin se sont intensifiées depuis quelques années suite aux récentes évolutions législatives qui autorisent, depuis septembre 2002, la saisie ou la destruction sur place du matériel des opérateurs clandestins. Le nombre d'opérations Anaconda menées se stabilise et s'établit à 113 pour l'année 2007 (soit 1 opération supplémentaire par rapport à 2006) dont plus de la moitié dans les bassins de la Mana et l'Approuague. Le montant des saisies est estimé à 23 millions d'€ (contre 20 millions en 2006). Afin d'optimiser la lutte contre l'orpaillage illégal, un protocole (Toucan) autorisant des interventions conjointes entre les services de la Gendarmerie nationale et les forces armées en Guyane (FAG) a été signé en juin 2006. Ces opérations bénéficient ainsi de moyens militaires supplémentaires (capacité de renseignements des troupes au sol, cartographies, soutien logistique et médical). Avec une mobilisation d'un millier d'hommes (dont des membres du GIGN), une nouvelle opération « Harpie » a été initiée début 2008 pour soutenir la lutte contre l'orpaillage clandestin. Elle dispose également de moyens renforcés d'observation et de transport.

Le WWF organise chaque année le survol des sites d'orpaillage illégaux, il estime que l'impact sur l'environnement touche 1 333 kms de cours d'eau et 12 000 hectares de forêts. Plus de 70 % des enfants amérindiens Wayana du Haut Maroni présenteraient des concentrations de métal supérieures aux normes de l'OMS.

L'arrêté préfectoral 1232/SG du 8 juin 2004 a interdit l'usage du mercure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les professionnels miniers sont donc contraints d'employer de nouvelles techniques plus performantes et plus respectueuses de l'environnement pour amalgamer les paillettes d'or. Pour ce faire, une action collective visant à accompagner la modernisation et le développement de la filière aurifère a été menée en 2005. De plus, les industriels ont bénéficié d'un appui financier du Fonds d'aide aux PMI (FDPMI) pour l'acquisition de moyens alternatifs à l'utilisation du mercure (principalement des tables vibrantes et des concentrateurs).

Outre l'importance du travail clandestin, les professionnels du secteur font part des freins limitant leur développement:

---

<sup>1</sup> Données provisoires.

- la réduction progressive de l'octroi de titres miniers (- 36,2 % par rapport à 2003) ;
- les délais de renouvellement de titres miniers qui ne sont pas adaptés aux rythmes d'exploitation des entreprises locales (en vertu du nouveau code minier, « nul ne peut détenir plus de 3 AEX sur 4 ans »). La profession a demandé par conséquent un amendement du code minier ;
- les coûts logistiques (transport et carburant) en raison de la difficulté d'accès aux sites aurifères ;
- les coûts supplémentaires engendrés par l'obligation de respect des dispositions réglementaires relatives à l'environnement. Les opérateurs doivent mener des études d'impact de l'exploitation sur le milieu naturel, se conformer aux prescriptions techniques et réglementaires et procéder à la réhabilitation du site après exploitation.

Un schéma départemental sera prochainement établi afin de définir les zones ouvertes ou fermées à l'exploitation minière. Ce schéma aura pour objectif de définir le cadre d'une exploitation de l'or respectueuse des richesses de la biodiversité dans le but de mener une véritable politique minière et industrielle de long terme.

#### ◆ **L'activité minière pétrolière**

Depuis 2001, le groupe australien détient une licence maritime lui permettant d'explorer la zone maritime guyanaise à partir de 12 milles sur une profondeur de 3000 mètres. Au terme d'une OPA amicale, le groupe australien a été racheté, le 10 janvier 2007, par la firme britannique Tullow.

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, en date du 2 juillet 2007, le consortium Tullow Oil- Hardman Petroleum France (77,5 %), a obtenu le renouvellement du permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Guyane Maritime ». La durée de validité du permis a été prolongée jusqu'au 1er juin 2011 et sa mutation est autorisée au profit de la société Hardman Petroleum France SAS. Conformément au code minier, le renouvellement du permis s'est accompagné d'une réduction de sa superficie de 50 % et couvre exclusivement des eaux d'une profondeur supérieure à 200 mètres d'eau.

Suite à un accord signé au mois de novembre 2006, Gaz de France est devenue partenaire du projet d'exploration pétrolière. Toutefois, cette prise de participation (20 %) dans la joint-venture est conditionnée aux résultats d'une étude électromagnétique du prospect Matamata menée en partenariat avec la société spécialisée EMGS (ElectroMagnetic GeoServices). Si cette étude révèle des données permettant une meilleure probabilité de présence d'hydrocarbures, elle augmentera sa participation à 30 %, le cas échéant, elle se désengagera du projet d'exploration et de forage du prospect de Matamata.

Parallèlement, à la demande la DRIRE et de la DIREN, Hardman Petroleum France a rendu, au mois de juin 2007, un rapport relatif à une étude d'observation des tortues marines à bord d'un navire sismique, une modélisation de l'occurrence des tortues en mer et à des analyses biochimiques.

L'année 2007 a aussi concerné la mise en place d'un programme technique d'études géologiques et d'interprétation des données existantes par Tullow Oil et l'analyse géologique préparatoire approfondie du forage d'exploration. Les prochaines étapes du projet (indépendamment des décisions de Gaz de France) concerneront la réalisation du forage sur le site d'exploration pétrolière pour un coût total estimé à 56 millions USD est désormais prévue pour le premier semestre 2009. Enfin, le montant total des dépenses d'investissement, consacré principalement aux services pétroliers, s'établit à 12,1 millions d'€ depuis 2001.

### 3.4 L'artisanat

Selon la chambre des métiers de la Guyane, la répartition par branche des entreprises artisanales traduit la nette prépondérance des entreprises du bâtiment (48,5 % du nombre total d'unités inscrites), devant le secteur transport réparation autres services (18,3 %), et l'alimentation (11,7 %).

Répartition des artisans par catégories professionnelles					nombre d'unités
	2004	2005	2006	2007	Répartition
Alimentation	358	396	400	433	11,7%
Travail des métaux	252	241	246	251	6,8%
Textile habillement cuir	63	63	58	63	1,7%
Bois et ameublement	147	155	146	158	4,3%
Autres fabrications	309	304	311	323	8,7%
Bâtiment	1 749	1 736	1 758	1795	48,5%
Transport réparation autres services	654	655	667	676	18,3%
<b>Total</b>	<b>3532</b>	<b>3550</b>	<b>3586</b>	<b>3699</b>	<b>100,0%</b>
Inscriptions	394	418	424	437	
Radiations	271	391	307	324	
Solde	123	27	117	113	
<i>Taux de création net</i>	3,5%	0,8%	3,3%	3,1%	

Source : Chambre des métiers

Au total, ce sont 3 699 entreprises artisanales qui ont été recensées en 2007, en hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente. Ce sont les secteurs du textile habillement cuir (+ 8,6 %), de l'alimentation (+ 8,3 %), bois et ameublement (+ 8,2 %) qui enregistrent les progressions les plus significatives.

#### Immatriculations et radiations en 2007

	Immatriculations		Radiations		Soldes
Alimentation	83	19,9%	50	12,8%	33
Travail des métaux	25	6,0%	19	4,9%	6
Textile habillement cuir	13	3,1%	8	2,0%	5
Bois et ameublement	29	6,9%	17	4,3%	12
Autres fabrications	32	7,7%	20	5,1%	12
Bâtiment	181	43,3%	145	37,1%	36
Transport réparation autres services	74	17,7%	65	16,6%	9

Source : Chambre des métiers

Les inscriptions au registre de la chambre des métiers se sont élevées à 437 unités, en hausse de 3,06 % par rapport à 2006. Les entreprises du bâtiment sont les premières

contributeuses en terme d'immatriculations nouvelles (43,3 %) et de radiations (37,1 %). C'est par ailleurs le secteur qui enregistre le solde positif le plus important, devant les branches « alimentation » et « autres fabrications ».

## § 2. L'ENERGIE, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

### 1. LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENERGIE DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

En 2004, la branche "eau et énergie" représentait 1,9 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane et 3 % en excluant les branches "Administration" et "Santé, action sociale". En 1993, la part de la valeur ajoutée de l'eau et de l'énergie atteignait environ 0,9 % du total de la valeur ajoutée, et 1,2 % du total hors les deux branches précitées.

### 2. LE SECTEUR ET LE SYSTEME BANCAIRE

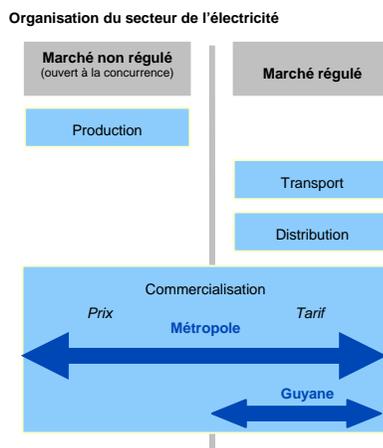
Aucun encours bancaire n'est recensé en faveur des entreprises du secteur de l'eau et de l'énergie. Ceci s'explique par le fait que les entreprises du secteur bénéficient du soutien financier de leur maison mère et ne portent donc aucun encours elles-mêmes.

### 3. PANORAMA DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

#### 3.1 L'énergie

##### ◆ L'organisation du secteur

Depuis 1975, la production, le transport, la distribution ainsi que la commercialisation, qui sont les quatre activités du secteur de l'électricité, sont assurées par Electricité de France (EDF) sur l'ensemble du réseau du littoral guyanais et sur la plupart des communes isolées<sup>1</sup> avec qui EDF a signé des concessions. Cependant, sous l'impulsion de la directive européenne du 16 décembre 1996, l'Etat a organisé l'ouverture à la concurrence des activités de production et de commercialisation à travers la loi de modernisation et de développement du service public de l'électricité du 10 février 2000.



<sup>1</sup> En novembre 2003, EDF a signé avec la Communauté de communes de l'ouest guyanais (CCOG) une convention de concession d'électricité sur le Maroni pour les lieux de vie de plus de 100 abonnés. EDF négocie également une concession sur la vallée de l'Oyapock. Dans l'Est, EDF traite directement avec chaque commune.

En Guyane, EDF est l'unique producteur sur le réseau. Cependant, plusieurs projets d'opérateurs privés produisant de l'électricité à base d'énergies renouvelables commencent à émerger, EDF ayant l'obligation d'acheter leur production selon les modalités prévues à l'article 10 de la loi de février 2000.

L'ouverture à la concurrence de la commercialisation, entamée en 2004 sur le plan national (pour les entreprises, les professionnels et les collectivités locales), s'est achevée au 1<sup>er</sup> juillet 2007 (pour les particuliers). Elle n'a cependant que peu d'effets en Guyane puisque les coûts de production de l'électricité y sont trop importants pour qu'un fournisseur privé puisse proposer des prix compétitifs face aux tarifs administrés (tarifs auxquels est vendue l'électricité par EDF et fixés au niveau national).

Le transport reste une compétence d'EDF ainsi que la distribution dont la gestion appartenant à l'origine aux communes ou aux groupements de communes a été concédé à EDF.

### ◆ La production et l'évolution des besoins

En 2007, l'énergie produite livrée au réseau s'est établie à 748,7 gigawatts (GWh), soit une production en augmentation de 2,9 % par rapport à l'année précédente. La production électrique à partir de la centrale hydraulique (dépendante de la pluviométrie) a reculé de 6,5 % (501,3 GWh contre 536,4 GWh en 2006) et reste inférieure à la capacité de production du barrage. La centrale de Dégrad-des-Cannes a quant à elle produit 234,2 GWh, soit une hausse de 30,4 %. En 2007, la puissance de pointe sur le réseau interconnecté a atteint 110,9 MW, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à l'année précédente.

**Production des sources d'énergie électrique livrée au réseau**

Hydraulique		Thermique diesel		TOTAL
Réseau interconnecté	Sites isolés	Réseau interconnecté	Sites isolés	
501,276 GWh	-	234,183 GWh	13,271 GWh	
501,276 GWh		247,454 GWh		748,730 GWh

Source : EDF - Centre de Guyane

En raison de la croissance démographique et de l'augmentation du taux en équipement des ménages guyanais, les besoins en électricité du département ont rapidement augmenté, enregistrant un taux moyen annuel d'accroissement de 11,4 % dans les années 80, puis de 6,2 % au cours de la décennie 90. Face à cette demande croissante, EDF a mis en œuvre des investissements importants avec l'équipement des centrales thermiques en turbines à combustion (TAC), la construction du barrage hydroélectrique de Petit-Saut et la modernisation du réseau de lignes à haute tension. Les investissements les plus récents ont concerné la fiabilisation des équipements et l'extension du réseau. En 2007, 9,2 millions d'€ ont été investis dans la réalisation de réseaux électriques et l'amélioration des ouvrages de production. Les prévisions d'investissement pour 2008 laissent envisager une hausse significative de l'investissement avec 5,5 millions d'€ qui devraient être consacrés à l'amélioration de la production ainsi que 10,9 millions d'€ au renforcement et à l'extension du réseau. Conformément à la « Planification pluriannuelle des investissements » (PPI)<sup>1</sup> réalisée

<sup>1</sup>La PPI identifie les investissements nécessaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement en l'électricité sur le territoire français. La dernière PPI couvre la période 2007-2015.

en juin 2006 par le Ministère de l'Industrie, EDF a confirmé son intention d'arrêter les 9 moteurs diesel de la centrale de Dégrad-des-Cannes (DDC) à fin 2010<sup>1</sup>. 9 moteurs de puissance équivalente répondant aux nouvelles normes anti-pollution devraient dans un premier temps équiper une nouvelle centrale de 70 MW en remplacement de l'actuelle centrale de DDC. Par la suite, un projet d'extension de la future centrale de DDC (+ 20 MW) est d'ores et déjà identifié. EDF a donc déposé une demande d'autorisation d'exploitation de 90 MW pour répondre aux besoins identifiés par la PPI.

Au 31 décembre 2007, EDF comptait 52 203 clients particuliers (+ 3,1 %). Ces derniers représentent 46 % de la consommation totale en énergie électrique, qu'ils consomment en basse tension. Les 54 % restants sont consommés par la clientèle moyenne tension dont le nombre de points de comptage a augmenté de 14,7 % en 2007 (un client moyenne tension peut posséder plusieurs points de comptage). Il s'agit essentiellement d'industries, d'administrations et de sociétés du secteur tertiaire. Les deux principaux consommateurs d'énergie sont le Centre spatial guyanais (CSG) et, dans une moindre mesure, Télédiffusion de France (TDF)<sup>2</sup>.

**Nombre d'abonnés en fin de période**

	2004	2005	2006	2007	Var. 2007/2006
Basse tension	49 525	49 799	51 617	53 203	3,1%
Moyenne tension (Nombre de points de comptage)	389	488	428	491	14,7%
<b>Total</b>	<b>49 914</b>	<b>50 287</b>	<b>52 045</b>	<b>53 694</b>	<b>3,2%</b>

L'exploitation du centre EDF Guyane est structurellement déficitaire. En effet, EDF applique en Guyane sensiblement les mêmes tarifs qu'en métropole alors que les coûts de production électrique y sont beaucoup plus élevés<sup>3</sup>. Depuis 2001, EDF bénéficie donc d'un dispositif national de compensation des charges de service public de l'électricité (CSPE). Il permet de compenser en partie les surcoûts de production propres aux DOM et la Corse, les coûts dus à la mise en œuvre du tarif électrique « produit de première nécessité » et les surcoûts résultant de l'obligation d'achat de l'électricité produites par des installations à partir de sources renouvelables.

#### ◆ Les énergies fossiles

Les importations de carburants fossiles représentent en Guyane plus de 81% de la consommation totale en énergie primaire (seulement 36 % pour la France). Le département est donc fortement dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique. Les importations en hydrocarbures représentent ainsi en 2007 près de 17 % du déficit de la balance commerciale de la Guyane (+ 2 points en un an).

Auparavant assuré par la raffinerie de Trinidad, l'approvisionnement en super et diesel est effectué depuis février 2007 par la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA). C'est l'obligation de mise aux normes européennes des carburants vendus en Guyane qui a imposé ce changement de source d'approvisionnement. La raffinerie de Trinidad assure quant à

<sup>1</sup> Afin de respecter les valeurs limites d'émission d'oxydes d'azote autorisées.

<sup>2</sup> TDF dispose à Montsinery-Tonnegrande d'installations permettant la réémission des ondes courtes sur l'ensemble du continent sud-américain.

<sup>3</sup> Une grande partie de l'électricité en métropole est d'origine nucléaire.

elle l'approvisionnement pour l'ensemble des autres produits pétroliers, déjà raffinés. La SARA, installée en Guyane, dispose de cuves permettant le stockage des hydrocarbures sur quatre sites : à Dégrad-des-Cannes pour les besoins de l'île de Cayenne, au port du Larivot pour les besoins des bateaux de pêche, à Kourou pour les besoins des communes de l'Ouest et à Rochambeau pour les besoins aéroportuaires.

En 2007, les quantités d'hydrocarbures mis à la consommation dans le département ont augmenté de 8,7 % sur un an, après une baisse de 16,2 % en 2006. Cette évolution est imputable principalement à la forte hausse de consommation de fioul et de gazole par EDF (dépendante du remplissage du barrage de Petit-Saut), à la hausse dans l'utilisation de gazole (+ 17,8 %) ainsi qu'à la progression modérée des carburants d'automobile (+ 2,5 %). Seuls les besoins en kérosène ont connu une baisse (- 15,7 %). L'utilisation de carburant pour l'automobile reste le premier poste de consommation des hydrocarbures (44 %), devant la consommation par EDF (32 %).

Hydrocarbures mis à la consommation					en tonnes
	2004	2005 (1)	2006	2007	Var. 2007/2006
Carburants auto ( <i>essence + gazole</i> )	82 134	82 684	83 058	85 141	2,5%
Gazole	16 841	17 450	13 601	16 019	17,8%
Fioul et gazole EDF	72 985	77 265	45 938	62 236	35,5%
Kérosène	31 957	33 263	33 252	28 034	-15,7%
Butane	4 289	4 272	4 265	4 265	0,0%
<b>Total (tonnes)</b>	<b>208 206</b>	<b>214 934</b>	<b>180 114</b>	<b>195 695</b>	<b>8,7%</b>

Source : Direction régionale de l'industrie et de la recherche

(1) Chiffres révisés - essences et gazole

La production actuelle d'énergie électrique d'origine thermique est réalisée à partir de deux principales sources de production sur le réseau interconnecté : la centrale thermique de Dégrad-des-Cannes d'une puissance de 112 MW (9 diesels de 8 MW et 2 TAC de 20 MW unitaire) et la centrale diesel de Kourou, fermée en 1996, mais où une TAC d'une capacité de 20 MW a été maintenue. Ces sites de production alimentent le réseau du littoral alors que dix sites isolés sont alimentés par neuf petites unités diesel<sup>1</sup>.

#### ◆ Les biocarburants

La commercialisation des biocarburants a officiellement été autorisée le 1<sup>er</sup> janvier 2007, avec la publication au Journal Officiel des arrêtés permettant le lancement de la filière superéthanol E85 au niveau national. Au plan national, l'objectif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans les carburants, fixé initialement à 2010 par la directive 2003/30/CE, a été avancé à 2008 et porté à 7 % en 2010 et 10 % en 2015.

Au niveau local, les enjeux du développement éventuel d'une telle filière sont divers : réduction de la dépendance énergétique, diversification agricole et amélioration du bilan environnemental associée à la mise en place d'une filière rentable. Guyane Technopole et l'ADEME ont lancé une étude de faisabilité sur le développement d'une filière d'éthanol en Guyane. Ses premiers résultats indiquent que pour des raisons de surfaces nécessaires, la

<sup>1</sup> Régina, Kaw, Grand-Santi, Apatou, Papaïchton, Maripasoula, Saint-Georges, Camopi, Ouanary.

canne à sucre et la biomasse lignocellulosique (herbe, bois...) sont les seules matières premières retenues. Par ailleurs, une production ne répondant qu'aux besoins de la Guyane ne semble pas envisageable en raison de l'importance de l'investissement à réaliser. L'éthanol ainsi produit serait susceptible d'être incorporé à l'essence consommée par les véhicules flexibles (E85 commercialisé dans l'hexagone), au diesel (D5 destiné aux véhicules classiques) ou bien encore au fioul (F5).

La filière bénéficie de différentes mesures d'incitation au développement (nouvelle taxe sur les carburants fossiles en 2010, défiscalisation...). Des études plus approfondies sont en passe d'être menées, afin de mieux déterminer les coûts de production (les coûts de transport et de stockage, en cas d'exportation, seraient élevés) et le niveau de rentabilité envisageable. Alors que le bilan environnemental des agrocarburants est de plus en plus souvent mis en cause, l'implantation d'une unité de production d'éthanol en Guyane devra également s'assurer d'un impact écologique réduit (déforestation), aux vues du niveau de production pressenti<sup>1</sup>.

### ◆ Les énergies renouvelables et leur potentiel de développement

En Guyane, les deux principales formes d'énergie renouvelable utilisées sont l'hydroélectricité et le photovoltaïque (panneaux solaires).

**L'énergie hydraulique** est essentiellement produite au barrage hydroélectrique de Petit-Saut dans la commune de Sinnamary (puissance de 116 MW) qui alimente le réseau littoral, dit interconnecté, depuis 1994 (70 % de l'énergie électrique livrée au réseau littoral est d'origine hydraulique). La micro-centrale hydraulique de Saut Maripa complète quant à elle les besoins en énergie de Saint Georges (puissance de 1,3 MW). Ces installations sont gérées par EDF. L'ADEME estime que la réalisation de divers projets de centrales au fil de l'eau<sup>2</sup> d'une puissance de 3 à 5 MW pourraient amener une production d'environ 60 GWh par an à l'horizon 2015.

**Le photovoltaïque** répond aux problématiques d'isolement des communes de l'intérieur, permettant de disposer d'une source d'énergie fiable et respectueuse de l'environnement. Près de 17 communes fonctionnent actuellement avec un système à l'énergie solaire. L'ADEME estime qu'il existe environ 300 installations en fonctionnement dans les communes de l'intérieur mais également 500 sur le littoral. La production électrique estimée de ces installations est de 100 tep (tonnes équivalent pétrole). Le solaire thermique compterait 100 installations (ex : chauffe-eau solaires) permettant la production de 8 tep. L'ADEME fait état d'un véritable engouement en faveur des projets de production photovoltaïque et envisage une production d'environ 30 GWh par an à l'horizon 2015, selon un scénario « bas » (le plus pessimiste).

---

<sup>1</sup> Selon l'ADEME, la limite haute en termes de terres potentiellement disponibles serait de 30 000 ha, pour une production annuelle de 160 millions de litres d'éthanol.

<sup>2</sup> En 2007, Voltaïa a reçu l'autorisation préfectorale d'aménager et exploiter pendant 40 ans, une centrale hydraulique d'une puissance de 4,5 MW sur le fleuve Mana. Sa construction devrait être lancée en 2008.

**Le bois énergie** n'est actuellement utilisé que pour la cuisson dans les communes. Un premier projet de centrale biomasse a néanmoins vu le jour<sup>1</sup>. Pourtant, selon l'ADEME, la filière présente de nombreux atouts comme le plus important potentiel de création d'emplois et la capacité de fourniture électrique la plus grande, grâce au possible développement de 4 à 5 sites répartis sur le réseau. Ceux-ci seraient susceptibles de traiter du bois issu de l'exploitation forestière, de la déforestation de parcelles agricoles et de pistes forestières, mais également de parcelles forestières à vocation bois énergie.

Un accroissement significatif de la part d'énergie produite par les énergies renouvelables (hors Petit Saut) est conditionné par l'amélioration de la visibilité sur la capacité du réseau électrique à accepter de l'énergie supplémentaire, ainsi que sur ses futures extensions. En effet, le réseau offre une capacité limitée d'injection d'énergie, capacité variable selon l'endroit. Certains projets sont ainsi freinés par la limite maximum affichée par EDF de 30 % de puissance appelée pour les productions dites aléatoires (photovoltaïque et éolien). D'autres projets de production hydroélectrique ou biomasse se heurtent à l'éloignement du réseau auquel ils ne peuvent se raccorder<sup>2</sup> (il n'existe pas de ligne de transport d'électricité vers l'Est). Une fois le potentiel proche du réseau capté, une intervention publique pour l'extension du réseau sera donc sans doute nécessaire. Enfin, si les tarifs d'achat semblent satisfaisants pour le photovoltaïque, le développement des filières biomasse ou éolienne<sup>3</sup> est actuellement compromis par les tarifs d'achat insuffisants au regard des risques et des investissements à mettre en œuvre.

#### ◆ **La promotion du développement durable**

Depuis 1997, le Programme Régional pour la Maîtrise de l'Energie (PRME) est mené par la délégation régionale de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Conseil régional, le Conseil général et EDF afin de contribuer à la mise en œuvre du développement durable en Guyane. Il a disposé d'une enveloppe de 3 millions d'€ sur la période 2003-2006. Afin de pérenniser ses actions, un nouvel accord-cadre entre les partenaires est actuellement en cours de signature pour la période 2007-2013. Ses actions s'orientent essentiellement autour de trois programmes : la lutte contre le gaspillage énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique du matériel existant et le recours accru aux énergies renouvelables.

En termes de maîtrise de l'énergie, le mécanisme national des Certificats d'Economie d'Energie (CEE ou certificats blancs) est mis en œuvre via le PRME. Ce système mis en place par la loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005 oblige les gros producteurs d'énergie à valider un certain nombre d'économies d'énergie par des actions générant une diminution de la consommation énergétique de leur clientèle. Par exemple, une nouvelle campagne de promotion de lampes basse consommation (LBC) a été lancée fin 2007 auprès des clients

---

<sup>1</sup> Installation de la société Voltalia, d'une puissance d'environ 1,7 MW à Kourou, grâce au traitement des déchets de trois scieries. EDF a signé un contrat d'achat de l'électricité produite pour une durée de 20 ans.

<sup>2</sup> Les seuls points de raccordement susceptibles d'accueillir des unités de production de quelques MW sont les quelques postes sources situés sur le littoral. De plus, le raccordement au réseau électrique n'est pas éligible à la défiscalisation.

<sup>3</sup> Un projet d'implantation d'éoliennes par la société Cr'ole à Matiti est toujours à l'étude.

d'EDF (en 2006, plus 60 000 LBC auraient été vendues). Mais d'autres opérations de promotion d'appareils électriques performants (climatisation « classe A », froid performant « classe A+ », chauffe-eau solaire...) contribuent à limiter l'augmentation de la consommation énergétique du département.

D'autre part, diverses opérations ont été initiées par le PRME, notamment, au moyen d'outils promotionnels (publicités, brochures grand public) et de formations aux professionnels (plombiers, artisans du bâtiment, etc.). Ces actions reposent, entre autres, sur des partenariats avec divers organismes (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Parc Naturel Régional) mais aussi sur la mise en place de chartes de qualité telles que Opticlim, qui est une labellisation des installateurs de climatisation et la qualification "Ecodom" destinée aux promoteurs immobiliers et Sociétés d'Economie Mixte dans la construction des logements. L'ADEME annonce également pour 2008, la mise en place de nouveaux outils tels que Climadom, un label destiné aux maîtres d'ouvrages, architectes et bureaux d'études pour la mise en œuvre d'une climatisation de qualité et Rehabdom, un référentiel environnemental pour la réhabilitation de logements individuels, collectifs privés et du secteur social de Guyane.

### **3.2 L'eau et l'assainissement**

Avec son climat intertropical humide (fortes précipitations annuelles) et une accessibilité relativement aisée à son réseau de fleuves et de rivières, la Guyane dispose d'un réservoir en eau abondant avec 800 000 m<sup>3</sup> par an et par habitant (la moyenne mondiale est de 1 800 m<sup>3</sup>/an/hab). D'après le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche<sup>1</sup>, la part de logements non desservis en eau potable est de 4 % dans les communes de plus de 10 000 habitants. Cette proportion atteint 40 % dans les communes plus petites. La quasi-totalité de la population raccordée au réseau d'eau potable est alimentée par des eaux de surface. L'eau produite par forage vient compléter les ressources, surtout dans les zones isolées.

La problématique liée à l'eau est différente selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural. En milieu urbain, la question de la quantité disponible d'eau est primordiale, compte tenu de la croissance de la population et des réserves disponibles. En milieu rural, l'alimentation en eau est assurée grâce au captage d'eau souterraine ou d'eau de surface. La gestion optimale de la ressource est donc une préoccupation majeure pour les communes de l'intérieur, plutôt exposées au problème de qualité de l'eau et de maintenance des infrastructures.

#### **◆ Les acteurs de l'eau et la gestion de la ressource**

Le Comité de Bassin de la Guyane a été créé en 1995. Il rassemble des représentants de l'Etat, de la Région, du Département, des communes ou groupement de communes, des usagers d'associations et de milieux socio-professionnels. Il est consulté sur toute grande question se rapportant à la gestion de l'eau en Guyane et a en charge l'élaboration et la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). L'Office de l'eau a été créé en octobre 2005 avec pour missions l'étude et le suivi des ressources en eau et milieux aquatiques, le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages et éventuellement la programmation

---

<sup>1</sup> « L'eau potable pour tous dans les DOM », Agreste DOM n°17, juin 2007.

et le financement d'actions et de travaux. Il est destiné à être l'organe exécutif du Comité de bassin et peut, à sa demande, assurer la programmation et le financement de travaux et la collecte de redevances liées à des prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Enfin, la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) coordonne l'action des services en charge de la police de l'eau : DAF, DDE, DSDS, Préfecture ainsi que la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement).

Chaque commune assure isolément la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau à l'exception de la Communauté de communes du centre littoral (CCCL) qui regroupe 6 communes et 50 % de la population. Les communes ou la CCCL ont le choix de gérer, soit directement les services de l'eau (par régie directe), soit indirectement dans le cadre d'une délégation de service public confié à une entreprise privée. Depuis 1978, 18 communes de Guyane (représentant 99 % de la population) ont délégué la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable à la Société guyanaise des eaux (SGDE), soit par contrat d'affermage<sup>1</sup>, soit en gérance. Le contrat d'affermage liant la SGDE à la CCCL a d'ailleurs été reconduit en février 2007. Les communes de Saül, Saint-Elie et Camopi sont restées en régie directe.

### LES EQUIPEMENTS ET LEURS FINANCEMENTS

Le centre littoral est alimenté par l'usine de traitement des eaux de **la Comté** (d'une capacité effective de 25 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour) et par l'**usine du Rorota**, dont le lac constitue une ressource d'appoint, capable de produire entre 2 000 et 4 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour. L'approvisionnement de Kourou est assuré par la **station de pompage de Dégrad Saramaca** et par la **station de traitement de Pariacabo**. L'alimentation de Saint Laurent du Maroni est permise par l'**usine de traitement d'eau potable de Saint Louis** (capacité de production de 4000 m<sup>3</sup>/j). Les autres agglomérations du littoral sont alimentées par de petits réseaux autonomes.

Les équipements sont financés par des fonds structurels européens (FEDER) et des fonds de l'Etat (FIDOM et fonds dispensés par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)). Les fonds FIDOM concernent principalement l'eau potable alors que les fonds dispensés par l'ONEMA sont essentiellement attribués à l'assainissement. Ces crédits sont répartis entre les différentes communes par le Comité de programmation composé du Préfet et des présidents du Conseil Général et du Conseil Régional.

#### ◆ La production et la distribution d'eau potable

La SGDE gère plus de 1 500 km de canalisations qui assurent le transport de plus de 43 000 m<sup>3</sup> d'eau chaque jour. La consommation d'eau en Guyane se concentre autour de trois zones. Le périmètre administré par la CCCL<sup>2</sup> représente 70 % de la consommation, contre 15 % pour la commune de Kourou et 8 % pour celle de Saint-Laurent-du-Maroni. Le reste des communes compte pour environ 7 % de la consommation totale.

<sup>1</sup> Dans ce cas la SGDE est responsable de la distribution et de l'entretien du réseau existant mais ce sont les autorités publiques qui restent responsables des nouveaux investissements et de l'extension du réseau aux ménages non connectés.

<sup>2</sup> Cayenne, Matoury, Macouria, Monstinéry-Tonnégrande et Roura.

**Volumes d'eau distribués et consommés (1) et nombre d'abonnés**

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Volumes distribués	15,0	15,5	15,5	15,5	15,9	2,6%
Volumes consommés	10,4	10,6	10,8	10,6	10,7	0,9%
Taux de rendement	69,2%	68,4%	69,6%	68,0%	67,3%	- 0,7 pt
Nombre de clients Eau (2)	43 135	44 592	46 006	47 402	48 553	2,4%
Nombre de clients Assainissement	17 868	18 253	20 301	20 605	22 108	7,3%

Source : SGDE

(1) En millions de m<sup>3</sup>.

(2) Clients desservis en eau dans le cadre d'un contrat d'affermage ou de gérance.

Le nombre de clients desservis en eau par la SGDE a augmenté de 2,4 % en 2007 affichant, ainsi, un rythme légèrement inférieur à celui de 2006 (+ 3 %). La progression la plus significative vient du nombre de clients raccordés au réseau d'assainissement (+ 7,3 % contre + 1,5 % en 2006). En 2007, les volumes consommés ont augmenté (+ 0,9 %) à un rythme inférieur à celui des volumes distribués (+ 2,6 %). Le taux de rendement<sup>1</sup> se dégrade donc pour la deuxième année consécutive (- 0,7 point) après une amélioration entrevue en 2005. Il reste bien en deçà des taux observés entre 1997 et 1999, où il avoisinait 75 %.

**♦ La collecte et l'assainissement d'eaux usées**

On estime qu'en 2006, le taux de raccordement de la population au réseau collectif est de 39 %. Le retard de la Guyane est donc important en la matière.

Concernant la collecte et l'assainissement des eaux usées, 17 communes sont équipées d'un réseau d'assainissement collectif. Sept ont opté pour l'affermage, les dix autres étant en régie directe. Compétente sur son territoire depuis mars 2005 pour l'assainissement, la CCCL a créé en janvier 2006, le service public d'assainissement non collectif (SPANC). La CCCL n'exerce actuellement que le contrôle des systèmes relevant de l'assainissement non collectif, les coûts de raccordement demeurant à la charge du secteur privé. L'assainissement se fait sur deux réseaux : celui des eaux usées et celui des eaux de pluies. Le réseau des eaux usées couvrirait 210 km et celui des eaux de pluie 89 km. La Guyane est équipée de 11 stations d'épuration recensées par les services de police des eaux. Les types de traitement réalisés sont le lagunage et les boues activées.

**Le prix de l'eau en Guyane**

Le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau en Guyane<sup>2</sup> (toutes redevances confondues, y compris les redevances fixes d'abonnement de l'ordre de 65 €/an) se maintient à 1,59 € TTC en 2007. Environ 72 % de ce prix revient au délégataire du service, et 22 % aux collectivités<sup>3</sup>. Au titre de l'assainissement collectif, une moyenne de 0,99 € par m<sup>3</sup> est en outre facturée (une surtaxe assainissement a été instaurée sur les usagers raccordés ou raccordables à l'assainissement collectif), portant à 2,58 €/m<sup>3</sup> le prix global moyen de l'eau pour les abonnés bénéficiant de l'assainissement (+ 1,5 % sur un an).

<sup>1</sup> Rapport entre les volumes consommés et les volumes distribués dont l'écart s'explique par les pertes du réseau, notamment en raison de fuites.

<sup>2</sup> Les prix indiqués au m<sup>3</sup> constituent une moyenne pour l'ensemble des communes, pour une consommation unitaire moyenne de 221 m<sup>3</sup> en 2007.

<sup>3</sup> Le reste se partage entre l'Etat (FNDAE) et la Région (octroi de mer).

## ◆ Les investissements

Les principales agglomérations doivent faire face à des problèmes de sous dimensionnement et de vétusté des réseaux. La corrosion des canalisations altère la qualité de l'eau distribuée, entraîne des pertes et réduit la capacité de transport du réseau. En 2007, les dossiers d'alimentation en eau potable (AEP) des zones urbaines, instruits par la DIREN ont, comme en 2006, principalement concerné des actions de renforcement du réseau et d'augmentation de capacité sur le territoire de la CCCL :

- travaux de renforcement et de réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable de l'île de Cayenne (2,5 millions d'€) ; travaux de renforcement et de sécurisation du réseau d'adduction d'eau potable dans la commune de Macouria (3,6 millions d'€),

- renforcement de la capacité de production de l'usine de la Comté (passage de 1 300 à 1 600 m<sup>3</sup>/h pour un montant de 6,7 millions d'€) et de l'usine de Rorota (0,9 millions d'€). Ces travaux sont réalisés dans le cadre du « Programme d'urgence d'eau potable<sup>1</sup> », qualifiés « d'urgence » puisqu'ils répondent à un besoin immédiat d'accroissement de la demande. En cas de problème rencontré par l'usine de La Comté, les réservoirs situés à Matoury, offrent une capacité d'alimentation limitée à 20 heures.

Un nouvel accroissement de la capacité de production de l'usine de La Comté est déjà programmé par la CCCL (passage à 2 000 m<sup>3</sup>/h et réalisation d'un nouveau réservoir, pour un montant de 4,5 millions d'€). Cependant, suite à ces phases successives d'accroissement de leur capacité de production, les équipements de cette usine devraient rapidement être sollicités à hauteur de leur limite technique. Par ailleurs, de nombreuses menaces de pollution pèsent sur la qualité de l'eau de La Comté, point unique de captage de l'eau potable pour le littoral et le centre littoral (pollution des agriculteurs de Cacao, loisirs nautiques, absence d'épuration des eaux usées des carbets, rejets de l'usine d'eau potable...). Le projet de construction d'une nouvelle usine de captage, de traitement et d'alimentation en eau potable apparaît donc comme essentiel dans la nouvelle programmation 2007-2013. Le choix du cours d'eau s'est porté pour des raisons de suffisance de flux, sur le fleuve Kourou, à Matiti. Le coût de cette usine selon les dernières études serait d'environ 60 millions d'€.

A Saint Laurent du Maroni, le développement démographique impose un accroissement de la production et de la distribution d'eau potable. Le déplacement du captage doit être programmé afin de prémunir la commune du risque de collecte d'eau salée. Le coût de ces travaux devrait s'élever à 5,3 millions d'€

En matière d'assainissement, les travaux engagés par la CCCL pour l'aménagement du pôle d'épuration Leblond (lagune datant des années 80) se sont poursuivis en 2007. Une étude pour l'installation d'une station d'épuration sur ce site est en cours. De plus, les travaux de réhabilitation de la lagune de Macouria ont été réalisés (2,3 millions d'€). Par ailleurs, les travaux de structuration primaire en eaux usées de Cayenne (tranche VI) et de la zone du Pôle Universitaire de Guyane (PUG) ont été menés (4,3 millions d'€). Enfin, les premiers travaux concernant la station d'épuration de Kourou ont débuté en janvier 2007. Le coût de ce projet, dont la réalisation devrait être achevée en juin 2008, avoisine les 5,7 millions d'€

---

<sup>1</sup> Financement CPER DOCUP 2000-2006 et Région (FRDE).

<sup>2</sup> CPER 2007-2013.

En milieu rural où la densité est extrêmement faible, l'alimentation en eau potable est fournie par un réseau d'adduction collectif dans les bourgs et borne-fontaines dans certains petits villages, appelés « campous ». En revanche, certains villages n'ont aucune installation et sont par conséquent un terrain propice au développement des maladies liées à l'eau, posant ainsi de graves problèmes de santé publique (10 épidémies de typhoïde entre 1995 et 2004). Si dans les bourgs, les contrôles de la DSDS<sup>1</sup> révèlent que la qualité de l'eau distribuée est bonne, un investissement particulier est pressenti pour répondre au besoin d'extension et de renforcement des réseaux, compte tenu du coût majoré des travaux dû à l'isolement et aux difficultés d'accès. Dans les villages plus petits, la situation est plus difficile. L'eau y est souvent distribuée gratuitement mais 12 installations sur 27 contrôlées par la DSDS connaissent des problèmes bactériens ou ne fonctionnent plus à cause du manque d'entretien<sup>2</sup>. La mise en place de réseaux d'assainissement est également rendue complexe par l'isolement et la difficulté d'accès à certains sites.

Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre ou d'assistance-conseil, le Service des Equipements Ruraux (SER) de la DAF a programmé en 2007 des opérations de mobilisation de la ressource et de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable ainsi que de collecte et traitement des eaux usées et pluviales. Le montant total de ces opérations s'élève à 2,1 millions d'€ Parmi ces opérations achevées ou en cours, figurent la finalisation de travaux sur 8 villages du Haut Maroni (extensions de réseaux, créations de bornes fontaines et sécurisation des installations), la réalisation d'un forage à Saül, la réalisation de forages de reconnaissance. Une étude pilote a également été menée en partenariat avec l'Office de l'Eau, sur le village de Favard-Wayam. Son objectif est de mieux intégrer les pratiques socioculturelles des populations dans la conception et l'exploitation des ouvrages pour extraire une méthodologie applicable à d'autres sites isolés. Concernant l'assainissement, le SER a suivi la mise en place des schémas directeurs d'assainissement d'Apatou, Grand Santi, Maripasoula, Papaïchton et Saint Georges.

---

<sup>1</sup> La Direction de la Santé et du Développement Social a pour mission le contrôle de l'eau distribuée.

<sup>2</sup> Source : Rapport « L'alimentation en eau potable en Guyane », P.Balland, F.Hanus, A.Roux, 2005.

### 3.3 L'environnement

#### La biodiversité

##### Un patrimoine exceptionnel

Le patrimoine écologique de la Guyane est l'un des plus exceptionnels au monde. Il s'établit sur une importante variété de paysages : la plaine côtière est large de quelques dizaines de Km sur lesquels on trouve des marécages et des savanes. La frange littorale est notamment le lieu de migration et d'hivernage de millions d'oiseaux, ainsi que celui de ponte des tortues marines (vertes, luths, olivâtres), de mars à août. Sur les terres hautes qui représentent 95 % du territoire, la forêt guyanaise est constituée d'une grande diversité de milieux selon que la géomorphologie, la nature des sols (capacité de drainage) ou encore la pluviométrie évoluent (au nord-est la pluviométrie est forte, le sud-ouest étant plus sec). 5 600 espèces de plantes dont près de 1 200 espèces d'arbres ont été dénombrées dans le département. Un hectare de forêt guyanaise compterait en moyenne entre 120 et 200 espèces d'arbres, soit 2 à 4 fois plus que le nombre d'espèces connues en Europe. A titre d'exemple, 71 espèces d'amphibiens auraient été recensées en 2006 dans la réserve de la Trinité (76 000 ha), ce qui en ferait l'un des sites les plus riches du continent.

L'exceptionnelle biodiversité locale serait due à l'histoire climatique du Plateau des Guyanes qui aurait servi de refuge à de très nombreuses espèces lorsque la mer recouvrait l'Amazonie. Les réserves existantes (la réserve des Nouragues compte 100 000 ha) et le parc amazonien (cf. plus loin) contribuent à mettre en place un réseau d'espaces protégés couvrant en partie les multiples biotopes de Guyane.

##### Les contraintes pesant sur la biodiversité

###### *Sur le littoral, une pression anthropique certaine*

La présence et l'activité humaine se concentrent sur la frange littorale de la Guyane. Ici, le défi de la protection de la biodiversité se pose dans un contexte de forte croissance démographique et de développement économique. Un réseau d'aires protégées a donc été mis en place dans les années 90 : les réserves naturelles de l'Amana (14 800 ha), du Grand Connétable (7 900 ha), du mont Grand Matoury et de Kaw-Roura (95 000 ha) abritent une flore et une faune très riche.

Malgré cela, la pression de la chasse existe toujours et certaines espèces, comme les singes atèles, n'y résistent pas et seraient proches de l'extinction sur le littoral. En 2007, le tapir a été retiré de la liste des espèces commercialisables afin de diminuer la pression qu'il subissait de la chasse. A Kaw, les caïmans noirs sont considérés comme une espèce rescapée. L'activité de construction fait quant à elle peser un risque de disparition de plus en plus lourd sur les savanes, un milieu marginal du littoral guyanais qui abrite beaucoup d'espèces.

###### *En forêt, la pression de l'orpaillage illégal*

La principale menace sur l'environnement semble ici provenir de l'orpaillage illégal qui, selon l'ONF, toucherait 12 000 ha de forêt et 6 200 Km linéaires de cours d'eau en 2006. Les rejets de sédiments provoquent en effet l'asphyxie d'écosystèmes alors que le mercure utilisé par les orpailleurs se retrouve à tous les niveaux de la chaîne alimentaire ainsi qu'en concentrations très supérieures aux recommandations de l'OMS chez les Amérindiens du Haut Maroni, entraînant des problèmes sanitaires majeurs.

##### Perspectives

Créé en 2002, le Collectif Régional d'Education à l'Environnement de Guyane (CREEG) réunit associations d'éducation à l'environnement, établissements publics, services de l'Etat, collectivités et particuliers pour établir un plan régional d'actions prioritaires. Par ailleurs, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel de Guyane (CSRPN) joue le rôle d'interface entre le Conseil Régional et les services de l'Etat. Capable de donner son avis sur les plans de gestion des réserves naturelles ainsi que sur les sujets touchant à l'aménagement du territoire, il devrait se prononcer prochainement sur l'inscription de nouveaux sites à l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), premier pas vers la possible protection d'un site. Enfin, la lutte contre l'orpaillage illégal devrait s'intensifier avec le lancement le 14 février 2008, de l'opération « Harpie ».

## ◆ La gestion des déchets et la protection de l'environnement

Selon l'ADEME, la quantité moyenne de déchets d'ordures ménagères (y compris les déchets des entreprises collectés par le service public) est évaluée à 365 kg par an et par habitant, inférieure à la moyenne nationale de 425 kg. D'importantes disparités existent dans le département : à Cayenne, le gisement atteint la moyenne nationale et ne connaît qu'une faible évolution. Dans les autres communes de l'agglomération de Cayenne, à Kourou et Saint Laurent, ce gisement est estimé à 355 kg/an/hab. Dans les bourgs de l'intérieur, on l'estime à seulement 200 kg, mais en forte progression de par l'évolution des modes de consommation.

Estimation des tonnages de déchets produits par type

	Tonnes
Ordures ménagères	64 920
Encombrants	15 240
Déchets verts	22 210
Gravats	1 480
Déchets ménagers spéciaux (huiles usagées, piles, batteries...)	180
Boues de STEP (assainissement collectif)	650
Déchets d'activité de soin (estimation de 2000)	1 165
Déchets industriels banals	26 500
Déchets de l'automobile	8 327
<b>Total</b>	<b>140 672</b>

Source : ADEME, 2003

Selon la loi, les communes sont responsables en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. 18 des 22 communes de Guyane ont choisi d'organiser la gestion des déchets au travers de trois ECPI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)<sup>1</sup>. Ceux-ci visent à mettre en œuvre le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, validé par arrêté préfectoral en décembre 2002 et actuellement en cours de révision. Le taux de couverture de la collecte approche les 90 % de la population. Cependant, si ce taux est proche de 100 % sur les communes du littoral, il n'est à peine que de 20 % sur certaines communes du fleuve.

En ce qui concerne l'élimination et le traitement, les collectivités exploitent 18 décharges brutes (dont 4 reçoivent plus de 1000 tonnes par an) qui ne répondent pas aux exigences des législations française et européenne. Un programme de réhabilitation (fermeture puis réhabilitation) est donc actuellement mené sur 9 d'entre elles. Seuls trois centres de stockage ont obtenu des autorisations préfectorales d'exploitation : la décharge des Maringouins à Cayenne (75 000 tonnes de déchets par an)<sup>2</sup>, la décharge de Saint Laurent et la décharge de Camopi (faible tonnage). Enfin, on dénombre 55 dépôts sauvages sur 11 communes du littoral, dont les deux-tiers présentent un risque sanitaire élevé. L'unique déchetterie de Guyane a été construite en 2002 par la CCCL sur la commune de Rémire-Montjoly. Gratuite pour les habitants du territoire de la CCCL, elle permet de collecter et de

<sup>1</sup> La Communauté des Communes du Centre Littoral (CCCL) a officiellement acquis la compétence pour la collecte des déchets par arrêté préfectoral le 18/02/08. Les deux autres ECPI compétents sont la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) et la Communauté des Communes de l'Est Guyanais (CCEG).

<sup>2</sup> Ce centre n'est cependant pas conforme à un arrêté de 1997, n'étant pas équipé de tous les aménagements réglementaires et ne fournissant pas de données actualisées sur les eaux potentiellement affectées par le site.

trier différents types de déchets en vue de leur valorisation. Environ 1 200 tonnes de déchets y ont ainsi été collectées en 2005, dont 40 % ont été valorisées. Depuis 2004, la CCCL dispose également d'une plate forme intercommunale de compostage des déchets verts. Celle-ci permet de produire le Compost vert de Guyane, désormais labellisé, à partir d'environ 5 000 tonnes de déchets verts compostés par an. Cet engrais naturel, dont le prix est très inférieur à celui d'un engrais classique, trouve actuellement son débouché chez une centaine d'agriculteurs.

La production annuelle de déchets dangereux (hors déchets ménagers spéciaux) est essentiellement issue des déchets de l'automobile. Elle est estimée à 2 080 tonnes, dont environ 1 500 tonnes d'hydrocarbures et 400 tonnes de piles et accumulateurs. Deux sociétés envoient ce type de déchets en métropole pour qu'ils y soient traités. Afin de répondre à leur obligation de faire collecter et recycler les pneus usagés qu'ils mettent sur le marché (décret n°1563-2002), les professionnels de l'automobile guyanais se sont regroupés au sein de l'ARDAG (Association de Recyclage des Déchets de l'Automobile en Guyane). L'association étudie la mise en œuvre de la filière pneumatique pour à terme prendre en charge l'ensemble des déchets de l'automobile. L'eco-organisme European Recycling Platform assure quant à lui l'enlèvement, la mise en conteneur et le rapatriement vers l'Hexagone des déchets d'équipements électriques et électroniques. Au final, 90 % du gisement des déchets de Guyane est stocké en décharge, le taux de valorisation ne se situant qu'autour de 7 %.

Dans le cadre du CPER 2007-2013, 22,5 millions d'€ sont prévus pour le projet « Gestion des déchets » qui se décompose en quatre opérations : « prévention » (communication et formation des acteurs), « stockage et réhabilitation » (fermeture des anciennes décharges, remise en état de sites, ouvertures de nouveaux sites conformes à la législation), « optimisation des collectes et valorisation » (mise en place de multi-partenariats et de circuits de collecte et de recyclage des déchets dangereux des ménages, PME, artisans et des déchets du BTP) et « Approche globale des déchets » (valorisation énergétique par le biogaz issu de matières organiques, la méthanisation des boues de curage et le biogaz de décharge).

#### ◆ Le Parc Amazonien de Guyane

Quinze ans après le sommet de la Terre à Rio de Janeiro, le décret n° 2007-266 portant création du Parc Amazonien de Guyane est paru au Journal Officiel le 28 février 2007. Couvrant une surface de 3,4 millions d'hectares, il s'agit du 8<sup>ème</sup> et plus grand Parc national français, un territoire où selon la loi il importe de protéger le milieu naturel et le patrimoine culturel. Il est frontalier du parc brésilien des Tumucumaque et s'inscrit ainsi dans la logique de protection environnementale du plateau des Guyanes.

Le Parc amazonien est divisé en deux zones : une zone cœur de 2 millions d'hectares (soit 24 % de la surface du département) sur lesquels la protection est renforcée<sup>1</sup> et une zone de libre adhésion où les collectivités territoriales mettent en œuvre un programme d'action contenu dans une Charte. Celle-ci sera déterminée dans les cinq ans à venir. Elle définira les orientations de protection du patrimoine naturel (gestion des ressources et réglementation),

---

<sup>1</sup> En zone cœur, chasse, pêche, abattis et prélèvements sont interdits pour les non résidents y compris à des fins commerciales, ainsi que toute activité minière. Tous travaux altérant le caractère du parc y sont interdits.

du patrimoine culturel (valorisation des cultures locales et accompagnement des porteurs de projets) et de soutien au développement durable (incitations à l'essor d'activités économiques durables : agriculture, artisanat, écotourisme...).

L'installation du Conseil d'Administration du Parc en tant qu'établissement public autonome, a eu lieu le 12 mars 2007<sup>1</sup>. Deux instances consultatives, un conseil scientifique et un comité de vie locale, sont destinées à l'assister. Le Plan d'accompagnement du Parc amazonien de Guyane a également été signé à cette date. Ce plan prévoit 65 millions d'€ sur 7 ans (soit 50 millions de l'Etat et 15 millions de fonds européens) pour permettre le désenclavement et le rattrapage des communes du parc<sup>2</sup> en matière d'infrastructures dans les domaines de l'eau potable, de l'électrification, du traitement des déchets, de la voirie.

En 2007, le budget du Parc s'est élevé à 4,5 millions d'€ Il devrait atteindre 6,2 millions d'€ en 2008, consacrés à l'équipement et à la poursuite du recrutement de l'équipe du siège à Cayenne (cadres administratifs et chargés de mission) et des trois délégations territoriales (chefs de délégation, agents techniques, charpentiers-layonneurs, piroguiers...). Le personnel du Parc comptait 39 personnes au mois de mars 2008.

---

<sup>1</sup> 44 membres composent le conseil d'administration dont 10 représentants de l'Etat, 17 représentants des collectivités locales et autorités coutumières et 10 personnalités qualifiées.

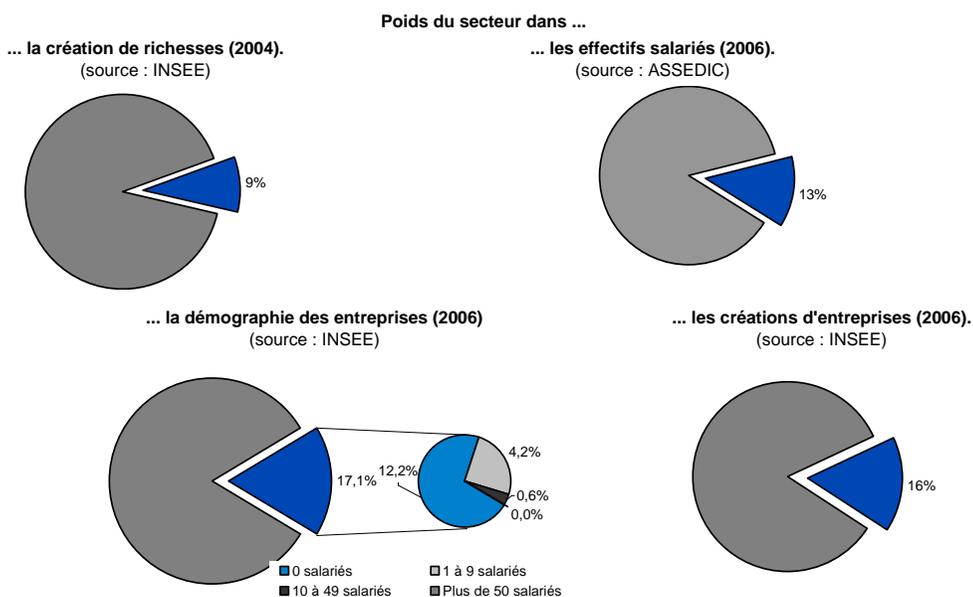
<sup>2</sup> Camopi, Maripasoula, Papaïchton, Saint-Elie et Saül.

## § 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

### 1. LE SECTEUR DU BTP DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

#### 1.1 Quelques données structurelles

En 2004, la branche BTP représentait 9 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se classant ainsi en quatrième position en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande, derrière les branches des services, de l'industrie et du commerce. Le secteur emploie 13 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 16 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 17,1 % du total des établissements guyanais, au sein desquels se trouve une majorité d'entreprises sans salarié (71 %).



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements mais non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

#### 1.2 Données financières sur le secteur du BTP

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur le secteur du BTP, portant sur l'exercice 2005, compte pour la Guyane 71 entreprises<sup>1</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 240 millions d'€ et employant 1 482 salariés. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à

<sup>1</sup>Le champ de l'enquête porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus ou réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 800 000 €

65,1 millions d'€, soit un taux de marge de 18,3 %, inférieur à celui constaté à la Martinique (21,1 %) et en Guadeloupe (24,9 %).

La branche construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil est prépondérante puisqu'elle mobilise près de 58 % des salariés et 63 % du chiffre d'affaires. Son taux de marge brute ressort à 24,4 %. La préparation des sites, dont la représentation au sein du secteur est plus faible (15 % des entreprises et 17 % des salariés), a un taux de marge plus faible (7,5 %).

Activité du secteur du BTP en 2005

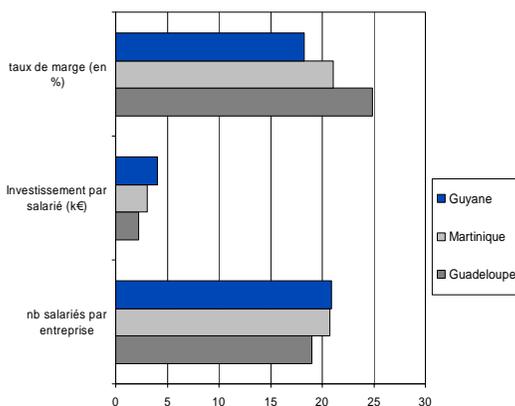
	Entreprises	Effectif total	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissements	Taux de marge
Préparation des sites	11	251	42,8	10,7	2,2	7,5%
Const. d'ouvrages de bâtiments ou de génie civil	45	867	151,7	38,5	3,6	24,4%
Travaux d'installation	5	226	25,6	8,7	0,1	0,0%
Travaux de finition	10	138	19,9	7,2	0,1	23,6%
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>1 482</b>	<b>240,0</b>	<b>65,1</b>	<b>6,0</b>	<b>18,3%</b>

en nombre ou millions d'€

Source : INSEE - EAE BTP 2005

Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, les indicateurs financiers du secteur du BTP guyanais se situent à des niveaux intermédiaires entre ceux des entreprises guadeloupéennes et martiniquaises.

Les entreprises guyanaises ont des effectifs proches (21 salariés) de leur consoeurs des Antilles (19 en Guadeloupe, 21 à la Martinique) et génèrent un chiffre d'affaires par salarié (162 k€ par salarié) intermédiaire entre celui de la Martinique (141 k€) et celui de la Guadeloupe (173 k€). Elles sont moins rentables qu'à la Martinique (3 points de marge de moins) et qu'en Guadeloupe (7 points de moins). En 2005, les entreprises guyanaises de ce secteur ont plus investi que les entreprises guadeloupéennes et martiniquaises (respectivement 4 k€ par salarié contre 2,2 et 3,1 k€ par salarié).



L'IEDOM réalise annuellement une étude comparative sur la situation du secteur du BTP dans les départements d'outre-mer. La dernière étude a été conduite à partir d'un échantillon d'entreprises<sup>1</sup> disposant de documents comptables sur les exercices 2003 et 2004, les très petites entreprises ne sont donc pas couvertes par ces statistiques.

Le secteur du BTP a connu une croissance modérée de 3,4 % en 2004, inférieure à celle de métropole et des autres DOM. Cette évolution se conjugue avec une compression des effectifs de plus de 13 %, à l'inverse des fortes augmentations constatées dans les autres DOM.

<sup>1</sup> Chiffres d'affaires supérieurs à 750 000 euros ou encours de risques supérieur ou égal à 380 000 euros.

Par conséquent le taux d'équipement par salarié croît fortement (+ 8 % sur un an), la productivité apparente de la main d'œuvre se situe ainsi au dessus de celle de la métropole.

Les délais des crédits clients sont comme en Guadeloupe supérieurs aux délais fournisseurs, pouvant générer des difficultés de trésorerie pour les entreprises. Le taux de rentabilité est comparable à celui de la métropole (23,5 %), le taux de marge brute dépasse en Guyane (10,5 %) celui des autres DOM. Rapporté à l'EBE, le poids des intérêts est nettement plus élevé qu'en métropole (12,9 % contre 6,5 %), alors que le taux d'endettement financier demeure plus faible (49,2 % contre 53,5%).

Ratios et indicateurs moyens du secteur du BTP

			2004				
			Guy.	Guad.	Mart.	Réu.	Métr.
<b>Taux de croissance</b>	valeur ajoutée	(%)	3,4	5,4	ns	11,3	7,5
	effectifs	(%)	-13,6	14,4	ns	14,6	1,9
	équipement par salarié	(%)	8,2	0,6	ns	7,1	3,4
<b>Niveau d'équipement</b>	équipement par salarié	(en milliers d'€)	35,7	31,5	22,0	22,7	18,4
	rendement de la main-d'œuvre	(en milliers d'€)	63,2	72,7	ns	51,4	53,1
<b>Indicateurs de gestion</b>	poids des bfre	jrs	65,9	47,9	ns	40,0	21,9
	crédit clients	jrs	118,1	121,7	ns	91,9	71,4
	crédit fournisseurs	jrs	95,3	85,1	ns	87,8	78,2
	taux de marge brute d'exploitation	(%)	10,5	7,9	ns	6,9	6,7
<b>Résultats</b>	taux de rentabilité brute globale	(%)	23,5	21,7	ns	20,3	23,5
	charges de personnel/revenus	(%)	67,6	69,9	ns	73,5	79,5
<b>Répartition de la VA</b>	impôts sur le bénéfice/revenus	(%)	7,4	7,3	6,4	5,7	6,6
<b>Financement</b>	poids des intérêts	(%)	12,9	7,6	12,7	11,8	6,5
	taux d'endettement financier	(%)	49,2	40,1	73,2	49,0	53,5
	part des banques dans l'endettement	(%)	61,7	69,2	67,3	70,5	69,0
	couverture des capitaux investis	(%)	206,0	316,1	344,7	232,5	267,8

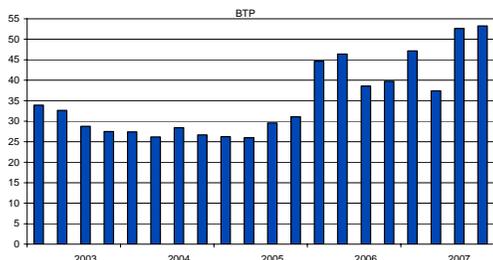
Source : FIBEN - IEDOM et BDF

ns: non significatif

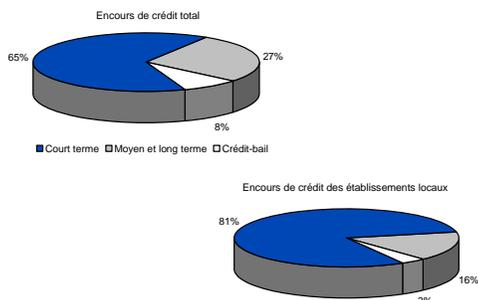
## 2. LE SECTEUR DU BTP ET LE SYSTEME BANCAIRE

En décembre 2007, l'encours total des crédits bancaires porté par le système bancaire sur le secteur du BTP en Guyane s'élevait à 28,3 millions d'€ en hausse de 54,4 % sur un an.

Evolution des risques en faveur du secteur de la construction  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques BDF - IEDOM



Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) ont progressé de 17,3 % pour atteindre 25 millions d'€

L'endettement contracté auprès des établissements de crédit locaux représente 22,6 millions d'€, soit 80 % du total, en forte hausse de 20,8 points sur un an. L'encours de crédit à court terme représente 65 % du total au niveau global et 81 % au niveau local, les établissements installés en Guyane représentent la totalité de l'encours (99 %).

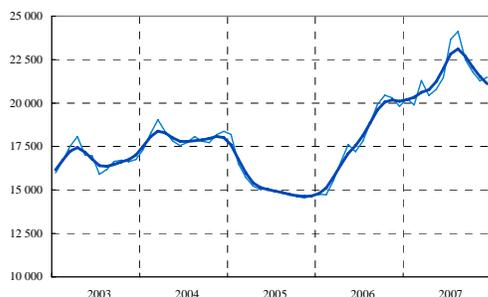
### 3. PANORAMA DU SECTEUR DU BTP

#### 3.1 L'activité du secteur

Selon l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, le secteur du BTP a maintenu en 2007, un niveau d'activité favorable, dans la continuité de la reprise enregistrée au deuxième semestre 2006. Cette tendance est imputable à la poursuite de plusieurs chantiers dans le bâtiment et le génie civil (Soyouz, Pôle Universitaire Guyanais, Centre Commercial Montjoly2, ...) et à la bonne orientation de l'investissement immobilier des ménages. Un ralentissement a cependant été perceptible au troisième trimestre. Les ventes de ciment sur l'année demeurent en forte augmentation (+ 19 % sur un an contre + 21 % en 2006). Le secteur est pénalisé par le manque de main d'œuvre disponible, pour les métiers spécialisés ainsi que dans l'encadrement. En 2007, environ 500 intentions d'embauches avaient été comptabilisées.

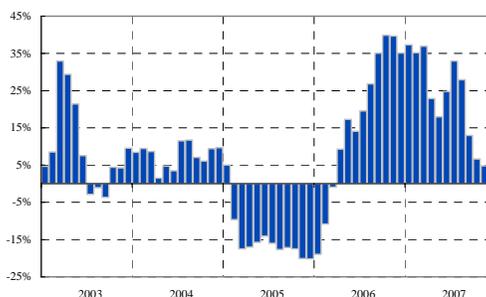
La cellule économique du BTP en Guyane (CEBTPG) a mis en place un dispositif de certification locale Qualif BTP 973. Ce certificat vise à faire connaître aux donneurs d'ordre les entreprises et les compétences disponibles en Guyane selon 4 niveaux de référencement, les critères d'appartenance au niveau le plus élevé se rapprochant du certificat national Qualibat (compétences et expérience du chef d'entreprise, formation du personnel...). Ce dispositif doit également être un gage de sécurité pour les assureurs des entreprises du secteur et les maîtres d'ouvrage.

**Ventes de ciment**  
(en tonnes)



Source : Ciments Guyanais (Données en trimestres glissants - CVS)

**Variations en glissement annuel**



Source : Ciments Guyanais (Données en trimestres glissants)

S'agissant des **travaux publics**, plusieurs chantiers phares se sont poursuivis comme l'aménagement de la zone de lancement de Soyouz et la liaison Saint-Laurent Apatou. En revanche, les travaux d'infrastructures relatifs au Contrat de Plan Etat Région (2007-2013) restent en attente de réalisation.

Après les importants travaux de terrassement, les travaux d'infrastructures du projet **Soyouz** ont permis la réalisation du massif de lancement. La construction des principaux bâtiments a été réalisée comme le bâtiment d'intégration lanceur, le bunker du centre de lancement et les centrales de production d'énergie et de climatisation. De nombreuses entreprises guyanaises ont pu participer au projet en complément des entreprises de BTP implantées localement, soit une quinzaine d'entreprises au total, le chantier mobilisant environ 500 emplois.

Concernant les infrastructures routières, les travaux de la **route Saint-Laurent-du-Maroni Apatou** qui concernent la Région, se sont poursuivis. Ils consistent en la création d'une nouvelle voie de circulation de 54 km. Le projet comprend les opérations de déforestation et de terrassement, la création d'ouvrages d'art et hydrauliques et le revêtement. Le budget, initialement évalué à 48 millions d'€ (12 millions par an) sur la période 2004-2007, a été revu à la hausse à 57 millions, l'augmentation étant due en partie à la hausse des coûts des matériaux. Ces difficultés budgétaires se traduisent par des délais supplémentaires pour la mise en service de la route, repoussée courant 2009. Par ailleurs, la construction de nombreux abattis, en bordure de la future route, entraîne des dégradations sur les aménagements en cours de réalisation.

Pour sa part, le Conseil général, chargé d'une part importante du réseau routier (plus de 400 km), a investi sur de nombreux travaux de réfection et d'aménagement, principalement en milieu urbain. D'autres travaux concernent les aérodromes des communes de l'intérieur (Grand-Santi, Saül). A l'est, comme en 2006, des travaux de réfection des portions les plus dégradées de la route nationale reliant Cayenne à Saint-Georges (géré par la DDE) ont été effectués en 2007, pour un budget total de 27,5 millions d'€ (10 millions ayant été consommés en 2006). A l'ouest, les études de la voie d'accès au pont de l'Oyapock<sup>1</sup> et du poste frontalier ont été réalisées. La route, longue de 5,2 km, devrait traverser trois criques, le montant total du projet atteint 18 millions d'€. Le pont, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Brésil, serait mis en service à partir de 2010. Son financement est assuré en partie par l'Etat français à hauteur de 7,5 millions d'€.

Le Contrat de Plan Etat Région (2007-2013), prévoit d'importants travaux publics, dans le cadre du désenclavement économique et l'aménagement de l'espace urbain :

- reconstruction et l'agrandissement des linéaires de quai (17,5 millions d'€),
- modification du gabarit du chenal d'accès (10 millions d'€),
- mise aux normes des aérodromes (7,9 millions d'€),
- aménagement des fleuves (8 millions d'€),
- rénovation urbaine et construction d'infrastructures de logement.

Les programmes de **rénovation urbaine** ont été initiés par les communes de Cayenne, Kourou et Matoury. Ils doivent contribuer à renforcer l'attractivité du territoire, améliorer l'environnement urbain et permettre une structuration et densification urbaine de qualité. La problématique de rénovation urbaine est étroitement liée à celle du logement (cf. section suivante). Les retards accumulés en production de logement et l'absence de réponse adaptée se traduit par un flux d'environ un millier de constructions illicites par an et l'émergence de

---

<sup>1</sup> Le projet de loi n° 3080, ratifiant l'accord entre la France et le Brésil a été adopté le 11 janvier 2007.

bidonvilles (cf. photo sur le développement urbain). Ces sites, non desservis par la voirie, l'eau potable et l'électricité, ne disposent pas d'équipements d'assainissement et d'équipements publics; ils offrent ainsi des prédispositions au développement d'une économie parallèle et à la délinquance. La surface à aménager étant estimée annuellement à 250 hectares.

Quatre opérations sont actuellement planifiées, sur 700 ha et 7500 logements :

- SOULA<sup>1</sup>, 300 ha de terrains à aménager pour construire plus de 2600 logements,
- la ZAC KOUROU II, 150 ha de terrains en extension de la ville de Kourou et 2500 logements ;
- la ZAC St Maurice II à St Laurent du Maroni, 200 ha de terrains et 2500 logements (dont 60 % sociaux), 4 écoles des équipements sportifs et culturels ;
- St Georges de l'Oyapock, 500 logements.

Le financement total de ces opérations atteint 442 millions d'€ (28 millions du CPER, 75 millions de l'ANRU<sup>2</sup>, 55 millions de fonds FEDER, 40 millions de fonds des Communes, 244 millions d'autres partenaires financiers).

Le Président de la République a signé, le 11 février 2008, la convention ANRU avec la ville de Cayenne. D'un montant de 219 millions d'€ le projet de rénovation concerne de nombreux quartiers<sup>3</sup>, classés en zone urbaine sensible, sur une durée de 5 ans. Le programme prévoit la création de nouveaux axes, la construction de logements sociaux et d'équipements collectifs (crèche, groupe scolaire, terrains de sport et un hôtel d'entreprises). Des anciens immeubles seront réhabilités ou démolis, la destruction intervenant après le relogement des habitants.

### **3.2 Le logement**

En matière de logement, la Guyane doit faire face à une forte pression démographique et également rattraper le retard accumulé ces dernières années. Selon les enquêtes du dernier recensement, le parc de logement s'est fortement développé de 1999 à 2005, mais à un rythme moins rapide que celui de la population (+ 13 % contre + 22 % sur la période). Il atteint ainsi 63 000 logements, composé en grande majorité de maisons individuelles (68 % du total). Les logements guyanais deviennent plus confortables : 72,3 % des résidences principales ont plus de trois pièces, la climatisation et le chauffage solaire sont plus répandus.

Une estimation des besoins a été effectuée lors de l'élaboration du plan Guyane. 13 000 familles sont en attente de logements sociaux (soit + 30 % sur 2 ans), ce nombre est supérieur au parc locatif social déjà existant. D'autre part, près de 22 000 habitants vivent dans des logements insalubres<sup>4</sup>. Afin de faire face à ces besoins croissants, le plan Borloo prévoit dans sa déclinaison ultra-marine une augmentation de 120 millions d'€ sur trois ans, des engagements en faveur du logement social dans les DOM (dont 60 millions dès 2007). La conférence nationale du logement social outre-mer, réunie à Paris en février 2007, a pour sa

---

<sup>1</sup> Le hameau de Soula, situé entre Tonate et Cayenne devrait passer de 2000 à 10000 habitants d'ici 2013.

<sup>2</sup> Agence Nationale de Rénovation Urbaine

<sup>3</sup> Le quartier du marché, le Village chinois, les quartiers Ronjon, Leblond, Médan, Mirza, Floralties et Eau-Lisette.

<sup>4</sup> 9 000 logements seraient concernés, hors cabanes en tôles qui ne sont pas considérées comme des logements.

part établi que le rythme de construction de logements sociaux en Guyane devrait atteindre 3 000 unités par an pour rattraper le retard existant.

Dans le détail, selon l'enquête<sup>1</sup> réalisée par la Direction départementale de l'équipement, le parc locatif social était constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de 10 139 logements, correspondant à un taux d'équipement de 52 logements pour 1 000 habitants contre 69,4 en métropole et 61,4 dans les DOM. L'accroissement du parc de 254 logements en 2005 (contre 535 en 2004) est en nette décélération ; à 2,6 % il se situe même en deçà de l'accroissement de population. La croissance du parc reste localisée dans le bassin de Cayenne qui représente 73 % du parc contre 20 % à Kourou et 6 % à Saint-Laurent. Le taux de mobilité (7,8 %) est inférieur à celui de la France entière (10 %) et les DOM (8,7 %), traduisant le manque d'alternative pour les occupants de ce type de logements. L'offre de logements sociaux se situe donc nettement en deçà des demandes recensées dans le département.

Le logement social		en nombre et en milliers d'€					Var. 07/06
		2003	2004	2005	2006	2007	
Reports et divers		5 206	5 897	9 296			ns
Dotation LBU		24 764	16 319	26 619	26 919	31 000	15,2%
<b>Total ressources</b>		<b>29 970</b>	<b>22 216</b>	<b>35 915</b>	<b>26 919</b>	<b>31 000</b>	<b>15,2%</b>
Engagements		25 296	14 050	35 845	26 738	30 990	15,9%
<b>Solde</b>		<b>4 674</b>	<b>8 166</b>	<b>70</b>	<b>181</b>	<b>10</b>	<b>ns</b>
<b>Logements locatifs</b>							
LLS	<i>nombre</i>	457	260	668	477	585	22,6%
	<i>montant</i>	12 251	6 961	15 285	12 228	16 311	33,4%
LLTS	<i>nombre</i>	201	12	99	65	10	-84,6%
	<i>montant</i>	8 134	526	3 370	1 893	239	-87,4%
<b>Logements en accession</b>							
LES groupés	<i>nombre</i>	93	98	107	0	0	ns
	<i>montant</i>	2 719	2 943	3 580	0	1 249	ns
LES diffus	<i>nombre</i>	25	15	9	19	13	-31,6%
	<i>montant</i>	488	314	176	438	301	-31,2%
<b>Nouveaux logements</b>		<b>776</b>	<b>385</b>	<b>883</b>	<b>561</b>	<b>608</b>	<b>8,4%</b>
<b>Total logement</b>		<b>23 592</b>	<b>10 744</b>	<b>22 411</b>	<b>14 558</b>	<b>18 101</b>	<b>24,3%</b>
<b>Réhab. / amélioration</b>		<b>1 444</b>	<b>2 993</b>	<b>1 335</b>	<b>1 714</b>	<b>2 120</b>	<b>23,6%</b>
PAH	<i>nombre</i>	26	75	68	71	105	47,9%
	<i>montant</i>	347	1 131	1 090	1 324	2 120	60,0%
REHAB	<i>nombre</i>	237	181	0	75	0	ns
	<i>montant</i>	1 097	1 862	245	390	0	ns
Logement d'urgence							
		<i>nombre</i>					
		<i>montant</i>					
<b>Divers</b>		<b>260</b>	<b>313</b>	<b>558</b>	<b>665</b>	<b>286</b>	<b>-57,0%</b>
- foncier		99		284	375	0	ns
- SPIOM		75	158	245	289	64	-78,0%
- qualité de service						142	ns
- Etudes		86	155	29	0	80	ns

Source : Direction départementale de l'équipement

Le financement du logement social par l'Etat dans les départements d'outre-mer est globalisé dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer la construction de logements (locatifs ou en accession), la réhabilitation et l'amélioration de logements ainsi que des opérations diverses (foncier, études, expérimentation, etc.). Les opérations de réhabilitation de l'habitat insalubre font l'objet d'un financement particulier au sein de la LBU.

<sup>1</sup> « Etat du logement locatif social en Guyane », DDE, décembre 2006.

En 2007, les ressources disponibles pour le financement du logement social s'élevaient à 31 millions d'€ en hausse de 15 % sur un an. En complément de ce montant, destiné au logement social, 6 millions d'€ ont été transférés de la LBU vers le FRAFU (Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain)<sup>1</sup>. Ces ressources ont permis le financement de 608 nouveaux logements (+ 8,4 %), dont 13 en accession<sup>2</sup> (- 32 %) et 595 en locatif<sup>3</sup> (+ 10 %), et la réhabilitation ou l'amélioration de 105 logements (- 28 %). Le nombre de logements à loyer très social (LLTS) reste très faible (10), au profit du logement intermédiaire. Le montant, destiné aux opérations de réhabilitation et d'amélioration des logements, atteint 2,1 millions d'€ contre 1,3 million en 2006. Hors LBU, 557 logements ont reçu une aide financière (334 par le PLI<sup>4</sup>, 87 par le PLS, et 136 par l'ANAH). Au total 1029 logements<sup>5</sup> ont été aidés en 2007, contre 704 en 2006.

Depuis mars 2001, les opérateurs sociaux sont directement attributaires de la subvention de l'Etat. En conséquence, les crédits accordés par la CDC pour financer les programmes locatifs des bailleurs sociaux sont, depuis cette date, consentis aux conditions du marché. Les prêts signés correspondent aux nouveaux contrats mis en place. La hausse des engagements s'explique par une reprise de la programmation de logements et du démarrage effectif d'opérations de construction. Le niveau des versements bénéficie, pour sa part, des mises en versement du stock des engagements des années antérieures.

Financements de la CDC	en millions d'€				
	2003	2004	2005	2006	2007
Prêts signés	11,1	9,1	40,1	75,8	114,1
Prêts versés	32,7	15,9	27,8	41,1	101,3

Source :CDC

Concernant les financements octroyés par les établissements de crédit, au 31 décembre 2007, l'encours des crédits à l'habitat s'élevait à 897 millions d'€ Sur ce total, l'encours des établissements de crédit locaux s'élevait à 313 millions d'€, dont 253 millions d'€ pour les ménages. L'investissement des ménages se maintient ainsi à un rythme élevé et suit même une tendance supérieure à celle de la France entière (+ 20,2 % par an).

Les crédits octroyés par des établissements non installés localement (584 millions d'€) correspondent pour l'essentiel aux crédits à l'habitat consentis par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) aux opérateurs sociaux de la construction.

<sup>1</sup>Ce fonds vise à coordonner les interventions financières des différents partenaires (Etat, Région, Département, UE), en vue d'assurer la constitution de réserves foncières et l'aménagement de terrains pour construire des logements et des équipements publics.

<sup>2</sup>Le logement évolutif social (LES) bénéficie d'une aide de l'Etat servie sous forme de subvention non remboursable, nécessitant des prêts ou subventions complémentaires.

<sup>3</sup>Le logement locatif social (LLS) est construit par des bailleurs sociaux (SIGUY, SA HLM, SIMKO) avec des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations bonifiés par l'Etat. Le logement locatif très social (LLTS) bénéficie de subventions publiques complémentaires.

<sup>4</sup> PLI, prêt locatif intermédiaire, PLS, prêt locatif social, ANAH, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

<sup>5</sup> Hors ANAH qui concerne les propriétaires bailleurs.

# Section 3

## Le secteur tertiaire

### § 1. LES TRANSPORTS

#### 1. LE SECTEUR DES TRANSPORTS DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

##### 1.1 Sur le secteur du Transport

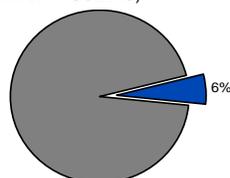
Selon les critères considérés, le secteur des transports représente 6 % de l'économie guyanaise. Il se caractérise par un faible dynamisme en terme de créations d'entreprises (3 % du total) et par une proportion très importante d'entreprises sans salarié (68 %).

... la création de richesses (2004).  
(source : INSEE)

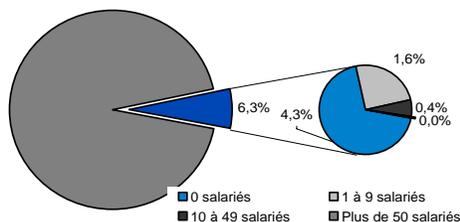
La branche "Transports" des comptes économiques incluant les activités d'Arianespace, les résultats connaissent d'importantes fluctuations. Pour des raisons méthodologiques, il n'est donc pas possible d'apprécier le poids du secteur des transports dans l'économie de cette façon.

Poids du secteur dans ...

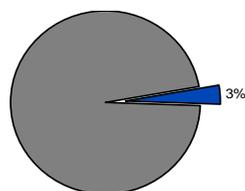
... les effectifs salariés (2006).  
(source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2006)  
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2006).  
(source : INSEE)



Les données concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises. Elles couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

##### 1.2 Données financières sur le secteur du Transport

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur le secteur du Transport, portant sur l'exercice 2005, compte pour la Guyane 40 entreprises<sup>1</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 80,8 millions d'€ et employant 638 salariés. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à

<sup>1</sup> Le champ de l'enquête porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus ou réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 800 000 €

28 millions d'€ soit un taux de marge de 18,2 %, inférieur à celui constaté à la Guadeloupe (29,6 %) et à la Martinique (19,9 %).

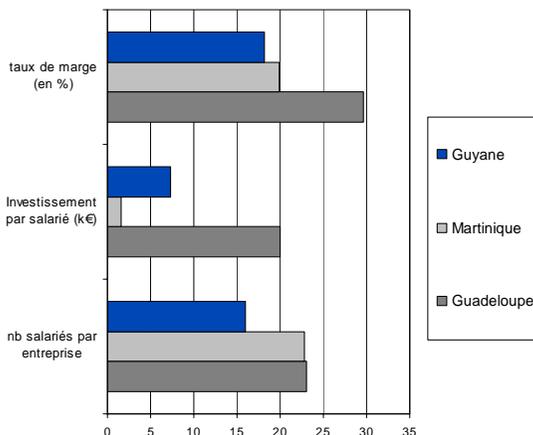
La branche transports est prépondérante par rapport aux services (70 % des entreprises et 63 % des salariés), son taux de marge est également plus élevé (22,2 % contre 12,7 %).

#### Activité du secteur du transport en 2005

	Entreprises	Effectif total	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissements	Taux de marge
Transports terrestres, par eau et aérien	28	399	52,0	16,2	2,9	22,2%
Services auxiliaires des transports	12	239	28,8	11,8	1,8	12,7%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>638</b>	<b>80,8</b>	<b>28,0</b>	<b>4,7</b>	<b>18,2%</b>

Source : INSEE - EAE Transport

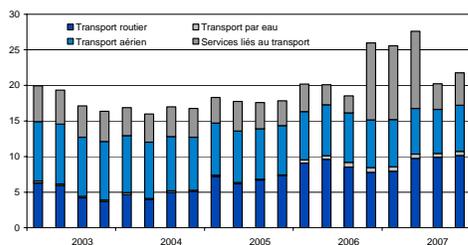
Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, les entreprises guyanaises ont des effectifs inférieurs (16 salariés) à ceux de leur consoeurs des Antilles (23 en Guadeloupe, 23 à la Martinique) et génèrent un chiffre d'affaires par salarié (127 k€ par salarié) plus faible qu'en Guadeloupe (221 k€) et en Martinique (148 k€). Néanmoins elles sont nettement moins rentables que celles de la Guadeloupe (11 points de marge en plus) et celles de la Martinique (2 points de marge). En 2005, les entreprises guyanaises de ce secteur ont davantage investi que les entreprises martiniquaises et moins que les guadeloupéennes (respectivement 7,4 k€ par salarié contre 1,5 et 20,1 k€ par salarié).



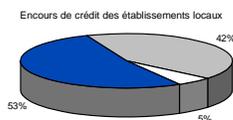
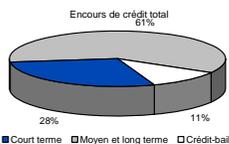
## 2. LE SECTEUR DES TRANSPORTS ET LE SYSTEME BANCAIRE

En décembre 2007, l'encours total des crédits porté par le système bancaire sur le secteur des transports s'élevait à 17,9 millions d'€, en baisse de 20 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) s'élevaient pour leur part à 3,9 millions d'€

Evolution des risques en faveur du secteur des transports (en millions d'€)



Source : Centrale des risques BDF - IEDOM



La part de marché des établissements de crédit locaux représentait 54 % du total des crédits consentis au secteur du transport, en hausse de 26 points sur un an. Le secteur bancaire local intervient davantage à court terme, avec des engagements représentant 99 % de l'encours total. En revanche, il est moins bien positionné par rapport aux établissements de crédit non installés localement qui dominent le marché des crédits à moyen et long terme avec 62 % de l'encours total des crédits d'une durée supérieure à deux ans.

Les transports routiers, sont les premiers bénéficiaires des concours bancaires avec 47 % du total, suivi du transport aérien (30 %), du secteur des services liés au transport (21 %) et du transport par eau (2 %).

### 3. PANORAMA DU SECTEUR DES TRANSPORTS

En 2007, l'indice des prix des transports à destination des consommateurs s'est accru de 7,8 % sur un an. Au cours de cette période, les produits pétroliers augmentent de 15 % en glissement annuel (+6 % en moyenne annuelle), pesant fortement sur les charges d'exploitation des entreprises du secteur.

#### 3.1 Le transport maritime

##### LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

Le **port de Dégrad-des-Cannes**, mis en service en 1974, est le principal port de commerce de la Guyane où transite la quasi-totalité des importations et des exportations. Il est situé sur la rive du fleuve Mahury et est accessible à partir d'un chenal long de quinze kilomètres.

Le **port du Larivot** a été reconverti en port de pêche après le transfert du stockage des hydrocarbures au port de Dégrad-des-Cannes en 1982.

Le **port privé de Kourou-Pariacabo** est géré par le CNES. L'aménagement du chenal, réalisé en 1994, permet la desserte du port par les navires européens transportant essentiellement des éléments du lanceur Ariane, des ergols et des outillages nécessaires à l'activité spatiale. Le port comporte par ailleurs plusieurs appontements privatifs permettant d'accueillir les navires douaniers et de la Marine nationale ainsi que la navette desservant les Iles du Salut.

Le **Vieux port de Cayenne** a été le principal port de commerce de Guyane jusqu'en 1974. L'activité a depuis été transférée au port de Dégrad-des-Cannes afin de permettre l'accostage de bateaux d'un tonnage plus important. Depuis cette date, son activité se limite à l'accostage de bateaux de pêche de poissons.

Le **port de Saint-Laurent-du-Maroni**, encore peu impliqué dans le trafic portuaire de la Guyane, est limité à l'exportation de riz, d'engrais et de matériaux de construction. Le 11 janvier 1991, un arrêté interministériel a fixé les limites transversales de la mer sur le fleuve du Maroni. Depuis cette date, il est devenu un port fluvial dont l'autorité est assurée par l'Etat. En 2002, l'Etat a concédé à la CCOG la gestion du port (rebaptisé Port de l'Ouest). Celle-ci a constitué une société d'économie mixte pour assurer son exploitation.

Les installations portuaires en Guyane sont constituées de deux ports d'intérêt national, les ports du Larivot<sup>1</sup> et de Dégrad-des-Cannes, faisant l'objet de concessions distinctes à la CCIG,

<sup>1</sup> Dans le cadre de la décentralisation, la propriété et la compétence du port du Larivot ont été transférées à la commune de Matoury depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, conformément à l'article 30 de la loi du 13 août 2004. Par ailleurs, la CCIG demeure le gestionnaire du port.

du port fluvial de Saint-Laurent-du-Maroni concédé par l'Etat à la Communauté des Communes de l'Ouest de Guyane (CCOG), du vieux port de Cayenne placé sous la tutelle du Département et enfin, du port de Kourou-Pariacabo faisant l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire et relevant de la responsabilité du Centre national d'études spatiales (CNES).

#### ◆ Le trafic de marchandises

Le transport maritime est assuré par quatre agents maritimes : CMA-CGM et MARFRET pour les marchandises conteneurisées, un agent spécialisé dans les produits pétroliers et le bitume (RHEA SHIPPING) et un autre dans l'activité spatiale et le clinker (TITAN SHIPPING). La desserte maritime est assurée par deux lignes régulières : la ligne océanique (Europe/Guyane /Nord du Brésil) et la ligne « Guyanas » qui permet des liaisons avec les Antilles françaises et Port of Spain pour les marchandises transbordées.

Les sociétés CGM-GTM et MARFRET ont renouvelé leur flotte début 2007. Elle se compose de quatre navires pour le premier et de deux pour le second. Ces navires de 1 700 EVP<sup>1</sup> remplacent les navires de 1 200 à 1 300 EVP. De capacité plus élevée, ils devraient faire escale directement au port de Dégrad-des-Cannes (après avoir été préalablement allégés) grâce à leur faible tirant d'eau et laissent entrevoir une meilleure utilisation des routes maritimes passant par la Guyane et le Brésil<sup>2</sup>.

Evolution du trafic portuaire	en nombre ou en tonnes			
	2005	2006	2007	Var. 07/06
<b>Nombre de navires entrés</b>	190	209	211	1,0%
<b>Marchandises débarquées</b>	<b>529 195</b>	<b>529 451</b>	<b>582 143</b>	<b>10,0%</b>
Vrac liquide (bitume, carburants, méthanol)	203 866	173 830	194 278	11,8%
Vrac solide (clinker)	34 001	66 514	65 473	-1,6%
Marchandises diverses (conteneurs)	291 328	289 107	322 392	11,5%
<b>Marchandises embarquées</b>	<b>25 112</b>	<b>35 775</b>	<b>36 252</b>	<b>1,3%</b>
Vrac liquide	0	0	1 065	
Vrac solide	0	0	0	
Marchandises diverses dont	25 112	35 775	35 187	-1,6%
<i>Riz</i>	5 256	7 640	7 476	-2,1%
<i>Bois</i>	4 385	6 560	5 970	-9,0%
<i>Poissons/crevettes</i>	4 274	3 951	4 043	2,3%
<b>Total trafic de marchandises</b>	<b>554 307</b>	<b>565 226</b>	<b>618 395</b>	<b>9,4%</b>

Source : CCIG

En 2007, le nombre de mouvement de navires est stable (+ 1 %), soit 225 navires, seul le nombre d'escales de pétroliers croît nettement (+ 13 %). Le trafic maritime augmente plus

<sup>1</sup> Equivalent vingt pieds

<sup>2</sup> Le complexe portuaire de Rouen-Honfleur, point de départ de la ligne maritime, est l'une des premières plateforme d'importation de produits forestiers, en provenance du Nord du Brésil.

rapidement qu'en 2006 (+ 9,4 % contre + 2 %), cette évolution est imputable aux marchandises débarquées qui se sont inscrites en hausse de 11,5 % par rapport à l'année 2006, tandis que les marchandises embarquées ont régressé de 1,6 %. Le vrac liquide progresse de façon soutenue (+ 11,8 % sur un an), en raison de la demande accrue de carburants (+ 20,5 %) au port de Dégrad-des-Cannes. Les marchandises conteneurisées sont en forte augmentation (+11,5 %), tendance qui contraste avec la baisse enregistrée en 2005 (- 0,8 %). Le vrac solide constitué de clinkers a, quant à lui, légèrement diminué de 1,6 % sur un an. Le trafic de marchandises diverses à destination de Kourou (5300 tonnes environ) a été deux fois plus important qu'en 2006, en raison de l'activité spatiale et du projet Soyouz.

#### ◆ Les investissements portuaires

Le port de commerce de Dégrad-des-Cannes constitue le point de transit d'environ 95 % du fret de Guyane. Le projet d'amélioration des infrastructures portuaires est l'un des chantiers prioritaires du Contrat de Plan Etat Région, avec comme objectif de favoriser le désenclavement maritime de la Guyane. En complément de l'opération de reconstruction du quai N°1 qui devrait s'achever fin 2008, le CPER prévoit la réfection du quai N°2, seul quai actuellement en service pour la manutention des navires transatlantiques, cette opération est un préalable à la mise en place d'un outillage de manutention performant. La mise en service du quai N° 2 rénové est prévue pour mi 2010 et représente un investissement de 23,5 millions d'€ cofinancé par l'Etat (6 millions), les PO (17,5 millions d'€) et la CCIG. Pour sa part, la réhabilitation du quai n°1 représente un investissement de 25,5 millions d'€ cofinancé par l'Etat (2 millions), la CCIG (18 millions dont 7 millions en 2008 ), la Région (5 millions) et le FEDER (0,5 million).

L'opération de modification du gabarit du chenal d'accès au port de commerce, constitue le deuxième volet du projet d'amélioration des infrastructures maritimes. Les caractéristiques physiques du chenal (tirant d'eau, largeur) sont insuffisantes pour les porte-conteneurs quand leur charge est supérieure à 70 % de leur capacité, entraînant le déchargement d'une partie de leur cargaison à Port of Spain. Ces transbordements entraînent des coûts et des délais supplémentaires pour les opérateurs économiques. L'objectif du projet est d'élargir le chenal de 30 m pour le porter à 120 m et sa profondeur de 50 cm pour atteindre 6 m. L'investissement est de 10 millions d'€ (4 millions pour l'Etat et 6 millions pour les Programmes Opérationnels), la CCIG participe à hauteur de 0,5 million d'€ La mise en service est prévue en 2008. Le budget de dragage du chenal d'accès s'élève à 2,4 millions d'€ financé, par l'Etat et la CCIG.

### 3.2 Le transport fluvial

Face à un trafic aérien irrégulier et un coût élevé, le transport fluvial demeure l'un des seuls moyens pour desservir les populations implantées à l'intérieur de la Guyane. Le Maroni, principal fleuve concerné, permet d'assurer une desserte jusqu'à Maripasoula. Le cadre réglementaire fixant les conditions de navigabilité sur le fleuve reste néanmoins embryonnaire. A l'issue d'une étude menée par le Ministère de l'Equipement, des arrêtés préfectoraux définissant une réglementation sur les fleuves ont été signés en 2005. Cette réglementation

s'avère d'autant plus utile que le trafic s'intensifie. A fin décembre 2006, 990 pirogues étaient enregistrées auprès des services de la Direction départementale de l'équipement (DDE).

Le transport fluvial scolaire est placé sous la responsabilité du Conseil général<sup>1</sup>, la mise en place de différents arrêtés préfectoraux a contribué à résoudre le problème de sécurité des enfants transportés sur le fleuve. Pour l'année 2007, le Conseil général a obtenu de l'Etat le subventionnement de ce type de transport, qui était pris en charge en totalité jusqu'en 2006 sur les fonds du département.

Le désenclavement intérieur de la Guyane par les fleuves, constitue l'une des priorités du Contrat de Plan Etat-Région. Dans ce cadre, il prévoit un aménagement des cales et appontements le long des fleuves, afin d'accroître la sécurité des passagers et du transbordement de frets. Il prévoit également la création de dispositifs de franchissements des sauts à l'étiage des fleuves, afin de faciliter la navigation. Les investissements, d'un montant total de 10 millions d'€ devraient permettre une mise en service de ces infrastructures à partir de 2009.

Le bac international assurant le transport de personnes et de véhicules entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina au Suriname a embarqué 5031 personnes en 2007, contre 4487 en 2006, 5399 véhicules ont été transportés au cours de la même période contre 4942 en 2006.

Une étude sur la mise en place d'un nouveau bac assurant la liaison Saint-Laurent-du-Maroni / Albina a été réalisée en 2005 par la DDE et financée par le Conseil régional de Guyane. Ce projet est mené par la Société Maroni Transport International (MTI) en collaboration avec l'Etat Surinamais par le biais de sa compagnie SMS. Ce nouvel appareillage proposant une capacité de transport suffisante devrait pouvoir répondre aux échanges en croissance continue entre la Guyane et le Suriname. Le coût de ce projet est estimé à 5 millions d'€ pour la partie française. A ce jour, sa réalisation n'a pas encore été décidée.

### **3.3 Le transport aérien**

L'aéroport international de Rochambeau, situé sur la commune de Matoury, est géré depuis 1974 par la CCIG au travers d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) renouvelable tous les deux ans. Depuis le 17 décembre 2007, la CCIG est devenue concessionnaire de l'aéroport pour une durée de 15 ans, en complément de l'activité de gestionnaire assurée jusque là. Ce changement de fonction devrait permettre de dynamiser la plateforme au niveau commercial.

---

<sup>1</sup> L'article L. 213-11 du code de l'éducation précise que le département a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement de ces transports. Un décret en Conseil d'Etat fixe les règles techniques auxquelles doivent répondre les transports.

## ◆ Le trafic passagers et de marchandises

Evolution du trafic aérien sur vols commerciaux					en nombre et en tonnes
	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
<b>Mouvements d'avions</b>	<b>10 922</b>	<b>10 013</b>	<b>9 232</b>	<b>9 381</b>	<b>1,6%</b>
<b>Passagers</b>	<b>400 921</b>	<b>375 844</b>	<b>374 394</b>	<b>386 979</b>	<b>3,4%</b>
<b>Fret</b>	<b>4 401</b>	<b>5 021</b>	<b>4 903</b>	<b>4 973</b>	<b>1,4%</b>
<b>Trafic postal</b>	<b>1 302</b>	<b>1 231</b>	<b>1 133</b>	<b>1 173</b>	<b>3,5%</b>

Source : CCIG

Les mouvements d'avions commerciaux sont en légère augmentation en 2007 (+ 1,6 % sur un an) après la baisse constatée depuis 2004 (- 8 % en moyenne par an). Cette reprise se traduit par une croissance plus élevée du trafic passager (+ 3,4 %) imputable principalement aux compagnies régionales Air Guyane et Air Caraïbes (respectivement + 14 % et + 13 %), la compagnie nationale connaissant un trafic stable (+ 0,8 %). La mise en place d'un Boeing 777 d'Air France, d'avril à fin octobre a permis d'augmenter le trafic pendant l'été, une surcapacité a cependant été constatée en octobre. Le nombre de passagers transportés par LA TAF est en ralentissement (+ 2,9 % contre + 8,9 % en 2006), alors que l'activité des autres compagnies (charters essentiellement) est en expansion (+80,3 %). Le tonnage de fret transporté s'est établi à 4 973 tonnes, en hausse de 1,4 % sur un an (contre - 2,4 % en 2006).

Trafic passagers commerciaux par compagnie aérienne					nombre
	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Air France	276 855	269 246	276 762	279 103	0,8%
Air Caraïbes <sup>(1)</sup>	42 420	49 591	43 417	48 998	12,9%
Air Guyane	40 067	31 667	28 483	32 457	14,0%
PENTA/LA TAF <sup>(2)</sup>	14 957	15 690	17 079	17 579	2,9%
Surinam Airways	12 968	-	-	-	
Autres compagnies (charters, hélicoptères)	4 437	4 158	3 170	5 714	80,3%
Transits	9 217	5 492	5 483	3 128	-43,0%
<b>Total</b>	<b>400 921</b>	<b>375 844</b>	<b>374 394</b>	<b>386 979</b>	<b>3,4%</b>

<sup>(1)</sup> Début activité : 17 juin 2004

<sup>(2)</sup> Début des activités de LA TAF en 2005 en remplacement de la PENTA suite à une liquidation judiciaire

Source : CCIG

Air France est la seule compagnie aérienne à assurer les liaisons directes vers la métropole. Depuis le 12 décembre 2003, Air Caraïbes concurrence Air France sur la desserte vers les Antilles françaises et sur la métropole via les Antilles. Elle assure également la liaison Cayenne-Belem depuis 2004, avec quatre rotations hebdomadaires.

Evolution du trafic passagers par destination				nombre
	2005	2006	2007	Var 07/06
Métropole	190 843	198 767	202 336	1,8%
Antilles françaises	107 409	102 140	106 909	4,7%
<i>Air France</i>	72 509	70 777	69 118	-2,3%
<i>Air Caraïbes</i>	34 900	31 363	37 791	20,5%
Bélem	20 113	18 479	19 061	3,1%
Macapa	6 130	5 106	6 604	29,3%
Miami	2 266	3 552	3 222	-9,3%
Paramaribo	-	-	-	-
Santo Domingo	1 324	1 149	1 708	48,7%
Port au Prince	548	4 001	4 607	15,1%
Guyane	31 667	28 483	32 457	14,0%
<i>Maripasoula</i>	24 644	23 820	27 312	14,7%
<i>Saül</i>	5 233	4 522	4 969	9,9%
Autres	10 052	7 234	6 947	-4,0%
Transits	5 492	5 483	3 128	-43,0%
<b>Total</b>	<b>375 844</b>	<b>374 394</b>	<b>386 979</b>	<b>3,4%</b>

Source : CCIG

En 2007, la métropole reste la première destination du trafic de passagers avec 52 % du marché. La destination des Antilles françaises se positionne à la seconde place avec 28 % du marché, mais connaît une plus forte croissance (+ 4,7 % contre + 1,8 %), imputable principalement aux vols assurés par Air Caraïbes. Les liaisons vers Belém et Macapa progressent respectivement de 3,1 % et 29,3 % mais ne représentent que 7 % du total des voyageurs transportés. La liaison vers Saint-Domingue est en forte croissance (+ 48,7 %).

Les liaisons intérieures retrouvent un certain dynamisme (+14 % sur un an), bénéficiant du régime d'aide sociale aux personnes résidentes mis en place en 2007 en raison du manque d'infrastructures de transport dans le département. Selon les liaisons empruntées, la réduction sur le prix du billet d'avion est comprise entre 109 et 239 euros.

Le transport aérien devrait connaître de nouvelles perspectives en 2008, avec l'annonce par l'Etat de la mise en place d'une défiscalisation exceptionnelle pour toute compagnie qui exploiterait la ligne Paris-Cayenne. La compagnie Air Caraïbes a annoncé son intention de mettre en service un Airbus A330 d'une capacité de 370 passagers, trois fois par semaine à partir de fin 2008. Concernant Air France, l'ouverture de la ligne Cayenne Paramaribo était toujours en attente d'autorisation d'exploitation du Suriname, fin 2007.

#### ♦ Les investissements aéroportuaires

Dans le cadre de la mise aux normes de l'aéroport de Cayenne-Rochambeau, un important programme de renforcement de la piste avait été programmé sur une durée de deux ans pour un coût global de 26,5 millions d'€ Ces travaux ont débuté en 2004 et se sont achevés en 2006. Ils ont été cofinancés par l'Etat à hauteur de 6,7 millions d'€ le FEDER pour 15,2 millions, le FIDOM pour 2 millions et la CCIG pour 2,7 millions. En outre, 6,7 millions d'€ ont été budgétisés pour la construction d'une nouvelle tour de contrôle dont la fin des travaux est prévue en 2008. En 2007, des travaux de revêtement en béton de la piste de Grand-Santi ont été programmés pour un montant de 3 millions d'€ financés à hauteur de 50 % par le Conseil général, le solde se répartissant entre l'Etat et le FEDER.

Le Contrat de Plan Etat-Région comprend un projet de mise aux normes techniques aéronautiques des aérodromes de Guyane. Les investissements prévus pour la période 2007-2013, représentent un montant total de 10,9 millions d'€ (2,45 millions d'€ de l'Etat, 5,45 millions d'€ des PO et 3 millions d'€ du Conseil Général).

### **3.4 Le transport terrestre**

En Guyane, le transport terrestre est confronté à des contraintes spécifiques comme l'absence de liens fixes avec les pays voisins ou la capacité limitée des ponts. Le nombre de sociétés de transports urbains et routiers<sup>1</sup> s'établit à 398 entreprises dont 271 entreprises sans salarié.

#### **◆ Le transport urbain de personnes**

Le transport de personnes se caractérise par la prédominance de la commande publique, en raison du transport scolaire<sup>2</sup> (environ 11 000 élèves à transporter). Sur 350 véhicules répertoriés, 111 ont moins de 10 places. L'organisation du transport scolaire doit s'adapter chaque année à l'augmentation rapide de la population scolaire (+4 % en moyenne par an, +11 % pour les lycées publics en 2007).

#### **◆ Le transport routier de marchandises**

Une part importante de l'activité du secteur, se situe dans les tâches de pré et post-acheminement des marchandises en provenance ou à destination des plateformes portuaires et aéroportuaires, ces transports sont entièrement terrestres, contrairement à la métropole où le transport fluvial est également sollicité. Les marchandises transportées concernent généralement le secteur du BTP et le commerce. Près de 900 véhicules sont utilisés pour le compte d'autrui, dont environ 800 ont une capacité supérieure à 3,5 tonnes. En complément, 350 véhicules sont utilisés en compte propre. Les véhicules d'un tonnage supérieur à 3,5 tonnes sont principalement des portes containers. Les transporteurs sont constitués en majorité sous la forme d'entreprise individuelle. Afin de lutter contre les transports informels, les transporteurs doivent apposer sur leurs véhicules un logo remis par la DDE, chargée du contrôle des transporteurs.

---

<sup>1</sup> INSEE, TER 2006

<sup>2</sup> Le décret no 84-323 du 3 mai 1984 a transféré aux départements la responsabilité de l'organisation, du fonctionnement et de fixation des tarifs du transport scolaire.

## § 2. LA DISTRIBUTION

L'activité du secteur de la distribution s'est améliorée tout au long de l'année 2007. Le recul des importations de biens de consommation et de produits alimentaires nuance cependant cette progression favorable.

Le secteur est engagé depuis quelques années dans une phase de restructuration autour de quelques groupes qui se positionnent sur toute la filière de la distribution (grossiste, hypermarché, supermarché et supérette). En parallèle, le commerce spécialisé se heurte à des difficultés de développement en raison, entre autres, d'aménagements insuffisants et de problèmes liés à l'insécurité (notamment pour les commerces de centre-ville). Les contraintes liées au foncier limitent de surcroît l'implantation de zones commerciales en périphérie.

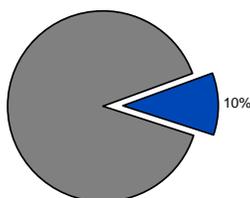
### 1. LE SECTEUR COMMERCIAL DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

#### 1.1 Quelques données structurelles

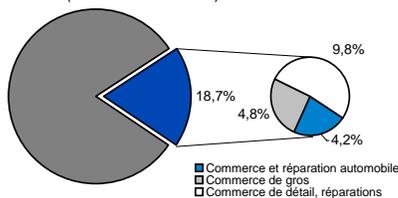
En 2004, la branche du commerce, c'est-à-dire de l'ensemble des activités commerciales exploitées par des entreprises du commerce ou d'autres secteurs d'activité, a généré 10 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise, ce qui la place en troisième position parmi les branches marchandes derrière les services et l'industrie.

Poids du secteur dans ...

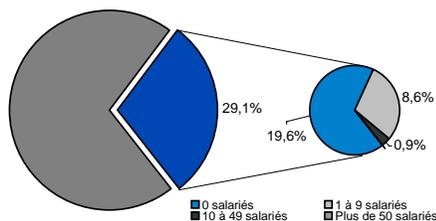
... la création de richesses (2004).  
(source : INSEE)



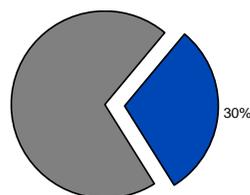
... les effectifs salariés (2006).  
(source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2006)  
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2006).  
(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur emploie 19 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 30 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 29 % du total des établissements guyanais, au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié (67 %).

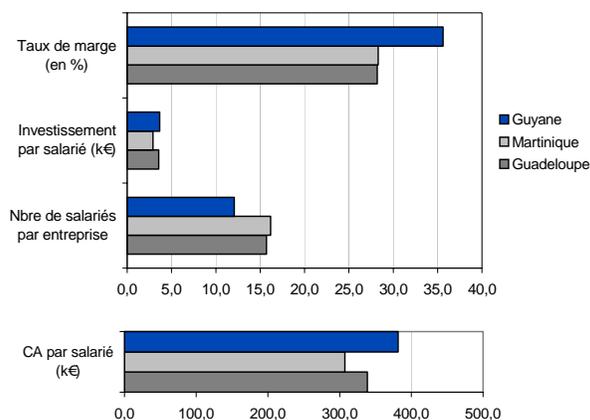
La dernière enquête annuelle du commerce réalisée par l'INSEE en Guyane portant sur l'exercice 2005 compte 224 entreprises<sup>1</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 1 032,1 millions d'€ et employant 2 705 personnes. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 145,1 millions d'€, avec un taux de marge de 35,6 % qui témoigne d'une rentabilité sensiblement supérieure à celles constatées à la Guadeloupe et à la Martinique (taux de marge respectifs de 28,2 % et 28,3 %).

	en nombre, en millions d'€ ou en pourcentage					
	Entreprises	Effectif total	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissement	taux de marge
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>224</b>	<b>2 705</b>	<b>1 032,1</b>	<b>145,1</b>	<b>9,9</b>	<b>35,6</b>
<i>soit : commerce de gros</i>	62	1 047	442,1	62,4	3,7	37,8
<i>commerce de détail</i>	107	882	239,8	45,4	1,5	41,9
<i>commerce et réparation automobile</i>	49	689	344,7	35,2	4,5	23,6
<i>autres commerces alimentaires</i>	6	87	5,5	2,1	0,2	38,1

Source : INSEE - EAE commerce 2005

(1) Entreprises de 10 salariés ou plus ou ayant un chiffre d'affaires supérieurs ou égal à 800 K€

Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, le secteur commercial guyanais se singularise par certains points. Les entreprises guyanaises de l'échantillon retenu représentent environ 13,3 % de l'ensemble des entreprises de commerce des DFA alors que les effectifs ne pèsent que 10,4 % du total, témoignant ainsi de structures de plus petite taille. L'effectif moyen dans les entreprises en Guyane s'établit en effet à 12,1 contre 15,7 en Guadeloupe et 16,2 en Martinique. En moyenne, le chiffre d'affaires des entreprises est également en retrait par rapport à la Guadeloupe et à la Martinique, mais compte tenu du nombre réduit de salariés par entreprise, le chiffre d'affaires par salarié est plus important en Guyane que dans les autres DFA.



En Guyane, et contrairement aux Antilles, le poids du secteur du commerce de gros (en effectifs, CA et VA) est supérieur à celui du commerce de détail. Les grandes surfaces de détail accusent en effet un retard de développement en raison de l'étroitesse du marché domestique. Ainsi, le commerce de détail ne représente que 23,2 % du chiffre d'affaires global, contre 35,7 % à la Guadeloupe et 39,1 % à la Martinique ; en revanche, le poids du commerce automobile est prépondérant en Guyane où il représente un quart des salariés et de la VA ainsi qu'un tiers du CA du commerce (contre 23 % dans les Antilles-Guyane).

<sup>1</sup> Entreprises de plus de 10 salariés ou totalisant un chiffre d'affaires de plus de 800 000 €

## 1.2 Données financières sur le secteur commercial

L'IEDOM réalise régulièrement une étude comparative sur la situation du secteur commercial dans les départements d'outre-mer. La dernière étude a été conduite à partir d'un échantillon<sup>1</sup> disposant de documents comptables sur les exercices 2003 et 2004. Toutefois, compte tenu de la faible taille de l'échantillon pour le secteur automobile, seuls les résultats du commerce de détail et du commerce de gros sont analysés.

Le secteur du commerce de détail a connu une croissance du chiffre d'affaires de +2,0 % en 2004, légèrement inférieure à celle observée en métropole (+2,6 %) mais supérieure à celle des autres DFA (+1,7 % à la Martinique et -0,2 % à la Guadeloupe). Cette performance révèle toutefois d'importantes disparités puisque un quart des entreprises ont vu leur activité croître de plus de 10 % et la même proportion a subi une contraction d'activité de plus de 10 %. Ces disparités se retrouvent également au niveau de la valeur ajoutée mais avec une plus grande ampleur. La croissance du taux de valeur ajoutée a été plus marquée (+7,2 %), accompagnée d'une hausse des effectifs de 10,3 % qui dénote une croissance de type extensif de l'activité, en comparaison des Antilles où l'évolution des effectifs est faible voire négative (pour la Martinique).

Ratios et indicateurs moyens du secteur du commerce de détail

			2004				
			Guy.	Guad.	Mart.	Réu.	Métr.
<b>Taux de croissance</b>	valeur ajoutée	(%)	7,2	4,3	5,0	2,1	3,3
	effectifs	(%)	10,3	2,0	-7,7	2,9	2,1
	équipement par salarié	(%)	2,4	6,5	8,3	-8,7	3,3
<b>Niveau d'équipement</b>	équipement par salarié	(en milliers d'€)	36,6	40,3	33,4	31,9	38,6
	rendement de la main-d'œuvre	(en milliers d'€)	65,1	48,8	50,8	47,9	46,4
<b>Indicateurs de gestion</b>	poids des bfre	jrs	88,9	46,7	39,8	36,1	10,0
	crédit clients	jrs	49,3	21,8	24,4	26,5	7,2
	crédit fournisseurs	jrs	74,3	70,6	59,6	65,7	46,4
<b>Résultats</b>	taux de marge brute d'exploitation	(%)	8,4	5,9	7,8	5,5	5,2
	taux de rentabilité brute globale	(%)	17,5	17,4	21,3	16,7	17,5
<b>Répartition de la VA</b>	charges de personnel/revenus	(%)	62,7	66,0	62,2	66,6	69,5
	impôts sur le bénéfice/revenus	(%)	10,2	11,0	10,6	9,1	10,4
<b>Financement</b>	poids des intérêts	(%)	13,5	9,3	11,5	13,5	9,9
	taux d'endettement financier	(%)	99,5	40,1	69,2	93,2	86,4
	part des banques dans l'endettement	(%)	57,9	62,9	55,6	68,9	63,8
	couverture des capitaux investis	(%)	203,8	238,7	196,4	204,3	200,9

Source : FIBEN - IEDOM et BDF

ns: non significatif, bfre = besoin en fonds de roulement d'exploitation

Le poids des besoins en fonds de roulement d'exploitation en jours de chiffre d'affaires est près de 9 fois supérieur à celui de métropole dû à des crédits clients très longs. La durée moyenne des crédits fournisseurs est également importante<sup>2</sup>, par rapport à la métropole et les autres DOM.

S'agissant du financement de l'activité, les entreprises guyanaises du secteur du commerce de détail ont un taux d'endettement financier important (99,5 %), largement

<sup>1</sup> Entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 euros ou un encours de risque supérieur ou égal à 380 000 euros.

<sup>2</sup> Le niveau des stocks serait plus important, en raison de l'éloignement des sources d'approvisionnement qui nécessite d'avoir un niveau suffisant de stocks de sécurité.

supérieur à celui des Antilles et de la métropole ; la part des banques y est plus faible avec 57,9 % de l'endettement financier (contre 63,8 % en métropole).

**Ratios et indicateurs moyens du secteur du commerce de gros**

			2004				
			Guy.	Guad.	Mart.	Réu.	Métr.
<b>Taux de croissance</b>	valeur ajoutée	(%)	4,2	2,9	6,7	8,1	4,5
	effectifs	(%)	3,8	0,0	0,4	4,9	0,8
	équipement par salarié	(%)	2,3	18,8	18,4	0,6	3,7
<b>Niveau d'équipement</b>	équipement par salarié	(en milliers d'€)	42,6	34,7	26,7	28,3	28,1
	rendement de la main-d'œuvre	(en milliers d'€)	76,1	69,6	63,4	68,2	65,3
<b>Indicateurs de gestion</b>	poids des bfre	jrs	80,2	61,2	62,6	65,4	42,4
	crédit clients	jrs	65,8	58,5	71,3	64,4	58,3
	crédit fournisseurs	jrs	71,2	74,8	73,3	82,7	61,0
<b>Résultats</b>	taux de marge brute d'exploitation	(%)	6,9	5,5	4,7	6,4	4,4
	taux de rentabilité brute globale	(%)	19,7	19,4	17,8	21,2	18,5
<b>Répartition de la VA</b>	charges de personnel/revenus	(%)	57,1	63,5	64,3	59,2	68,7
	impôts sur le bénéfice/revenus	(%)	13,7	12,0	9,9	12,9	10,3
<b>Financement</b>	poids des intérêts	(%)	8,1	7,7	9,7	11,4	10,2
	taux d'endettement financier	(%)	49,1	47,7	52,4	59,5	59,7
	part des banques dans l'endettement	(%)	55,9	54,0	58,5	66,9	62,2
	couverture des capitaux investis	(%)	280,7	320,5	336,0	400,1	609,1

Source : FIBEN - IEDOM et BDF

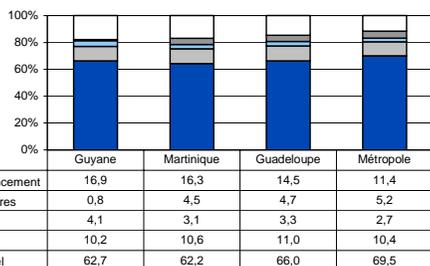
ns: non significatif, bfre = besoin en fonds de roulement d'exploitation

Concernant le secteur du commerce de gros, l'activité a connu en Guyane une croissance de son chiffre d'affaires de 1,9 %, similaire à celle du commerce de détail. Cependant, cette hausse est bien inférieure à celle constatée dans les autres DOM (+ 4,3 % aux Antilles et + 6,5 % à la Réunion) et en métropole (+ 4 %).

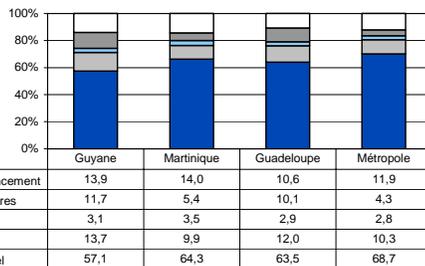
En revanche, la variation de la VA de 4,2 % en Guyane se rapproche de celle constatée en métropole (+4,5 %). Comme pour le commerce de détail, cette performance est inégalement répartie entre les entreprises puisque un quart a enregistré un accroissement de 19,1 % de sa VA alors qu'une même proportion d'entreprises subissait un repli de 10,2 %. Cette hausse s'est accompagnée d'une augmentation des effectifs de 3,8 %. Le poids des besoins en fonds de roulement d'exploitation est de plus de 80 jours de chiffre d'affaires, bien supérieur à celui observé en métropole et dans les autres DOM. La durée de rotation de stocks de marchandises de commerce de gros en Guyane est également la plus longue (128,5 jours contre 64,6 jours en métropole). Les taux de marge brute d'exploitation et de rentabilité brute globale sont les meilleurs enregistrés parmi les DFA et la métropole. S'agissant du financement de l'activité, les entreprises guyanaises ont un taux d'endettement financier de 49,1 % inférieur à celui de la Réunion (59,5 %), se situant entre celui de la Guadeloupe et de la Martinique. Près de 56 % de cet endettement est de source bancaire.

L'analyse comparée de la répartition du revenu global montre, pour le commerce de gros, que la part du revenu global revenant aux salariés est la plus faible en Guyane, l'essentiel revenant aux actionnaires et à l'Etat, le solde alimentant, dans une moindre mesure, l'autofinancement. Pour le commerce de détail, la part des charges de personnel est un peu plus élevée qu'à la Martinique mais reste sensiblement plus faible qu'à la Guadeloupe ou qu'en métropole. La part revenant aux prêteurs est plus élevée qu'ailleurs pour le commerce de détail et comparable pour le commerce de gros, cette situation étant totalement inversée s'agissant de la part revenant à l'Etat.

Répartition du revenu global dans le commerce de détail (%)



Répartition du revenu global dans le commerce de gros (%)

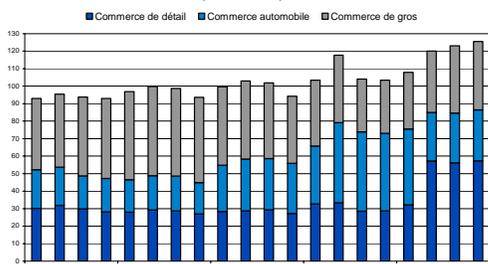


Source : FIBEN - IEDOM et BDF

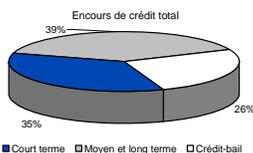
## 2. LE SECTEUR COMMERCIAL ET LE SYSTEME BANCAIRE

En décembre 2007, l'encours total des crédits bancaires porté par le système bancaire sur le secteur commercial guyanais s'élevait à 95 millions d'€, en hausse de 15,2 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) s'élevaient à 30,5 millions d'€ (+ 22,1 % sur un an). La part de marché des établissements de crédits locaux s'établissait à 63 %, en hausse de 5,4 points sur un an.

Evolution des risques en faveur du secteur commercial (en millions d'€)



Source : Centrale des risques BDF - IEDOM



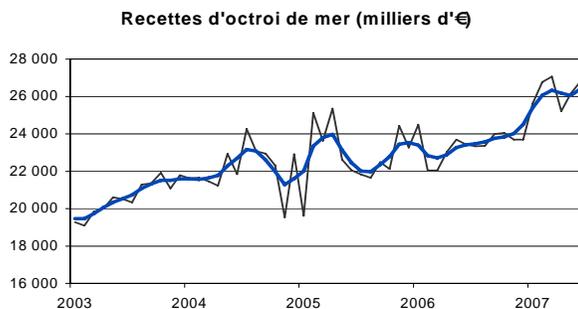
La hausse des risques bancaires observée au niveau national<sup>1</sup> s'explique principalement par la vitalité des crédits consentis au commerce de détail (+ 47,2 %) et au commerce de gros (+ 14,3 %). A l'opposé, les encours en faveur du commerce automobile ont sensiblement diminué (- 47,3 %). La répartition de l'endettement bancaire par branche se trouve ainsi modifiée : le commerce automobile ne comptabilise plus que 23 % des encours (contre 41 % un an auparavant), arrivant après le commerce de gros (31 %) et le commerce de détail (46 %).

Enfin, la structure de l'endettement auprès des établissements de crédit locaux est relativement équilibrée entre les encours à court terme et ceux à moyen ou long terme (respectivement 48 et 50 %). Au niveau national, la répartition est à l'avantage des encours à moyen ou long terme (39 %) devant ceux à court terme (35 %), les 26 % restants étant les opérations de crédit bail.

<sup>1</sup> Etablissements locaux ou non installés localement.

#### 3.1 L'activité du secteur en 2007

Selon les enquêtes de conjoncture effectuées en 2007, le secteur du commerce a connu une activité plus dynamique que les années précédentes. Les recettes d'octroi de mer se sont d'ailleurs établies à 101,4 millions d'€ en fin d'année, en hausse de 11,3 % sur un an et le crédit à la consommation des ménages, principalement destiné à l'achat d'automobiles, est resté bien orienté toute l'année (+ 9,3 % à fin décembre 2007). Le secteur du commerce a cependant été particulièrement sensible en fin d'année, à la durée du temps de transit des marchandises sur le port. Selon les statistiques du commerce extérieur, les importations de biens d'équipement du foyer qui étaient relativement stables pendant les trois premiers trimestres ont ainsi chuté en fin d'année. L'année 2008 a d'ailleurs commencé par une grève de plusieurs semaines, bloquant l'approvisionnement au port de Dégrad-des-Cannes. Le secteur est également sensible à un phénomène d'évasion commerciale : beaucoup de Guyanais profitent de la proximité du Brésil et du Suriname pour y effectuer une partie de leurs achats. Une autre tendance se dégage avec le recours accru au commerce électronique.



Source : Douanes - Données trimestrielles et données corrigées des variations saisonnières

En 2007, l'équipement commercial, a peu évolué en Guyane. Le secteur de la distribution alimentaire a tout de même assisté à l'ouverture d'un premier supermarché à Saint Laurent (927 m<sup>2</sup>). Ce secteur est toujours en attente de l'implantation d'un deuxième hypermarché sous enseigne "Carrefour", après l'ouverture en 2005 du premier hypermarché "Cora". Le groupe "NG Kon Tia", spécialisé dans le commerce de gros, a néanmoins affiché sa volonté d'intégrer désormais la vente au détail à son activité et compte dans ce cadre augmenter sa surface commerciale de 730 m<sup>2</sup> sous la bannière "WUCO".

Ces trois pôles, adossés chacun à un grossiste (Propadis pour "Cora", Sofrigo pour "Carrefour" et NG Kon Tia), jouent pour certains déjà un rôle dans la distribution de proximité. Celle-ci, tenue principalement par la communauté chinoise, est encore très présente en Guyane et représente, avec environ 300 unités, 90 % des commerces à dominante alimentaire. Ces réseaux, en phase de développement se répartissent autour d'enseignes diverses ("8 à huit" et "Proxi" pour "Carrefour", "Ecodis" pour "Cora").

Les commerces non alimentaires ont pour leur part vu leur nombre se réduire en 2007. 4 fermetures de magasins spécialisés ont en effet eu lieu, contre seulement 2 ouvertures. Le secteur se caractérise par une dichotomie de plus en plus présente entre les commerces de centre ville et ceux de la périphérie. En centre ville, le développement du secteur est freiné par une mauvaise desserte (accès rudimentaires ou informels depuis les axes principaux). En périphérie l'absence de foncier, limite l'aménagement de zones concertées.

L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) pour tenter de redynamiser le secteur commercial du centre ville de Cayenne, s'est poursuivie en 2007. Ainsi, 7 commerces ont bénéficié d'aides à l'investissement pour la sécurisation de leurs locaux et la rénovation de leurs vitrines. 11 autres demandes sont actuellement en cours de traitement.

### 3.2 La structuration du secteur commercial

L'inventaire de l'équipement commercial de plus de 300 m<sup>2</sup>, établi par la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF), recense l'exploitation de 3 nouveaux magasins (1 spécialisé dans l'équipement de la personne, 1 spécialisé dans le bricolage-jardinerie et 1 à dominante alimentaire) pour l'année 2007. En revanche, 4 magasins ont fermé leurs portes (2 spécialisés dans l'équipement de la personne, 1 dans le bricolage et le jardinage et le dernier en équipement de la maison). Au final, la Guyane compte fin 2007, 1 grande surface exploitée de moins par rapport à 2006.

Depuis 2002, la Guyane s'est équipé de 5 grandes surfaces supplémentaires à dominante alimentaire contre seulement 2 grandes surfaces supplémentaires dans le secteur du commerce spécialisé.

Evolution de l'équipement commercial de plus de 300 m<sup>2</sup>

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Total commerces à dominante alimentaire</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>28</b>
Hypermarché				1	1	1
Commerces de gros ouverts au public	2	2	2	2	3	3
Supermarchés et supérettes	21	22	22	22	23	24
<b>Total commerces spécialisés</b>	<b>58</b>	<b>61</b>	<b>58</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>60</b>
Equipement de la personne	8	8	7	9	12	11
Equipement de la maison	16	17	16	17	16	15
Bricolage - jardinerie	18	19	19	19	17	17
Centre - autos	12	12	11	12	12	12
Loisirs - culture - sport	4	5	5	5	5	5
<b>Galerias commerciales</b>				<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>85</b>	<b>82</b>	<b>87</b>	<b>89</b>	<b>91</b>

Source : DDCCRF

S'agissant des perspectives de nouvelles ouvertures, la Commission départementale de l'équipement commercial (CDEC) s'est réunie en 2007 pour l'examen de 5 dossiers correspondant à 2 782 m<sup>2</sup> supplémentaires. Aucun dossier n'a fait l'objet d'un refus. En revanche, sur l'ensemble de ces dossiers, 2 480 m<sup>2</sup> concernent la création de deux ensembles commerciaux destinés à regrouper chacun des surfaces commerciales de moins de 300 m<sup>2</sup>. Deux autres dossiers n'ont concerné que des modifications substantielles d'établissements existants et seul un établissement d'équipement à la personne a reçu une autorisation de transfert-extension de 302 m<sup>2</sup>.

Surfaces commerciales autorisées par la CDEC						en m <sup>2</sup>
Secteur d'activité	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de dossiers étudiés	6	7	6	5	9	5
Nombre de dossiers autorisés	6	7	5	5	8	5
Surfaces autorisées :	5 720	9 882	4 558	12 140	12 099	2 782
<i>Alimentaire</i>		2 877	715	5 730	745	
<i>Équipement de la personne</i>	450		613		1 432	302
<i>Équipement de la maison</i>	2 000	1 000	730	3 910	8 746	
<i>Bricolage et jardinerie</i>		5 105	1 510			
<i>Culture, loisirs et sport</i>	792				395	
<i>Voiture et équipement auto</i>						
<i>Autres</i>	2 478	900	990	2 500	781	2 480

Source : DDCCRF

2007 marque ainsi un ralentissement de la dynamique de développement du secteur qu'incarnait le nombre de mètres carrés de surfaces autorisées depuis 2001 (environ 55 000 m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces ont été autorisées dont seulement 2 800 cette année). En cinq ans, 36 % du total des surfaces autorisées ont concerné l'équipement de la maison, 19 % le bricolage et 18 % l'alimentaire.

### 3.3 La répartition spatiale des grandes surfaces

La superficie de vente des grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et supérettes de plus de 300 m<sup>2</sup>, ainsi que les commerces de gros ouverts au public) s'élève à 28 357 m<sup>2</sup> en début d'année 2008. Ce plancher commercial représente une densité moyenne de 136 m<sup>2</sup>/1 000 habitants (sur la base de l'estimation de la population totale au 1er janvier 2007) et de 154 m<sup>2</sup>/1 000 habitants, en ne tenant compte que de la population<sup>1</sup> habitant dans l'une des trois principales zones de chalandise de Guyane. Cette densité apparaît très inférieure à la moyenne métropolitaine (hors DOM) qui s'établissait à 349 m<sup>2</sup>/1 000 habitants à la même date. Elle est d'autant plus faible que la contribution des magasins de gros ouverts au public est d'environ 31 %.

Répartition des surfaces alimentaires de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2007

	Exploitées		Fermées au cours de l'année 2007		Extensions en cours		Créations en cours		Total	
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.
Hypermarchés TGS	1	4 800	0	0	0	0	1	5 000	2	9 800
Com. de gros ouverts au public	3	8 837	0	0	0	0	0	0	3	8 837
Supermarchés >1 000 m <sup>2</sup>	3	4 639	0	0	1	730	0	0	3	4 639
Supermarchés <1 000 m <sup>2</sup>	8	5 546	0	0	0	0	1	443	9	5 989
Supérettes	13	4 535	0	0	0	0	0	0	13	4 535
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>28 357</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>730</b>	<b>2</b>	<b>5 443</b>	<b>30</b>	<b>33 800</b>

Source : DDCCRF

<sup>1</sup> Cette donnée est estimée en appliquant la structure géographique de la population dans le recensement de 1999 à l'estimation de population de l'INSEE pour l'année 2007.

### Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2007

	Surfaces existantes			Surfaces sup.		Dens. Avec surfaces sup.	
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb		Surf.
<b>Grandes surfaces à dominante alimentaire</b>							
Ile de Cayenne	18	21 630	76,3%	193	3	6 173	248
Zone de Kourou	8	5 420	19,1%	144	0	0	144
Zone de Saint-Laurent	2	1 307	4,6%	38	0	0	38
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>28 357</b>		<b>154</b>	<b>3</b>	<b>6 173</b>	<b>188</b>

Source : DDCCRF et INSEE

L'Ile de Cayenne regroupe les communes de Cayenne, Matoury et Rémire Montjoly.

La zone de Kourou rassemble les communes de Kourou, Montsinéry-Tonnegrande, Sinnamary et Macouria.

La zone de Saint-Laurent rassemble les communes de Saint-Laurent du Maroni, Mana et Awala-Yalimapo.

Toutefois, les surfaces autorisées par la CDEC et non encore construites (5 443m<sup>2</sup>) représentent près de 20 % de l'appareil commercial actuel. Les principaux projets qui bénéficient d'une autorisation concernent la création d'un hypermarché (projet d'enseigne "Carrefour" de 5 000 m<sup>2</sup> à la périphérie de Cayenne), l'extension de 730 m<sup>2</sup> du magasin de gros NG Kon Tia en vue d'une reconversion de la surface totale en commerce spécialisé à dominante alimentaire et d'un petit supermarché à Cayenne (443 m<sup>2</sup>). En tenant compte de ces projets, la densité guyanaise atteindrait 165 m<sup>2</sup>/1 000 habitants (sur la base de l'ensemble de la population) et 188 m<sup>2</sup>/1 000 habitants en ne retenant que la population des trois principales zones de chalandise.

La répartition géographique des surfaces commerciales à dominante alimentaire permet d'observer qu'en dépit de l'ouverture d'un supermarché de près de 1000 m<sup>2</sup>, on observe toujours un déficit en surfaces commerciales à dominante alimentaire particulièrement marqué à Saint-Laurent-du-Maroni, où la densité est aujourd'hui d'environ 38 m<sup>2</sup>/1 000 habitants (contre 12 m<sup>2</sup>/1000 habitants il y a un an). A l'opposé, l'Ile de Cayenne bénéficie d'un tissu commercial nettement plus dense notamment depuis l'ouverture le 19 avril 2005 du premier hypermarché du département. En tenant compte des projets autorisés, sa densité (248 m<sup>2</sup>/1 000 habitants) devrait approcher les références de métropole. La zone de Kourou, enfin, reste dans une situation intermédiaire, avec une densité actuelle de 144 m<sup>2</sup>/1 000 habitants.

La superficie de vente des grandes surfaces spécialisées (équipement de la personne, équipement de la maison, bricolage, jardinerie, loisirs, culture, sport, commerce automobile et galeries commerciales) de plus de 300 m<sup>2</sup> s'élève à 50 354 m<sup>2</sup> en début d'année 2008.

### Répartition des surfaces non alimentaires de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2007

	Exploitées		Fermées au cours de l'année 2007		Extensions en cours		Créations en cours		Total		
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	
Equipelement de la personne	11	6 286	2		650	0	0	2	1 341	13	7 627
Equipelement de la maison	15	14 326	1		1 200	0	0	2	6 989	17	21 315
Bricolage, jardinerie	17	18 240	1		3 640	1	1 510	0	0	18	19 750
Loisirs, culture, sport	5	2 822	0		0	0	0	1	395	6	3 217
Automobiles et activités liées	12	6 445	0		0	0	0	0	0	12	6 445
Galeries commerciales	3	2 235	0		0	0	0	0	0	3	2 235
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>50 354</b>	<b>4</b>		<b>5 490</b>	<b>1</b>	<b>1 510</b>	<b>5</b>	<b>8 725</b>	<b>69</b>	<b>60 589</b>

Source : DDCCRF

Ce plancher commercial, (hors commerce automobile<sup>1</sup>) représente une densité moyenne de 239 m<sup>2</sup>/1 000 habitants (sur la base de l'estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2007) et 274 m<sup>2</sup>/1 000 habitants en ne tenant compte que de la population habitant dans l'une des trois principales zones de chalandise de Guyane. Cette densité apparaît nettement inférieure à la moyenne métropolitaine (hors DOM), hors commerce automobile, qui s'établissait à environ 616 m<sup>2</sup>/1 000 habitants à la même date.

Cet écart est particulièrement sensible dans l'équipement de la personne (95 m<sup>2</sup> en métropole contre 34 m<sup>2</sup> en Guyane), le bricolage – jardinerie (288 m<sup>2</sup> en métropole contre 99 m<sup>2</sup> en Guyane) et les loisirs – culture – sport (49 m<sup>2</sup> en métropole contre 15 m<sup>2</sup> en Guyane). Seule la densité concernant l'équipement de la maison (78 m<sup>2</sup>/1 000 habitants) est légèrement plus proche de la densité métropolitaine (173 m<sup>2</sup>/1 000 habitants). Les projets autorisés de création ou d'extension de surfaces, mais non encore réalisés, permettront de porter la densité globale à 295 m<sup>2</sup>/1 000 habitants, soit à 48 % de la densité métropolitaine.

#### Répartition par types des surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2007

	Surfaces existantes				Surfaces sup.		Dens. Avec surfaces sup.
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	
<b>Grandes surfaces spécialisées</b>							
Equipped de la personne	11	6 286	12,5%	34	2	1 341	42
Equipped de la maison	15	14 326	28,5%	78	2	6 989	116
Bricolage, jardinerie	17	18 240	36,2%	99	1	1 510	108
Loisirs, culture, sport	5	2 822	5,6%	15	1	395	18
Automobiles et activités liées	12	6 445	12,8%	35	0	0	35
Galerias commerciales	3	2 235	4,4%	12	0	0	12
<b>Total (hors automobile)</b>	<b>51</b>	<b>43 909</b>		<b>239</b>	<b>6</b>	<b>10 235</b>	<b>295</b>
<b>Total général</b>	<b>63</b>	<b>50 354</b>		<b>274</b>	<b>6</b>	<b>10 235</b>	<b>330</b>

Source : DDCRF et INSEE

Enfin, la répartition géographique des surfaces, hors secteur automobile, montre que le niveau d'équipement dans l'Ile de Cayenne est le plus élevé, avec une densité de 399 m<sup>2</sup>/1 000 habitants, soit les deux tiers de la densité métropolitaine, et une prévision de 466 m<sup>2</sup>/1 000 habitants une fois toutes les surfaces autorisées ouvertes. La situation est nettement moins favorable dans les zones de Kourou et de Saint-Laurent-du-Maroni. Une légère amélioration est toutefois prévue à l'issue de l'ouverture de quatre surfaces autorisées en 2006 à Saint-Laurent-du-Maroni.

#### Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2007

	Surfaces existantes				Surfaces sup.		Dens. Avec surfaces sup.
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	
<b>Grandes surfaces spécialisées</b>							
Ile de Cayenne	54	44 693	88,8%	399	2	7 500	466
Zone de Kourou	5	3 301	6,6%	88	0	0	88
Zone de Saint-Laurent	4	2 360	4,7%	69	4	2 735	150
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>50 354</b>		<b>274</b>	<b>6</b>	<b>10 235</b>	<b>330</b>

Source : DDCRF et INSEE

<sup>1</sup> Une prise en compte différente des surfaces des commerces automobiles en Guyane par rapport à la métropole ne permet pas une comparaison pertinente des densités dans cette branche d'activité.

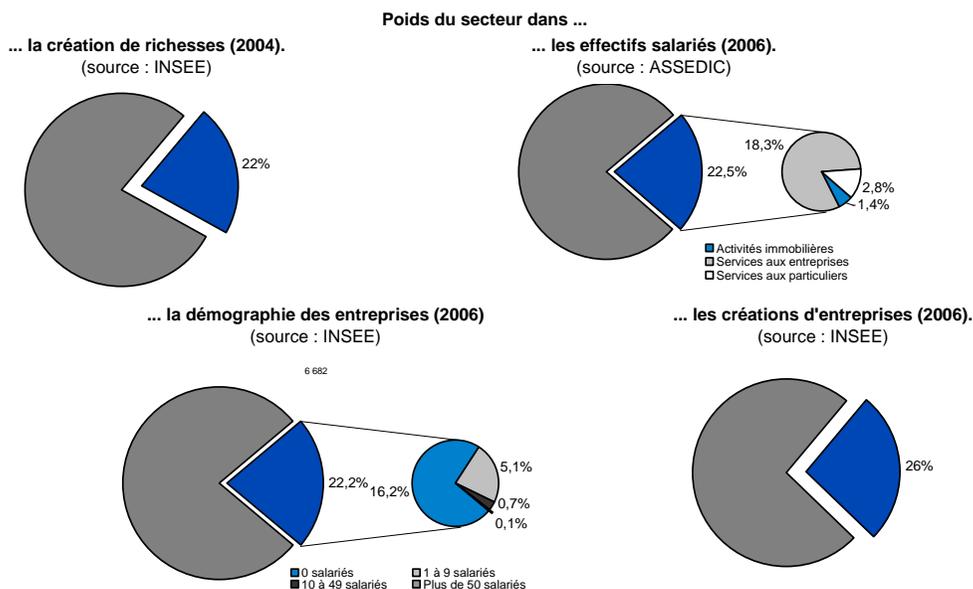
## § 3. LES SERVICES MARCHANDS

### 1. LE SECTEUR DES SERVICES MARCHANDS DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

Le secteur des services est composé de quatre branches principales : les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et les services aux entreprises. Ce chapitre est plus particulièrement consacré aux activités immobilières et aux services aux entreprises (poste et télécommunications, activités de conseil et d'expertise, de travail intérimaire, activité de nettoyage et de sécurité). Les activités d'hôtellerie et de restauration, principale composante des services aux particuliers, font l'objet de la prochaine partie, le chapitre III traitant intégralement des activités financières.

#### 1.1 Quelques données structurelles

En 2004, la branche des services marchands représentait 22 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se plaçant ainsi en première position en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande. Les services aux entreprises, tels que définis ci-dessus, pèsent environ 51 % dans la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands, tandis que la part des activités immobilières atteint environ 43 %. Ces deux branches représentent au total 94 % de la valeur ajoutée du secteur, le solde concernant les services aux particuliers hors hôtellerie et restaurants.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Par ailleurs, le secteur emploie 22,5 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC à près de 81 % dans les services aux entreprises, contribue à hauteur de 26 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 22,2 % du total des établissements guyanais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié.

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur le secteur des services, portant sur l'exercice 2005, compte pour la Guyane 94 entreprises réalisant un chiffre d'affaires de 256,9 millions d'€ et employant 2 396 salariés. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 122 millions d'€, soit un taux de marge<sup>1</sup> de 30,7 %, se situant entre celui constaté à la Guadeloupe (37 %) et à la Martinique (30,2 %).

Activité du secteur des services en 2005

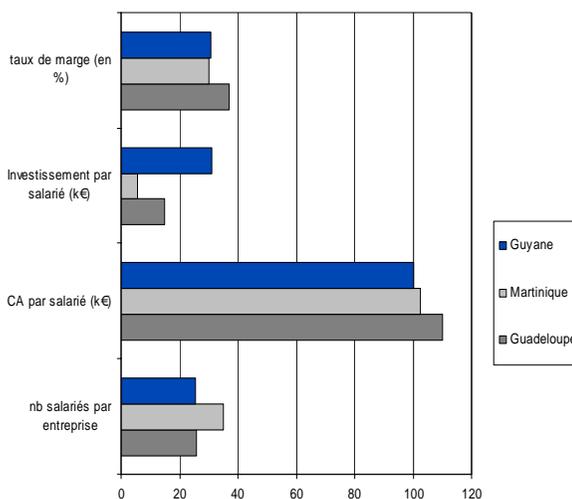
en nombre ou millions d'€

	Entreprises	Effectif salarié	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissements	Taux de marge
Activités immobilières	5	186	48,7	35,6	48,0	62,4%
Services aux particuliers	24	529	43,7	21,6	1,4	22,7%
Services aux entreprises	65	1 681	164,5	64,8	29,9	15,9%
<i>dont Conseils et assistance</i>	36	549	104,7	30,2	2,1	19,5%
<i>dont Services opérationnels</i>	29	1 132	59,8	34,6	4,3	12,7%
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>2 396</b>	<b>256,9</b>	<b>122,0</b>	<b>79,3</b>	<b>30,7%</b>

Source : INSEE - EAE services 2005

Dans l'échantillon observé ; les services aux entreprises mobilisent près de 70 % des salariés du secteur, et totalisent 64 % du chiffre d'affaires global. Le taux de marge brute dégagé ne ressort cependant qu'à 15,9 % en raison de la faible marge des entreprises de services opérationnels (12,7 %). A l'opposé, les activités immobilières, dont la représentation au sein du secteur est faible (5 % des entreprises et 8 % des salariés), ont un taux marge brute exceptionnel de 62,4 %, alors que leur chiffre d'affaires ne représente que 19 % du total réalisé par le secteur. Les services aux particuliers, dont 81 % du chiffre d'affaires concerne la branche hôtels et restaurant, dégagent pour leur part une marge brute de 22,7 %.

Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, les entreprises du secteur des services guyanais se singularisent d'abord par leurs effectifs inférieurs (25 salariés) à ceux de leurs consoeurs des Antilles (26 en Guadeloupe, 35 à la Martinique). En outre, elles génèrent un chiffre d'affaires par salarié moins élevé (100 k€ par salarié) et sont aussi rentables qu'à la Martinique mais moins rentables qu'en Guadeloupe (7 points de marge de moins). En 2005, les entreprises guyanaises de ce secteur ont davantage investi que les entreprises guadeloupéennes et martiniquaises (respectivement 30,9 k€ par salarié contre 15 et 5,5 k€).

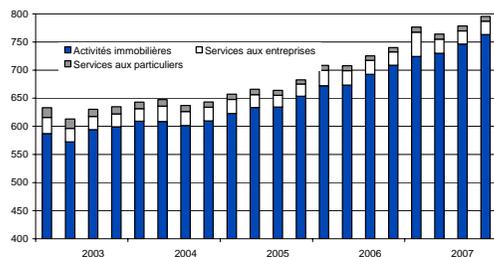


<sup>1</sup>Taux de marge = excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée.

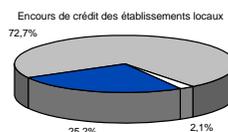
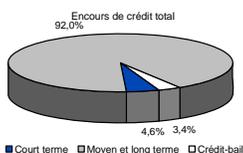
## 2. LE SECTEUR DES SERVICES MARCHANDS ET LE SYSTEME BANCAIRE

En décembre 2007, l'encours total des crédits porté par le système bancaire sur le secteur des services (hors services financiers) en Guyane s'élevait à 723,7 millions d'€ en hausse de 7,8 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) totalisaient 73,1 millions d'€ en hausse de 26,4 %.

Evolution des risques en faveur du secteur des services  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques BDF - IEDOM



Le secteur des activités immobilières, qui représentent un encours de risques de 763,3 millions d'€ est le principal bénéficiaire des financements bancaires, représentant à lui seul 96 % de l'encours total des risques bancaires, suivi des services aux entreprises (3 %) et des services aux particuliers (1 %).

La part des établissements de crédit locaux, structurellement faible<sup>1</sup> dans le financement des activités immobilières, est en forte augmentation sur un an, passant de 8,5 % à 14 %. Elle est en revanche prépondérante dans les deux autres branches (57 % dans les services aux entreprises et 86 % dans les services aux particuliers).

## 3. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES EN GUYANE

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est un enjeu important de cohésion territoriale en raison du rôle qu'elles jouent pour le désenclavement, la diminution des coûts et des contraintes d'éloignement. La mise en œuvre d'applications dans des domaines de la santé et l'éducation répond, d'autre part, à des contraintes fortes des populations isolées du département. Elles dépendent de la mise en place d'un réseau moderne de télécommunications.

Lors de Comités Interministériels d'Aménagement du Territoire (CIADT), le gouvernement a progressivement étendu le pouvoir des collectivités territoriales dans ce domaine en leur reconnaissant le droit d'exercer des fonctions d'opérateurs et de jouer ainsi un rôle d'aménageur numérique du territoire. Dans ce cadre de délégation de service public, la

<sup>1</sup> En raison du niveau important des encours de risques des établissements hors zone dans le financement du logement social.

Région met en œuvre un projet de « Territoire numérique » qui prévoit notamment la couverture des zones isolées.

### **3.1 La téléphonie fixe et mobile**

Avec près de 53 000 lignes, le taux de pénétration de la téléphonie fixe est estimé à 45 % de la population de plus de 18 ans, contre 83 % pour la France entière. Les opérateurs sont France Télécom / Orange et Outremer Telecom<sup>1</sup>. Ce dernier a remporté en 2004, l'appel d'offres permettant d'équiper les communes de l'intérieur de la Guyane : Papaïchton, Maripasoula, Grand-Santi, Antécume-Pata et Trois-Sauts.

La commune de Saül a fait, pour sa part, le choix d'une solution basée sur une antenne haut débit satellitaire en bande C, à laquelle se connecte des récepteurs WIFI puis les ordinateurs (accès Internet) et la téléphonie; cette infrastructure a été déployée par la société Satcontact (filiale de Numévia).

La montée en puissance des opérateurs de téléphonie mobile, alternatifs à l'opérateur historique Orange Caraïbes, date de l'année 2004. L'opérateur jamaïcain Digicel qui a racheté Bouygues Telecom Caraïbe pour 155 millions d'€ en 2006, s'est fixé comme objectif d'atteindre 30 % de parts de marché de la téléphonie mobile, en investissant 12 millions d'€ sur le département (nouvelles boutiques, central de commutation, déploiement de nouvelles antennes). Après la formalisation d'un projet de couverture de Maripasoula, l'opérateur prévoit de couvrir d'autres communes isolées en complément du littoral.

### **3.2 L'accès à Internet**

Les taux de connexion de la population à Internet restent inférieurs à ceux observés en métropole, en raison notamment des niveaux inférieurs de revenus. Avec 33 000 abonnés à Internet (dont 20 000 au haut débit), le taux de connexion de la population de plus de 18 ans ressort à 28 % contre 53 % pour la France entière, où le haut débit progresse à un rythme élevé depuis trois ans grâce à l'utilisation de l'ADSL. Si en France, 84 % des abonnés Internet sont connectés via une liaison haut débit, ce ratio n'atteint que 61 % en Guyane. Les opérateurs se partagent le marché de l'Internet haut débit suivant les technologies de connexion : - Orange, Only et Médiaserv (filiale du groupe LORET) pour l'ADSL, - Orange, Arias et Médiaserv pour Wimax<sup>2</sup>, - Guyacom et Numévia pour le satellite.

En complément de la mise en œuvre du haut débit ADSL sur la bande littorale<sup>3</sup> (97 % de la population aurait accès au haut débit), France Télécom/Orange améliore le taux d'éligibilité, grâce à la technologie RE ADSL<sup>4</sup>. D'autre part, un premier site de très haut débit pour les entreprises sera installé dans la zone industrielle de Pariacabo à Kourou, à proximité de la base spatiale. Près de 50 entreprises seront ainsi desservies par des câbles en fibre

---

<sup>1</sup> Outremer Telecom est entré en bourse en mars 2007.

<sup>2</sup> La technologie Wimax permet d'effectuer des connexions Internet haut débit sans fil par ondes radio à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres et à des débits très importants (70 Mb/s).

<sup>3</sup> Suivant la convention « Département innovant » signée entre France Télécom et le Conseil général.

<sup>4</sup> Cette technologie permet d'accroître le nombre d'abonnés éligibles au haut débit, en augmentant la limite de distance d'accès aux répartiteurs qui passe à 7,5 km.

optique. Par ailleurs, la technologie WIMAX est en cours d'expérimentation dans la zone industrielle de Dégrad des Cannes, à Remire Montjoly. La société ARIAS prévoit également la mise en place d'une liaison haut débit entre Cayenne et Kourou, ainsi que la mise en place d'une station WIMAX à 100 Mbits sur l'île de Cayenne.

Cependant, le transport des données est principalement assuré via le câble sous marin océanique Americas 2<sup>1</sup> dont les capacités limitées entraînent actuellement un taux élevé de contention. Depuis le dernier semestre 2006, les nouveaux câbles Global Caribbean Network (GCN) et Medium Caribbean Network (MCN) relient la Guadeloupe et la Martinique au reste du monde. Un nouveau câble, beaucoup plus puissant, devrait être mis en place entre la Caraïbe à la Guyane, début 2009 par Mediaserv, permettant de relier le département à ce nouveau réseau et sécurisant ainsi les liaisons tout en offrant une opportunité de baisse des coûts pour le consommateur.

Fin 2006, le groupement Guyane Numérique composé de l'opérateur Mediaserv et l'intégrateur Sogetrel, a été sélectionné comme délégués de service public pour la mise en œuvre du projet « Territoire numérique » de la Région. Il consiste en une large infrastructure radio (20 bonds faisceaux hertziens, 17 stations satellites et des bornes Wifi pour les sites isolés) et sera complété par un réseau optique (20 km de fibres pour desservir les zones d'activité de Cayenne et Kourou) lui-même connecté à un réseau RTE (Réseau de Transport d'Electricité) de 85 km. L'ensemble sera raccordé au réseau Internet du câble sous-marin (Amérique 2). Le budget de 17,5 millions d'€ est financé à 72 % par des fonds publics<sup>2</sup> avec une durée de concession de 20 ans, le délai de réalisation du réseau étant de 21 mois. L'objectif de la Région est de permettre un accès haut débit, au même prix entre les communes du littoral et celles de l'intérieur.

### 3.3 Les applications des NTIC en Guyane

#### La télémédecine

La télémédecine consiste à faciliter – sinon permettre – la pratique à distance de la médecine grâce aux techniques modernes de télécommunication et de traitement d'informations numériques de tous types. La téléconsultation est l'une des premières applications qui a été développée en 2001, suivant la convention signée entre le Centre hospitalier de Cayenne et le CNES. Depuis d'autres applications ont été mises en œuvre, comme la télé-épidémiologie qui recueille les statistiques des centres et postes de santé et le recueil syndromique en relation avec la DSDS (Direction de la Santé et du Développement social) et l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire). Elle permet également de déclencher des alertes épidémiologiques. Une passerelle a été installée afin de permettre à tous les postes et centres de santé de recevoir automatiquement, via leur messagerie du réseau de télémédecine, les résultats biologiques en hématologie, biochimie et parasitologie.

---

<sup>1</sup> Une avarie est survenue sur ce câble à 40 km des côtes du département, entraînant une interruption de l'accès à Internet du 6 au 23 mai 2007.

<sup>2</sup> Le projet est inscrit dans les programmes opérationnels et au CPER 2006-2013.

Près de 17 sites dispersés sur le territoire de la Guyane utilisent la téléconsultation, dont 11 sites isolés des communes du fleuve ou de l'intérieur. Ils sont dotés d'une valise de télémédecine, mise au point par le MEDES<sup>1</sup>. La valise comprend un micro-ordinateur portable, un appareil photo numérique, un ECG (électrocardiogramme) numérique et un microscope. Le diagnostic de six pathologies est possible : l'obstétrique, l'ophtalmologie, l'hématologie, la dermatologie, la parasitologie et la cardiologie. Cet outil de diagnostic a permis en 8 ans de réaliser 1850 expertises permettant une prise en charge appropriée (traitement sur place ou rapatriement). Cependant en 2007, le nombre de dossiers télétransmis (262) a connu une baisse de plus de 40 % en raison notamment de nombreux problèmes de télécommunication (à Grand Santi et Papaïchton notamment). Ces difficultés montrent la forte dépendance des applications vis-à-vis des infrastructures qui devraient être améliorées par l'aboutissement prévu du projet de désenclavement numérique des communes de l'intérieur, fin 2008. Le nombre de dossiers s'est également orienté à la baisse en raison du « turn-over » du personnel médical (renforcement d'autonomie ou passage de longue durée d'experts sur site).

#### Nombre de dossiers envoyés

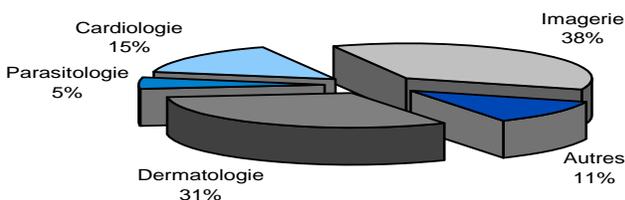
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de dossiers envoyés	218	127	374	373	434	262

Source: SAMU 973 - Unité médicale de télémédecine

Les spécialités les plus demandées sont l'imagerie (96 dossiers) pour des scanners cérébraux notamment, la dermatologie (82 dossiers) et la cardiologie (40 dossiers). L'expertise du centre de télémédecine de Guyane, devrait permettre de développer une coopération régionale sur ces thèmes en 2008 avec le Brésil et le Suriname. D'autres projets sont prévus en 2008 :

- ARTEMEG (Association pour un Réseau de TELÉMEdecine en Guyane), qui prévoit l'intégration des médecins libéraux et spécialistes (dermatologie et cardiologie) ;
- ARTIS (Advanced Robotized Teleechigraph Integrated System), qui prévoit la validation d'une solution de télé-échographie en temps réel, via un satellite (projet co-financé par l'ESA et le CNES ;
- le développement de la télé-obstétrique.

#### Interventions en 2007 par spécialité



Source: SAMU 973 - Unité médicale de télémédecine

<sup>1</sup>Le MEDES est un Groupement d'intérêt économique (GIE) constitué par le CNES, le CHU de Toulouse, les universités de Toulouse III, Tours, Lyon I, Clermont-Ferrand I, Saint Etienne et Bordeaux II.

L'utilisation des valises de télémédecine est également envisagée, afin de créer des postes médicaux avancés, pouvant être expédié sur n'importe quel point du globe, et d'agir ainsi dans les premières heures d'une catastrophe, périodes où il n'y a pas de communication.

## **L'information géographique**

Les **journées de l'Information Géographique de Guyane**, ont eu lieu les 3 et 4 octobre 2007 à Cayenne. Organisées par le **CRIES** (Comité Régional pour l'Information Economique et Social), elles ont permis de réaliser un état des lieux de la géomatique de la région et de dégager des pistes d'action. Sur un territoire de 84 000 km<sup>2</sup>, la mise en place d'un système d'information géographique est un passage obligé pour permettre un aménagement durable. Cependant, la collecte de données reste limitée : - la canopée sur la majeure partie du territoire limite l'acquisition au sol, - la couverture nuageuse perturbe l'acquisition d'images satellites. L'absence de repères géodésiques ne permet pas de connaître précisément les mesures d'altitude. Le réseau hydrographique est complexe et une grande partie du paysage naturel n'est pas structurée. L'instabilité du littoral, se traduit par une transformation permanente du contour des plages et de la mangrove.

SIAGE (Société d'Imagerie, d'Aménagement et de Géodésie) a développé un système de cartographie de la Guyane par ortho-photoplan<sup>1</sup> qui couvre toutes les zones urbaines de Guyane depuis 2006. La mise à jour des données s'effectue tous les deux ans, la précision au sol étant de 10 cm. Cette application innovante de nouvelles technologies a permis d'équiper plus de la moitié des communes de Guyane. Ces collectivités doivent faire face à de nombreuses problématiques, comme l'aménagement du tissu urbain, souvent déstructuré et en évolution rapide, seulement 6 % du territoire étant cadastré (soit 4 900 km<sup>2</sup>).

D'autre part, des partenariats entre les administrations devraient permettre de réaliser des référentiels numériques (BD Topo, BD Ortho, BD Parcellaire et BD adresse), l'IGN projetant de réaliser sur l'ensemble du territoire de la Guyane une ortho-image à partir d'images satellites. Le développement de partenariats et la mutualisation des moyens sont incontournables pour permettre une meilleure diffusion et utilisation de ces applications.

### **3.4 L'économie de l'innovation**

Guichet de l'innovation dans le département, **Guyane Technopole** est le fruit d'un partenariat entre les chambres consulaires, le MEDEF, le CNES, la Région et différents instituts de recherche locaux (CIRAD, Institut Pasteur, IRD, Pôle Universitaire de Guyane...). Ses missions consistent à identifier le potentiel (humain et en ressources naturelles) du département et établir un répertoire des connaissances et des compétences afin de mieux les exploiter en créant de la valeur.

Guyane Technopole abrite **3 pôles de compétitivité** :

Le **pôle Bioressources** est un pôle d'excellence régional qui vise la valorisation des ressources naturelles via la réalisation de projets dans les secteurs de l'industrie cosmétique ou de la parfumerie.

---

<sup>1</sup> A partir de prises de vue aériennes.

Le **Projet de Développement de l'Innovation en Guyane (PRODIGE)** a vu sa labellisation confirmée en juin 2007. Il vise à développer des outils spécifiques pour répondre à trois problématiques identifiées comme propre au département : "corrosion et dégradation des matériaux en milieu tropical", "réseaux satellitaires et traitement du signal à distance", "production d'énergie et réseau". PRODIGE devrait en outre bénéficier des collaborations développées avec le pôle Aérospace Valley, le président du pôle ayant signé le 19 juin une lettre d'intention avec le Président de Région et ses homologues d'Aquitaine et Midi-Pyrénées.

Le **pôle Santé Tropicale** a été labellisé en juillet 2007. Centré sur la médecine d'urgence, la prévision et la lutte épidémiologique, ce pôle de compétitivité est adossé à Lyonbiopôle, pôle de compétitivité mondial lui-même labellisé en juillet 2005 et focalisé sur les maladies infectieuses humaines et animales. Au second semestre 2007, des premières passerelles de travail ont ainsi été identifiées entre les deux pôles.

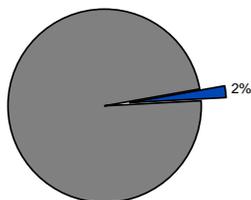
En 2007, les différents projets portés par Guyane Technopole ont permis de créer 12 entreprises, de générer un investissement de 4 millions d'€ et de créer 44 emplois.

## § 4. LE TOURISME

### 1. LE SECTEUR HOTELIER DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

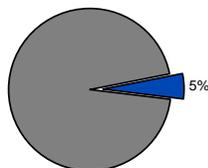
En 2004, l'hôtellerie et la restauration représentaient 2 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, 3 % en excluant les branches "administration" et "santé, action sociale". L'hôtellerie et la restauration se placent ainsi toujours derrière le primaire en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande.

... la création de richesses (2004).  
(source : INSEE)

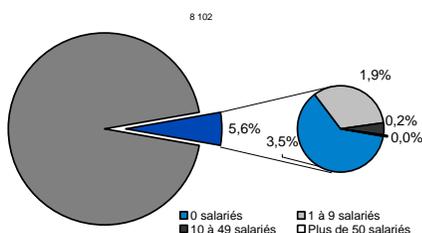


Poids du secteur dans ...

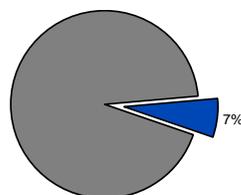
... les effectifs salariés (2006).  
(source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2006)  
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2006).  
(source : INSEE)



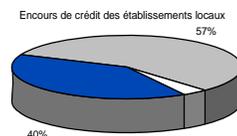
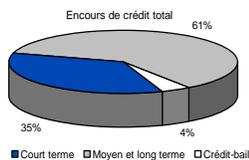
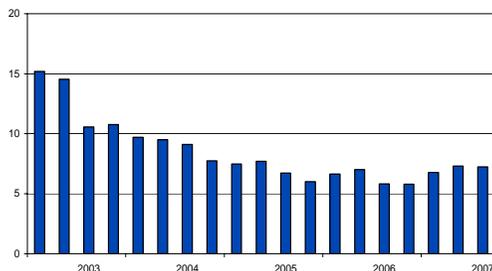
Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Par ailleurs, le secteur emploie 5 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 7 % aux créations pures d'entreprises (4 % en 2005) et rassemble 5,6 % du total des établissements guyanais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié (62 %).

### 2. LE SECTEUR HOTELIER ET LE SYSTEME BANCAIRE

En décembre 2007, l'encours total des crédits porté par le système bancaire sur le secteur hôtelier guyanais s'élevait à 6,8 millions d'€ en augmentation de 27 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) s'élevaient pour leur part à 0,2 million d'€

Evolution des risques en faveur du secteur du tourisme  
(en millions d'€)



L'endettement contracté auprès des établissements de crédit locaux représentait 88 % du total, en hausse de 4,9 points sur un an. Cet endettement est concentrée sur le moyen terme, qui représente 57 % de l'encours total des établissements locaux sur ce secteur, la part du court terme reste élevée à 40 % du total.

### 3. PANORAMA DU SECTEUR TOURISTIQUE

#### 3.1 L'activité touristique

Le nombre de voyageurs enregistrés par la Direction départementale de la Police aux frontières a augmenté de 18,5 % en 2007. Cette évolution résulte d'un accroissement des entrées par voie aérienne (+ 11,7 %) ainsi que de la hausse du nombre de voyageurs entrés par voies terrestre et maritime (+ 7,9 % par rapport à 2005<sup>1</sup>). Les ressortissants français ou membres de l'UE composent l'essentiel des voyageurs entrés. Leur part dans le total s'établit à 79 % en 2007. Depuis 1999, qui avait été une année record (310 576 voyageurs), le nombre de passagers contrôlés s'est contracté de 30 %.

Nombre de voyageurs entrés

	2004	2005	2006	2007
Voie aérienne (1)	205 340	187 172	171 966	192 112
Voies maritime et terrestre	22 249	23 107	11 204	24 941
<b>Total</b>	<b>227 589</b>	<b>210 279</b>	<b>183 170</b>	<b>217 053</b>
Français + CEE	178 381	176 918	158 712	171 293
Etrangers	20 746	28 898	21 262	22 856
Non ventilés	28 462	4 463	3 196	22 904
<b>Total</b>	<b>227 589</b>	<b>210 279</b>	<b>183 170</b>	<b>217 053</b>

Source : Direction départementale de la Police aux frontières  
(1) Trafic commercial et non commercial

La dernière « Enquête Flux touristiques »<sup>2</sup>, réalisée entre septembre 2004 et août 2005, indique que sur 196 500 passagers, 95 000 touristes ont séjourné en Guyane. Il s'agit en majorité de voyageurs qui viennent dans le cadre de leur activité professionnelle (47 %) <sup>3</sup>, d'une visite affinitaire (27 %) ou de détente (21 %). Ils arrivent principalement de métropole

<sup>1</sup> La variation n'est pas mesurée par rapport à 2006, les données pour cette année étant plus faible, en raison d'un changement de méthode de collecte.

<sup>2</sup> Enquête des flux touristiques au départ de Cayenne-Rochambeau (INSEE, CTG).

<sup>3</sup> Dont 9 % pour le spatial.

(64 %) ou des Antilles (27 %), sont jeunes (52 % d'entre eux sont âgés entre 25 et 49 ans), cadres ou relèvent des professions libérales (41 %). Ils séjournent préférentiellement en famille (290 000 nuitées) et à l'hôtel (140 000 nuitées). Contrairement à d'autres DOM, le tourisme d'affaires ou affinitaire constitue ainsi la base de l'activité touristique actuelle (les trois quarts). Le tourisme d'agrément, consacré principalement à la découverte de la forêt et du patrimoine, reste minoritaire et constitue un axe privilégié de développement.

Après le recul de 2006, la fréquentation des principaux sites touristiques de Guyane s'est inscrite en hausse en 2007 (+ 9,5 %). Le fort accroissement du nombre d'invités aux lancements d'Ariane et de visiteurs au musée de l'espace en est la cause. Il s'explique par un lancement supplémentaire par rapport à 2006 ainsi que par une fréquentation scolaire plus importante. Le CSG et les Iles du Salut sont toujours les sites les plus visités. En revanche, la baisse du nombre de visiteurs du Musée départemental se poursuit (- 49 % depuis 2005). Le parc animalier de Macouria est fermé depuis septembre 2007 pour travaux jusqu'en juillet 2008.

#### Fréquentation des sites touristiques

	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
CSG	21 853	23 085	25 895	26 034	0,5%
Invités lancements Ariane	9 162	10 579	7 630	14 244	86,7%
Musée de l'espace du CNES	17 609	17 369	16 255	19 198	18,1%
Camp de la transportation	10 710	10 303	9 253	8 922	-3,6%
Musée départemental	8 295	9 955	5 786	5 074	-12,3%
Iles du salut*	22 239	21 126	22 600	22 500	-0,4%
Musée des cultures guyanaises	6 276	9 216	8 524	9 127	7,1%
Parc animalier de Macouria**	16 582	10 188	11 207	nd	nd
<b>Total (Hors Parc animalier)</b>	<b>96 144</b>	<b>101 633</b>	<b>95 943</b>	<b>105 099</b>	<b>9,5%</b>

\* Les données concernant les Iles du Salut sont relatives aux sociétés de référence SOTEL et ACTIV

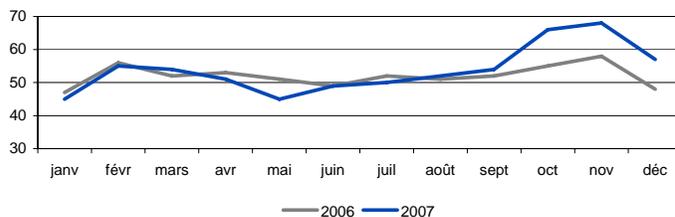
\*\* Le Parc est fermé pour travaux depuis le 05/09/07

Sources : CSG, Office du tourisme de Saint-Laurent-du-Maroni

### 3.2 L'activité hôtelière

Selon l'enquête de fréquentation hôtelière réalisée par l'INSEE, l'année 2007 est marquée par une hausse très significative du taux d'occupation des hôtels au quatrième trimestre. Les mois d'octobre et de novembre ont notamment connu des taux d'occupation approchant les 70 % (avec respectivement 66 % et 68 %). A fin décembre 2007, le taux d'occupation des hôtels s'établit à 57 %, en hausse de 9 points sur un an.

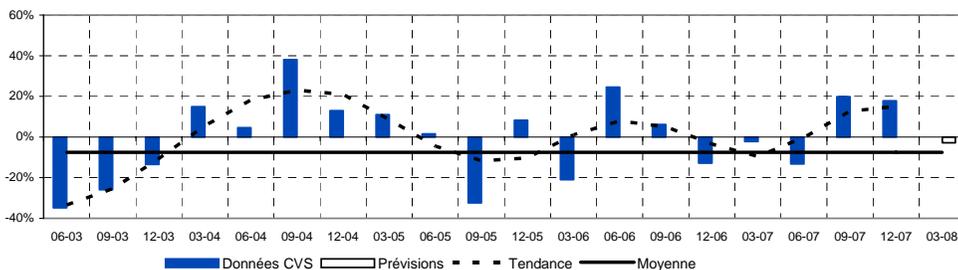
Evolution du taux d'occupation moyen des hôtels au cours de l'année (en %)



Source : INSEE - Enquête de fréquentation hôtelière

L'indicateur d'activité obtenu à partir des enquêtes de conjoncture réalisées par l'IEDOM<sup>1</sup> confirme la bonne tenue du secteur au second semestre 2007, les professionnels interrogés ont perçu une amélioration significative de leur activité à partir du troisième trimestre. En revanche les prévisions d'activité pour 2008 sont orientées à la baisse.

### ACTIVITE



Source : Enquêtes de conjoncture, ledom

La hausse de la fréquentation hôtelière a concerné les établissements de 3 étoiles (55,5 %, + 3,2 points). Les hôtels de moins de 3 étoiles ont en revanche connu une baisse de leur taux d'occupation moyen (47,6 %, - 2,3 points). Dans l'ensemble, la part des nuitées étrangères a augmenté de 3,7 points atteignant 14,6 %. Cette augmentation a principalement concerné les hôtels 3 étoiles (13,8 %, + 4,5 points.). La part de la clientèle d'affaires représente désormais les trois-quarts de la clientèle (74 % contre 69,4 % en 2006). Elle s'est fortement accrue dans les hôtels de moins de 3 étoiles (66,9 %, + 9,6 %).

### Fréquentation hôtelière en 2007

	Moins de 3 étoiles	3 étoiles et plus	Total
Taux d'occupation moyen	47,6%	55,5%	53,7%
Part des nuitées étrangères	17,5%	13,8%	14,6%
Pourcentage de clientèle d'affaires	66,9%	75,0%	74,0%

Source : INSEE - Enquête Fréquentation hôtelière

Enfin, au 31 décembre 2007, l'indice des prix des services d'hébergement enregistre une augmentation de 1,5 % en glissement annuel (contre 1,1 % au 31 décembre 2006). L'indice

<sup>1</sup> L'enquête de conjoncture est réalisée chaque trimestre auprès d'une vingtaine d'établissements (hôtels, restaurants, agences de voyage et agences de location de voiture).

des prix des services de restauration enregistre une augmentation de 3,2 % (contre + 2,3 % fin 2006).

### 3.3 L'équipement touristique

Les capacités hôtelières n'ont pas connu de grand changement depuis 1993, l'offre variant autour de 1 300 chambres. A la fin de l'année 2007, le département comptait 1 établissement de 3 étoiles supplémentaire et 25 établissements classés, soit autant qu'un an auparavant.

Répartition géographique des hôtels au 01/01/08

	Moins de 3 étoiles	3 étoiles et plus	Total
Ile de Cayenne	6	6	12
Kourou-Sinnamary	3	4	7
FLEUVES	5	2	7
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>26</b>

Source : INSEE

Les communes de l'Ile de Cayenne concentrent 46 % des hôtels, suivies de Kourou et Sinnamary avec 27 % des hôtels. Les hôtels 3 étoiles et plus représentent 46 % du parc hôtelier et sont situés essentiellement sur l'Ile de Cayenne et dans les communes de Kourou et Sinnamary.

Deux projets d'établissements 4 étoiles à Cayenne (47 chambres) et Saint Laurent (130 chambres avec casino et prestations de thalassothérapie) sont envisagés. Par ailleurs, deux projets de construction de lodges sont à l'étude : l'un est porté par la CCIG sur le site de Saut Maripa dans la commune de St Georges de l'Oyapock (création d'hébergements et d'un restaurant), l'autre est prévu à Saut Hermina sur le Maroni (construction d'un lodge haut de gamme, avec 25 gîtes et un restaurant).

Gîtes labellisés offerts

	Capacité		Nombre de structures	
	2006	2007	2006	2007
Label "Gîtes de France"	533	568	22	27
Label "Clévacances"	131	144	59	59

Source : Comité du tourisme de la Guyane

L'offre d'hébergement est complétée par des séjours chez l'habitant, incluant un parc de gîtes, de chambres d'hôtes, de meublés, ainsi que des formules en forêt (en hamac ou en bungalow). Certains de ces hébergements touristiques ont obtenu des labels "Gîtes de France" et "Clévacances", garantissant ainsi la qualité des prestations.

### 3.4 La promotion de la destination et le soutien au secteur

Le Comité du tourisme de Guyane (CTG), établissement public créé en 1994, a pour mission principale de promouvoir la destination de la Guyane en France et à l'étranger. Il assure également un rôle d'observatoire économique du secteur. Une antenne du CTG est présente à Paris afin de renforcer la promotion de la destination en métropole. L'objectif du

CTG d'atteindre 100 000 touristes par an en 2005 a été relevé à 150 000<sup>1</sup> pour l'horizon 2010, et d'atteindre 35 % de séjours organisés (contre seulement 9 % aujourd'hui) alors que le marché potentiel<sup>2</sup> est estimé à 269 000 visiteurs métropolitains par an.

Pour l'année 2007, le budget du CTG s'est élevé à 5,7 millions d'€ Ces fonds ont permis au Comité de poursuivre des actions promotionnelles en direction du marché européen (métropole, Belgique, Suisse) et du marché régional (Antilles, Brésil), des actions de promotion ont débuté vers le marché scandinave. En Europe, le CTG a notamment participé à 7 salons professionnels et opérations grand public. Dans la région, l'action du CTG s'est caractérisée par une présence sur 6 salons professionnels et grand public (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Macapà et Rio au Brésil) au travers desquels une convention tripartite a été signée avec le Secrétariat au tourisme de l'Amapá et la Suriname Tourism Foundation, afin de mettre en place un produit touristique combiné « Amazone ». Par ailleurs, les opérations d'éductours et des formations en partenariat avec les tours opérateurs<sup>3</sup> se sont poursuivies, ainsi que l'accueil des journalistes et photographes de la presse écrite grand public et professionnelle.

Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013, le tourisme a été reconnu comme filière accusant un retard de développement au regard de ses atouts climatiques, de son potentiel écotouristique et de son patrimoine culturel et scientifique. 16 millions d'€ de fonds publics ont donc été programmés pour soutenir la promotion et le développement d'hébergements, produits et aménagements touristiques.

Un contrat d'études prospectives (CEP)<sup>4</sup> a été établi en 2006 afin d'établir un bilan du secteur et permettre une consolidation de la filière. Il recense 704 entreprises qui vivent du tourisme, elles occuperaient 2 500 personnes en majorité dans l'hôtellerie et la restauration. Le CEP préconise d'identifier les besoins en formation et d'accompagner les professionnels dans la réalisation de ces actions. Il souligne également le besoin d'impulser une vraie stratégie de développement à long terme des offices de tourisme et syndicats d'initiative pour en faire des lieux incontournables en matière d'information du public.

Au début de l'année 2007, le Conseil Economique et Social (CES) a présenté le rapport, « Le tourisme, perspective d'avenir de l'outre-mer français ». Il indique, à propos de la Guyane, que malgré la première campagne de promotion achevée, « aucun produit touristique correspondant à l'image proposée ne peut être offert actuellement ». Il mentionne également que depuis 1994, 4 hôtels et 9 campements en forêt ont fermé et qu'une partie du parc existant nécessite des travaux de rénovation. Il recommande par ailleurs de ne pas communiquer sur une offre encore inexistante afin de ne pas décevoir les tours opérateurs ou touristes<sup>5</sup>. Enfin, le CES regrette le peu de dossiers en défiscalisation présentés, faute d'investisseurs locaux (seul

---

<sup>1</sup> 35 % affaires, 20 % affinitaires et 45 % détentes.

<sup>2</sup> Etude sur l'image des DOM et les déterminants au départ outre-mer des touristes métropolitains (ODIT France, 2005).

<sup>3</sup> 37 tours opérateurs programmant la destination Guyane, sont recensés soit six de plus que l'année précédente.

<sup>4</sup> Etude menée dans le cadre d'un partenariat (CTG, Direction du Travail, Région, AGEFOS-PME, CARIF-OREF).

<sup>5</sup> L'offre potentielle comprend notamment un complexe hôtelier avec casino à Saint Laurent, un hôtel sur la place des Palmistes à Cayenne et un lodge.

un dossier concernant la rénovation et la réhabilitation d'un hôtel de tourisme classé a été déposé en 2006). Le rapport préconise la mise en valeur de l'intérieur du pays pour l'accueil des touristes, sur des sites favorables à l'observation de la faune et de la flore, le développement des activités de pleine nature ainsi que l'association des populations amérindiennes.

La première année de l'opération de communication intitulée « Où vivre une expérience unique ? » s'est achevée en 2007. Cette campagne, dont le coût prévu est de 3 millions d'€ sur trois ans, doit mettre l'accent sur le produit touristique proposé en Guyane conformément aux atouts identifiés par l'étude d'ODIT France : diversité de la population, culture et mode de vie, richesse de la nature et aventure spatiale.

Un type de tourisme innovant a été initié avec la signature d'un partenariat le 16 janvier 2008 entre le CNRS et le tour opérateur Escursia. Celui-ci vise le développement du tourisme scientifique. Ainsi, trois à quatre groupes de 4 personnes pourront être accueillis chaque année sur le site de la réserve naturelle des Nouragues où se trouve un centre de recherche du CNRS spécialisé dans les domaines de l'écologie et de l'environnement.

Instrument original de promotion de la Guyane, la deuxième édition de la course en avirons « Rames-Guyane » a officiellement été décidée. Elle verra s'affronter, début mars 2009, une trentaine de concurrents au départ de Saint Louis du Sénégal, pour une arrivée à Cayenne en avril. Cette course, dont la première édition s'est achevée début 2007, a notamment pour objectif de sensibiliser le public sur l'histoire de l'esclavage et du bagne.

---

## § 5. LES ACTIVITES SPATIALES

---

### 1. L'ACTIVITE DU SECTEUR

#### 1.1 L'activité opérationnelle

Avec Ariane 5 ECA, Arianespace a confirmé en 2007 son positionnement sur le marché mondial du lancement de satellites commerciaux. La nouvelle version d'Ariane 5 équipée d'un moteur cryogénique HM-7B et d'un étage supérieur ESC A chargé de 14 tonnes d'oxygène et d'hydrogène liquide, peut placer en orbite de transfert géostationnaire une charge utile maximale de 10 tonnes en lancement simple (ou de 9,4 tonnes en lancement double).

Arianespace a ainsi réussi à mettre sur orbite cinquante tonnes de charge utile en 2007 (un niveau record) pour un total de 6 lancements depuis le port spatial de Kourou et 3 depuis le site de Baïkonour. Les lancements d'Ariane 5 concernaient 12 satellites de télécommunication. Les lancements de Soyouz, par sa filiale Starsem, ont permis la mise en orbite de 8 satellites de la constellation Globalstar et le satellite Radarsat-2. En 2007, 73 lancements ont été effectués dans le monde, l'Europe qui totalise 6 lancements se place en quatrième rang avec 8 % du total des lancements contre 33 % pour les Etats-Unis, 30 % pour la Russie et 15 % pour la Chine, devant le Japon (4 %).

#### Lancements en 2007

Dates	Lanceurs	Satellites
11/03/2007	Ariane 5 ECA	INSAT 4B et SKYNET 5A
04/05/2007	Ariane 5 ECA	ASTRA 1L et GALAXY 17
14/08/2007	Ariane 5 ECA	SPACEWAY 3 et BSAT-3A
05/10/2007	Ariane 5 ECA	INTELSAT 11 et OPTUS D2
14/11/2007	Ariane 5 ECA	SKYNETt 5B et STAR ONE C1
21/12/2007	Ariane 5 ECA	RASCOM-QAF1 et HORIZONS 2

Source : Arianespace

L'année 2007, a vu également la préparation du lancement de l'ATV (Automated Transfer Vehicle) « Jules Verne » qui fait partie du programme des vols habités de l'Agence Spatiale Européenne (ESA). L'ATV est un vaisseau cargo automatisé, conçu pour ravitailler la Station Spatiale Internationale. La campagne de préparation du lancement est atypique. Une évolution des installations et moyens techniques (télémessure, localisation radar) a été rendue nécessaire pour ce programme, la trajectoire que doit parcourir Ariane 5 pour atteindre la station spatiale étant particulièrement longue et dure environ 2 heures 30.

Le Programme européen d'accès garanti à l'espace (EGAS) couvre la période 2005-2009. D'un montant de 960 millions d'€ (dont 51,9 % est à la charge de la France), ce programme a pour objectif le renforcement de la compétitivité des lanceurs Ariane 5 en finançant une partie des coûts fixes industriels associés à la production et aux opérations de ce lanceur. En contrepartie, les différents acteurs de la filière se sont engagés à réaliser d'importants efforts de productivité. Ces accords ont permis à Arianespace de passer

commande, le 10 mai 2005, de 30 lanceurs Ariane 5 à EADS<sup>1</sup>, livrables entre 2005 et 2009, pour un montant de 3 milliards d'€

## L'ORGANISATION DU SECTEUR

Les principales structures de l'activité spatiale en Guyane sont regroupées au sein de la communauté industrielle et spatiale de la Guyane (CISG). Il s'agit de l'Agence spatiale européenne (ESA), du Centre national d'études spatiales (CNES), de la société Arianespace et de quatre sociétés industrielles : REGULUS SA, AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE, EUROPROPULSION SA et EADS SPACE TRANSPORTATION.

L'**ESA**, créée en 1973, est l'agence spatiale européenne. Elle comprend aujourd'hui 15 Etats membres<sup>2</sup> qui décident des stratégies futures et des politiques spatiales à promouvoir. Elle est le donneur d'ordre pour les programmes de développement et s'appuie sur les agences nationales en support technique. Dans le domaine des lanceurs, elle assure la direction du programme Ariane et le financement des installations nécessaires aux lancements. Par ailleurs, l'ESA participe de façon prépondérante au financement des coûts fixes du **Centre spatial guyanais** (CSG) dans le cadre d'un contrat pluriannuel.

Le **CNES**, créé en 1961, est l'agence spatiale française. Il est opérateur et gestionnaire du CSG pour son compte propre et celui de l'ESA. Il a pour missions principales la réalisation des installations du CSG, la coordination des opérations et l'exploitation de la base de lancement et de l'ensemble de préparation des charges utiles.

**Arianespace**, créée en 1980, est une société anonyme de droit français dont le siège est à Evry. Dans le cadre de la restructuration en cours de la filière spatiale européenne, son rôle a été recentré sur le service de lancement et la commercialisation. Son actionnaire principal est le CNES. Le reste de l'actionnariat se compose d'une quarantaine d'industriels européens de douze pays et de onze banques.

Les **sociétés industrielles** (REGULUS SA, AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE, EUROPROPULSION SA et EADS SPACE TRANSPORTATION) assurent la production et l'intégration des propulseurs à poudre du lanceur Ariane 5. EADS ST occupe dorénavant une place centrale, puisque le groupe assume la responsabilité du développement des nouveaux lanceurs ainsi que la production des versions existantes, incluant l'assemblage sur le site de lancement.

Le **CSG**, « Port spatial de l'Europe », est la base opérationnelle du lanceur Ariane et à terme celle de Soyouz et Vega. Il s'étend désormais sur environ 600 km<sup>2</sup>, après la restitution à l'Etat d'environ 250 km<sup>2</sup> de terrains situés au sud de la RN1. Il regroupe pour l'essentiel :

- les moyens du CNES servant de support aux lancements (logistique, sécurité, météorologie, coordination, support technique,...) ;
- les ensembles de lancement, propriété de l'ESA, exploités par Arianespace ;
- les installations de production des propulseurs à poudre d'Ariane 5 financées par l'ESA et exploitées par les sociétés industrielles citées ci-dessus ; soit notamment l'usine de perpergol, l'usine d'azote et d'oxygène liquide, l'usine d'hydrogène liquide, le bâtiment d'intégration propulseur, le bâtiment d'intégration lanceur, le bâtiment d'assemblage final et le banc d'essai de l'étage d'accélérateur à poudre ;
- les installations de préparation des charges utiles (EPCU S5), financées par Arianespace à hauteur de 80 % et par l'ESA pour le solde.

Les établissements ayant une responsabilité d'employeur au CSG, sont regroupés au sein de l'Union des employeurs de la base spatiale (UEBS). Plus d'une trentaine d'entreprises y sont représentées.

Afin de maintenir la compétitivité d'Ariane et ainsi répondre aux exigences d'un marché de plus en plus concurrentiel, un chantier sur la restructuration industrielle a été ouvert au CSG en 2006. Ce chantier, mené en concertation avec Arianespace, visait à harmoniser et

<sup>1</sup> EADS agit comme maître d'œuvre industriel unique pour les développements et la production des lanceurs, Arianespace transférant ses activités d'intégration.

<sup>2</sup> L'agence regroupe les Etats membres de l'Union européenne, à l'exception de la Grèce et du Luxembourg, auxquels s'ajoutent la Suisse et la Norvège. A noter que lors du Conseil de l'ESA de novembre 2001, la Grèce et le Luxembourg ont confirmé leur intention d'adhérer à l'ESA.

simplifier les relations entre les donneurs d'ordre et les industriels. Il se déclinait autour de deux projets : le premier concernait l'organisation industrielle et le second l'aspect social, avec l'objectif de minimiser l'impact sur l'emploi. Les nouveaux contrats ont pris effet, le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## 1.2 Les chantiers

La mise en œuvre des lanceurs **Soyouz** et **Vega**, correspond à l'objectif de préparation de la diversification de l'offre spatiale européenne, permettant de lancer tous les types de satellite en orbite basse ou géostationnaire, d'une masse comprise entre 300 et 10 000 kg.

### ◆ Le chantier Soyouz

Le programme « Soyouz en Guyane » a pour objet de lancer depuis le CSG, une version améliorée du lanceur russe Soyouz-FREGAT, dite Soyouz ST. Le chantier consiste à construire et qualifier un ensemble de lancement, dérivé de ceux existant à Baïkonour et Plessetsk et adapté aux normes françaises ainsi qu'aux spécificités du Centre Spatial Guyanais. Cette implantation, qui bénéficie de l'exceptionnelle position de la Guyane (proche de l'équateur) permettra une augmentation importante de la capacité d'emport de Soyouz qui passe ainsi de 1,8 tonne à 2,8 ou 3 tonnes. Les lancements, en nombre de 3 par an, concerneront des satellites de télécommunication, d'aide à la navigation (Galiléo), d'observation de la terre et de sondes interplanétaires. Le chantier a été inauguré le 26 février 2007 par les représentants de l'ESA, d'Arianespace et de Roskosmos<sup>1</sup> en présence des autorités françaises, européennes et russes contribuant au lancement du projet.

L'année 2007 a été consacrée aux travaux de génie civil avec la construction des principaux bâtiments. Le centre de lancement (bunker situé à 1,1 km de la zone de lancement) a été achevé. Le bâtiment d'intégration lanceur (MIK) et le massif de lancement prennent forme. Le MIK comprend deux ponts roulants qui permettront l'intégration du lanceur en position horizontale. Les bâtiments annexes sont en cours d'achèvement ainsi que les centrales de production d'énergie et de climatisation. Dans la zone de lancement, les travaux de construction du massif se poursuivent avec la réalisation de la partie supérieure. Plus de 350 tonnes de ferrailage ont été nécessaires pour réaliser la partie avant du massif. La pose du revêtement en béton fibré du déflecteur est terminée. Cette pente à 51 % (cf. photo), est destinée à favoriser l'évacuation des jets de moteurs au décollage. En complément, un pont d'une capacité de 250 tonnes sur la crique Malmanoury a été construit afin de supporter le passage des containers sur lesquels seront convoyés les éléments du lanceur.

Plus de 500 personnes, dont une majorité recrutée localement, travaillent sur ce chantier. Ces effectifs devraient se maintenir jusqu'à la fin du chantier d'infrastructures, prévu début 2009. En 2008, la seconde phase du chantier sera lancée, avec l'intégration des équipements et systèmes russes nécessaires aux activités de lancement. Les travaux de montage du portique mobile devraient démarrer en juin 2008. Près de 200 personnels russes seront déployés sur le chantier. Le premier lancement de Soyouz est programmé pour 2009.

---

<sup>1</sup> Agence spatiale fédérale russe.

## ◆ Le chantier Vega

Le lanceur Vega, fabriqué par la société italienne ELV (European Launch Vehicles), viendra également étoffer la gamme de lanceurs. Le moteur du premier étage, le P80 a été qualifié le 4 décembre 2007. Les travaux de montage des structures métalliques du portique mobile ont été achevés ainsi que des travaux de génie civil, pour la réalisation de la zone de lancement. La mise en place du P80 a nécessité d'importants investissements ; l'avantage de ce programme est de jouer un rôle de démonstrateur de nouvelles technologies à bas coûts qui pourraient à terme bénéficier à d'autres lanceurs. Il permet ainsi à l'Europe spatiale de mieux anticiper l'avenir.

## ◆ Le site d'accueil des stations de contrôle Galiléo

La construction du site, permettant d'accueillir les antennes d'observation Galiléo, est prévue en 2008. Ses stations, opérées automatiquement depuis l'Europe, devront contrôler les 30 satellites qui composeront la constellation.

### 1.3 L'activité commerciale

L'activité mondiale de lancements de satellites comprend trois segments distincts. Les deux premiers, institutionnels, recouvrent les programmes gouvernementaux ou militaires et les applications scientifiques (observation de la terre, météorologie...)¹. Le troisième, seul segment véritablement ouvert à la concurrence, concerne les satellites commerciaux et principalement les satellites de télécommunications (Internet, téléphonie, etc.). Le marché des lancements commerciaux, sur lequel est positionné Arianespace, reste très concurrentiel en raison de l'optimisation des capacités des flottes déjà en orbite et de l'allongement de la durée de vie des satellites.

En 2007, Arianespace a confirmé sa place de première société mondiale de Services et Solutions de lancements en signant 13 contrats commerciaux. Au 8 janvier 2008, le carnet de commandes d'Arianespace est le plus important de cette industrie, il comprend :

- 24 satellites à lancer en orbite géostationnaire avec Ariane 5 et éventuellement Soyuz pour les plus petits,
- 11 lancements institutionnels d'Ariane 5 dont 9 destinés à lancer le véhicule cargo ATV vers la Station Spatiale Internationale,
- 8 lancements spécifiques de Soyuz (2 à Baïkonour et 6 au CSG).

Pour l'année 2008, 7 tirs d'Ariane 5 sont prévus depuis le port spatial de Kourou dont le premier lancement de l'ATV, des charges utiles scientifiques (Herschel et Planck) et TerreStar1, le plus gros satellite commercial de télécommunications, jamais lancé. Starssem prévoit le lancement depuis Baïkonour de Glove-B, le deuxième satellite démonstrateur de Galileo. En 2007, le chiffre d'affaires d'Arianespace s'est établi à 940 millions² d'€ et celui de Starssem à 90 millions d'€

---

¹ Ils représentent environ les deux tiers de l'activité globale.

² En légère baisse par rapport à 2006 (985 millions d'€), en raison de la taille des satellites lancés.

## 2. LES INCIDENCES SUR L'ECONOMIE DE LA GUYANE

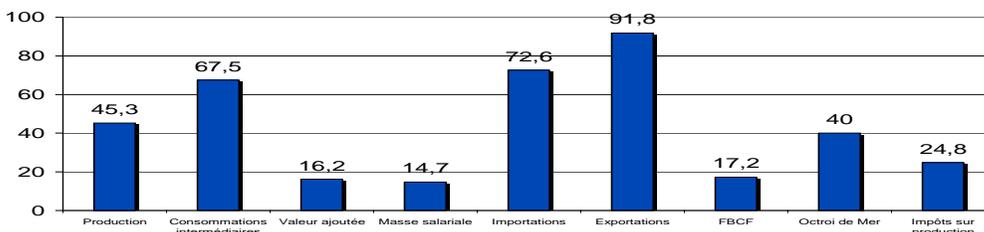
Les effectifs du CSG représentent environ 1350 personnes travaillant sur la base de manière permanente, 70 % des contrats concernant du personnel local et 30 % du personnel détaché.

Au titre des actions économiques locales, le CNES/CSG finance des actions en faveur de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprises. Pour la période 2007-2013, la contribution du CNES s'élève à 26,7 millions d'€ La période précédente de programmation 2000-2006, avait permis de financer près de 350 projets dans tous les secteurs d'activité, dont 175 concernaient les TPE (Très Petites Entreprises), les financements s'élevaient à 26 millions d'€, pour un total de projets de 143 millions d'€ Le CNES/CSG mène également une politique d'aide au développement économique et culturel des communes. En 2007, le CNES/CSG a renouvelé l'ensemble des conventions avec les communes pour un montant de 11 millions d'€ sur la période 2007-2013 (contre 9 millions d'€ pour la période 2000-2006).

Dans le domaine scientifique, en complément des projets de télémédecine (cf. « Les nouvelles technologies ») le CNES soutient le projet de station de réception d'images satellitaires de surveillance de l'environnement Amazonien par satellite (SEAS) à Cayenne. Cette station inaugurée en février 2006, permet d'exploiter directement les images acquises par les satellites européens SPOT 5 et ENVISAT afin d'observer l'environnement amazonien et caribéen. Le CNES/CSG a mis à disposition des infrastructures afin d'assurer l'exploitation de la station de réception. Il participe également au financement du projet à hauteur de 70 % du montant total d'investissement, la différence étant financée par l'IRD et les différents partenaires (Région, Etat et UE).

L'INSEE a mené en 2007 une étude d'impact du spatial sur l'économie de la Guyane, à partir de l'analyse des comptes économiques de 2002 et 2003. Cette étude montre que la diversification de l'économie guyanaise se traduit par une baisse du poids de l'activité spatiale dans le PIB, elle représente environ 16,2 % du PIB en 2002 contre 26 % en 1994. L'activité propre du spatial (les donneurs d'ordre), influe sur l'activité générée par les sous-traitants (effets indirects), puis sur l'activité induite par l'ensemble des agents économiques (effets induits). Si le CSG (effets directs) ne pèse que 4 % du PIB (84 millions d'€ de valeur ajoutée), les effets indirects sont beaucoup plus importants à 10,3 % du PIB, les effets induits se situant à 1,9 %. Les effets en terme d'emplois sont aussi élevés, l'activité spatiale contribuant à créer en complément des emplois directs des donneurs d'ordre, plus de 4 200 emplois induits dans les autres secteurs privés de l'économie.

**Poids du spatial dans l'économie de la Guyane en %**



Source : INSEE - comptes économiques 2002

La spécificité de l'activité spatiale se traduit par des opérations d'achats et d'intégration sur des éléments de lanceurs, qui représentent des montants très élevés. Cela se traduit par un poids du CSG dans les agrégats économiques très supérieur à celui du CSG dans le PIB (4 %). Ainsi le CSG représente 36 % de la production totale guyanaise, 56 % des consommations intermédiaires, 68 % des importations et 92 % des exportations. L'analyse des effets multiplicateurs, calculés par le rapport des effets indirects et induits aux effets directs, montre que pour une valeur ajoutée de 1 euro créée au CSG, 3,1 euros sont réalisés dans l'économie locale.

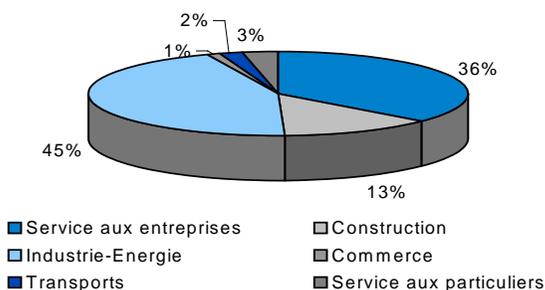
La dernière enquête auprès des sous-traitants, a été menée en 2006, auprès de 85 établissements liés aux donneurs d'ordre du secteur spatial. Elle faisait ressortir que ces derniers emploient 2500 salariés. Les commandes spatiales représentent 48 % du chiffre d'affaires réalisé par ces établissements en 2005.

Les établissements du bassin d'emploi de Kourou sont logiquement les plus dépendants de l'activité spatiale puisque celle-ci génère 76 % de leur chiffre d'affaires, alors que ceux situés dans le bassin d'emploi de Cayenne le sont nettement moins, le poids de l'activité spatiale dans leur chiffre d'affaires restant en deçà des 17 %.

Les secteurs d'activité les plus concernés sont ceux des services aux entreprises et de l'industrie avec respectivement 71 % et 57 % de leur chiffre d'affaires lié à des commandes du spatial. D'autre part, les deux-tiers du chiffre d'affaires lié (soit 116 millions d'€ sur 180 générés par le spatial) sont détenus par 14 établissements dont la dépendance vis-à-vis des commandes du spatial est totale.

Concernant la taille de ces établissements, 85 % d'entre eux emploient moins de 50 salariés, alors que les unités de grande taille (employant plus de 50 salariés) détiennent 53 % du chiffre d'affaires généré par le spatial.

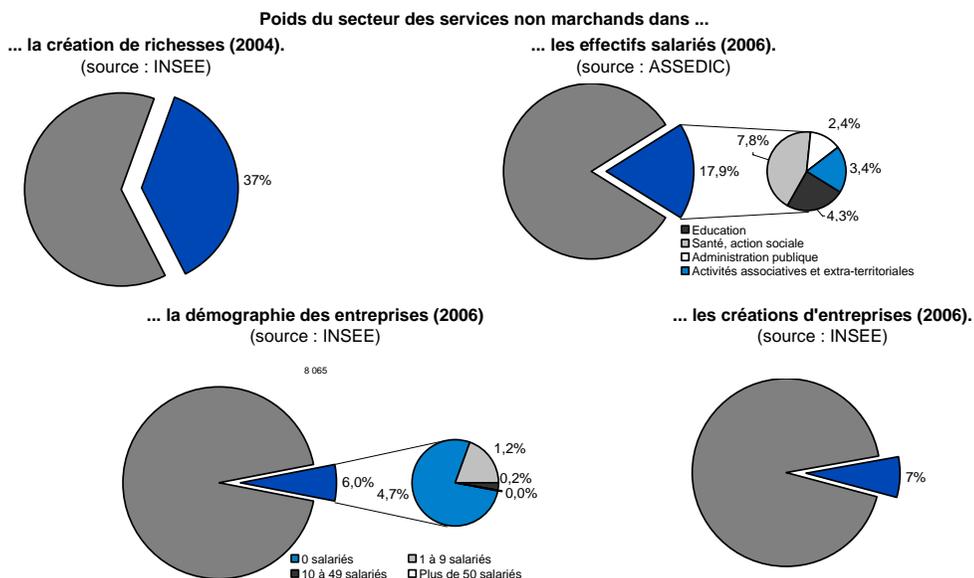
**Part du chiffre d'affaires liée au spatial par secteur en 2005**



## § 6. L'EDUCATION ET LA SANTE

### 1. LE SECTEUR DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

La branche "éducation, santé et action sociale", sous ensemble des services non marchands », a un poids majeur dans l'économie guyanaise. Représentant environ 23 % de la valeur ajoutée totale<sup>1</sup>, elle se situe juste derrière les services marchands. En terme d'emplois, elle s'établit à 12,1 % du champ des ASSEDIC<sup>2</sup>. Sa place dans la démographie et les créations d'entreprises reste marginale à environ 6 %.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

### 2. LE SECTEUR ET LE SYSTEME BANCAIRE

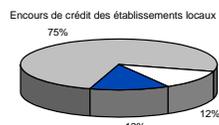
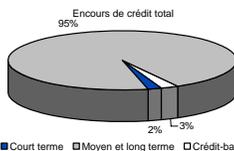
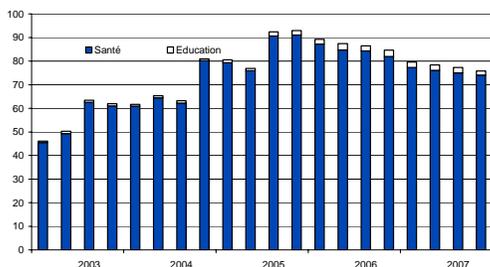
En décembre 2007, l'encours total des crédits porté par le système bancaire sur les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale s'élevait à 73,9 millions d'€ en baisse de 10,2 % sur un an. La répartition par sous-secteur fait apparaître une concentration des encours dans le secteur de la santé (hôpitaux).

<sup>1</sup>Le secteur des services non marchands (éducation santé, administration) représente 37 % de la valeur ajoutée totale et 17,9 % des effectifs salariés.

<sup>2</sup> Les salariés du secteur public (services non marchands) ne sont généralement pas affiliés à l'assurance chômage (salariés de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics).

L'endettement contracté auprès des établissements de crédit locaux reste limité à 10,6 % du total de l'encours du secteur. L'essentiel de l'endettement est concentré sur le moyen et long terme (95 %), porté quasi exclusivement par des établissements de crédit installés hors du département. Les établissements locaux interviennent davantage sur les crédits à court terme (75% du total de l'encours court terme).

Evolution des risques en faveur du secteur des services non marchands  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques BDF - IEDOM

### 3. PANORAMA DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE

#### 3.1 L'éducation

A la rentrée 2007/2008, 68 059 élèves étaient scolarisés en Guyane, dont 39 827 dans le premier degré et 28 232 dans le second. L'enseignement public regroupait 94 % des effectifs, ce poids étant environ le même dans le premier et le second degré.

##### Effectifs scolarisés

	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	Croissance annuelle moyenne
<b>Enseignement 1er degré</b>										
Préélémentaire	10 050	10 319	10 867	11 306	11 642	12 034	12 135	12 942	12 593	3,1%
Elémentaire	18 294	19 237	20 075	20 904	21 023	21 525	22 370	23 577	24 189	3,8%
Enseignement spécialisé	330	351	383	463	538	486	534	553	489	3,7%
<b>Total enseignement public</b>	<b>28 674</b>	<b>29 907</b>	<b>31 325</b>	<b>32 673</b>	<b>33 203</b>	<b>34 045</b>	<b>35 039</b>	<b>37 072</b>	<b>37 271</b>	<b>3,5%</b>
Préélémentaire	896	869	895	892	862	863	850	922	900	0,7%
Elémentaire	1 512	1 589	1 593	1 602	1 640	1 624	1 602	1 614	1 656	1,4%
Enseignement spécialisé	0	0	0	0	0	15	10	24	0	
<b>Total enseignement privé</b>	<b>2 408</b>	<b>2 458</b>	<b>2 488</b>	<b>2 494</b>	<b>2 502</b>	<b>2 502</b>	<b>2 462</b>	<b>2 560</b>	<b>2 556</b>	<b>1,1%</b>
<b>Total 1er degré</b>	<b>31 082</b>	<b>32 365</b>	<b>33 813</b>	<b>35 167</b>	<b>35 705</b>	<b>36 547</b>	<b>37 501</b>	<b>39 632</b>	<b>39 827</b>	<b>3,4%</b>
<b>Enseignement 2nd degré</b>										
Collège	12 472	12 862	13 337	13 668	14 307	14 975	16 244	16 670	16 862	3,6%
Lycée	5 261	5 554	6 036	5 854	7 057	6 690	7 181	7 774	8 642	6,5%
Enseignement spécialisé	458	522	383	749	793	904	917	961	996	9,2%
<b>Total enseignement public</b>	<b>18 191</b>	<b>18 938</b>	<b>19 756</b>	<b>20 271</b>	<b>22 157</b>	<b>22 569</b>	<b>24 342</b>	<b>25 405</b>	<b>26 500</b>	<b>4,7%</b>
Collège	901	929	964	995	1 041	1 058	1 036	1 040	1 006	1,4%
Lycée	735	718	719	737	773	704	713	745	726	0,3%
Enseignement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Total enseignement privé</b>	<b>1 636</b>	<b>1 647</b>	<b>1 683</b>	<b>1 732</b>	<b>1 814</b>	<b>1 762</b>	<b>1 749</b>	<b>1 785</b>	<b>1 732</b>	<b>0,9%</b>
<b>Total 2nd degré</b>	<b>19 827</b>	<b>20 585</b>	<b>21 439</b>	<b>22 003</b>	<b>23 971</b>	<b>24 331</b>	<b>26 091</b>	<b>27 190</b>	<b>28 232</b>	<b>4,4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50 909</b>	<b>52 950</b>	<b>55 252</b>	<b>57 170</b>	<b>59 676</b>	<b>60 878</b>	<b>63 592</b>	<b>66 822</b>	<b>68 059</b>	<b>3,8%</b>

Source : Rectorat

Le taux de croissance moyen du nombre d'élèves entre 1998 et 2006 est de 3,8 % sur un an, niveau proche du taux de croissance de la population, dont + 4,0 % dans l'enseignement public et + 1,0 % dans l'enseignement privé. Cette croissance est par ailleurs plus forte dans le second degré (+ 4,4 %) que dans le premier (+ 3,4 %). Il convient de relever la croissance moyenne particulièrement forte pour les lycées publics à + 6,5 % (+ 11,2 % sur un an).

Sur la période sous revue, la Guyane comptait 192 établissements scolaires, dont 150 dans le premier degré et 42 dans le second degré. La très grande majorité de ces établissements relevait du secteur public (179 sur 192). La part du secteur privé est donc faible, plus importante toutefois dans le second degré (12 %) que dans le premier (5 %). Pour répondre au défi de la forte croissance de la population scolaire (20 000 élèves supplémentaires d'ici 2012), l'Etat s'est engagé à participer au financement de constructions de lycées, collèges et écoles, pour un montant total de 135 millions d'€(dont 33 millions d'€de fonds européens).

Le lycée professionnel des métiers du bâtiment a été inauguré en mars 2007, il permettra d'intensifier les liens avec les entreprises du secteur qui constitue une opportunité d'emplois pour les lycéens. La Région a, pour sa part, amorcé la construction de 3 nouveaux lycées polyvalents à Rémire-Montjoly, Mana et St-Laurent du Maroni ; le lycée de Kourou devrait ouvrir dès 2009. L'ensemble permettra d'intégrer environ 3500 élèves supplémentaires. Les travaux de construction des collèges de Régina et Camopi ont également débuté (livraisons prévues des premières tranches début 2008), le département prévoit de construire 9 collèges sur la période 2007-2013. A moyen terme, la rationalisation<sup>1</sup> de l'utilisation des bâtiments scolaires serait envisagée, afin de faire face à l'accroissement des besoins.

#### Etablissements scolaires

	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008
Préélémentaire	39	41	40	41	42	43	42	42	41
Elémentaire	79	82	85	91	90	95	97	99	101
Collège	21	21	22	23	23	25	26	28	28
Lycées	8	8	8	8	9	9	9	9	9
<b>Total enseignement public</b>	<b>147</b>	<b>152</b>	<b>155</b>	<b>163</b>	<b>164</b>	<b>172</b>	<b>174</b>	<b>178</b>	<b>179</b>
Préélémentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Elémentaire	7	7	7	8	8	8	8	8	8
Collège	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Lycées	3	3	3	3	3	3	2	2	2
<b>Total enseignement privé</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

Source : Rectorat

En complément des problèmes de capacité et de non-scolarisation<sup>2</sup>, la pression de la démographie scolaire induit de nombreuses problématiques de coûts et de disponibilités dans le transport, le logement, les cantines et les fournitures scolaires qui sont accentuées pour les populations des fleuves ou de l'intérieur, près de 50 écoles sont en situation d'isolement.

<sup>1</sup> Au Brésil, les établissements scolaires sont utilisés en journée et le soir.

<sup>2</sup> L'Observatoire de la non scolarisation recense environ plus de 2 200 enfants de 6 à 16 ans non scolarisés en Guyane en 2006. En 2007, 1 000 à 1 500 élèves ne se seraient pas présentés à la rentrée, pour des problèmes de doublons d'inscription, d'éloignement ou de transport scolaire.

Le personnel enseignant a connu depuis 1998 une très forte croissance dans le public, plus particulièrement dans le second degré (+8,9 % par an). Cette évolution a permis de maintenir le nombre d'élèves par enseignant dans le public à 17,1 dans le 1<sup>er</sup> degré et à 10,4 dans le second.

Alors qu'au niveau national, près de 5000 postes d'enseignants ont été supprimés, la Guyane devait disposer de 63 postes supplémentaires pour la rentrée 2007. Sur les 31 collèges publics et privés de Guyane, 12 sont classés en priorité « Ambition réussite » (zone d'éducation prioritaire), ce classement permettant d'obtenir des moyens supplémentaires.

#### Nombre d'enseignants

	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	Croissance annuelle moyenne
Enseignants du 1er degré	1 505	1 568	1 762	1 863	1 910	1 965	2 033	2 171	nd	6,1%
Enseignants du 2nd degré	1 237	1 464	1 794	1 887	1 933	1 982	2 122	2 434	nd	8,9%
<b>Total enseignement public</b>	<b>2 742</b>	<b>3 032</b>	<b>3 556</b>	<b>3 750</b>	<b>3 843</b>	<b>3 947</b>	<b>4 155</b>	<b>4 605</b>	<b>nd</b>	<b>7,5%</b>

Source : Rectorat

S'agissant du niveau d'études issu, du dernier recensement, la situation guyanaise apparaît moins favorable que celle observée dans les Antilles. En outre, les écarts par rapport à la métropole sont très significatifs. Ainsi, la part de la population de 15 ans et plus, sans diplôme, est 2,8 fois plus élevée et celle disposant d'au moins le baccalauréat n'atteint que 22 % contre 27,5 % aux Antilles et 37 % en métropole.

Le taux moyen de réussite au baccalauréat est en diminution : 70,3 % pour les séries générales, 63,6 % pour les séries technologiques et 58,2 % pour le baccalauréat professionnel. La part des bacheliers par génération<sup>1</sup> est encore très faible, avec un taux de 37 % (contre 64,3 % en métropole<sup>2</sup> et 54,1 % dans les DOM). L'amélioration des taux de réussite demeure un objectif prioritaire, sachant que le niveau de chômage s'explique en partie par le niveau d'études : le taux de chômage atteint 46 % chez les non-diplômés en Guyane (contre 15 % en métropole), à l'inverse les Bac+2 ont un taux de chômage de 5 % (contre 10 % en métropole).

#### Population de 15 ans ou plus selon le niveau d'études

	Aucun	CEP-BEPC	Brevet prof.-CAP	Bac	Bac + 2	Ensei. Sup.
Guadeloupe	41,3%	14,5%	17,3%	14,5%	6,5%	6,0%
Martinique	37,2%	16,7%	18,0%	14,4%	6,9%	6,9%
<b>Guyane</b>	<b>53,2%</b>	<b>10,4%</b>	<b>14,6%</b>	<b>10,4%</b>	<b>5,3%</b>	<b>6,0%</b>
Métropole	19,3%	21,3%	22,5%	15,7%	10,2%	11,1%

Source : INSEE - recensement de la population 2005

Outre les lycées et collèges, de nombreuses infrastructures scolaires sont en cours de réalisation. Au niveau de l'enseignement supérieur, le pôle universitaire guyanais (PUG) a été créé afin de regrouper sur un même site de 30 hectares, la composante guyanaise de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) et l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres). Le développement de l'effort de recherche et du PUG constitue l'un des projets du CPER. Plusieurs thèmes ont été retenus afin de fédérer le potentiel de recherche et

<sup>1</sup> Source INSEE, Ministère de l'Éducation Nationale

<sup>2</sup> Ce taux de 64 % est toutefois en stagnation en métropole depuis 20 ans, loin devant l'objectif des 80 % d'une génération au niveau du Bac fixé en 1985.

développement des organismes de recherche et de l'UAG. Ceux-ci concernent l'écologie de la santé, la biodiversité, la dynamique du territoire et la connaissance des sociétés et civilisations du plateau des Guyanes. La construction du PUG s'est poursuivie en 2007 avec le pôle d'enseignement supérieur, dont les travaux ont débuté en milieu d'année sur le site de Trou Biran. La première phase des travaux serait achevée pour la rentrée 2009, la capacité d'accueil sera de 3000 étudiants (5000 à terme).

Sur ce même site, le nouveau siège du rectorat de l'académie de Guyane, en construction, devrait pallier aux inconvénients liés à la dispersion des anciens locaux. Il représentera une surface de 3 800 m<sup>2</sup>.

Concernant la formation professionnelle, le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) a été validé. Il propose quatre finalités : la construction et la réalisation de projets professionnels, le développement des ressources humaines pour valoriser le potentiel économique local, la cohésion sociale et territoriale, le renforcement des partenariats.

### 3.2 La santé

Le nombre de médecins plafonne depuis 2005 en Guyane alors qu'il avait presque doublé depuis 1990 ; en densité, le nombre de professionnels de santé du secteur libéral apparaît très en retrait par rapport à l'hexagone ou aux Antilles. Ainsi, le nombre de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants est 2,9 fois plus faible en Guyane qu'en métropole, et ne représente qu'un peu plus de la moitié de la densité des DFA. Le nombre de médecins spécialistes libéraux est même 4 fois plus faible qu'en France, 3,3 fois pour les chirurgiens dentistes, 2,9 fois pour les masseurs kinésithérapeutes et 1,8 fois pour les infirmiers. Pour sa part, le nombre de pharmaciens se stabilise après une progression rapide en 2005.

#### Professionnels de la santé au 1er janvier de chaque année

	1990	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Densité 2006 (1)		
								Guyane	DFA	France
Médecins généralistes	100	145	179	182	195	195	195	39	74	112
Médecins spécialistes	70	103	128	137	149	147	153	22	45	87
<b>Total médecins</b>	<b>170</b>	<b>248</b>	<b>307</b>	<b>319</b>	<b>344</b>	<b>342</b>	<b>348</b>			
Chirurgiens dentistes	35	38	38	38	39	43	41	19	34	62
Sages-femmes	39	44	46	47	45	51	59			
Infirmiers diplômés d'Etat	430	600	580	362	435	560	648	59	155	107
Masseurs kinésithérapeutes	30	41	52	56	42	58	64	28	51	80
Pharmaciens	34	58	69	70	73	81	82			
Autres professionnels		20	26	28	29	31	35			

Source : Direction de la santé et du développement social

(1) Les densités s'entendent en nombre de professionnels libéraux pour 100 000 habitants.

Concernant les capacités d'accueil hospitalières pour des séjours de courte durée, leur diminution entre 1990 et 2006 apparaît en contradiction avec la croissance de la population sur la même période (+ 78 %). Le taux d'équipement (mesuré par le nombre de lits pour 1 000 habitants) a ainsi diminué pour tous les types d'intervention, une amélioration est cependant

constatée en 2006 pour la médecine dans le secteur public. Les taux d'équipement en lits pour la chirurgie et la médecine restent néanmoins très inférieurs à ceux observés en métropole. En revanche, un écart favorable à la Guyane est constaté pour la gynécologie – obstétrique, compte tenu du fort taux de natalité dans le département.

#### Capacités hospitalières d'accueil en court séjour au 1er janvier

	1990	2002	2003	2004	2005	2006	
<b>Capacités hospitalières d'accueil en court séjour</b>							
<b>Secteur public</b>	<b>398</b>	<b>402</b>	<b>385</b>	<b>367</b>	<b>367</b>	<b>401</b>	
Médecine	197	212	193	175	175	209	
Chirurgie	130	98	94	94	94	94	
Gynécologie - Obstétrique	71	92	98	98	98	98	
<b>Secteur privé</b>	<b>197</b>	<b>225</b>	<b>209</b>	<b>206</b>	<b>206</b>	<b>206</b>	
Médecine	75	89	89	93	93	93	
Chirurgie	81	88	88	83	83	83	
Gynécologie - Obstétrique	41	48	32	30	30	30	
<b>Total</b>	<b>595</b>	<b>627</b>	<b>594</b>	<b>573</b>	<b>573</b>	<b>607</b>	
Médecine	272	301	282	268	268	302	
Chirurgie	211	186	182	177	177	177	
Gynécologie - Obstétrique	112	140	130	128	128	128	
							<b>France</b>
							<b>2005</b>
<b>Taux d'équipement en lits pour 1 000 habitants</b>							
Médecine	2,40	1,75	1,58	1,45	1,35	1,50	2,09
Chirurgie	1,86	1,08	1,02	0,96	0,89	0,88	1,67
Gynécologie - Obstétrique	0,99	0,81	0,73	0,69	0,65	0,63	0,38

Source : Direction de la santé et du développement social

L'extension du bâtiment médecine chirurgie obstétrique du centre hospitalier Andrée-Rosemon a été programmée afin d'augmenter les capacités d'accueil de l'hôpital de 160 lits supplémentaires, l'AFD participe au financement de l'opération avec un prêt de 20 millions d'€ Cette extension est l'un des premiers volets du plan « Hopital 2012 » qui concerne également les communes de St-Laurent et Kourou. Un hôpital devrait être construit à St-Laurent du Maroni, pour faire face au doublement de la population prévu dans les 10 ans à venir, le coût de l'opération serait de 60 millions d'€, pour une augmentation de capacité de 240 lits. Ces extensions de capacité hospitalière s'accompagnent d'une augmentation du nombre des scanners, qui passe de 1 à 4 en deux ans. L'un des scanners a été financé dans le cadre du plan Cancer pour la Guyane et installé à la clinique Véronique.

Les prestations versées par la Caisse Générale de Sécurité Sociale au titre de la branche assurance maladie (régimes général et agricole confondus) ont connu depuis 1996 une croissance moyenne annuelle forte<sup>1</sup> (+ 7,7 %), liée plus particulièrement aux dépenses de soins qui ont augmenté en moyenne de 8 % par an. Ces dépenses représentent 80 % du total des prestations de la branche. L'année 2007 s'est caractérisée par une croissance de 7,9 % des dépenses de santé (hors catégories « vieillesse » et « veuvage »), s'établissant au total à 337,3 millions d'€ auxquels il convient d'ajouter le coût de la Couverture maladie universelle complémentaire (19,9 millions d'€ + 14 %) et l'Aide médicale d'Etat (AME) qui a connu cette année une légère baisse (27,7 millions d'€ - 5,5 %), après un rattrapage dû aux factures

<sup>1</sup> Hors vieillesse et veuvage.

hospitalières en 2006. L'AME permet aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'une prise en charge à 100 % des soins médicaux et du forfait hospitalier pour eux-mêmes et les personnes dont ils ont la charge, sous réserve de résider en France depuis plus de trois mois. Enfin, il convient d'ajouter 45,2 millions d'€ dépensés cette année au titre des « soins urgents » dispensés aux personnes ne pouvant pas prétendre à l'AME.

#### Dépenses de santé en Guyane

en millions d'€

	1996	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Croissance annuelle moyenne
Maladie	129,9	196,5	243,8	270,3	284,9	290,4	304,0	8,0%
Maternité	13,8	7,9	8,1	8,0	13,2	15,9	23,8	5,0%
Invalidité	0,8	1,1	1,0	1,1	1,1	1,3	1,3	4,3%
Décès	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	-6,0%
Vielliesse	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	39,1	42,0	<i>nd</i>
Veuvage	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	0,1	0,1	<i>nd</i>
Accidents du travail	4,9	4,5	4,7	5,0	4,9	4,8	8,1	4,6%
<b>Total branche assurance maladie</b>	<b>149,7</b>	<b>210,2</b>	<b>257,8</b>	<b>284,5</b>	<b>304,3</b>	<b>351,7</b>	<b>379,4</b>	<b>7,7 % *</b>

Source : CGSS \* hors vielliesse et veuvage

Face à l'accroissement démographique, la Guyane est confrontée à un véritable défi sanitaire. La pénurie de médecins généralistes ou spécialistes conduit les autorités publiques à envisager la mise en place d'une politique d'attractivité, incitative, basée sur des avantages fiscaux.

La prévention est également une nécessité dans un contexte de présence d'épidémie de dengue<sup>1</sup> et de cas de paludisme. Un décret du 23 juillet 2007, autorise par dérogation les infirmiers et agents de santé travaillant dans les postes de santé reculés de Guyane, à réaliser des tests de diagnostic rapide.

Le pôle de compétitivité « Santé tropicale » a été labellisé en 2007. Adossé au pôle de compétitivité mondiale « Lyonbiopôle », il devrait connaître ses premières réalisations dans le domaine de la formation, la recherche et l'installation de laboratoires privés. Il s'appuie sur la présence de l'Institut Pasteur et d'autres organismes de recherche en Guyane. Plusieurs sujets d'études sont envisagés comme le suivi des épidémies avec les télétechnologies, la recherche de nouvelles molécules et la médecine vétérinaire.

<sup>1</sup> En 2007, l'épidémie serait moins virulente qu'en 2006, année qui avait connu un pic de 16 200 personnes touchées.



## CHAPITRE III

### L'évolution monétaire et financière

# Section 0

## Remarques méthodologiques

Le chapitre III est consacré, d'une part, à la présentation de l'organisation du secteur bancaire et financier du département et, d'autre part, à l'analyse financière de ce secteur. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les données observées. Pour ce qui est de l'organisation de cette activité (Sections 1 et 2), le champ observé regroupe les banques et sociétés financières installées ou non localement et permet ainsi d'avoir une assez bonne vision des intervenants et de l'évolution de leur activité dans le département. S'agissant de l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises (Section 3), les données sont collectées auprès d'un échantillon regroupant les principales banques de la place (BNP-Paribas Guyane, BFC-AG, BRED-BP, FCMAG) et deux sociétés financières (Crédit moderne et SOFIAG). Enfin, l'étude de la formation du PNB des banques (Section 3) est fondée exclusivement sur les quatre principales banques installées localement.

Ce chapitre présente également une analyse des risques bancaires sur les entreprises à partir des données extraites du Système de centralisation des risques (SCR) de la Banque de France qui permet aux établissements de crédit de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises installées dans les DOM directement auprès du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Afin de tenir compte de la spécificité du tissu économique local, un seuil particulier de déclaration a été retenu pour les DOM, fixé à 25 000 €

# Section 1

## La structure du système bancaire et financier

### 1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### Les principaux événements locaux

Au cours de l'année 2007, le paysage bancaire guyanais n'a pas connu d'évolutions majeures. La BNPG a réalisé d'importants travaux de modernisation de l'agence de Cayenne. Le hall d'entrée de l'établissement a notamment été équipé de distributeurs automatiques, d'un monnayeur et un dépôt de fonds.

L'année 2007 a été marquée par la signature de la nouvelle convention collective régissant le personnel par l'intersyndicale des banques AFB des Antilles Guyane. Un mouvement social avait été initié suite à la dénonciation des conventions collectives départementales en décembre 2003, remplacées à partir du 1er janvier 2004 par la convention collective nationale entrée en vigueur le 10 janvier 2000. La délégation de l'AFB et l'intersyndicale de la profession bancaire ont signé au mois de mars 2004 un protocole de fin de conflit prévoyant des sessions de travail pour définir de nouvelles conventions par département qui prendraient en compte les spécificités et les usages locaux avant la fin de l'année 2007. Ce protocole a donc permis la mise en place de négociations qui ont abouti le 19 décembre 2007 à la signature de la nouvelle convention collective. Les représentants syndicaux ont pu préserver quelques avantages acquis notamment la prime de vie chère à hauteur de 40 % réévaluée chaque année ainsi que la mise en place d'une commission paritaire locale avec plus de pouvoirs et de compétences.

#### Les événements nationaux ayant un impact local

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2007 ont connu un retentissement plus ou moins important dans le département.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouvelles normes prudentielles (Réforme Bâle II), les établissements ont concentré leurs efforts sur la finalisation de leurs modèles internes de notation tandis que la Commission bancaire (CB) s'est attachée à valider ces modèles d'appréciation du risque de crédit. La CB est intervenue en priorité au sein des établissements ayant choisi les méthodes de calcul du risque dites « de base » ou « avancée ». Dès lors, le nouveau ratio de solvabilité a été rendu applicable pour toutes les banques françaises et européennes à compter du 1er janvier 2008<sup>1</sup>. La plupart des banques françaises appliquent

---

<sup>1</sup> Pour celles ayant retenu l'approche standard, le nouveau ratio est entré en vigueur le 1er janvier 2007.

désormais le nouveau ratio de solvabilité européen, suivant l'approche dite « notation interne avancée ». Cette réforme lourde vise à renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire grâce à une appréhension plus fine des risques.

Dans le même temps, les établissements ont été fortement mobilisés par le projet européen SEPA (Single Euro Payments Area - espace unique de paiements en euros). Le calendrier de démarrage des nouveaux instruments de paiement européens a été validé par le Comité national SEPA lors de sa réunion du 11 octobre 2007. Les banques ont mis à disposition des virements (SCT) aux normes SEPA dès le 28 janvier 2008 et la montée en puissance des SCT permet d'envisager la fin des virements nationaux en 2010. Par ailleurs, les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010. Les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011. Ces nouveaux moyens de paiement européens permettront aux consommateurs, aux entreprises, aux commerçants et aux administrations d'effectuer des paiements en euros au sein de l'espace européen selon les mêmes conditions, droits et obligations, quel que soit leur lieu de résidence.

Parallèlement, l'Eurosystème a mis en œuvre à partir du 19 novembre 2007, TARGET 2<sup>1</sup>, un système de paiement en euro pour le règlement en temps réel d'opérations de montant élevé en monnaie banque centrale. Ce nouveau système repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes très performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitements et en renforçant la continuité opérationnelle. Après la migration vers TARGET 2 d'un premier groupe de huit pays<sup>2</sup>, la Banque de France a mené avec succès, conjointement avec les places de Belgique, des Pays Bas, d'Espagne, du Portugal, de Finlande et d'Irlande, la migration de la place financière de Paris le 18 février 2008. Dans le prolongement de cette migration, la Banque de France a mis en œuvre le système « 3G » (Gestion Globale des Garanties). Ce nouveau dispositif de gestion des garanties permet désormais aux banques françaises de gérer de manière unifiée et globale l'ensemble du collatéral (instruments financiers domestiques et étrangers, créances privées) relatif à leurs opérations de refinancement auprès de la Banque de France, que ce soit dans le cadre des opérations de politique monétaire ou pour l'obtention de crédit infra-journalier.

L'année 2007 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par la profession bancaire en matière d'information de la clientèle, de transparence, notamment en matière de tarifs et d'accès aux services bancaires. Des mesures règlementaires sont venues renforcer le dispositif en vigueur. La loi n°2008-3 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs, dite « loi Chatel », adoptée le 3 janvier 2008, comporte deux dispositions afférentes aux services bancaires : la création d'un relevé périodique des frais bancaires et agios et l'obligation pour la banque de fournir au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une simulation de variation des taux. Sur ce dernier point, les banques sont désormais tenues, une fois par an, de porter à la connaissance de l'emprunteur le montant du capital restant dû. Par ailleurs, conformément au décret publié le 16 novembre 2007 au Journal

---

<sup>1</sup> Target 2 remplacera successivement les plates-formes techniques décentralisées opérant sous le nom de Target (Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel).

<sup>2</sup> Autriche, Chypre, Allemagne, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte et Slovaquie.

Officiel, les frais bancaires perçus à l'occasion du rejet d'un chèque sont désormais plafonnés à 30 € pour les chèques d'un montant inférieur ou égal 50 €, et à 50 € au delà. Pour les incidents de paiement autres que le rejet d'un chèque, les frais bancaires ne pourront excéder le montant de l'ordre de paiement rejeté, ceci dans la limite d'un plafond de 20 €. Ces dispositions entrent en vigueur en mai 2008.

De plus, face à une demande de logements en croissance constante, et dans le sillage du rapport Worms Taffin<sup>1</sup>, la Fédération bancaire française (FBF) a signé le 27 septembre 2007, au nom de l'ensemble des banques françaises, la charte sur l'accession à la propriété pour tous, élaborée sous l'égide du Ministère du logement et de la ville. Les établissements de crédit se donnent ainsi comme objectif d'informer le plus largement les candidats à l'accession, des dispositifs publics d'accession sociale à la propriété et de les accompagner vers les solutions les plus adaptées.

Parallèlement, en renforçant la concurrence, la directive relative aux marchés d'instruments financiers (MIF) entraîne un renouvellement des relations banque-client. La mise en place de cette directive à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 a donné lieu à un certain nombre de transpositions en droit français. Ainsi, l'ordonnance n° 2007-544 du 12 avril 2007, relative aux marchés d'instruments financiers, porte modification de certains articles du code monétaire et financier et régit l'exécution de certains services portant sur des instruments financiers. Cette directive vise notamment à préciser les obligations de protection et de conseil des établissements de crédit vis-à-vis de leurs clients.

Dans le même temps, conformément à la décision de la Commission européenne en date du 10 mai 2007, une mission de réflexion a été confiée à Michel Camdessus, gouverneur honoraire de la Banque de France, sur les modalités d'une réforme de la distribution du livret A. Remis le 17 décembre 2007, ce rapport préconisait la généralisation de la distribution de ce produit d'épargne à l'ensemble des banques en prenant soin de préserver pleinement les missions d'intérêt général ayant trait au financement du logement social et à l'accessibilité bancaire. Inspirée de ce rapport, le projet de loi portant modernisation de l'économie devrait être présenté au parlement d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2008 pour une entrée en vigueur d'ici 2009.

Par ailleurs, le 19 novembre 2007, le Ministère de l'économie a autorisé la Banque Postale à distribuer des crédits à la consommation. Toutefois, la commercialisation effective des crédits à la consommation ne devrait intervenir qu'à compter de la fin de l'année 2009. L'appel d'offres conduisant à la sélection d'un partenaire en vue de constituer une coentreprise est en cours. Ces derniers devront par la suite obtenir l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Enfin, l'année 2007 a également été marquée par la fin des négociations ayant conduit à l'adoption, le 16 janvier 2008, de la directive européenne sur les crédits à la consommation. Cette dernière fixe notamment les informations précontractuelles délivrées aux consommateurs, porte le délai de rétractation à 14 jours et harmonise le droit au remboursement anticipé avec une indemnité plafonnée. De plus, le mode de calcul du coût du

---

<sup>1</sup> Portant sur l'élargissement de l'accès au crédit au logement des emprunteurs atypiques (revenus irréguliers, personnes âgées...).

crédit (le taux annuel effectif global – TEG) est standardisé à l'échelle européenne, ce qui devrait permettre de mieux comparer les offres. Tous ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence.

Les différents chantiers et réformes conduits au cours de l'exercice, l'ont été sur fond de turbulences financières. Engagée en 2006, la crise des subprimes<sup>1</sup> aux Etats-Unis, s'est progressivement transformée en crise financière mondiale à partir de l'été 2007. Elle résulte du double mouvement de baisse des prix de l'immobilier aux États-Unis et de la remontée conjointe des taux d'intérêt ayant conduit au défaut de paiement de nombreux emprunteurs et à la mise en situation de faillite, ou de quasi-faillite, des établissements spécialisés en crédits hypothécaires. Cette crise des crédits subprimes américains a conduit à une défiance vis-à-vis du système bancaire au niveau mondial susceptible de véhiculer, par le biais de divers produits (créances titrisées, fonds d'investissement, OPCVM...), une part plus ou moins grande de ces crédits. Dès lors, les multiples interventions de la Banque centrale européenne sur les marchés financiers<sup>2</sup>, n'ont pu enrayer un renforcement des critères d'attribution de crédits aux entreprises et aux ménages, en particulier sur les crédits immobiliers, dans un contexte d'assèchement des liquidités et de renchérissement du coût de la ressource pour les banques se refinançant sur le marché monétaire.

## 2. SON ORGANISATION

### 2.1 Typologie des établissements de crédit

Les établissements de crédit intervenant en Guyane se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies dans l'article L511-9 du Code Monétaire et Financier :

- banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés financières ;
- institutions financières spécialisées.

---

<sup>1</sup> Les « subprimes » sont des crédits à risque comprenant les prêts hypothécaires, les cartes de crédit, les locations de voitures, accordés aux États-Unis à une clientèle peu solvable, sur la base d'une majoration du taux d'intérêt (« prime » appliquée à un emprunteur dont la solvabilité est « en dessous » d'un certain seuil) censée compenser les risques pris par le prêteur. Ces prêts étaient majoritairement accordés à des conditions de taux d'intérêt variables.

<sup>2</sup> cf. section 3, 1.1 Les taux directeurs

Au 31 décembre 2007, 12 établissements de crédit, soumis à la loi bancaire, sont considérés comme locaux et participent au système d'intermédiation financière de la Guyane (collecte des dépôts et financement de l'économie). D'autres établissements, dont l'activité est suivie par l'IEDOM, interviennent à partir de la métropole et sont classés « établissements non installés localement » (ou hors zone). La Caisse des dépôts et Consignations, établissement assimilé et non soumis à la loi bancaire, fait partie de cet ensemble. Ces établissements<sup>1</sup> interviennent principalement dans le financement des sociétés d'économie mixte immobilières, des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Le tableau ci-dessous présente les établissements locaux selon le statut qui leur a été reconnu par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

**Nombre d'établissements de crédit (en fin d'année)**

	2004	2005	2006	2007
<b>Etablissements de crédit locaux</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Banques AFB (*)	3	3	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	3	3	3	3
Sociétés financières	3	4	4	4
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1
<b>Etablissements de crédit non installés localement</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Banques FBF	2	2	2	2
Institutions financières spécialisées	3	3	3	3
Autres	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

(\*) La Banque Postale est affiliée depuis le 1er janvier 2006 à l'Association française des banques

Source : IEDOM

<sup>1</sup> Aux côtés de la CDC, les principaux établissements de crédit qui interviennent en Guyane depuis la métropole sont la Banque européenne d'investissement (BEI), Dexia – Crédit local de France, l'Agence française de développement (AFD), la Caisse d'aide sociale de l'éducation nationale Banque populaire (CASDEN), Natexis et la Compagnie de financement foncier.

## 2.2 La liste des établissements de crédit

### ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

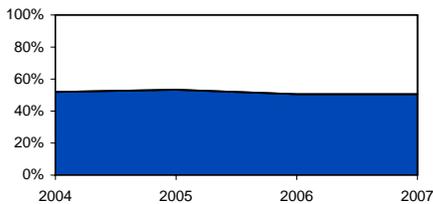
Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total situation bilan
<b>LES BANQUES AFB</b>							
BNP Paribas - Guyane	5,6 M€	16, Bd des Italiens 75 009 Paris	2, Place Victor Schoelcher 97 300 Cayenne	Groupe BNP Paribas	2	81	292,3 M€
Banque française commerciale Antilles-Guyane (BFCAG)	51,1 M€	19, boulevard des Italiens 75 002 Paris	8, place des Palmistes 97 300 Cayenne	Groupe Crédit Agricole	3	43	157,6 M€
Banque des Antilles françaises	14,9 M€	Place de la Victoire BP 696 97 110 Point-à-Pitre	39, rue François Arago 97 300 Cayenne	Groupe Caisses d'épargne	1	5	35,5 M€
La Banque Postale	2342,4 M€	34, Rue de la Fédération 75 115 Paris	11, Rue des Lucioles ZI Collery V 97 399 Cayenne	LA POSTE	65	115	409,2 M€
<b>LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES</b>							
Bred - Banque Populaire	340,3 M€	18, quai de la Rapée 75 604	700, Route de Baduel 97 300 Cayenne	Groupe Banques Populaires	5	43	154,6 M€
Caisse fédérale du crédit mutuel Antilles Guyane	28,6 M€	Rue du Professeur Raymond Garcin 97 200 Fort de France	93, rue Lalouette 97300 Cayenne	Groupe Crédit Mutuel	2	21	150,5 M€
Caisse régionale de crédit agricole de la martinique	23,5 M€	Rue Cases nègres Place d'armes 97 232 Lamentin	1, rue Léopold Héder 97300 Cayenne	Groupe Crédit Agricole	1	4	14,9 M€
<b>LES INSTITUTIONS FINANCIERES SPECIALISEES</b>							
OSEO	547,4 M€	27-31, avenue du Général Leclerc 94 710 Maisons-Alfort	Agence française de développement	OSEO	Salariés et agences de l'AFD		nd
<b>LES SOCIETES FINANCIERES</b>							
Société financière des Antilles-Guyane	2,2 M€	12, bd du Général de Gaulle 97 200 Fort de France	700, Route de Baduel 97300 Cayenne	Groupe Banques populaires	1	5	47,1 M€
Crédit moderne Guyane	2,4 M€	Lot Héliconnias route de Baduel BP 578 97334 Cayenne Cedex	Lot Héliconnias route de Baduel BP 578 97334 Cayenne Cedex	Groupe BNP Paribas	1	25	82,4 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, quai de la Rapée 75 012 Paris	700, route de Baduel 97300 Cayenne	Groupe Banques populaires	1	2	9,1 M€
Société martiniquaise de financement (SOMAFI)	7,3 M€	Centre d'affaires Dillon Valmérière 97202 F. de France	515, ZI Collery 97300 Cayenne	Groupe General Electric Money	1	13	79,4 M€

## 2.3 Eléments sur la concentration du marché

Le système bancaire en Guyane se caractérise par une concentration tant pour les crédits que pour les dépôts. Le taux de concentration correspond à la part de marché cumulée des trois principaux établissements de crédit de la place. En 2007, l'encours de crédit distribué par ces trois principaux établissements aux agents économiques guyanais s'est élevé à 413,5 millions d'€ soit un taux de concentration de 50,7 % pour les crédits. Ce taux a légèrement évolué de 2004 à 2007 (- 1,2 point de part de marché pendant la période). Par catégorie d'agent économique, sociétés non financières et ménages, le taux de concentration est relativement stable sur 3 ans (+ 0,6 point de part de marché et - 1,3 point respectivement).

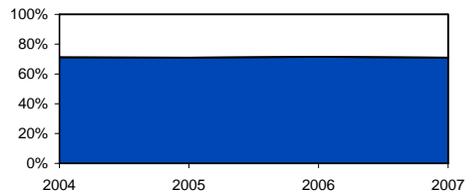
L'encours des dépôts collectés par ces trois principaux établissements avoisine 828,0 millions d'€ soit 74,0 % du total des dépôts contre 73,4 % en fin d'année 2004.

**Ensemble des concours octroyés**



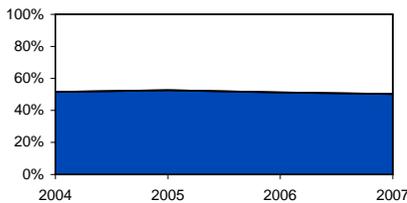
Source : IEDOM

**Ensemble des dépôts collectés**  
(hors assurance-vie et valeurs mobilières)



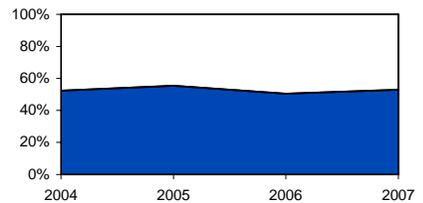
Source : IEDOM

**Concours aux sociétés non financières**



Source : IEDOM

**Concours aux ménages**

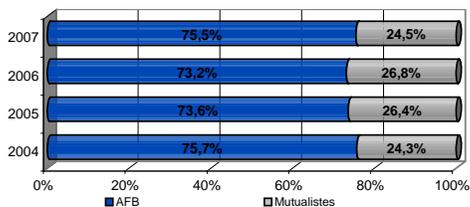


Source : IEDOM

## 2.4 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissements de crédit

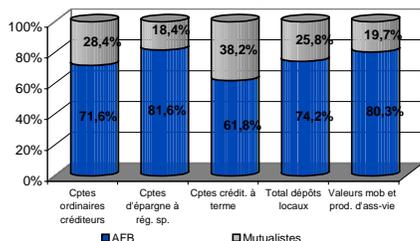
A fin décembre 2007, les banques AFB dominent le marché de la collecte de dépôts (75,5 %) au détriment des banques mutualistes (24,5 %), leur part se stabilisant entre 2004 et 2007 (+ 0,2 point). Dans le détail, les banques AFB sont particulièrement présentes sur le segment des comptes d'épargne à régime spécial (81,6 %) et sur celui des comptes ordinaires créditeurs (71,6 %). Elles sont mieux positionnées que les banques mutualistes sur les comptes créditeurs à terme (61,8 %) et sur les valeurs mobilières et produits d'assurance-vie (80,3 %).

### Ensemble des dépôts collectés



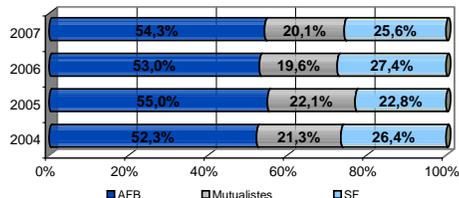
Source : IEDOM

### Parts de marché par réseau et catégorie de dépôt à fin 2007



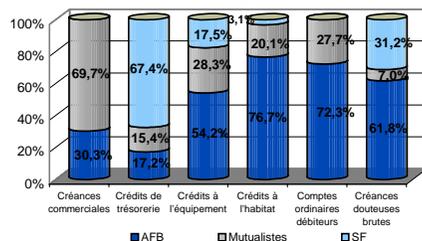
Source : IEDOM

### Ensemble des crédits distribués



Source : IEDOM

### Parts de marché par réseau et catégorie de crédit à fin 2007



Source : IEDOM

Les quatre banques AFB sont en position dominante dans la distribution de crédits (54,3 % de parts de marché, + 1,3 point sur un an). L'encours des concours octroyés atteint ainsi 437,7 millions d'€ en hausse de 15,4 % sur un an. Les banques AFB interviennent notamment sur le segment des crédits à l'habitat (76,7 % du marché) en forte augmentation sur un an (+ 3,3 points). Elles interviennent également sur le segment des comptes ordinaires débiteurs (72,3 %) et des créances commerciales (30,3 %). Le taux de créances douteuses des banques AFB s'établit à 12,3 %, en baisse de 6 points sur un an.

### Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement au 31 décembre 2007

en milliers d'€

	Banques AFB	Banques mutualistes	Sociétés financières
<b>Encours de dépôts</b>	<b>843 729</b>	<b>274 042</b>	-
dt Comptes ordinaires créditeurs	371 469	147 258	-
dt Comptes d'épargne à régime spécial	252 662	56 974	-
dt Comptes créditeurs à terme	35 011	21 682	-
dt Valeurs mobilières et produits d'assurance-vie	183 832	45 070	-
<b>Encours de crédits</b>	<b>437 736</b>	<b>161 819</b>	<b>206 380</b>
dt Crédits de trésorerie	30 018	26 746	117 429
dt Crédits à l'équipement	76 933	40 135	24 810
dt Crédits à l'habitat	239 931	62 952	9 784

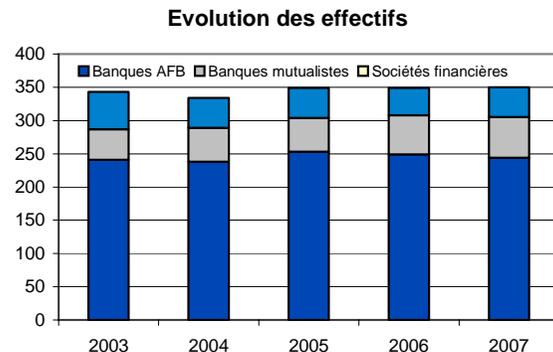
Source : IEDOM

La part de marché sur les crédits des trois banques mutualistes s'élève à 20,1 % (+ 0,5 point) pour un encours de 161,8 millions d'€ à fin 2007 (+ 15,3 % sur un an). Ces banques sont particulièrement présentes en matière de créances commerciales, avec une part de marché atteignant 69,7 % en 2007, et en matière de comptes ordinaires débiteurs (27,7 %). Leur taux de créances douteuses est le plus faible à 3,8 % de toutes les catégories d'établissements de crédit observées.

Avec un encours de 206,4 millions d'€ de crédits, la part de marché des trois sociétés financières est de 25,6 %. Elles distribuent essentiellement les crédits de trésorerie représentant 67,4 % (- 1,8 point) de ce marché ainsi que les crédits d'équipement (17,5 %). Elles affichent en outre, un taux de créances douteuses en diminution, à 13,2 % contre 14,4 % en 2006.

## 2.5 Les ressources humaines

L'effectif total des établissements de crédit a augmenté d'une unité en 2007. Les effectifs des banques mutualistes et des sociétés financières enregistrent une progression de + 3,4 % et + 9,8 % respectivement, alors que celui des banques AFB diminue de 2,0 %. Cet effectif représente 0,7 % de la population active occupée.



Source : IEDOM

### Effectifs des établissements de crédit locaux

Effectifs du personnel (1)	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Banques AFB	241	238	253	249	244	-2,0%
Banques mutualistes	46	51	51	59	61	3,4%
Sociétés financières	56	45	45	41	45	9,8%
<b>Total</b>	<b>343</b>	<b>334</b>	<b>349</b>	<b>349</b>	<b>350</b>	<b>0,3%</b>

Source : IEDOM

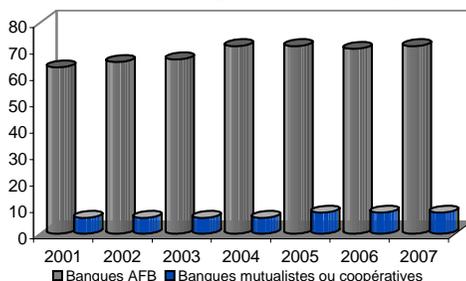
(1) Effectif utilisé équivalent temps plein

## 3. SA DENSITE

### 3.1 Le nombre de guichets bancaires

A fin décembre 2007, la Guyane compte 79 guichets bancaires permanents, soit une unité supplémentaire par rapport en 2006. Cette progression concerne exclusivement le réseau des banques AFB<sup>1</sup>. Avec 1 guichet pour 2 645 habitants, la Guyane présente une densité bancaire proche de celle des autres départements des DFA<sup>2</sup>.

#### Evolution du nombre de guichets bancaires par réseau



Source : IEDOM

<sup>1</sup> Y compris la Banque Postale.

<sup>2</sup> 1 guichet pour 2 623 habitants à la Martinique, 1 pour 2 701 habitants en Guadeloupe.

En six ans, le nombre de guichets bancaires a évolué à un rythme (+ 14,5 %) inférieur à celui de la population (+ 21,1 %).

#### Nombre de guichets bancaires

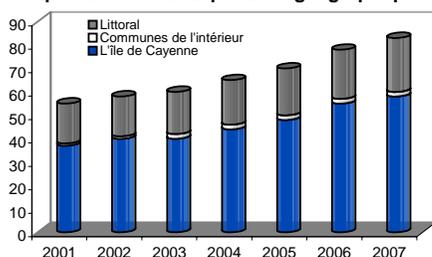
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Banques AFB	63	65	66	71	71	70	71
Banques mutualistes ou coopératives	6	6	6	6	8	8	8
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>71</b>	<b>72</b>	<b>77</b>	<b>79</b>	<b>78</b>	<b>79</b>
<b>Nb d'habitants par guichet bancaire</b>	<b>2 500</b>	<b>2 512</b>	<b>2 561</b>	<b>2 403</b>	<b>2 416</b>	<b>2 590</b>	<b>2 645</b>

Source : IEDOM

### 3.2 Le nombre d'habitants par guichet automatique

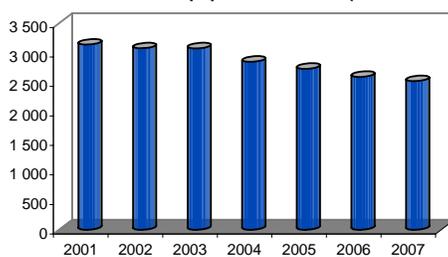
Le parc de distributeurs et de guichets automatiques (DAB/GAB) enregistre une hausse de 5 unités supplémentaires pour s'établir à 83 unités à fin décembre 2007. Près des trois-quarts de ces automates (70 %) sont situés sur l'île de Cayenne.

#### Répartition des DAB par zone géographique



Source : IEDOM

#### Evolution du taux d'équipement en DAB (en nb d'hab)



Source : IEDOM

#### Nombre d'habitants par guichet automatique bancaire

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
<b>Nombre de guichets automatiques</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>60</b>	<b>65</b>	<b>70</b>	<b>78</b>	<b>83</b>	<b>6,4%</b>
Banques AFB	39	42	43	48	50	58	63	8,6%
Banques mutualistes ou coopératives	16	16	17	17	20	20	20	0,0%
<b>Nombre d'habitants par guichet automatique</b>	<b>3 136</b>	<b>3 075</b>	<b>3 073</b>	<b>2 846</b>	<b>2 726</b>	<b>2 590</b>	<b>2 518</b>	<b>-2,8%</b>

Source : IEDOM

Malgré la progression du parc de DAB en 2007 (+ 6,4 %), la Guyane présente le niveau d'équipement par habitant le plus faible de l'ensemble des DOM, la densité n'atteignant qu'un DAB/GAB pour 2 518 habitants, contre un pour 1 213 à la Martinique et un pour 1 534 à la Guadeloupe.

### 3.3 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle

Le nombre de comptes de dépôts à la clientèle gérés par les établissements bancaires du département a enregistré une progression de 6,8 % pour s'établir à 274 848 à fin 2007. Le rythme de croissance des ouvertures de comptes des banques AFB progresse de 7,1 % en glissement annuel (soit 15 301 comptes bancaires supplémentaires), alors que les banques mutualistes affiche une progression moins vive à + 5,0 %. Le nombre de comptes bancaires par

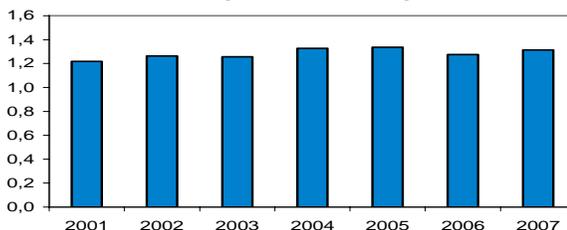
habitant est de 1,32 en 2007, soit une hausse de 3,2 %. C'est le taux de bancarisation le plus faible des DFA (2,7 % en Guadeloupe et 3,1 % à la Martinique).

**Nombre de comptes bancaires**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
<b>Nombre de comptes de dépôts ouverts à la clientèle</b>	<b>210 329</b>	<b>225 182</b>	<b>231 686</b>	<b>245 543</b>	<b>255 040</b>	<b>257 435</b>	<b>274 848</b>	<b>6,8%</b>
Banques AFB	177 561	189 000	193 635	205 475	214 929	215 256	230 557	7,1%
Banques mutualistes et coopératives	32 768	36 182	38 051	40 068	40 111	42 179	44 291	5,0%
<b>Nombre de comptes bancaires par habitant</b>	<b>1,22</b>	<b>1,26</b>	<b>1,26</b>	<b>1,33</b>	<b>1,34</b>	<b>1,27</b>	<b>1,32</b>	<b>3,2%</b>

Source : IEDOM

**Nombre de comptes bancaires par habitant**

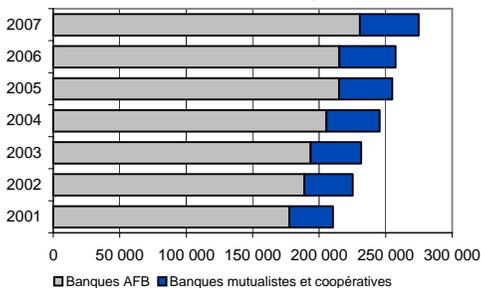


Source : IEDOM

### 3.4 La répartition par nature de comptes

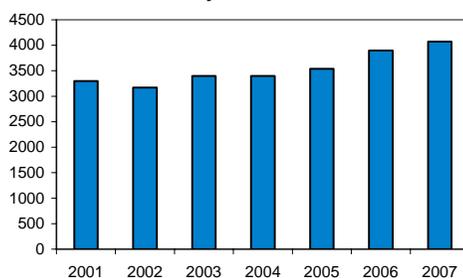
Les banques AFB recueillent la majorité des comptes de dépôts, soit 83,9 % du total, dont 89,8 % pour les comptes d'épargne à régime spécial avec les 118 624 livrets A (+ 9,5 % sur un an) ouverts en Guyane. Les comptes de dépôts à vue enregistrent une progression plus forte sur un an, à + 11,9 % en décembre 2007 (contre + 8,0 % en 2006).

**Répartition des comptes par type de banque**



Source : IEDOM

**Encours moyens en milliers d'€**



Source : IEDOM

La part de marché (en nombre de comptes ouverts à la clientèle) des banques mutualistes ou coopératives se situe à 16,1 % du total, en léger recul de 0,3 point. Cette évolution est principalement imputable à la baisse des comptes ordinaires créditeurs (- 1,3 point), les comptes d'épargne à régime spécial se stabilisant à 10,2 % sur un an.

L'encours moyen des comptes ouverts à la clientèle se situe à 4 073 euros, affichant un rythme de croissance en ralentissement par rapport à l'année dernière (+ 4,9 % sur un an contre + 10,1 %).

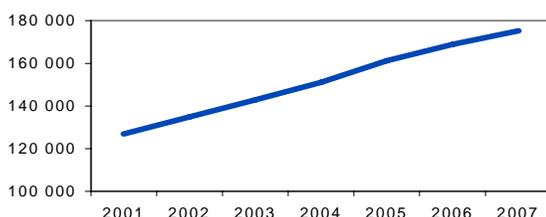
## Nombre de comptes bancaires à la clientèle

	2005	2006	2007
<b>Comptes de dépôts à vue</b>	<b>79 092</b>	<b>84 783</b>	<b>93 145</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>173 488</b>	<b>170 109</b>	<b>178 946</b>
dt Livrets A	112 131	108 361	118 624
dt Livrets ordinaires	10 157	10 532	10 947
dt LDD	6 065	6 689	7 686
dt Comptes d'épargne logement	7 324	7 455	7 377
Plans d'épargne logement	10 065	9 361	8 831
<b>Comptes créditeurs à terme</b>	<b>2 457</b>	<b>2 533</b>	<b>2 739</b>
<b>Bons de caisses et bons d'épargne</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>255 040</b>	<b>257 435</b>	<b>274 848</b>

Source : IEDOM

## 4. LES MOYENS DE PAIEMENT

### Evolution du nombre de carte en circulation



Source : IEDOM

Le nombre de cartes bancaires en circulation a progressé de 3,8 % en 2007. Cette évolution résulte principalement de la hausse des cartes de paiement (+ 7,6 %) qui progressent plus rapidement que les cartes de retrait.

### Nombre de cartes bancaires en circulation

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
<b>Nombre de cartes bancaires en circulation</b>	<b>126 930</b>	<b>134 906</b>	<b>142 862</b>	<b>151 116</b>	<b>161 253</b>	<b>168 858</b>	<b>175 252</b>	<b>3,8%</b>
Cartes de retrait	87 810	95 664	97 860	99 029	101 719	103 234	104 614	1,3%
Cartes de paiement	39 120	39 242	45 002	52 087	59 534	65 624	70 638	7,6%
Banques AFB	117 797	117 797	123 693	130 922	139 957	146 633	152 601	4,1%
Banques mutualistes	9 133	17 109	19 169	20 194	21 296	22 225	22 651	1,9%

Source : IEDOM

Le montant total des retraits d'argent aux guichets automatiques des banques s'est élevé en 2007 à 311,0 millions d'€, en hausse de 5,0 % sur un an. Le montant moyen des retraits s'établit à 82 € contre 71 € en 2006.

Par ailleurs, 2,3 millions de chèques ont été échangés en Guyane en 2007 (hors les chèques déposés sur un compte de la Banque Postale). Les banques AFB représentent 50 % du total et les banques mutualistes 45 %. Le solde (5 %) provient de deux établissements : la Caisse des dépôts et consignations et l'IEDOM, banquier du Trésor public.

## Section 2

# L'activité des établissements de crédit

### 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

L'examen de la situation financière du département permet d'illustrer la présentation de l'économie du département exposée dans ce rapport annuel. Il est centré sur l'analyse des dépôts et des crédits gérés par les établissements de crédit pour le compte des agents économiques non financiers (entreprises, ménages, collectivités locales notamment). Cette analyse est complétée par la présentation de la position extérieure nette du système bancaire de la Guyane. Les chiffres indiqués dans les tableaux qui suivent sont arrondis à la centaine de milliers d'euros. En conséquence, de légères différences peuvent apparaître au niveau des résultats affichés.

#### 1.1 L'ensemble des actifs financiers

*Nota Bene* : A compter du 4<sup>ème</sup> trimestre 2006, la collecte des statistiques concernant l'encours des contrats d'assurance-vie s'est enrichie de données provenant d'un établissement de la place qui n'étaient pas recensées jusqu'à présent. L'analyse des variations est effectuée à périmètre constant.

A fin décembre 2007, le total des actifs financiers détenus par les établissements bancaires recensés en Guyane s'élève à 1 119,4 millions d'€ en hausse de 4,4 % sur un an (contre + 11,2 % au 31 décembre 2006). Avec un taux de croissance annuelle de 6,6 %, les placements liquides ou à court terme sont les premiers contributeurs à la hausse des actifs financiers (+ 2 points). Les dépôts à vue ont également affiché une progression de 4,1 % et participent à hauteur de 1,9 point à la croissance de l'épargne des agents économiques non financiers. Enfin, l'épargne à long terme enregistre une progression annuelle de 2,5 % à 266,0 millions d'€, soit un rythme de croissance en légère augmentation par rapport à celui observé un an plus tôt (+ 2,0 %).

#### Evolution de l'épargne des agents économiques non financiers

en millions d'€

	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Var 06/05	Déc. 2007	Var 07/06
Dépôts à vue	378,7	395,6	434,7	500,8	15,2%	521,4	4,1%
Placements liquides ou à court terme	249,4	256,7	280,5	311,5	11,1%	332,0	6,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	171,5	180,0	189,4	207,9	9,8%	220,9	6,2%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	77,9	76,7	91,1	103,6	13,8%	111,1	7,3%
Placements à long terme	160,0	182,2	187,1	259,6	38,8%	266,0	2,5%
<b>TOTAL</b>	<b>788,1</b>	<b>834,5</b>	<b>902,3</b>	<b>1072,0</b>	<b>18,8%</b>	<b>1119,4</b>	<b>4,4%</b>

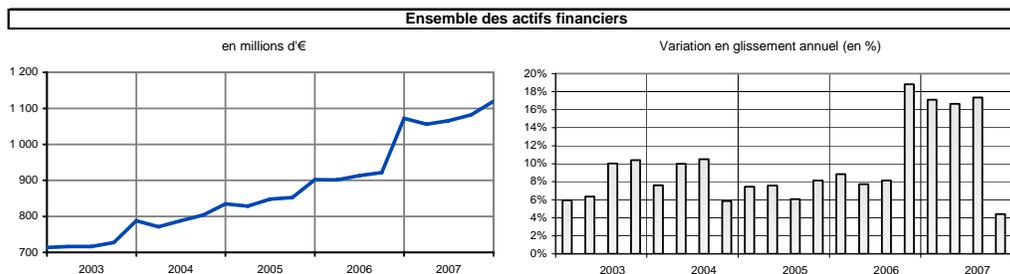
Source : IEDOM

Les différentes variations observées conduisent à quelques évolutions en terme de structure de l'épargne par produits. Avec 46,6 % du total des actifs financiers, les dépôts à vue se stabilisent (- 0,1 point sur un an) après la baisse enregistrée en 2006 au profit de l'épargne à long terme. La bonne performance des placements liquides ou à court terme leur permet une meilleure représentation au sein des actifs financiers (+ 0,6 point), avec toutefois un arbitrage au profit des placements indexés sur les taux du marché monétaire (+ 0,2 point). Le poids de l'épargne à long terme représente 23,8 % du total à fin décembre 2007, s'inscrivant en repli de 0,5 point sur un an.

#### Structure de l'épargne des agents économiques non financiers

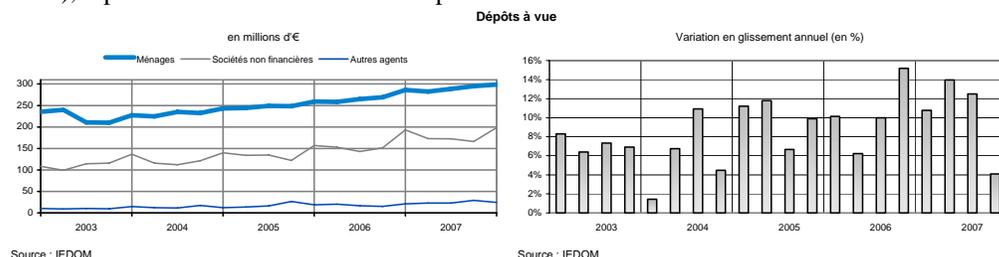
	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Var 06/05	Déc. 2007	Var 07/06
<b>Dépôts à vue</b>	<b>48,0%</b>	<b>47,4%</b>	<b>48,2%</b>	<b>46,7%</b>	<b>-1,5</b>	<b>46,6%</b>	<b>-0,1</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>31,6%</b>	<b>30,8%</b>	<b>31,1%</b>	<b>29,1%</b>	<b>-2,0</b>	<b>29,7%</b>	<b>0,6</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	68,8%	70,1%	67,5%	66,7%	-0,8	66,5%	-0,2
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	31,2%	29,9%	32,5%	33,3%	0,8	33,5%	0,2
<b>Placements à long terme</b>	<b>20,3%</b>	<b>21,8%</b>	<b>20,7%</b>	<b>24,2%</b>	<b>3,5</b>	<b>23,8%</b>	<b>-0,5</b>

Source : IEDOM



## 1.2 Les dépôts à vue

L'encours des dépôts à vue s'élève à 521,4 millions d'€ à fin décembre 2007, affichant un rythme de progression en net ralentissement par rapport à celui observé un an plus tôt (+ 4,1 % contre + 15,2 %). Cette évolution repose sur les dépôts à vue des ménages (+ 4,4 %) qui progressent moins vite qu'en 2006 (+ 10,5 %) s'établissant à 299,0 millions d'€ à fin 2007 et sur ceux des sociétés non financières qui s'essouffent également (+ 2,4 % contre + 23,4 % en 2006), représentant 38 % du total des dépôts à vue.



Source : IEDOM

Source : IEDOM

### 1.3 Les placements liquides ou à court terme

La bonne performance des placements liquides ou à court terme (+ 6,6 %) s'explique principalement par un vif intérêt pour les *comptes d'épargne à régime spécial* (67 % du total, à + 6,2 %) qui contribuent à hauteur de 4,2 points à la croissance de l'épargne liquide ou à court terme. Dans le détail, cette augmentation est essentiellement imputable aux livrets de développement durable (LDD) (+ 32,9 %, après 12,2 %), aux livrets A (+ 7,2 %, après + 7,7 %), et, aux livrets ordinaires (+ 5,9 %, contre + 16,6 %). Le livret A, qui mobilise 44 % de l'encours des comptes d'épargne à régime spécial, demeure le placement réglementé préféré des résidents guyanais, devant les livrets ordinaires (27 %) et les comptes d'épargne-logement (11 %).

Sur un an, le rythme de croissance des *placements indexés sur le taux du marché monétaire* s'établit à 7,3 % contre + 13,8 % en 2006. Il atteint ainsi un encours de 111,1 millions d'€ à fin décembre 2007. La croissance des OPCVM monétaires (+ 38,0 % contre -2,2 % fin 2006) est due à une amélioration de la collecte, les hausses successives des taux directeurs de la BCE rendant ces placements plus attractifs. Enfin, les dépôts à terme sont en repli (- 9,8 %).

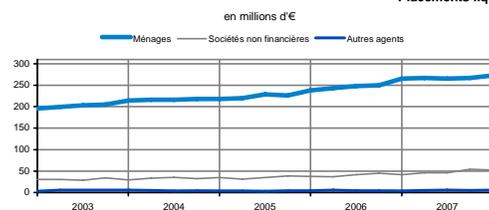
#### Evolution des placements liquides ou à court terme des agents économiques non financiers

en millions d'€

	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Var 06/05	Déc. 2007	Var 07/06
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>249,4</b>	<b>256,7</b>	<b>280,5</b>	<b>311,5</b>	<b>11,1%</b>	<b>332,0</b>	<b>6,6%</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>171,5</b>	<b>180,0</b>	<b>189,4</b>	<b>207,9</b>	<b>9,8%</b>	<b>220,9</b>	<b>6,2%</b>
Livrets ordinaires	44,9	46,1	49,0	57,1	16,6%	60,5	5,9%
Livrets A	78,8	80,6	83,6	90,0	7,7%	96,4	7,2%
Livrets bleus	7,1	7,5	7,7	8,1	4,4%	8,4	3,6%
Livrets jeunes	0,7	1,0	1,8	4,2	ns	4,4	5,2%
Livrets d'épargne populaire	12,9	15,1	15,2	15,5	2,1%	15,9	2,3%
LDD	6,1	6,6	7,1	8,0	12,2%	10,6	32,9%
Comptes d'épargne-logement	21,0	23,0	25,1	25,1	0,1%	24,7	-1,3%
<b>Placements indexés sur les taux du marché monétaire</b>	<b>77,9</b>	<b>76,7</b>	<b>91,1</b>	<b>103,6</b>	<b>13,8%</b>	<b>111,1</b>	<b>7,3%</b>
Comptes créditeurs à terme	51,7	49,1	51,0	62,8	23,1%	56,7	-9,8%
Bons de caisse et bons d'épargne	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0%	0,1	0,0%
Certificats de dépôt	0,8	1,5	1,7	3,3	93,2%	2,7	-17,8%
OPCVM monétaires	25,1	26,0	38,3	37,4	-2,2%	51,6	38,0%

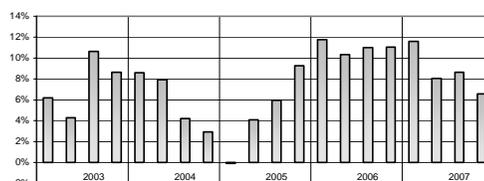
Source : IEDOM

#### Placements liquides ou à court terme



Source : IEDOM

#### Variation en glissement annuel (en %)



Source : IEDOM

## 1.4 L'épargne à long terme

Les placements à long terme détenus par les agents économiques guyanais enregistrent une progression annuelle plus modérée de 2,5 % et s'établissent à 266,0 millions d'€ soit un rythme de croissance en légère hausse par rapport à 2006 (+ 2,0 %). Cette évolution est principalement portée par la croissance soutenue des autres actifs (essentiellement des contrats d'assurance vie, + 14,8 %, à 140,4 millions d'€ contre + 11,2 % en 2006). En revanche, les portefeuilles titres et les OPCVM non monétaires accusent un repli à fin 2007 (- 7,7 % et - 14,3 % respectivement), en raison de la morosité des marchés financiers<sup>1</sup>. Suite à une modification de la fiscalité, l'encours des plans d'épargne logement (- 6,5 % sur un an) maintient la tendance baissière amorcée début 2006.

Principaux souscripteurs de ce type d'épargne (98 % du total), les ménages contribuent pour l'essentiel à l'évolution observée avec une croissance de + 5,0 % sur un an. L'épargne à long terme des sociétés non financières composée essentiellement d'OPCVM non monétaires a été divisée par deux en un an pour atteindre un encours de 4,3 millions d'€ au 31 décembre 2007.

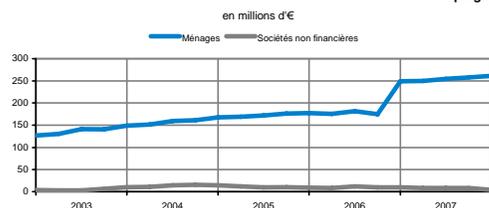
### Evolution de l'épargne à long terme des agents économiques non financiers

en millions d'€

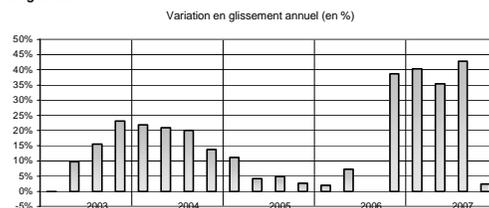
	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Var 06/05	Déc. 2007	Var 07/06
<b>Placements à long terme</b>	<b>160,0</b>	<b>182,2</b>	<b>187,1</b>	<b>259,6</b>	<b>38,8%</b>	<b>266,0</b>	<b>2,5%</b>
Plans d'épargne logement	82,8	86,4	91,0	85,8	-5,6%	80,2	-6,5%
Plans d'épargne populaire	11,1	10,4	9,7	8,1	-16,3%	7,2	-11,1%
Portefeuille-titres	7,0	7,6	10,6	14,1	32,3%	13,0	-7,7%
OPCVM non-monétaires	28,0	33,6	27,7	29,3	6,0%	25,1	-14,3%
Autres actifs	31,3	44,1	48,1	122,3	154,1%	140,4	14,8%

Source : IEDOM

### Epargne à long terme



Source : IEDOM



Source : IEDOM

<sup>1</sup> En moyenne, le CAC 40 enregistre une faible hausse de 0,7 % entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2007.

## ACTIFS FINANCIERS EN GUYANE

	Montants en millions										Variations 1 an
	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	mars-07	juin-07	sept-07	déc-07		
<b>Sociétés non financières</b>	<b>142,4</b>	<b>176,3</b>	<b>189,2</b>	<b>203,5</b>	<b>245,0</b>	<b>227,7</b>	<b>226,7</b>	<b>228,1</b>	<b>255,3</b>	<b>4,2%</b>	
Dépôts à vue	108,5	136,5	140,0	156,9	193,6	172,7	172,2	166,0	198,3	2,4%	
Placements liquides ou à court terme	30,6	29,3	34,9	37,7	41,9	46,3	46,3	54,0	52,7	25,8%	
Comptes d'épargne à régime spécial	0,3	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	-28,6%	
Placements indexés sur les taux de marché	30,3	29,0	34,6	37,3	41,3	46,0	46,0	53,7	52,3	26,5%	
(dt) comptes à terme	21,2	19,7	19,9	20,2	23,2	24,8	21,6	22,7	21,3	-8,4%	
(dt) OPCVM monétaires	5,9	8,5	13,1	15,4	14,8	17,4	19,5	27,3	28,3	91,2%	
(dt) certificats de dépôt	3,3	0,8	1,5	1,7	3,3	3,7	4,9	3,7	2,7	-17,8%	
Epargne à long terme	3,3	10,5	14,2	8,9	9,5	8,7	8,1	8,1	4,3	-54,6%	
(dt) OPCVM non monétaires	2,9	10,2	13,9	8,4	9,2	8,3	7,7	7,8	4,0	-56,6%	
<b>Ménages</b>	<b>557,8</b>	<b>591,2</b>	<b>629,7</b>	<b>674,4</b>	<b>800,7</b>	<b>799,8</b>	<b>809,7</b>	<b>819,9</b>	<b>833,9</b>	<b>4,1%</b>	
Dépôts à vue	235,4	227,5	243,5	258,9	286,3	282,9	289,2	295,5	299,0	4,4%	
Placements liquides ou à court terme	195,8	214,3	218,4	238,2	265,4	267,3	265,9	266,9	273,3	3,0%	
Comptes d'épargne à régime spécial	155,7	171,0	179,0	188,6	206,6	212,6	216,3	215,9	219,7	6,3%	
Livrets ordinaires	40,0	44,3	45,2	48,2	55,8	57,8	58,7	59,2	59,4	6,5%	
Livrets A et bleu	82,4	85,9	88,1	91,3	98,0	100,5	102,4	101,9	104,7	6,8%	
Livrets jeune	0,3	0,7	1,0	1,8	4,2	4,2	4,4	4,8	4,4	5,1%	
Livrets d'épargne populaire	10,8	12,9	15,1	15,2	15,5	15,7	15,7	15,4	15,9	2,3%	
CODEVI	4,2	6,1	6,6	7,1	8,0	9,1	9,8	10,0	10,6	32,9%	
Comptes d'épargne logement	18,1	21,0	23,0	25,1	25,1	25,3	25,3	24,7	24,7	-1,3%	
Placements indexés sur les taux de marché	40,1	43,3	39,4	49,5	58,8	54,7	49,6	51,0	53,6	-8,9%	
(dt) OPCVM monétaires	10,7	13,7	12,3	20,5	20,5	19,8	13,2	15,8	19,8	-3,4%	
(dt) Comptes créditeurs à terme	29,3	29,5	26,9	29,0	38,3	34,9	36,3	35,1	33,7	-11,8%	
Epargne à long terme	126,6	149,3	167,8	177,4	249,0	249,6	254,6	257,6	261,5	5,0%	
Plans d'épargne logement	72,4	82,8	86,4	91,0	85,8	84,2	82,1	80,6	80,2	-6,5%	
Plans d'épargne populaire	11,0	11,1	10,4	9,7	8,1	7,8	7,6	7,4	7,2	-11,1%	
Autres comptes d'épargne	0,2	0,2	0,2	0,3	0,7	1,2	1,0	0,9	1,2	70,7%	
Portefeuille-titre	5,3	6,5	7,1	10,1	13,6	13,5	13,9	12,9	12,6	-7,7%	
OPCVM non-monétaires	13,9	17,8	19,7	18,4	19,1	19,3	18,3	19,8	21,1	10,3%	
Contrats d'assurance-vie	23,7	31,1	43,9	47,8	121,6	123,7	131,7	136,0	139,2	14,5%	
<b>Autres agents</b>	<b>13,6</b>	<b>20,7</b>	<b>15,6</b>	<b>24,3</b>	<b>26,3</b>	<b>28,5</b>	<b>29,5</b>	<b>33,9</b>	<b>30,2</b>	<b>14,8%</b>	
Dépôts à vue	10,3	14,6	12,1	18,9	21,0	22,7	22,9	28,9	24,1	14,8%	
Placements liquides ou à court terme	3,1	5,8	3,4	4,6	4,2	4,7	5,4	5,0	6,0	41,8%	
Comptes d'épargne à régime spécial	0,2	0,4	0,6	0,4	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	2,2%	
Placements indexés sur les taux de marché	2,9	5,5	2,8	4,2	3,4	4,0	4,7	4,3	5,2	51,1%	
Epargne à long terme	0,2	0,2	0,1	0,8	1,1	1,1	1,1	0,0	0,1	-90,1%	
<b>Total actifs financiers</b>	<b>713,8</b>	<b>788,1</b>	<b>834,5</b>	<b>902,3</b>	<b>1072,0</b>	<b>1056,0</b>	<b>1065,8</b>	<b>1082,0</b>	<b>1119,4</b>	<b>4,4%</b>	
Dépôts à vue	354,2	378,7	395,6	434,7	500,8	478,2	484,3	490,3	521,4	4,1%	
Placements liquides ou à court terme	229,6	249,4	256,7	280,5	311,5	318,4	317,6	325,9	332,0	6,6%	
Comptes d'épargne à régime spécial	156,2	171,5	180,0	189,4	207,9	213,7	217,4	217,0	220,9	6,2%	
Placements indexés sur les taux de marché	73,3	77,9	76,7	91,1	103,6	104,7	100,2	108,9	111,1	7,2%	
Epargne à long terme	130,0	160,0	182,2	187,1	259,6	259,4	263,8	265,8	266,0	2,5%	

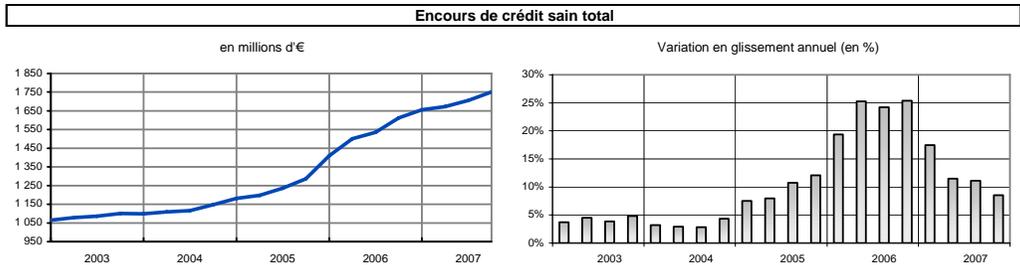
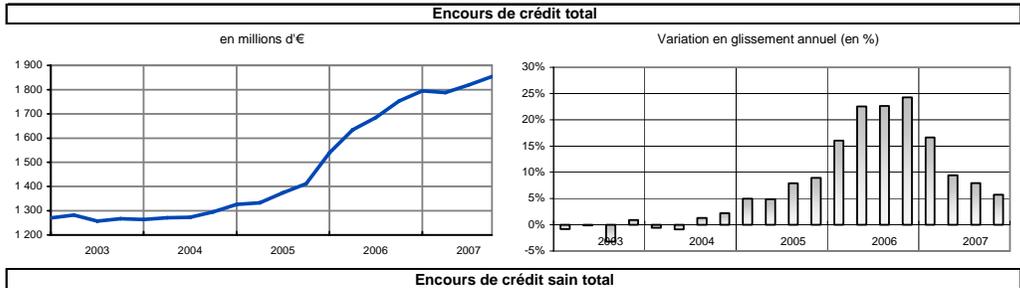
## 2. LES CONCOURS A LA CLIENTELE

Cette partie analyse d'abord les prêts consentis aux agents économiques par l'ensemble des établissements de crédit (locaux et non installés localement), puis détaille les concours consentis uniquement par les établissements locaux.

*Avertissement : A compter du 2<sup>nd</sup> trimestre 2006, la collecte des statistiques concernant l'encours des passifs financiers s'est enrichie de données provenant du recensement d'une nouvelle société financière de la place (les graphiques et certains tableaux incluent ce nouvel établissement). Pour une raison d'homogénéité dans l'analyse des évolutions au cours de la période sous revue, l'examen des variations se fera, à périmètre constant.*

## 2.1 L'ensemble des concours consentis

Au 31 décembre 2007, le marché du crédit en faveur des agents économiques atteint un encours de 1,8 milliard d'€ (+ 5,8 %), dont près de 44 % ont été octroyés par les établissements de crédit locaux (+ 3 points en un an). Les encours sains affichent une progression plus nette de 8,5 % à fin 2007. L'évolution moins forte des encours bruts s'explique par la baisse des encours douteux (- 25,8 %, à 104,3 millions d'€). Le taux global de créances douteuses a ainsi perdu 2,4 points sur un an.



### Evolution des encours sains bancaires totaux

en millions d'€

	Déc 2002	Déc 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Var(*) 06-05	Déc. 2007	Var 07-06
Entreprises	591,2	610,3	622,8	673,5	849,3	10,8%	938,1	10,5%
dont immobilier	445,7	468,9	480,5	512,0	563,3	8,3%	574,1	1,9%
Ménages	272,5	289,9	295,7	328,4	426,2	15,3%	501,4	17,7%
Collectivités locales	164,8	166,0	170,2	220,0	272,1	16,2%	258,0	-5,2%
Autres agents	21,4	34,0	59,1	64,6	65,2	1,0%	52,5	-19,5%
<b>Total encours sain</b>	<b>1 049,9</b>	<b>1 100,3</b>	<b>1 147,7</b>	<b>1 286,4</b>	<b>1 612,8</b>	<b>12,4%</b>	<b>1 750,1</b>	<b>8,5%</b>

Source : IEDOM

(\*) à périmètre constant

La hausse de l'encours global de crédits sains est principalement liée à celles des ménages et des entreprises. En effet, la part consentie aux ménages progresse de 17,7 % (+ 2,4 points), celle concernant les entreprises affiche un rythme de progression annuelle stable par rapport à l'année dernière, à + 10,5 % fin 2007. En revanche, avec 258,0 millions d'€ à fin décembre 2007, l'encours sain des collectivités locales affiche un repli de 5,2 % provenant principalement des « autres crédits » (- 92,7 % sur un an). L'essentiel des concours des collectivités locales est constitué de crédit à l'équipement, en hausse de 9,6 % à 254,7 millions d'€

## Structure des encours sains par agents économiques (\*)

	Déc 2002	Déc 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc.(*) 2006	Var(*) 06-05	Déc. 2007	Var(*) 07-06
Entreprises	56,3%	55,5%	54,3%	52,4%	51,6%	-0,8	53,6%	2,0
<i>dont immobilier</i>	42,4%	42,6%	41,9%	39,8%	38,3%	-1,5	32,8%	-5,5
Ménages	26,0%	26,3%	25,8%	25,5%	26,2%	0,7	28,7%	2,5
Collectivités locales	15,7%	15,1%	14,8%	17,1%	17,7%	0,6	14,7%	-3,0
Autres agents	2,0%	3,1%	5,2%	5,0%	4,5%	-0,5	3,0%	-1,5

Source : IEDOM

(\*) à périmètre constant

Au niveau de la structure par agents économiques, les entreprises sont les principaux bénéficiaires des crédits sains (53,6 % de l'encours global, dont 32,8 % lié au financement de l'immobilier constitué pour l'essentiel du logement social), devant les ménages (28,7 %) et les collectivités locales (14,7 %). Les parts des ménages et des entreprises sont les seules à progresser en 2007 (+ 2,5 points et + 2,0 points respectivement).

## Encours de crédit en faveur des agents économiques guyanais

	Montants en millions d'€									Var. 1 an
	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	mars-07	juin-07	sept-07	déc-07	
<b>Entreprises</b>										
Crédits d'exploitation	37,8	38,1	44,6	49,5	83,6	95,0	84,6	90,4	91,7	9,7%
Créances commerciales	6,2	6,5	6,8	7,1	12,6	14,4	9,9	10,4	9,2	-27,0%
Crédits de trésorerie	16,3	14,7	19,0	20,3	39,1	43,4	37,1	43,8	46,9	19,8%
Comptes ordinaires débiteurs	15,3	16,9	18,8	22,1	31,9	37,2	37,5	36,3	35,6	11,7%
Affacturation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Crédits d'investissement	89,5	87,6	83,5	91,9	174,6	244,0	244,6	260,7	268,6	53,8%
Crédits à l'équipement	87,7	81,6	75,6	80,6	127,3	178,5	182,0	195,8	202,9	59,4%
Crédit-bail	1,8	6,0	7,9	11,3	47,2	65,4	62,6	65,0	65,7	39,0%
Crédits à l'habitat	445,7	468,9	480,5	512,0	563,3	545,5	553,2	559,5	574,1	1,9%
Autres crédits	18,2	15,7	14,1	20,1	27,9	3,9	3,5	3,4	3,8	-86,4%
<b>Encours sain</b>	<b>591,2</b>	<b>610,3</b>	<b>622,8</b>	<b>673,5</b>	<b>849,3</b>	<b>888,3</b>	<b>885,9</b>	<b>914,0</b>	<b>938,1</b>	<b>10,5%</b>
Créances douteuses brutes	143,7	137,5	126,8	99,7	109,1	99,1	71,0	73,9	68,0	-37,7%
<b>Encours total</b>	<b>734,9</b>	<b>747,8</b>	<b>749,6</b>	<b>773,2</b>	<b>958,4</b>	<b>987,5</b>	<b>956,9</b>	<b>987,9</b>	<b>1 006,1</b>	<b>5,0%</b>
Taux de créances douteuses	20,0%	18,4%	16,9%	12,9%	11,4%	10,0%	7,4%	7,5%	6,8%	-4,6
<b>Ménages</b>										
Crédits à la consommation	77,0	82,8	87,6	98,1	153,7	157,1	169,9	165,0	170,3	10,8%
Crédits de trésorerie	70,4	77,9	81,6	91,0	142,2	144,3	154,8	149,9	154,7	8,8%
Comptes ordinaires débiteurs	6,3	4,0	4,9	5,7	5,9	6,8	6,5	8,4	7,5	27,9%
Crédit-bail	0,3	0,8	1,1	1,4	5,7	6,1	8,6	6,6	8,1	41,9%
Crédits à l'habitat	193,8	204,8	205,7	228,5	269,4	278,2	291,0	307,1	322,9	19,9%
Autres crédits	1,7	2,3	2,4	1,8	3,1	4,8	5,2	7,4	8,3	169,4%
<b>Encours sain</b>	<b>272,5</b>	<b>289,9</b>	<b>295,7</b>	<b>328,4</b>	<b>426,2</b>	<b>440,1</b>	<b>466,2</b>	<b>479,4</b>	<b>501,4</b>	<b>17,7%</b>
Créances douteuses brutes	54,9	28,8	20,4	24,2	31,2	39,1	42,7	33,7	35,0	12,2%
<b>Encours total</b>	<b>327,5</b>	<b>318,7</b>	<b>316,1</b>	<b>352,6</b>	<b>457,4</b>	<b>479,2</b>	<b>508,9</b>	<b>513,1</b>	<b>536,4</b>	<b>17,3%</b>
Taux de créances douteuses	16,8%	9,0%	6,5%	6,9%	6,8%	8,2%	8,4%	6,6%	6,5%	-0,3
<b>Collectivités locales</b>										
Crédits d'exploitation	0,1	0,2	0,2	0,0	1,4	0,3	0,3	0,1	0,5	ns
Crédits de trésorerie	0,1	0,1	0,1	0,0	1,4	0,2	0,2	0,1	0,5	ns
Comptes ordinaires débiteurs	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	ns
Crédits à l'équipement	135,7	140,1	147,1	192,4	232,4	263,5	263,0	258,5	254,7	9,6%
Autres crédits	29,0	25,7	22,8	27,6	38,2	4,5	3,7	3,3	2,8	-92,7%
<b>Encours sain</b>	<b>164,8</b>	<b>166,0</b>	<b>170,2</b>	<b>220,0</b>	<b>272,1</b>	<b>268,3</b>	<b>266,9</b>	<b>261,9</b>	<b>258,0</b>	<b>-5,2%</b>
Créances douteuses brutes	7,8	0,9	0,3	0,9	0,3	0,4	1,1	5,5	1,0	192,6%
<b>Encours total</b>	<b>172,6</b>	<b>166,9</b>	<b>170,5</b>	<b>220,9</b>	<b>272,4</b>	<b>268,7</b>	<b>268,0</b>	<b>267,4</b>	<b>259,0</b>	<b>-4,9%</b>
Taux de créances douteuses	4,5%	0,5%	0,2%	0,4%	0,1%	0,2%	0,4%	2,0%	0,4%	0,3
<b>Autres agents</b>										
<b>Encours sain</b>	<b>21,4</b>	<b>34,0</b>	<b>59,1</b>	<b>64,6</b>	<b>65,2</b>	<b>59,6</b>	<b>53,7</b>	<b>50,8</b>	<b>52,5</b>	<b>-19,5%</b>
Créances douteuses brutes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	-
<b>Encours total</b>	<b>21,4</b>	<b>34,0</b>	<b>59,1</b>	<b>64,6</b>	<b>65,2</b>	<b>59,6</b>	<b>53,7</b>	<b>50,8</b>	<b>52,9</b>	<b>-18,9%</b>
Taux de créances douteuses	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%	0,7
<b>TOTAL</b>										
<b>Encours sain</b>	<b>1 049,9</b>	<b>1 100,3</b>	<b>1 147,7</b>	<b>1 286,4</b>	<b>1 612,8</b>	<b>1 656,3</b>	<b>1 672,8</b>	<b>1 706,1</b>	<b>1 750,1</b>	<b>8,5%</b>
Créances douteuses brutes	206,4	167,3	147,6	124,9	140,6	138,7	114,7	113,0	104,3	-25,8%
<b>Encours total</b>	<b>1 256,3</b>	<b>1 267,5</b>	<b>1 295,3</b>	<b>1 411,3</b>	<b>1 753,4</b>	<b>1 794,9</b>	<b>1 787,5</b>	<b>1 819,1</b>	<b>1 854,4</b>	<b>5,8%</b>
Taux de créances douteuses	16,4%	13,2%	11,4%	8,8%	8,0%	7,7%	6,4%	6,2%	5,6%	-2,4
Taux de provisionnement	73,3%	70,5%	70,4%	73,0%	63,7%	64,0%	74,6%	66,6%	71,0%	7,3

Enfin, la part des banques locales dans le financement des différents agents économiques varie fortement d'une catégorie d'agents à l'autre. Ainsi, elle est plus élevée pour les ménages (81,9 %) que pour les autres agents et clientèle diverse (31,6 %) ou les entreprises (31,6 %). Elle est en revanche très faible pour les collectivités locales (1,7 %), ce marché étant principalement occupé par les établissements non installés localement.

#### Part des banques locales dans le financement des différents agents économiques

	Déc 2002	Déc 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Var 06-05	Déc. 2007	Var 07-06
Entreprises	25,1%	25,0%	25,4%	28,1%	29,2%	1,2	31,6%	2,3
<i>dont immobilier</i>	2,7%	3,6%	4,0%	5,9%	6,9%	1,0	10,3%	3,4
Ménages	73,7%	75,6%	78,5%	79,8%	82,5%	2,7	81,9%	-0,7
Collectivités locales	3,8%	2,1%	0,5%	0,2%	0,8%	0,5	1,7%	0,9
Autres agents	26,1%	12,0%	8,4%	19,5%	30,5%	11,1	31,6%	1,0
<b>Total encours sain</b>	<b>34,4%</b>	<b>34,5%</b>	<b>34,5%</b>	<b>36,1%</b>	<b>38,6%</b>	<b>2,5</b>	<b>41,6%</b>	<b>3,0</b>

Source : IEDOM

## 2.2 Les concours consentis par les établissements de crédit locaux

L'encours brut de crédits distribués par les établissements de crédit locaux a continué de croître tout au long de l'année 2007. La hausse atteint + 12,2 % fin 2007, après plusieurs années de baisse continue liée à une production modérée et à l'apurement progressif des créances douteuses par les établissements de la place. Le rythme de croissance des crédits sains est resté soutenu (+ 16,9 % au 31 décembre 2007 après + 18,5 % un an auparavant) alors que l'encours des créances douteuses brutes baisse de 16,0 % en glissement annuel pour atteindre 87,6 millions d'€ fin 2007. Le taux de créances douteuses (10,9 %) décline ainsi de 3,6 points sur un an.

#### Evolution des encours sains bancaires locaux

en millions d'€

	Déc 2002	Déc 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Var(*) 06-05	Déc. 2007	Var 07-06
Entreprises	148,7	152,4	158,3	189,1	248,4	18,2%	296,1	19,2%
<i>dont immobilier</i>	11,9	17,0	19,3	30,1	39,0	29,6%	59,3	51,9%
Ménages	200,7	219,2	232,1	262,1	351,7	16,2%	410,4	16,7%
Collectivités locales	6,2	3,5	0,9	0,5	2,1	ns	4,3	ns
Autres agents	5,6	4,1	4,9	12,6	19,9	58,6%	16,6	-16,7%
<b>Total encours sain</b>	<b>361,2</b>	<b>379,2</b>	<b>396,3</b>	<b>464,3</b>	<b>622,1</b>	<b>18,5%</b>	<b>727,5</b>	<b>16,9%</b>

Source : IEDOM

(\*) à périmètre constant

Hormis les autres agents<sup>1</sup>, l'ensemble des agents économiques contribue à la progression de l'encours sain. L'encours sain en faveur des ménages a ainsi progressé de 16,7 %, celui au bénéfice des entreprises de 19,2 %. Cette dernière progression se retrouve pour l'essentiel dans la hausse des crédits à l'équipement<sup>2</sup> (+ 18,1 % contre + 13,7 %) et les crédits immobiliers (+ 51,9 % à 59,3 millions d'€).

<sup>1</sup> Les autres agents regroupent les sociétés d'assurance, les fonds de pension ainsi que les administrations centrales et de sécurité sociale.

<sup>2</sup> A périmètre constant, suite au reclassement d'encours effectué par un établissement de la place.

Concernant les ménages, les crédits à l'habitat et à la consommation ont progressé de respectivement 20,2 % et 9,3 %.

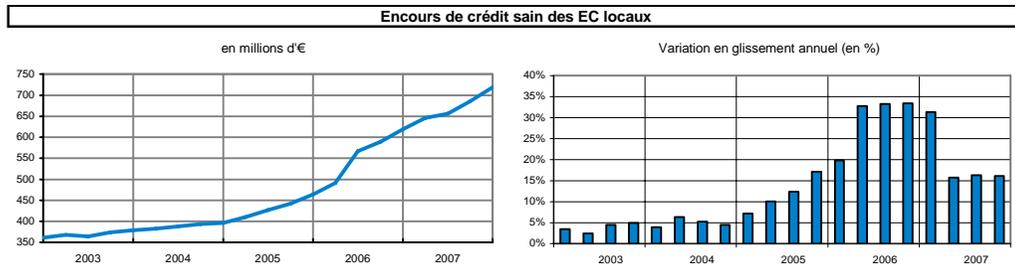
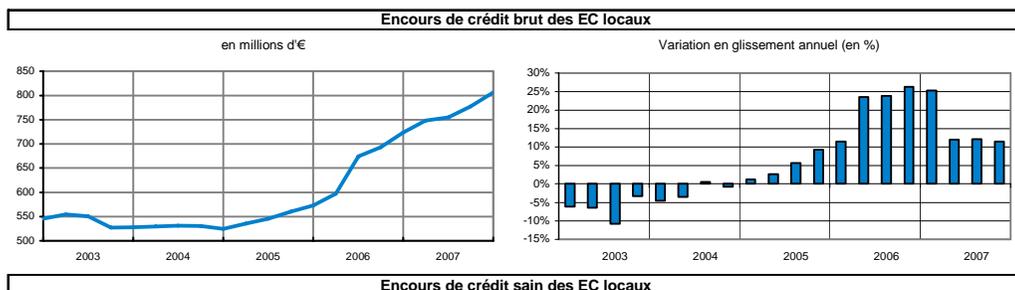
#### Structure des encours sains locaux par agents économiques

	Déc 2002	Déc 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Var 06-05	Déc. 2007	Var 07-06
Entreprises	41,2%	40,2%	40,0%	40,7%	39,9%	-0,8	40,7%	0,8
<i>dont immobilier</i>	3,3%	4,5%	4,9%	6,5%	6,3%	-0,2	8,1%	1,9
Ménages	55,6%	57,8%	58,6%	56,5%	56,5%	0,1	56,4%	-0,1
Collectivités locales	1,7%	0,9%	0,2%	0,1%	0,3%	0,2	0,6%	0,3
Autres agents	1,5%	1,1%	1,2%	2,7%	3,2%	0,5	2,3%	-0,9

Source : IEDOM

Au niveau de la répartition par agents économiques, il convient de relever la progression de l'encours sain des entreprises (+ 0,8 point), des collectivités locales (+ 0,3 point) aux dépens des ménages (- 0,1 point) et des autres agents (- 0,9 point).

Le niveau de risques potentiels présentés par les différents types d'agents économiques est en baisse continue depuis 1999, plus particulièrement pour les entreprises. Cette évolution est liée à un apurement progressif du stock important de créances douteuses héritées de la crise du début des années 1990. Le taux de créances douteuses des entreprises a ainsi perdu 7,3 points sur un an à 16,6 %. En revanche, le risque porté par les ménages est orienté à la hausse en fin d'année 2007 à 7,1 %, soit une augmentation de 0,2 point.



## Encours de crédit des établissements locaux en faveur des agents économiques guyanais

	Montants en millions d'€										Var. 1 an
	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	mars-07	juin-07	sept-07	déc-07		
<b>Entreprises</b>											
Crédits d'exploitation	37,8	38,1	44,0	49,2	74,6	83,4	80,0	83,7	87,2	16,9%	
Créances commerciales	6,2	6,5	6,8	7,1	7,0	7,8	8,6	6,1	7,2	4,0%	
Crédits de trésorerie	16,3	14,7	18,3	20,0	37,1	41,1	35,3	43,1	46,2	24,6%	
Comptes ordinaires débiteurs	15,3	16,9	18,8	22,1	30,5	34,5	36,1	34,5	33,7	10,5%	
Affacturation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	
Crédits d'investissement	83,7	84,1	83,0	91,3	108,1	136,3	133,9	139,9	146,9	35,9%	
Crédits à l'équipement	81,9	78,1	75,1	80,1	89,4	118,6	118,4	122,9	129,5	44,9%	
Crédit-bail	1,8	6,0	7,9	11,3	18,8	17,6	15,5	16,9	17,4	-7,3%	
Crédits à l'habitat	11,9	17,0	19,3	30,1	39,0	41,1	46,8	50,9	59,3	51,9%	
Autres crédits	15,2	13,1	12,0	18,4	26,6	2,6	2,3	2,2	2,8	-89,6%	
<b>Encours sain</b>	<b>148,7</b>	<b>152,4</b>	<b>158,3</b>	<b>189,1</b>	<b>248,4</b>	<b>263,3</b>	<b>263,0</b>	<b>276,7</b>	<b>296,1</b>	<b>19,2%</b>	
Créances douteuses brutes	161,3	129,2	114,4	89,9	78,1	68,8	60,8	62,2	56,4	-27,8%	
<b>Encours total</b>	<b>310,0</b>	<b>281,5</b>	<b>272,7</b>	<b>279,0</b>	<b>326,4</b>	<b>332,1</b>	<b>323,8</b>	<b>338,9</b>	<b>352,5</b>	<b>8,0%</b>	
Taux de créances douteuses	55,6%	48,0%	43,2%	32,2%	23,9%	20,7%	18,8%	18,4%	16,6%	-7,3	
<b>Ménages</b>											
Crédits à la consommation	65,3	71,1	76,0	85,9	139,1	142,2	154,2	147,5	151,9	9,3%	
Crédits de trésorerie	58,7	66,2	70,0	78,9	127,6	129,4	139,0	132,5	136,4	6,9%	
Comptes ordinaires débiteurs	6,3	4,0	4,9	5,7	5,8	6,8	6,5	8,4	7,5	27,8%	
Crédit-bail	0,3	0,8	1,1	1,4	5,7	6,1	8,6	6,6	8,1	41,9%	
Crédits à l'habitat	134,1	146,2	154,1	174,6	210,8	218,0	227,3	240,9	253,4	20,2%	
Autres crédits	1,3	2,0	1,9	1,6	1,9	2,0	2,0	4,1	5,1	167,6%	
<b>Encours sain</b>	<b>200,7</b>	<b>219,2</b>	<b>232,1</b>	<b>262,1</b>	<b>351,7</b>	<b>362,2</b>	<b>383,5</b>	<b>392,5</b>	<b>410,4</b>	<b>16,7%</b>	
Créances douteuses brutes	22,9	19,2	13,2	18,1	25,9	33,1	37,9	28,9	30,5	18,0%	
<b>Encours total</b>	<b>223,6</b>	<b>238,4</b>	<b>245,2</b>	<b>280,2</b>	<b>377,6</b>	<b>395,3</b>	<b>421,4</b>	<b>421,4</b>	<b>441,0</b>	<b>16,8%</b>	
Taux de créances douteuses	10,2%	8,0%	5,4%	6,5%	6,9%	8,4%	9,2%	6,9%	7,1%	0,2	
<b>Collectivités locales</b>											
Crédits d'exploitation	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	-25,0%	
Crédits de trésorerie	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	
Comptes ordinaires débiteurs	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	-20,0%	
Crédits à l'équipement	5,9	3,3	0,6	0,4	2,0	3,0	3,7	3,6	4,3	118,1%	
Autres crédits	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-100,0%	
<b>Encours sain</b>	<b>6,2</b>	<b>3,5</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>2,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,8</b>	<b>3,7</b>	<b>4,3</b>	<b>109,8%</b>	
Créances douteuses brutes	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	-4,4%	
<b>Encours total</b>	<b>6,6</b>	<b>3,8</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>	<b>2,4</b>	<b>3,5</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>	<b>4,6</b>	<b>93,9%</b>	
Taux de créances douteuses	5,1%	7,7%	25,9%	43,8%	14,0%	10,3%	8,6%	6,9%	6,9%	-7,1	
<b>Autres agents</b>											
<b>Encours sain</b>	<b>5,6</b>	<b>4,1</b>	<b>4,9</b>	<b>12,6</b>	<b>19,9</b>	<b>19,7</b>	<b>15,0</b>	<b>13,0</b>	<b>16,6</b>	<b>-16,7%</b>	
Créances douteuses brutes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	-	
<b>Encours total</b>	<b>5,6</b>	<b>4,1</b>	<b>4,9</b>	<b>12,6</b>	<b>19,9</b>	<b>19,7</b>	<b>15,0</b>	<b>13,0</b>	<b>16,9</b>	<b>-15,0%</b>	
Taux de créances douteuses	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,1%	-	
<b>TOTAL</b>											
<b>Encours sain</b>	<b>361,2</b>	<b>379,2</b>	<b>396,3</b>	<b>464,3</b>	<b>622,1</b>	<b>648,4</b>	<b>665,2</b>	<b>685,9</b>	<b>727,5</b>	<b>16,9%</b>	
Créances douteuses brutes	184,5	148,6	127,9	108,4	104,3	102,2	99,0	91,4	87,6	-16,0%	
<b>Encours total</b>	<b>545,8</b>	<b>527,9</b>	<b>524,1</b>	<b>572,7</b>	<b>726,3</b>	<b>750,6</b>	<b>764,3</b>	<b>777,3</b>	<b>815,1</b>	<b>12,2%</b>	
Taux de créances douteuses	33,8%	28,2%	24,4%	18,9%	14,4%	13,7%	13,1%	11,8%	10,9%	-3,6	
Taux de provisionnement	81,7%	79,3%	81,2%	84,1%	85,9%	86,9%	86,5%	82,4%	84,6%	-1,3	

### 3. LA POSITION EXTERIEURE NETTE DU SYSTEME BANCAIRE

La position extérieure nette du système bancaire local se définit comme la différence entre les avoirs hors zone et les engagements hors zone des établissements de crédit locaux.

	Montants en millions d'€							Var. 1 an	
	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	mars-07	juin-07	sept-07		déc-07
Avoirs extérieurs des établissements	484,4	483,0	467,5	317,2	224,0	231,5	211,5	209,2	-34,0%
Engagements extérieurs des établissements	169,9	228,2	235,8	177,2	215,8	241,9	247,1	275,7	55,6%
<b>Position extérieure nette</b>	<b>314,5</b>	<b>254,8</b>	<b>231,7</b>	<b>140,0</b>	<b>8,2</b>	<b>-10,4</b>	<b>-35,6</b>	<b>-66,5</b>	<b>-147,5%</b>

Le système bancaire guyanais présente depuis juin 2007, une position extérieure nette négative, le volume de crédits octroyés étant supérieur à la collecte des ressources. Les établissements locaux sont en effet, dans l'ensemble, emprunteurs sur le marché interbancaire,

en raison de l'accélération de la distribution de crédits dans le département. La position extérieure nette du système bancaire local présente ainsi un déficit de 66,5 millions d'€ fin décembre 2007, soit 8,1 % du total des concours octroyés par les établissements de crédit locaux aux agents économiques guyanais.

#### 4. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE

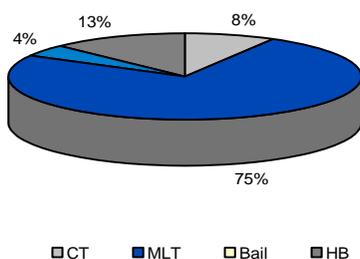
Le total des risques bancaires recensés par la Centrale des risques de la Banque de France<sup>1</sup> sur les entreprises de Guyane s'élevait en décembre 2007 à 1 390,8 millions d'€ Les encours à moyen et long terme représentaient 75 % du total, devant les engagements hors-bilan (13 %), les encours à court terme (8 %) et les encours de crédit-bail (4 %). Dans l'économie marchande, le secteur des services est prépondérant, bénéficiaire de près de 77 % des encours, suivi du secteur du commerce (12 %), du BTP (5 %), de l'industrie (3 %), des transports (2 %) et du secteur primaire (1 %). Si le secteur des services marchands (immobiliers notamment) progresse au même rythme que l'ensemble des risques bancaires (+ 9 %), les autres secteurs de l'économie marchande sont en forte augmentation sur un an avec des taux de croissance de + 17 % pour le commerce, + 29 % dans l'industrie, + 35 % dans le BTP et +14 % dans le secteur primaire.

Répartition des risques bancaires par secteurs d'activité

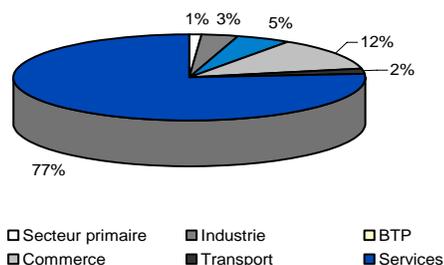
	déc-06					déc-07				
	CT	MLT	Bail	HB	Total	CT	MLT	Bail	HB	Total
Secteur primaire	5,5	2,4	0,2	1,4	9,5	7,415	2,3	0,3	0,8	10,8
Industrie	9,3	7,7	2,7	8	27,7	13,3	12,2	2,6	7,6	35,7
BTP	11,8	4,6	1,9	21,3	39,6	18,2	7,7	2,4	25	53,3
Commerce	46	30,2	6,3	25	107,5	33,4	36,9	24,8	30,5	125,6
Transport	2,9	17,7	1,8	3,7	26,1	5,1	10,8	2	3,9	21,8
Services	24,6	623,1	23,7	57,8	729,2	33,5	665,5	24,6	73,1	796,7
Education, santé, action sociale	2,1	79	1,1	1,7	83,9	1,4	70,6	1,8	1,9	75,7
Secteur Public	4,6	229,34	0,96	16,6	251,5	4,3	231,9	0,8	31,9	268,9
Divers	0,2	0,85	0,04	0	1,1	1,1	1,0	0,0	0,1	2,2
<b>Total</b>	<b>107,0</b>	<b>994,9</b>	<b>38,7</b>	<b>135,6</b>	<b>1 276,2</b>	<b>117,7</b>	<b>1039</b>	<b>59,34</b>	<b>174,9</b>	<b>1390,8</b>

Source : Centrale des risques de la Banque de France, IEDOM

Répartition des risques par nature



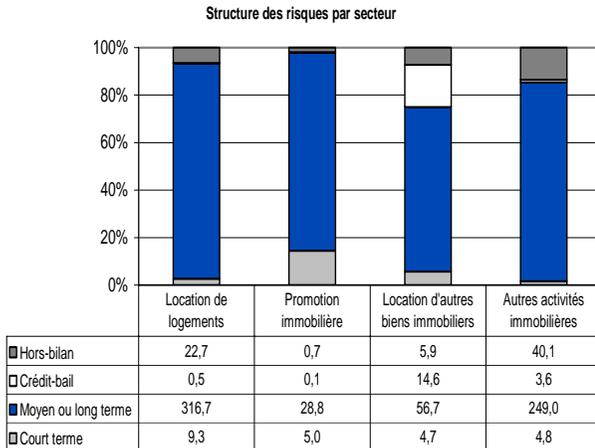
Risques par secteur (hors secteur public)



## 4.1 Le risque immobilier



Ainsi qu'il ressort de la centrale des risques de la Banque de France, l'encours total des crédits et des engagements hors-bilan portés par le système bancaire sur le secteur de l'immobilier guyanais s'établit, en décembre 2007, à 763 millions d'€, en augmentation de 8 % sur un an. Il concerne pour une bonne part le secteur de la location de logements.



La structure par nature de crédit diffère peu selon les secteurs.

Les crédits à moyen ou long terme sont toujours prédominants, concernant notamment le secteur de la location.

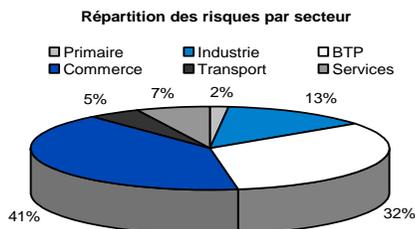
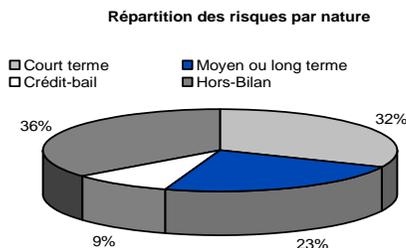
## 4.2 Le risque PME-PMI

Le total des risques recensés dans la Centrale des risques de la Banque de France sur les PME-PMI, hors secteur immobilier, qui regroupent les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 760 milliers d'€ et 76 millions d'€ et dont la cotation de l'IEDOM est significative, s'établit à 94,3 millions d'€

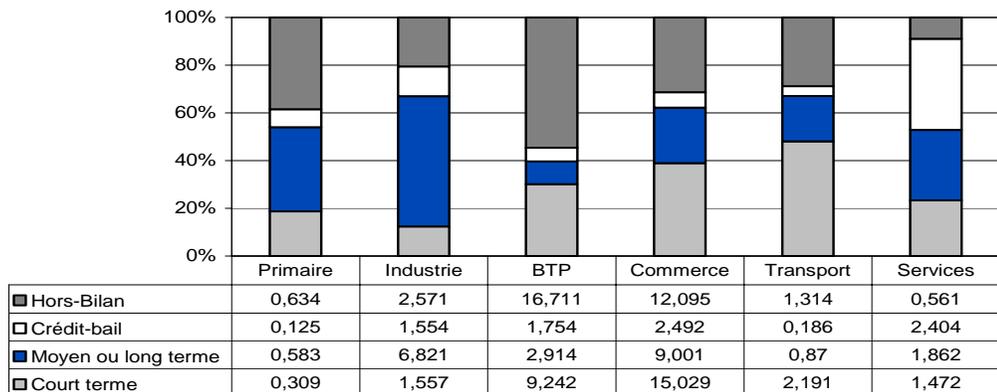
Le poids des engagements de hors-bilan est plus élevé (36 %), devant les concours à court terme (32 %), à moyen ou long terme (23 %) ainsi que le crédit-bail (9 %).

<sup>1</sup> Le service de la centrale des risques de la Banque de France recense les risques bancaires dans les DOM d'un montant supérieur à 25 000 € par guichet et par entité juridique.

L'analyse par secteur d'activité montre un positionnement prédominant du commerce (41 %) devant le BTP (32 %), l'industrie (13 %), les services (7 %), les transports (5 %) et le secteur primaire (2 %).



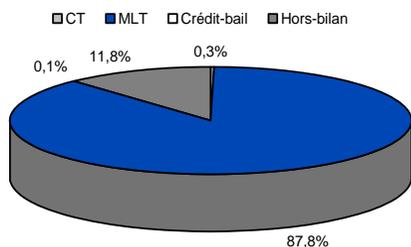
**Structure des risques sur les PME-PMI par secteur et par nature (en millions d'€)**



L'analyse de la structure d'endettement par secteur d'activité fait apparaître d'importantes différences. Ainsi, le poids des encours à moyen ou long terme varie de 9,5 % pour le BTP à 54,6 % pour l'industrie et celui des crédits à court terme de 12,5 % pour l'industrie à 48 % dans les transports. De même, le poids des engagements de hors-bilan varie très fortement entre 20,6 % pour l'industrie et 54,6 % pour le BTP. Enfin, le recours au crédit-bail demeure marginal, sauf dans les services (avec notamment les loueurs de véhicules) et le commerce où il est assez significatif.

### 4.3 Le risque sur le secteur public local

**Structure par nature des risques sur les collectivités locales**



L'encours de risques sur les collectivités locales guyanaises (communes, communautés de communes, conseils général et régional) s'établissait en décembre 2007 à 254,9 millions d'€ (+ 4,2 % sur un an après + 14,5 % en 2006), dont pour l'essentiel 223,7 millions d'€ d'encours de crédits moyen ou long terme.

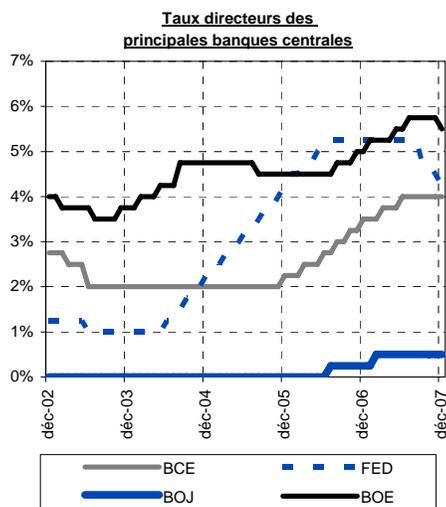
# Section 3

## Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

### 1. LES TAUX D'INTERET

#### 1.1 Les taux directeurs

L'actualité monétaire de l'année 2007 a été particulièrement riche. Au cours du premier semestre 2007, jusqu'à la crise financière de l'été, les autorités monétaires des principales puissances ont maintenu des politiques monétaires restrictives dans la continuité de l'année 2006 pour lutter contre la hausse de l'inflation. La crise financière survenue au mois d'août 2007 a profondément modifié le contexte d'intervention des banques centrales. La crise de confiance sur les marchés monétaires et la crainte d'une propagation à l'économie réelle ont conduit à d'importantes interventions exceptionnelles<sup>1</sup> des autorités monétaires américaines, européennes et japonaises pour maintenir la liquidité sur les marchés monétaires, marqués par des tensions sur les taux. Les autorités monétaires ont ensuite mis fin au mouvement de relèvement de leurs taux directeurs avant de procéder aux premières baisses (FED, BOE) qui se sont amplifiées en début d'année 2008 face aux risques de récession économique, en particulier aux Etats-Unis.



La BCE a ainsi relevé à deux reprises (de 25 points) ses taux directeurs au premier semestre 2007 (en mars et en juin), portant le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement (REPO) de 3,50 %, en décembre 2006, à 4 % et les deux autres taux directeurs encadrant le taux de soumission minimal<sup>2</sup> à 3 % et à 5 %. Depuis juin 2007, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés,

<sup>1</sup> La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi injecté massivement des fonds sur le marché monétaire européen à compter d'août 2007 (94,8 milliards d'euros injecté le 9 août pour refinancer les banques de l'euro système) jusqu'à la fin de l'année (la dernière opération de refinancement a porté sur 348,6 milliards d'€ le 18 décembre). Des opérations similaires avaient été menées entre août et décembre 2007 par le comité d'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC), par la Banque d'Angleterre ou par la Banque Centrale du Japon.

<sup>2</sup> Il s'agit du taux de la facilité de dépôt et celui de la facilité de prêt marginal.

ce qui, en raison de l'abaissement des taux directeurs des principales autres banques centrales, a favorisé l'appréciation de l'euro contre les autres monnaies, notamment le dollar américain. Pour mémoire, la BCE avait engagé à partir du 6 décembre 2005, un cycle de resserrement monétaire pour contenir les risques d'inflation à moyen et long terme au sein de la zone euro. Le premier relèvement est intervenu le 6 décembre 2005, suivi de 5 autres de 25 points chacun en 2006.

#### Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	08/03/06	15/06/06	09/08/06	11/10/06	13/12/07	14/03/07	13/06/07
Taux de soumission REPO	2,50%	2,75%	3,00%	3,25%	3,50%	3,75%	4,00%
Facilité de prêt marginal	3,50%	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	4,75%	5,00%
Facilité de dépôt	1,50%	1,75%	2,00%	2,25%	2,50%	2,75%	3,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC), qui avait procédé en 2006 à quatre resserrements de 25 points pour porter le taux des "federal funds" à 5,25 % (au 29 juin 2006), a engagé dès le début de la crise financière de l'été 2007 une politique d'abaissement de ses taux directeurs. Le FOMC les a ainsi abaissés à trois reprises au cours du deuxième semestre 2007 pour ramener le taux des "federal funds" à 4,25 % le 11 décembre 2007.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait relevé à quatre reprises en 2006 son "bank rate" pour le porter à 5,25 % à fin décembre 2006, a poursuivi cette politique au premier semestre 2007 pour porter son "bank rate" à 5,75 % en juillet 2007, avant de procéder à une baisse de 25 points le 5 décembre 2007.

La Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a relevé son taux directeur le 21 février 2007 pour le porter de 0,25 % à 0,50 %. Depuis cette date, la BOJ n'a pas modifié ses taux directeurs.

Enfin, la Banque Populaire de Chine (PBOC), qui avait maintenu ses taux directeurs inchangés à 5,58 % depuis 2004 jusqu'à avril 2006, a procédé depuis le début de l'année 2007 à six relèvements<sup>1</sup> de son principal taux d'intervention (taux de prêt à un an) pour le porter à 7,29 % en septembre 2007. En effet, la Chine se trouve confrontée à une surchauffe économique ainsi qu'à une envolée de ses marchés boursiers qui se traduit par une poussée inflationniste importante, que la banque centrale tente de contenir par un relèvement des conditions de crédit.

## 1.2 Les taux créditeurs

Une nouvelle formule de fixation des conditions de rémunération des principaux produits à taux réglementés est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2008. En effet, le

<sup>1</sup> Par ailleurs, la PBOC a procédé depuis 2006 à de nombreux relèvements de ses taux de réserves obligatoires, qui atteignent à fin décembre 2007 un taux de 14,5 % sur les ressources (contre 9 % à fin décembre 2006).

gouvernement a retenu une nouvelle formule de calcul de ce taux, dont l'actualisation interviendra au 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août de chaque année. Le taux servi est ainsi une moyenne entre l'inflation et les taux d'intérêt à court terme (Euribor et Eonia), avec un plancher minimum égal à l'inflation majoré de 0,25 point. Il a ainsi progressé de 0,50 point, à 3,50 % au 1<sup>er</sup> février 2008. Le taux du Livret d'épargne populaire, égal au taux du Livret A majoré de 0,75 point, a donc été ramené à 4,25 %.

#### Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2006	depuis le 01/08/2006	depuis le 01/08/2007	depuis le 01/02/2008
Livret A et bleu	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,50%+0,75%	1,75%+0,75%	2,00%+0,75%	2,25%+0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,25%	3,75%	4,00%	4,25%
Livret de développement durable (LDD)	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%

\* taux de rémunération annuel + prime de l'Etat

Les PEL ouverts depuis le 12/12/2002 ne bénéficient de la prime de l'Etat qu'à la condition de contracter un prêt.

## 1.3 Les taux débiteurs

### ◆ Le taux de base bancaire<sup>1</sup>

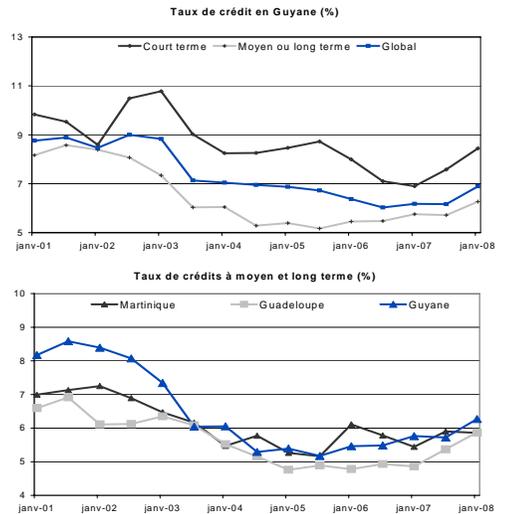
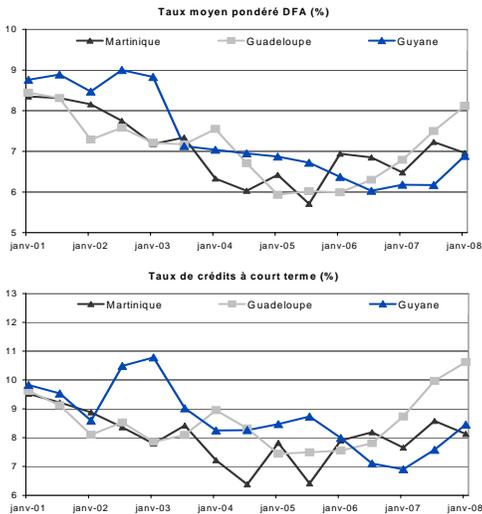
Le taux de base bancaire est resté stable à 9,27 % tout au long de l'année 2007 en Guyane. Le milieu bancaire utilise cependant de moins en moins cet indicateur, lui préférant une référence de marché pour fixer le taux d'un crédit.

### ◆ Le coût du crédit aux entreprises

Après dix trimestres de baisses successives, le coût du crédit aux entreprises en Guyane s'est orienté à la hausse aux mois de janvier et février 2008. Entre l'enquête du début 2007 et celle du début 2008, le taux global a augmenté de 0,71 point, en raison de la progression des taux à court terme (+ 1,55 point) et, dans une moindre mesure, de celle des taux à moyen long terme (+ 0,51 point).

Le coût du crédit est moins élevé en Guyane par rapport à la Martinique depuis janvier 2006 et depuis juillet 2006 pour la Guadeloupe. Depuis début 2008, le différentiel de taux s'est globalement resserré avec la Martinique (- 0,07 point) et s'est maintenu avec la Guadeloupe (-1,23 point). L'écart sur les taux des crédits à court terme est plus favorable par rapport à la Guadeloupe (-2,17 points) et légèrement moins favorable par rapport à la Martinique (+ 0,32 point). Les taux de crédits moyen et long terme sont par contre moins favorables de 0,4 point en Guyane par rapport à la Martinique et à la Guadeloupe qui ont un taux identique.

<sup>1</sup> Ce taux est calculé à partir des taux de base de 4 banques locales (BNPG, BRED-BP, CRCAMM et FCMAG) pondérés par les encours.



## 1.4 Les taux d'usure

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 à L.313-6 du code de la consommation. Est ainsi déclaré usuraire "tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues".

Certaines de ces dispositions ont été récemment modifiées par la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- l'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- l'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

## Taux d'usure de l'année 2007

	1T2007	2T2007	3T2007	4T2007
<b>Entreprises</b>				
aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, agricole ou professionnelle non commerciale				
- Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	10,48%	10,76%	10,92%	11,49%
- Prêts d'une durée initiale > à 2 ans, à taux fixe	6,76%	6,84%	7,09%	7,33%
- Prêts d'une durée initiale > à 2 ans, à taux variable	6,51%	6,73%	6,95%	7,51%
- Découverts en compte	14,19%	14,44%	14,48%	14,61%
- Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	8,83%	9,12%	9,49%	9,72%
aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale (3)				
- Découverts en compte (1)	14,19%	14,44%	14,48%	14,61%
<b>Particuliers</b>				
Prêts immobiliers				
- Prêts à taux fixe	6,39%	6,27%	6,41%	6,63%
- Prêts à taux variable	6,12%	6,24%	6,53%	6,72%
- Prêts relais	6,21%	6,35%	6,48%	6,53%
Autres prêts				
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,76%	20,33%	20,39%	20,49%
- Découverts en compte, prêts permanents et financement d'AT/VT > 1524 €	19,07%	19,25%	19,85%	19,80%
- Prêts personnels et autres prêts > à 1524 €	8,44%	8,72%	8,93%	9,04%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

## 2. LES RISQUES

Le volume des créances douteuses brutes s'élève à 87,6 millions d'€, en diminution de 16,0 % sur un an contre (- 3,8 % en 2006).

### Risques de contrepartie sur la clientèle

	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	Var. 07/06
Créances douteuses brutes	184,5	148,6	127,9	108,4	104,3	87,6	-16,0%
Créances douteuses nettes	33,7	30,8	24,0	17,2	14,7	13,5	-8,3%
Provisions sur créances douteuses	150,8	117,8	103,8	91,2	89,6	74,1	-17,3%
Taux de créances douteuses	33,8%	28,2%	24,4%	18,9%	14,4%	10,9%	- 3,5 pts
Taux de provisionnement	81,7%	79,3%	81,2%	84,1%	85,9%	84,6%	- 1,3 pt

Source: IEDOM

Le poids des créances douteuses dans l'ensemble des concours consentis par les établissements de Guyane s'inscrit en repli de 3,5 points à 10,9 %, contre 14,4 % fin 2006. Il

demeure toutefois supérieur au taux observé à la Martinique (8,4 %) et devient inférieur à celui de la Guadeloupe (11,3 %).

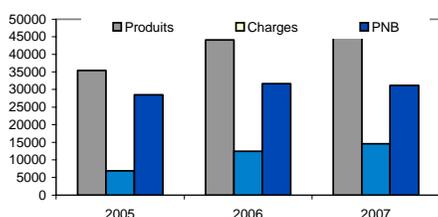
Enfin, le taux de provisionnement reste important à 84,6 %, nettement au dessus des niveaux observés dans les DFA (66,0 % à la Martinique et 69,6 % en Guadeloupe).

### 3. LA SITUATION FINANCIERE DES BANQUES LOCALES

#### 3.1 La formation du PNB des banques

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les établissements de crédit sur l'ensemble de leur activité bancaire. Ce solde intermédiaire de gestion est calculé par la différence entre les produits et les charges d'exploitation.

Evolution des produits et charges d'exploitation bancaire



Source: IEDOM

Les principales banques de Guyane ont dégagé un PNB de 31,2 millions d'€ en 2007, en légère baisse de 1,5 % par rapport à 2006. Cette évolution s'explique essentiellement par un rythme de croissance plus rapide des charges d'exploitation (+ 16,9 %) par rapport aux produits, à + 3,7 %.

#### Charges et produits du PNB

en milliers d'€

Charges				Produits				
2005	2006	2007	var.		2005	2006	2007	var.
2 199	2 501	3 457	38,2%	Opérations de trésorerie et interbancaires	8 091	8 790	7 728	-12,1%
3 278	5 874	3 901	-33,6%	Opérations avec la clientèle	20 440	25 494	25 634	0,5%
45	58	234	303,4%	Opérations sur titres	89	1 306	4 688	259,0%
1 366	3 985	6 919	73,6%	Opérations diverses	6 727	8 496	7 660	-9,8%
<b>6 888</b>	<b>12 418</b>	<b>14 511</b>	<b>16,9%</b>		<b>35 347</b>	<b>44 086</b>	<b>45 710</b>	<b>3,7%</b>
<b>Produit net bancaire</b>					<b>28 459</b>	<b>31 668</b>	<b>31 199</b>	<b>-1,5%</b>

Source: IEDOM

#### Structure du PNB

	2005	2006	2007	Var. 07/06
Opérations de trésorerie et interbancaires	20,7%	19,9%	13,7%	-6,2
Opérations avec la clientèle	60,3%	62,0%	69,7%	7,7
Opérations sur titres	0,2%	3,9%	14,3%	10,3
Opérations diverses	18,8%	14,2%	2,4%	-11,9

La part du PNB générée par les opérations avec la clientèle, qui recouvre pour l'essentiel la collecte des dépôts et l'octroi de crédits, reste prédominante (69,7 %) et enregistre une nette progression par rapport à 2006 (+ 7,7 points). La part du PNB provenant des placements de trésorerie des banques recule de 6,2 points, alors que celle relative aux

opérations sur titres gagne 10,3 points. Les opérations diverses ne contribuent plus qu'à hauteur de 2,4 % au PNB en 2007. Le poids des commissions nettes dans le PNB est en diminution de 8,3 points en 2007, au profit des intérêts nets qui progressent de 7,8 points.

#### Poids des commissions nettes et des intérêts nets dans le PNB

	2005	2006	2007	Var. 07/06
Commissions nettes	40,5%	48,3%	40,0%	- 8,3 pts
Intérêts nets	57,2%	50,5%	58,3%	+ 7,8 pts

Source : IEDOM

### 3.2 Les indicateurs de rentabilité

L'analyse des indicateurs de rentabilité des quatre principaux établissements de la place, montre une nette amélioration du coefficient net d'exploitation, qui atteint 57,4 %, due notamment à une diminution des frais généraux de 10,4 % en 2007. Les frais de personnel progressent de 3,1 % à un rythme proche de l'inflation, alors que les services extérieurs baissent de 22,7 %. Le taux de marge nette atteint 27,9 %, niveau proche de celui de 2006 (28,4 %).

#### Ratios de rentabilité

	2005	2006	2007	Var. 07/06
Coefficient net d'exploitation (1)	63,7%	62,6%	57,4%	- 5,2 pts
Taux de marge nette (2)	29,4%	28,4%	27,9%	+ 0,5 pt

Source : IEDOM

(1) Frais de fonctionnement / Produit net bancaire

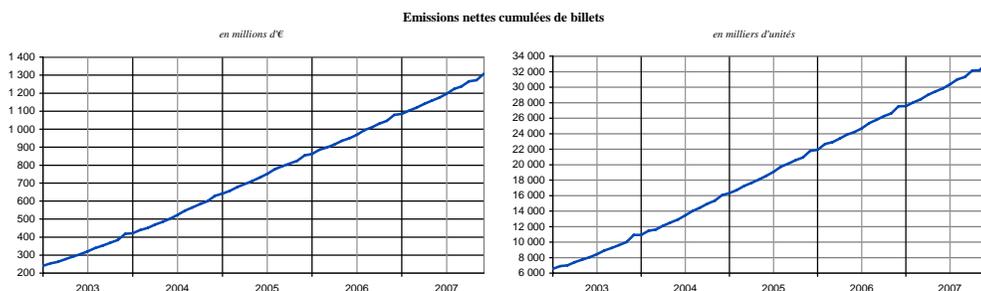
(2) Résultat net / Produit net bancaire

# Section 4

## La circulation fiduciaire

### 1. LES BILLETS

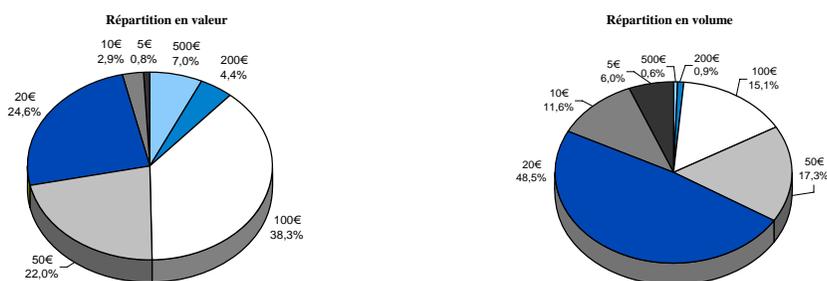
L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les **billets** qui ont cours dans la zone euro. Au 31 décembre 2007, l'agence de la Guyane a délivré en cumul depuis fin 2001, 33 millions de billets pour une valeur totale cumulée de l'ordre de 1 308 millions d'€ soit une hausse de près de 21,2 % par rapport à l'année dernière.



(\*) Les émissions nettes sont la différence entre les billets émis et les billets retirés de la circulation. L'émission nette cumulée représente, le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, préalimantation comprise.

La part des dénominations les plus fortes (100 € 200 € et 500 €) dans la circulation a atteint 50 % en valeur (17 % en nombre). Le faible taux de retour sur ces valeurs laisse supposer une utilisation à des fins de thésaurisation ou de transfert hors du département.

#### Répartition par coupures de l'émission nette cumulée des billets euros à fin décembre 2007

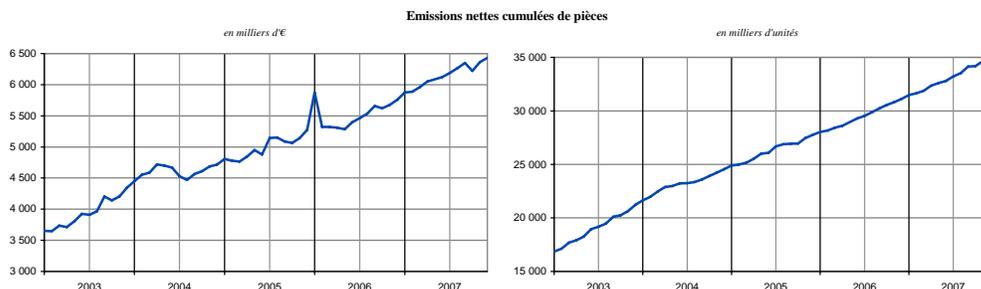


La part des coupures de 5 et 10 € largement injectées lors de la phase de préalimantation fin 2001, s'oriente encore à la baisse au cours de l'année 2007. Elle est ainsi passée de 18,3 % à 17,6 % en nombre, et de 3,9 % à 3,7 % en valeur. A l'inverse, les billets de 20 € et, dans une moindre mesure, de 50 € ont progressé dans la circulation fiduciaire, étant davantage utilisés dans les transactions courantes et pour l'alimentation des distributeurs automatiques de billets.

## 2. LES PIÈCES

Agissant pour le compte du Trésor public, l'IEDOM assure également l'émission de **pièces métalliques en euros**.

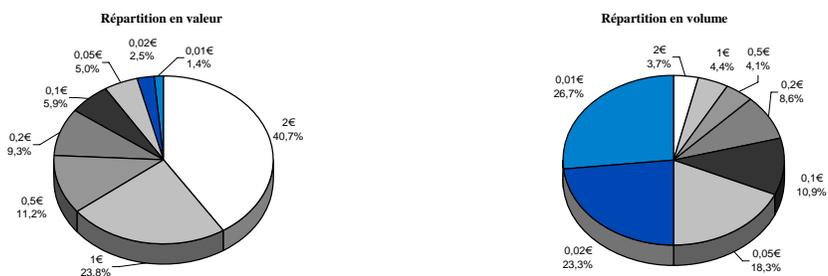
Au 31 décembre 2007, l'émission nette de pièces s'élevait à 34,9 millions de pièces euros pour une valeur de 6,4 millions d'€ en augmentation de plus de 11,5 % par rapport à fin 2006. L'année 2007 s'est caractérisée par une progression de l'émission nette, de 55,1 milliers d'€ par mois en moyenne.



(\* ) Les émissions nettes sont la différence entre les pièces émises et les pièces retirées de la circulation. L'émission nette cumulée représente, le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, préalimantation comprise.

Concernant la répartition des pièces par coupures, il convient de noter la forte proportion en nombre des pièces de 1 et 2 centimes, dont le taux de retour reste très faible (6 et 20 %).

### Répartition par coupures de l'émission nette cumulée des pièces euros à fin décembre 2007



# Conclusion

Depuis 2006, la Guyane est entrée dans un cycle économique plus favorable qui s'appuie sur un renforcement de l'investissement et de la consommation des ménages. Il est probable que cette tendance, qui a été nettement confirmée en 2007, se maintienne en 2008 en dépit d'un niveau élevé d'inflation qui risque de brider la consommation. Les ménages pourraient en effet compenser leur perte de pouvoir d'achat en puisant dans leur épargne et en renforçant leur recours au crédit à la consommation.

La situation des entreprises n'est guère différente puisque les intentions d'investissement se confirment, toutefois la réalisation effective de ces derniers dépendra en grande partie de la maîtrise des charges d'exploitation, mises à mal par le renchérissement des matières premières et des produits pétroliers, mais aussi de l'évolution de leur trésorerie perturbée par des délais de règlement qui sont encore atypiques. La perspective d'une reprise des investissements semble en tout état de cause plutôt favorable.

La participation financière de l'ensemble des partenaires aux Programmes Opérationnels atteint environ 1 milliard d'€ avec une enveloppe de fonds européens de 500 millions d'€ supérieure de 24 % au DOCUP de la période 2000-2006. Elle s'accompagne de plans ambitieux de construction d'établissements scolaires (135 millions d'€), d'accompagnement du parc amazonien (50 millions d'€) et de rénovation urbaine (dont 219 millions d'€ pour la seule ville de Cayenne). La programmation rapide et la bonne utilisation de ces fonds publics auront un effet indéniable sur l'activité économique.

L'amélioration des infrastructures de base demeure certes une priorité, face aux contraintes démographiques et géographiques, mais elle ne saurait se substituer à la mise en place de projets structurants qui pourraient bénéficier aux filières et permettre ainsi au département d'accroître son niveau d'autosuffisance tout en favorisant la création d'emplois durables. Les avancées très embryonnaires du département dans l'exploitation des ressources naturelles sont à ce titre paradoxales quand on les replace dans l'environnement régional où des pays, comme le Brésil, tirent pleinement parti de l'envolée des prix agricoles (céréales) et des matières premières.

Dans un contexte caractérisé par la poursuite des investissements publics et privés, les établissements de crédit, dont l'activité commerciale a été très dynamique en 2007, devraient accroître leur participation au financement de l'économie. En 2008, l'exercice de l'activité bancaire interviendra toutefois dans un contexte plus contraint, d'abord du fait de l'exigence croissante en matière de maîtrise des risques, mais également en regard des incertitudes qui pèsent tant sur l'évolution des taux d'intérêt que sur la conjoncture économique mondiale, incertitudes générées par la crise des crédits subprimes aux Etats-Unis apparue depuis juin 2007.

## CHRONOLOGIE 2007

### Janvier

- Infrastructures
  - Adoption du projet de construction du pont sur l'Oyapock par le Sénat le 11 janvier, après l'accord de l'Assemblée nationale de fin 2006.
  - Inauguration de la centrale électrique de Grand-Santi.
  - Démarrage des travaux de la station d'épuration des eaux de Kourou dont l'ouverture est prévue au deuxième semestre 2008.
- Collectivités locales
  - Dans le cadre de la décentralisation, la gestion du port du Larivot est transférée, à la mairie de Matoury.

### Février

- Spatial
  - Inauguration le 26 février du chantier de l'ensemble de lancement de Soyouz, un lanceur développé par l'Agence fédérale spatiale russe.
- NTIC
  - Sélection de l'intégrateur Sogetrel et de l'opérateur Mediaserv par le Conseil Régional pour l'installation d'un réseau de communication électronique à haut débit.
- Energie
  - Lancement de la construction d'une centrale électrique biomasse d'une puissance de 7 MW à Kourou, devant permettre de traiter et valoriser 30 000 tonnes de déchets bois provenant de 3 scieries
- Prix
  - Hausse du prix du carburant en raison du changement de source d'approvisionnement des compagnies pétrolières, en provenance de la SARA en Guadeloupe à la place de Trinidad, afin de commercialiser un carburant aux normes européennes.
- Santé
  - L'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) rend publique les investissements prévus dans le cadre du plan « Hôpital 2012 ».

### Mars

- Spatial
  - 1er lancement réussi de l'année d'Ariane 5, version 10 tonnes, pour la mise en orbite du satellite de communication indien Insat 4B et du satellite de télécommunications à haut débit sécurisé britannique Skynet 5A.
- Aménagement du territoire
  - Création officielle du Parc National de Guyane, plus grand parc de France (3,4 millions d'hectares). La ministre de l'écologie annonce la mise en place d'un plan d'accompagnement à la création du Parc, de 50 millions d'€ sur sept ans, auxquels s'ajoutent 15 millions d'€ de l'Union Européenne.
- Education
  - Le ministre de l'Education Nationale annonce un engagement de l'Etat à hauteur de 102 millions d'€ auxquels s'ajoutent 33 millions de l'UE pour permettre la création de 5 lycées, d'une dizaine de collèges et de plusieurs dizaines d'écoles.

### Avril

- Collectivités locales
  - La Région annonce le financement de trois futurs lycées (Mana, Rémire-Montjoly et Saint Laurent) par le biais de contrats signés avec le promoteur SEMSAMAR qui construira les bâtiments avant de les lui louer (baux emphytéotiques administratifs).

### Mai

- Spatial
  - Mise en orbite des satellites de télécommunication ASTRA 1L et GALAXY 17 (masse cumulée de 8 600 kg).

- Tourisme
  - La Guyane reçoit le prix du « stand d'or » à la Foire de Paris.
- Secteur aurifère
  - Le projet minier de CBJ Caïman (filiale française de la multinationale canadienne Iamgold) à Kaw obtient un avis favorable de la commission d'enquête publique moyennant des réserves.
- NTIC
  - Interruption du 6 au 23 mai de l'accès à Internet par haut débit en raison d'une avarie survenue au câble sous-marin Americas II, à 40 km des côtes du département.

## Juin

- Pêche
  - Le rapport remis par Gérard d'Aboville au Conseil Economique et Social souligne la sous-exploitation des ressources halieutiques, alors qu'une vingtaine de navires étrangers ont été reconduits hors des eaux territoriales en un semestre.
- Spatial
  - Signature entre Arianespace et Astrium d'une lettre de commande concernant 35 lanceurs Ariane 5 ECA.
  - Amélioration du carnet de commandes d'Arianespace lors de sa participation au 47<sup>ème</sup> Salon du Bourget.

## Juillet

- Education
  - Inauguration du chantier du Pôle universitaire guyanais (PUG) sur le site de Trou Biran à Cayenne.
- BTP
  - L'enquête "Besoins de Main-d'œuvre 2007" des Assedic fait état de besoins d'embauche dans le BTP, les professionnels font part d'un manque de main d'œuvre qualifiée.

## Août

- CPER
  - Signature du contrat de projet Etat-Région lors de sa visite du secrétaire d'Etat à l'Outre-mer.
- Spatial
  - Mise en orbite des satellites de télécommunications SPACEWAY 3 et BSAT-3a (1 970 kg).

## Septembre

- Environnement
  - Participation de la Guyane au Grenelle de l'environnement

## Octobre

- Spatial
  - Mise en orbite des satellites INTELSAT 11 et OPTUS D2, le premier satellite étant destiné aux distributeurs de programmes vidéo en Amérique latine le second aux services de télévision directe en Australie et Nouvelle Zélande.
- Education
  - Inauguration des chantiers des lycées de Rémire et Saint-Laurent du Maroni.
- Zone franche
  - Propositions des socioprofessionnels et des élus sur les conditions de mise en place de la zone franche globale.

## Novembre

- Spatial
  - Mise en orbite du satellite de communications militaires Skynet 5B et du satellite de communications civiles Star One C1.
- Collectivités locales
  - La chambre régionale des comptes évoque les difficultés financières rencontrées par environ un quart des collectivités locales,

## Décembre

- Spatial
  - Mise en orbite des satellites de télécommunications RASCOM-QAF1 et Horizons 2

## Annexe 1 : Les évolutions statutaires des Départements d'outre-mer

**19 mars 1946** : passage du statut d'anciennes colonies des Antilles de l'Empire français au statut de **départements d'outre-mer**.

**loi du 2 mars 1982** : les 4 départements d'outre-mer deviennent également des **Régions**, intégrées au cadre administratif français de droit commun. Cette **loi dite de décentralisation** consacre le transfert de l'exécutif du préfet, aux présidents du conseil général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat.

**13 décembre 2000** : **Loi d'orientation pour l'Outre-mer** (LOOM). Possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

**21 juillet 2003** : **Loi programme pour l'Outre-mer**, dite loi Girardin. Principe d'une révision des conditions d'attributions du financement des transferts de compétences.

**28 mars 2003** : Révision de la loi constitutionnelle, qui dans ses articles 72, 73 et 74, régit les statuts très divers des territoires d'outre-mer :

**Le régime constitutionnel de l'outre-mer né de la réforme du 28 mars 2003 :**

	Avant 2003	Après 2003	Article(s) de la Constitution	Principe applicable
<b>Guadeloupe Guyane La Réunion Martinique</b>	Départements d'Outre-Mer (DOM)	Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM ou DOM-ROM)	Article 73	Identité législative *
<b>Saint-Barthélemy Saint-Martin</b>	(Sans objet)	Collectivités d'Outre-Mer (COM) **	Article 74	Mixte
<b>Mayotte</b>	Collectivités territoriales <i>sui generis</i>	Collectivités d'Outre-Mer (COM) départementale		Mixte
<b>Saint-Pierre-et-Miquelon</b>	Collectivités territoriales <i>sui generis</i>	Collectivités d'Outre-Mer (COM)	Article 74	Mixte
<b>Polynésie française Wallis-et-Futuna</b>	Territoires d'Outre-Mer (TOM)	Collectivités d'Outre-Mer (COM)	Article 74	Spécialité législative ***
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	Collectivité <i>sui generis</i>	Collectivité <i>sui generis</i>	Articles 76 et 77	Spécialité législative ***

\* Avec le principe de l'identité législative, les lois et règlements sont applicables de plein droit sans mention expresse.

\*\* Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ne sont officiellement créées qu'après la première réunion de leur conseil territorial nouvellement élu, soit le 15 juillet 2007.

\*\*\* Avec le principe de la spécialité législative, les lois et règlements ne sont applicables que s'ils contiennent une mention expresse à cette fin. Par exception à ce principe, certaines lois (dites lois de souveraineté) sont automatiquement applicables (même sans mention expresse) dès lors qu'elles ont vocation à s'appliquer à tout le territoire.

**7 décembre 2003** : Référendum sur le projet de création d'une collectivité unique se substituant au département et à la région qui coexiste à la Guadeloupe et Martinique. Les électeurs guadeloupéens et martiniquais ont rejeté ce projet, et consacrent de fait le maintien de deux collectivités superposées. Le même jour, les électeurs de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, anciens arrondissements de la Guadeloupe, ont voté en faveur de l'autonomie de leurs communes, devenues par la loi organique du 21 février 2007, deux Collectivités d'outre-mer (COM) distinctes de la Guadeloupe.

**13 août 2004** : Nouvelle loi de décentralisation, renforçant les transferts de compétences et de moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, dont l'entrée en vigueur a été effective à compter du 01 janvier 2005.

**21 février 2007** : Loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer. Elle crée notamment les nouvelles collectivités de St Martin et St Barthélemy. Concernant Mayotte, son statut est entièrement réécrit, avec notamment l'intégration, pour la première fois dans son histoire, du régime de l'identité législative.

## LISTE DES PUBLICATIONS

### Publications périodiques

Lettre mensuelle	Publications disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.iedom.fr">www.iedom.fr</a>
Bulletin trimestriel : Suivi de la conjoncture financière Suivi de la conjoncture économique	
Rapport annuel (fascicule Guyane)	12,50 €TTC
Rapport annuel (fascicule Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte ou Saint-Pierre-et-Miquelon)	12,50 €TTC
Rapport d'activité IEDOM	gratuit
Collection complète (6 fascicules + rapport d'activité IEDOM)	65 €TTC

### Les Notes de l'Institut

Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? ( <i>Décembre 2007</i> )	8 €TTC
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 ( <i>Décembre 2007</i> )	8 €TTC
Le secteur des transports dans les DCOM ( <i>Décembre 2007</i> )	8 €TTC
Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional ( <i>Décembre 2007</i> )	8 €TTC
La formation du produit net bancaire dans les DOM ( <i>Octobre 2007</i> )	8 €TTC
Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer ( <i>Septembre 2007</i> )	
Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM ( <i>Juillet 2007</i> )	8 €TTC
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 ( <i>Janvier 2007</i> )	8 €TTC
Profil sectoriels de sociétés dans les DOM en 2004 ( <i>Décembre 2006</i> )	8 €TTC
L'énergie en Guyane ( <i>Novembre 2006</i> )	8 €TTC
Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers ( <i>Mai 2006</i> )	8 €TTC

### Les Notes express sur la Guyane

N° 11 La filière rizicole en Guyane	Publications disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.iedom.fr">www.iedom.fr</a>
N° 12 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Guyane	
N° 13 1993-2002 : 10 ans de financement bancaire des entreprises en Guyane	
N° 18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane	
N° 19 La formation du PNB des banques en Guyane	
N° 20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises	
N° 22 Evolution des importations de biens en Guyane	
N° 26 Le foncier agricole en Guyane	
N° 29 Le BTP en Guyane	
N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004	
N° 31 Endettement et surendettement en Guyane	
N° 38 Le secteur aurifère en Guyane	
N° 42 La filière rizicole en Guyane (évolutions et perspectives)	
N° 45 Les transports de marchandises en Guyane	
N° 47 Les coopératives agricoles de Guyane	

## **Etudes CEROM en partenariat IEDOM-IEOM, INSEE, AFD**

L'ultrapériphéricité définit elle un modèle de croissance ? (mars 2008)  
Les comptes économiques de la Guyane en 2006 : premiers résultats  
L'investissement spatial propulse la croissance (septembre 2007)  
Tableau de bord économique de la Guyane (version française et anglaise, novembre 2007)  
Cycle de vie du tourisme en Guadeloupe (octobre 2007)  
Les entreprises en Martinique (juin 2007)  
L'économie calédonienne en mouvement (décembre 2005)  
Emergence de nouveaux moteurs de croissance – le rattrapage économique réunionnais expliqué (novembre 2005)  
L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? (juin 2005)  
Réunion : Une double transition presque réussie (octobre 2004)  
Guadeloupe : Une économie en déficit ... d'image (mars 2004)

Publications  
disponibles en  
ligne sur le site  
[www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)  
ou  
[www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Stéphane ATTALI  
Sandra HO-CAN-SUNG  
Max REMBLIN  
Guy RICHARDSON  
Matthieu SERRURIER

Directeur de la publication : Y. BARROUX

Responsable de la rédaction : M. REMBLIN

Editeur : IEDOM

Imprimé par PRIM

Achévé d'imprimer en juin 2008 – Dépôt légal : juin 2008  
Prix : 12,50 €- ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-23-6